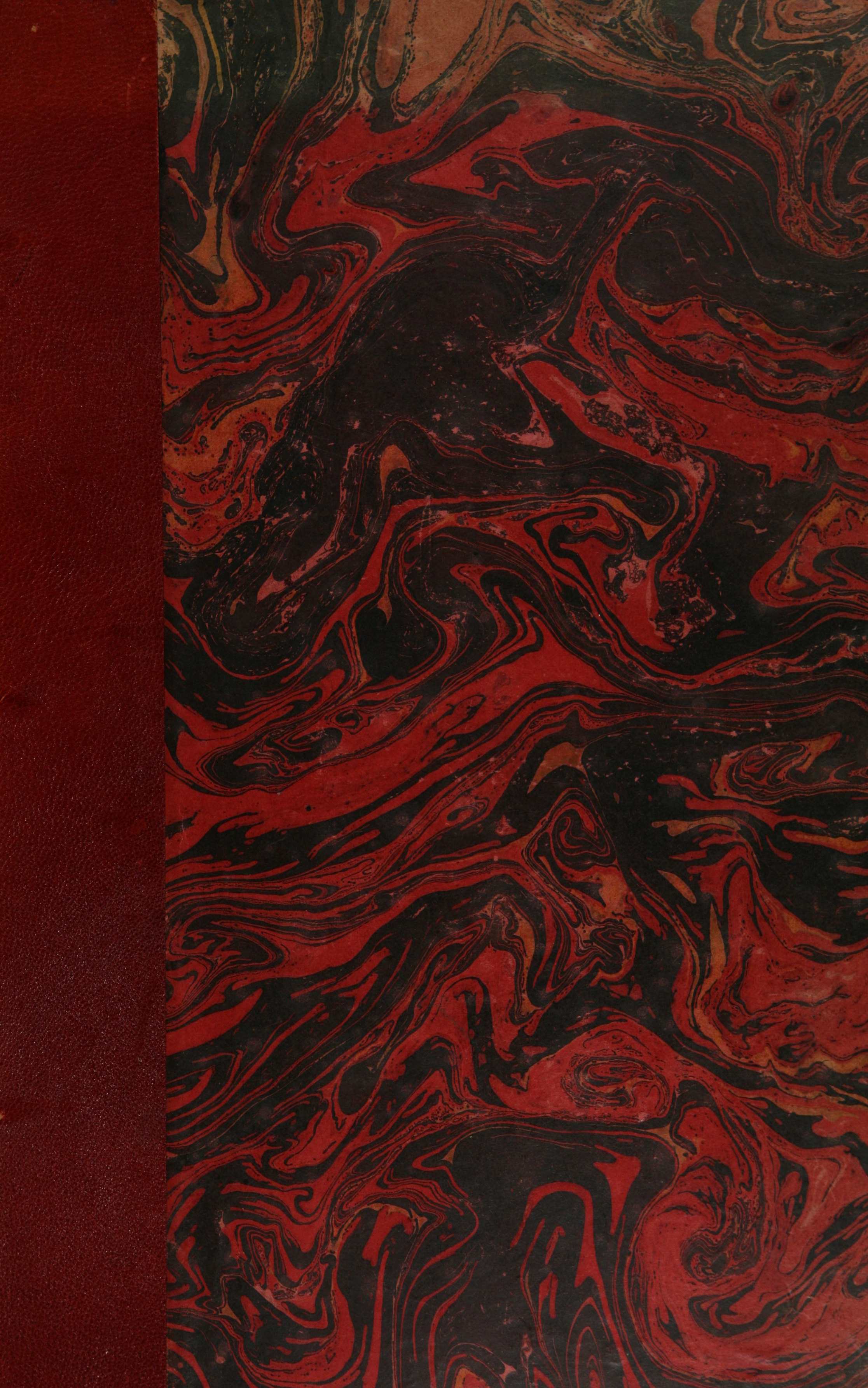
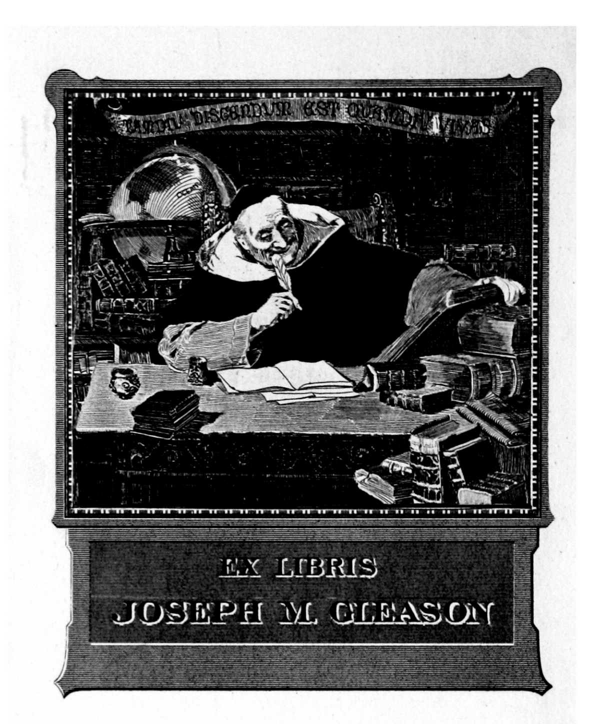
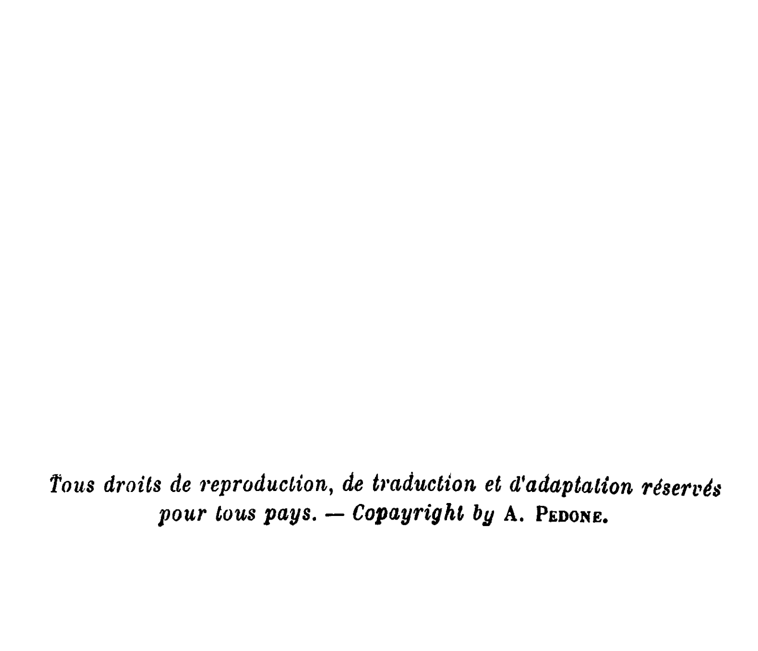



TAMDIU DISCENDUM EST QUAMDIU VIVAS
EX LIBRIS
JOSEPH M. GLEASON

BONAPARTE ET L'ISLAM



BONAPARTE ET L'ISLAM

D'APRÈS

LES DOCUMENTS FRANCAIS & ARABES

PAR

Christian CHERFILS

~~~~~~~~~~~~

Préface du Chérif ABD EL-HAKIM



PARIS

A. PEDONE, Éditeur

LIBRAIRE DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS

13, RUE SOUFFLOT, 13

—

1914
~~~~~~~~~~~~

PRÉFACE

La seule nation qui, dans l'histoire, ait cherché non pas à dominer l'Islam, mais à s'allier avec lui pour civiliser le reste du monde, c'est incontestablement la France.

Une telle politique se dessine sous François Ier et se complète avec Bonaparte. Pourtant le problème était autrefois obscur, parce que la querelle théologique ne cessait de compliquer les ambitions dynastiques.

C'était, d'un côté, le dogme trinitaire (Chrétienté), de l'autre, le dogme unitaire (Islam).

Aujourd'hui le problème s'est éclairci. Il ne s'agit plus de croisade, ni dans un sens ni dans l'autre. Si l'Islam s'est encore divisé politiquement, le résultat est qu'il s'est incorporé aux puissances européennes.

Quelle sera l'attitude de ces dernières, et tout particulièrement de la France ?

Adopter, en respectant leur croyance et leurs intérêts, les musulmans devenus des enfants pour la puissance protectrice, ou les considérer comme une quantité négligeable ? Il n'y a, en effet, que ces deux politiques : ou traiter les musulmans en peuples conquis, ou les regarder

comme des enfants adoptifs. Mais la première de ces politiques est pleine de périls. Elle implique la consécration des privilèges, soit ; mais les privilèges ne peuvent qu'engendrer le mécontentement, avec toutes ses conséquences. Au contraire, la seconde de ces politiques — celle de l'adoption — est simplement basée sur la justice, comme la première repose, sans plus, sur l'arbitraire. Une politique d'équité n'est-elle pas la seule qui soit durablement efficace ?

L'heure est venue de choisir.

Quelle sera la décision de la France ?

Il me semble que poser la question, c'est la résoudre. Ceux qui, comme moi, connaissent la France, et l'aiment, ne doutent pas qu'il n'y ait, sur ce point, nulle hésitation possible pour les descendants de la grande Révolution.

Dans l'Afrique du Nord, la France a atteint le but qu'elle poursuivait depuis si longtemps. Elle possède désormais, dans l'ensemble de ses colonies, une population musulmane au moins égale à sa propre population. Par quelle politique contenir ces multitudes d'hommes, et les garder ?

C'est ce que l'auteur de ce livre a indiqué avec une discrétion intentionnelle, mais en s'appuyant sur une autorité au moins aussi vénérée dans le monde musulman qu'en Europe même.

Appelé en Egypte par sa destinée, Bonaparte se met en rapport non-seulement avec le sultan de Constanti-

nople, mais encore avec le chérif de la Mecque, le sultan du Maroc, le sultan du Darfour, le Bey de Tunis ; il correspond avec Tippoo-Sahïb, et vise ainsi le monde musulman tout entier.

Ce n'était donc pas pour lui une question de conquête proprement dite, mais d'alliance, et cela seul explique tant sa politique en Egypte que l'ensemble de ses déclarations ultérieures. Législateur non moins que guerrier, il chercha à pénétrer l'Islam et sut le comprendre. Il fit plus, il l'aima, et fut des nôtres.

Mon vœu est que ce livre rappelle utilement aux musulmans, mes frères, le passage bienheureux de Bonaparte parmi eux, et serve de modèle aux Français qui détiennent aujourd'hui la direction politique d'une notable partie du monde musulman.

C'est le but que les pages ci-jointes du général Bonaparte peuvent et doivent atteindre.

Paris, le 10 avril 1914.

ABD EL-HAKIM.

AVERTISSEMENT

L'objet de cette étude est d'ordre philosophique et social : nous recherchons les théories sur l'Islam émises et appliquées par Bonaparte durant l'expédition d'Égypte.

La persistance de l'idée islamique chez l'empereur est des plus curieuses, mais la question sort du cadre de cet ouvrage, et nous ne pouvions que l'indiquer brièvement (1).

Les documents historiques se sont accumulés devant nous ; il nous a fallu choisir les textes les plus explicites, quelle qu'en fut la tendance apparente.

Ces documents semblent dominer non seulement le passé, mais — plus encore — l'avenir franco-islamique.

(1) Voir l'Appendice.

كتامه وفزاره والشفينه وديبي وقف عبد الرحمن كتخدا يقبض

مالها الصرف منه الميري المطلوب للسلطنة والباقي لمصرف

على الازهر وعلى ثمانية واربعين مسجد وعلى منقطعين وعلى

واولاد الايتام وعلى جهة المرستان وعلى مستورات الارامل [illegible]

وليس عليها كشوفية فالمقصود من حضرتكم الالتفات لها

لاجل عمار المساجد ومصروف الفقرا [illegible]

على [illegible]

من عند الشيخ عبد الله الشرقاوي [illegible]

Le cheikh abd-allah-el chercaui au general en chef.

Les villages de Ketamé, de Garbié, de fezara et d'Entina, Dibij et Esferi dans la province de Rottte et de ~~Behire~~, sont des fondations d'abd-ul-Rahman Kiaya. ces villages sont tenus a payer le miri seulement et le reste de leurs revenus est appliqué a l'Entretien de la grande Mosquée de quarante quatre petites mosquées, des gens estropiés incapables de gagner leur vie, des enfants orphelins, de l'hopital dit maristan, des veuves et femmes infirmes. ces villages ne doivent point payer les droits des Kiachefs. je vous supplie de vouloir bien les proteger specialement et deffendre qu'on ne retire d'eux que ce qu'ils ont coutume de payer; puisque leurs revenus sont le bien des pauvres qui souffriraient de ~~la~~ leur diminution. [illegible]

[illegible] البونابرتي

Renvoyé au Cen Poussielgue

Le génl en chef

Bonaparte

Renvoyé aux administrateurs de l'Enregistrement et des Domaines pour examiner les titres et enregistrer s'il y a lieu. Kaire le 30 frimaire an 7.

L'admr génl f[illegible]

Poussielgue

Ce document provient de la collection Charavay. — Recto.

اعرضنا على الرحيمي فامرنا بالتوجه الى ديوان القضا ...
وقف عبد الرحمن كتخدا فاخبرناه بان صاري عسكر رشيد من حين ما ...
ياخذ منها كلف وفرد لخواربع مرات مقدار الفين ريال واذا ... الفقرا
مقدار الصالحة زاد القدر ولم يبقى من المال الا قدر يسير قليلا لا يكفي اكثر
والخيرات نرجو من فضلكم بجعلوه من احسانكم للفقرا المستحقين من جملة
دفتر الانعام والمستحقين ناس نحو الالفين نفس فقرا مقيمين بالناحية
ولو كان لها صاحب معين كان ... لدفع المصالح دام خيركم وعزكم

Les cheikhs se sont présentés au Citoyen Poussielgue qui les a renvoyés au bureau de l'enregistrement pour y payer les droits des fondations d'abd-ul Rahman Kiaya. nous lui avons répondu que depuis l'entrée de l'armée française en egipte, de m. de Bollette avoit fait ses réquisitions à ces villages quatre fois différentes pour une somme de 2000 pataques. et que si les villageois sont encore obligés de payer les droits de l'enregistrement, il ne restera qu'une très modique somme pour l'entretien des mosquées et des bonnes œuvres. nous vous supplions donc de vouloir bien affranchir ces villages du droit d'enregistrement affinque les pauvres qu'on a coutume de soulager des revenus de cette fondation, et qui sont au nombre de deux mille environ, puissent recevoir quelque chose. nous vous prions aussi d'obtenir que ces villages n'ayant jamais d'autres propriétaires que les pauvres, ceux qui se présentent pour eux n'ont pas le moyen de faire des avances./.

Je prie le Cen Poussielgue de me faire un rapport sur cette nouvelle demande et de me faire connaître si en accordant cela de quelle conséquence cela seroit et combien il y a de villages qui seroient dans ce cas. Bo...

Le génl en chef
Bonaparte

Ce document provient de la collectio Charavay. — Verso.

PREMIÈRE PARTIE

BONAPARTE et L'ISLAM

La Correspondance et le Mémoire sur l'administration intérieure, 1798-1799.

PREMIÈRE PARTIE

BONAPARTE et L'ISLAM (1).

La Correspondance et le Mémoire sur l'administration intérieure 1798-1799

I. Appréciation de l'islamisme par Bonaparte. — II. Utilisation patriotique et civilisatrice. — III. Manifestations religieuses. — IV. Espérances données à l'Islam. — V. Conclusions théoriques. — VI. Conclusion pratique. Formule explicite d'une régénération de l'Islam par la science.

Des paroles inoubliables pour l'Orient tout entier ont été prononcées au Caire en 1798. Elles sont dictées et signées par le général en chef Bonaparte. Ce n'est plus seulement la France et une puissance musulmane, c'est la France et l'Islam même qui vont devenir alliés à travers le monde. Renaissance islamique, oubli des longues épreuves subies, mutuelle et définitive pénétration des civilisations orientales et européenne : les plus merveilleux espoirs semblent permis.

Déclarations politiques, dira-t-on. Politique, soit ; mais politique de Bonaparte.

Venu en Egypte pour défendre des intérêts économiques (2), Bonaparte élargit aussitôt la question et, tout en s'affirmant par

---

(1) Un fragment de cette étude a paru dans la *Revue internationale de sociologie* (numéro d'octobre 1912).

(2) Cfr plus loin (*Appendice*).

la force, il œuvre socialement. Les religions représentent des vaccins ; le mot est de lui. « Je ne vois pas dans la religion le mystère de l'incarnation, mais *le mystère de l'ordre social*, dira-t-il plus tard ; elle rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche que le riche ne soit massacré par le pauvre » (1).

L'on peut trouver que ce n'est point là une religion, ou que c'est la seule qui se justifie : tel était, en tout cas, le premier article de foi de Bonaparte.

Dans les déclarations qui vont suivre, l'on ne manquera pas d'observer que l'esprit de cette même religion perce dans les moindres lignes.

Bonaparte est déiste. Il fait mieux que suivre la mode (nos grands aïeux, nous l'oublions trop, venaient d'instituer le culte de l'Etre suprême), par son tempérament, ses nerfs, Bonaparte est un déiste décidé.

Au demeurant, il entend que les affaires de ce monde soient bien gouvernées, grâce à lui, si possible.

Et, en tant que chef militaire, résolu à imposer le respect de toutes les croyances, il se sent, pour les affaires extérieures de la France, aussi efficacement armé par l'islamisme que désarmé par Rome.

Quelle hésitation, quel scrupule pouvait éprouver un tel chef, lorsqu'il ordonnait à ses soldats, enfants de la Révolution comme lui, d'être aussi tolérants envers l'Islam qu'envers le catholicisme, aussi bienveillants à l'égard des muftis qu'à l'égard des rabbins ou des évêques ?

Si, peu à peu, il va plus loin, ne serait-ce pas que la valeur politique, l'action sociale de l'islamisme lui apparaissent de plus en plus clairement (2) ?

Chez les Musulmans, tout jusqu'à la jurisprudence, découle du Koran ; l'on ne peut donc toucher les populations qu'à l'aide des

(1) Pelet de la Lozère. *Cfr infra.*

(2) Dès l'origine, Bonaparte avait précisé son but ; ce qui est curieux, c'est l'accentuation progressive de sa politique musulmane.

chefs religieux. Bonaparte a beaucoup causé avec les cheiks. Il a su les choisir non seulement pour leur influence et leur caractère, mais pour leur intelligence ; et, la lecture du Koran aidant, il devient bientôt une sorte de thaleb.

Il fait peu de cas de la civilisation catholique (nous l'entendrons tout à l'heure railler cruellement l'idée trinitaire). Ce qui l'intéresse, ce n'est point la capricieuse charité, c'est l'ordre, par conséquent la justice et l'énergie qu'elle représente. La justice ! N'est-ce pas le fond même du Koran ? Et, à ce titre, les principes du Koran ne sont-ils pas les vrais ?

L'histoire hante Bonaparte. A côté de la faiblesse actuelle de l'Islam, il discerne de tous côtés les témoignages d'une force et d'une splendeur récentes. Cette splendeur et cette force sont-elles définitivement abolies ? Il se le demande. En un mot, Bonaparte mesure l'étendue des réserves dynamiques de l'Islam. Il les estime grandes et entend les utiliser au plus sûr profit de la France, comme de la civilisation, dont il ne sépare point les destinées.

Voilà, nous semble-t-il, ce que les textes démontrent d'irréfutable sorte.

SECTION I

LE ENSEIGNEMENTS DE LA CORRESPONDANCE

---

§ I. — Appréciation de l'Islamisme par Bonaparte.

Avant même de quitter la France, Bonaparte se proposait d'étudier le Koran. (1) Sous la rubrique significative : *Politique et morale*, il avait ordonné qu'on lui procurât, pour sa *Bibliothèque de Camp* :

1° Le vieux Testament ;
2° Le Nouveau ;
3° L'Alcoran ;
4° Les Védas ;
5° Mythologie ;
6° Montesquieu (Esprit des Lois) (2).

D'avance s'avère l'intention de suivre la continuité religieuse des différents pays, tout en se plaçant nettement au point de vue politico-moral.

Dès son arrivée en Egypte, le général en chef assigne un rôle civilisateur à l'expédition, non sans évoquer l'ombre opiniâtre d'Alexandre.

---

(1) Quant à l'histoire de Mahomet et à celle des Arabes, non seulement Bonaparte l'avait étudiée avec attention, mais ses manuscrits de jeunesse offrent un résumé curieux de l'*Histoire des Arabes* de l'abbé de Marigny. Voir Masson : Napoléon, *Manuscrits inédits*, 1908, pp. 319 et s.

(2) Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, Tome IV, p. 27-28, n° 2.458 ; 8 germinal, an VI (28 mars 1798.)

DOCUMENT I.

N° 2.710. — Proclamation à l'armée de terre (1).

Quartier général à bord de l'*Orient*, 4 messidor an VI (22 juin 1798).

SOLDATS !

Vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables.

Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible en attendant que vous puissiez lui donner le coup de mort (2).

Nous ferons quelques marches fatigantes ; nous livrerons plusieurs combats ; nous réussirons dans toutes nos entreprises ; les destins sont pour nous.

Les beys mameluks, qui favorisent exclusivement le commerce anglais, qui ont couvert d'avanies nos négociants et tyrannisent les malheureux habitants du Nil, quelques jours après notre arrivée n'existeront plus.

Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont mahométans ; leur premier article de foi est celui-ci : « Il n'y a pas d'autre Dieu « que Dieu, et Mahomet est son prophète. »

Ne les contredisez pas ; agissez avec eux comme nous avons agi avec les juifs, avec les Italiens ; ayez des égards pour leurs muftis et leurs imams, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques.

Ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jésus-Christ.

Les légions romaines protégeaient toutes les religions. Vous trouverez ici des usages différents de ceux de l'Europe : il faut vous y accoutumer.

---

(1) Annexe à la pièce n° 2708. — Cette proclamation, rédigée à bord de l'*Orient*, le 4 messidor (22 juin), n'a été mise à l'ordre de l'armée que le 10 messidor (28 juin), avant-veille du débarquement à Alexandrie.

(2) Des hommes d'Etat anglais, seul Fox devait être pleinement apprécié de Napoléon. « Avec de telles gens, lisons-nous dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, je me serais toujours entendu ; nous eussions été bientôt d'accord. Non seulement nous aurions eu la paix avec une nation foncièrement très estimable, mais encore *nous eussions fait ensemble de très bonne besogne.* » — Actuellement, il ne nous en coûte point de reconnaître que l'Angleterre, devenue pour la France nation-sœur, suit une très bonne politique musulmane. Cette politique peut être qualifiée d'exemplaire.

Les peuples chez lesquels nous allons traitent les femmes différemment que nous ; mais, dans tous les pays, celui qui viole est un monstre.

Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes ; il nous déshonore, il détruit nos ressources, il nous rend ennemis les peuples qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis.

La première ville que nous allons rencontrer a été bâtie par Alexandre. Nous trouverons à chaque pas des souvenirs dignes d'exciter l'émulation des Français.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Si le texte français de la pièce suivante autorisait la moindre hésitation touchant les déclarations officielles du général en chef, le texte arabe, rédigé conformément à ses ordres, lèverait tous les doutes. Là se trouvent établies — avec certitude déjà — les idées d'alliance franco-islamique.

DOCUMENT II.

N° 2.723. — Proclamation.

Quartier général, Alexandrie, 14 messidoran VI (2 juillet 1798). 18 du mois de Muharrem, l'an de l'hégire 1213).

Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef (2).

Depuis assez longtemps les beys qui gouvernent l'Egypte insultent

---

(1) *Op. cit.* Tome IV, pp. 182-183.

(2) De l'altération, au moins matérielle de la proclamation arabe, nous avons pour preuve non seulement la correspondance de l'armée française en Egypte, interceptée par l'escadre de Nelson et publiée à Londres en 1799 (p. 137), mais le texte arabe même. Le texte, au lieu de *Bonaparte, membre de l'Institut national,* débute ainsi : « Au nom de Dieu miséricordieux et indulgent, il n'y a de Dieu que Dieu, il n'a point de fils et règne sans associé.

« De la part de la République française, établie sur les principes de la liberté, « et de la part du général en chef Bonaparte le Grand, le prince des armées fran- « çaises.

« Nous faisons savoir à tous les habitants de l'Egypte que depuis longtemps les « beys, etc... »

Voy. Nakoula El Turk, *Histoire de l'Expédition des Français en Egypte*, traduite par M. Desgranges aîné, secrétaire interprète du Roi, Paris, et imprimée par autorisation du Roi à l'imprimerie royale, 1839.

à la nation française et couvrent ses négociants d'avanies : l'heure de leur châtiment est arrivée.

Depuis trop longtemps ce ramassis d'esclaves achetés dans la Géorgie et le Caucase tyrannise la plus belle partie du monde ; mais Dieu, de qui dépend tout, a ordonné que leur empire finît.

Peuples de l'Egypte, on vous dira que je viens détruire votre religion ; ne le croyez pas ! Répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mameluks, Dieu, son prophète et l'Alcoran.

Dites-leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu ; la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux.

Or, quelle sagesse, quels talents, quelles vertus distinguent les Mameluks, pour qu'ils aient exclusivement tout ce qui rend la vie aimable et douce ?

Y a-t-il une belle terre ? Elle appartient aux Mameluks. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison ? Cela appartient aux Mameluks.

Si l'Egypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur en a fait. Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple.

Tous les Egyptiens seront appelés à gérer toutes les places ; les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouverneront, et le peuple sera heureux.

Il y avait parmi vous jadis de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce. Qui a tout détruit, si ce n'est *l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mameluks ?*

Cadis, cheiks, imams, tchorbadjis, dites au peuple que nous sommes amis des vrais Musulmans (1).

Force nous est de prendre ici la correspondance de Bonaparte telle qu'elle nous est fournie dans l'édition publiée par ordre de Napoléon III, mais nous rappelons et les mutilations de textes et les suppressions de documents. Voy. Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, Paris 1897, tome I, note préliminaire.

(1) La proclamation en texte arabe ne porte ni *véritables musulmans*, ni encore moins *amis des vrais musulmans*, mais bien :

« O Cadis, cheiks et imams ! O chourbajyas et notables de la ville, dites à votre peuple que les *Français aussi sont des musulmans sincères.* » (Mouslimine khalicine).

Il y a là, tout à la fois, une théorie de l'*islamisme implicite* (assez comparable à la théorie catholique de la *foi implicite*) et un appel à la raison, au cœur, à la loyauté des populations. Voy. le texte arabe complet dans Nakoula El Turk. Desgranges traduit : Les Français sont aussi de véritables musulmans. Des *musulmans sincères* est encore plus rigoureusement exact.

N'est-ce pas nous qui avons détruit le Pape (1), qui disait qu'il fallait faire la guerre aux Musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux Musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les siècles les amis du Grand Seigneur

---

(1) L'on sait jusqu'où allèrent les choses. « Les fondateurs de la nouvelle République s'empressèrent d'envoyer au général Berthier huit d'entre eux pour l'informer que Rome venait enfin de s'affranchir, et n'attendait plus que sa présence pour cimenter sa liberté. Berthier, préparé à cet événement, se décida à faire de suite son entrée solennelle dans la ville des Césars et des successeurs de Saint-Pierre. Il se mit en marche, accompagné d'un nombreux état-major, d'un détachement pris dans chacun des corps de cavalerie, et des grenadiers de l'armée. Après avoir traversé la ville au milieu d'une foule immense que la curiosité du spectacle attirait encore plus que l'amour de la liberté, le général français monta au Capitole (Campidoglio) et salua, au nom du peuple français, la nouvelle république romaine. Après avoir déclaré que cette république, reconnue libre et indépendante par la France, se composerait de tout le territoire resté au pape par le traité de Tolentino, Berthier fit le tour de la place du Capitole, aux cris mille fois répétés de : « *Vive la liberté ! Vive la République française ! la république romaine, les généraux Bonaparte et Berthier, l'invincible armée française !!!*...

« Le lendemain de cette journée, on rendit, dans les églises de Rome, des actions de grâces à l'Etre Suprême ; quatorze cardinaux qui avaient signé l'acte d'affranchissement et une renonciation solennelle à tous leurs droits politiques, chantèrent le *Te Deum* dans la superbe basilique de Saint-Pierre : ces cardinaux n'avaient pris aucune part à l'attentat du 28 décembre et le désir de finir leurs jours dans Rome les avait engagés à une démarche qui annonçait plus d'égoïsme que de courage...

« Tandis qu'un peuple, amateur de nouveautés, faisait retentir la cité des acclamations de sa prétendue reconnaissance envers les Français, enfermé dans son palais, et presque abandonné de la plupart des grands de l'Eglise et de la noblesse romaine, Pie VI ignorait encore les résultats du mouvement insurrectionnel, dont il avait entendu les premières approches...

« Il fallut que le général français Cervoni pénétrât jusqu'à S. S. et l'avertit que le peuple venait d'abolir le gouvernement papal et de reprendre l'exercice de sa souveraineté. Le respectable vieillard levant les yeux au ciel, et offrant ce sacrifice peu coûteux pour lui, au Maître de toutes choses, reçut la nouvelle de sa déchéance temporelle avec encore plus de sérénité d'âme et de calme qu'on n'en pouvait attendre de son grand âge et de ses nombreuses infirmités. Résigné aux décrets impénétrables de la Providence, il demanda au général Berthier, et obtint de lui la permission de se retirer en Toscane. Le 20 février, Pie VI quitta le palais d'où ses prédécesseurs, armés de la foudre spirituelle, avaient jadis fait trembler sur leur trône les rois les plus puissants de l'Europe, et fut chercher un asile dans une cellule obscure de la Chartreuse de Pise. » (*Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français, de 1792 à 1815*, par une société de militaires, etc... Paris, 1818, Tome VIII, p. 218-221).

(que Dieu accomplisse ses désirs !) et l'ennemi de ses ennemis ? Les Mameluks, au contraire, ne se sont-ils pas toujours révoltés contre l'autorité du Grand Seigneur, qu'ils méconnaissent encore ? Ils ne font que leurs caprices.

Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! Ils prospéreront dans leur fortune et leur rang. Heureux ceux qui seront neutres ! Ils auront le temps d'apprendre à nous connaître, et ils se rangeront avec nous.

Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les Mameluks et combattront contre nous !

Il n'y aura pas d'espérance pour eux : ils périront.

ART. 1er. — Tous les villages situés dans un rayon de trois lieues des endroits où passera l'armée enverront une députation pour faire connaître au général commandant les troupes qu'ils sont dans l'obéissance, et le prévenir qu'ils ont arboré le drapeau de l'armée, bleu, blanc et rouge.

ART. 2. — Tous les villages qui prendront les armes contre l'armée seront brûlés.

ART. 3. — Tous les villages qui se seront soumis à l'armée mettront, avec le pavillon du Grand Seigneur, notre ami, celui de l'armée.

ART. 4. — Les cheiks feront mettre les scellés sur les biens, maisons, propriétés qui appartiendront aux Mameluks, et auront soin que rien ne soit détourné.

ART. 5. — Les cheiks, les cadis et les imams continueront les fonctions de leurs places. Chaque habitant restera chez lui, et les prières continueront comme à l'ordinaire. Chacun remerciera Dieu de la destruction des Mameluks et criera : gloire au Sultan ! gloire à l'armée française, son amie ! malédiction aux mameluks, et bonheur aux peuples d'Egypte !

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

La lettre suivante mérite d'autant plus de retenir l'attention que son caractère est, en quelque sorte, à la fois officiel par sa destination et confidentiel par son destinataire.

(1) *Op. cit*, Tome IV, pp. 191-192.

DOCUMENT III.

N° 3.147. — Au général Marmont.

Quartier général, au Caire, 11 fructidor an VI (28 août 1798).

... Nos affaires s'améliorent ici sensiblement tous les jours. Allez voir de ma part le cheik El-Messiri ; dites-lui, entre autres choses, *la manière dont nous avons célébré la fête du Prophète ;* dites-lui que, trois ou quatre fois par décade, j'ai des conférences avec les chefs de la loi et les principaux chérifs du Caire, et que *personne plus que moi n'est persuadé de la pureté et de la sainteté de la religion mahométane...*

BONAPARTE.

Collection Napoléon (1).

§ II. — Utilisation patriotique et civilisatrice.

Certes, durant l'expédition d'Egypte, Bonaparte n'a cessé d'utiliser l'Islam, mais cette utilisation a été réciproque ; elle s'est affirmée loyalement, dès le début, et jusqu'à la fin.

DOCUMENT IV.

N° 2.765. — Au Directoire exécutif.

Quartier général, Alexandrie, 18 messidor an VI (6 juillet 1798).

... Pendant ce temps-là les Arabes du désert étaient accourus par pelotons de cavalerie de 30 à 50, inondaient nos derrières et tombaient sur nos traînards. Ils n'ont cessé de nous harceler pendant deux jours ; mais hier je suis parvenu à conclure un traité non-seulement d'amitié, mais même *d'alliance.* Treize des principaux chefs ont été hier chez moi. Je m'assis au milieu d'eux et nous eûmes une très longue conversation. Après être convenus de nos articles, nous nous sommes réunis autour d'une table et nous avons voué au feu de l'enfer celui, de moi ou d'eux, qui violerait nos conventions, consistant :

(1) *Op. cit.* Tome IV, p. 420.

Eux, à ne plus harceler mes derrières ; *à me donner tous les secours qui dépendraient d'eux ;* et à me fournir le nombre d'hommes que je leur demanderai pour marcher contre les Mameluks ;

Moi, à leur restituer, quand je serai maître de l'Egypte, des terres qui leur avaient appartenu jadis.

Les prières se font comme à l'ordinaire dans les mosquées, *et ma maison est toujours pleine des imams ou cadis, des chérifs, des principaux du pays, des muftis ou chefs de la religion.*

Vous trouverez ci-joint :

1° Une espèce de procès-verbal d'une séance de tous les muftis et chefs du pays.

2° Différents ordres que j'ai donnés pour chercher à les amener peu à peu à mon but.

Cette nation-ci n'est rien moins que ce que l'ont peinte les voyageurs et les faiseurs de relations : elle est calme, fière et brave...

BONAPARTE.

Collection Napoléon (1).

Loin que les actes du général en chef aillent à l'encontre de ses opinions philosophiques bien connues, ils ne font que les mettre en œuvre. Le document suivant, adressé à Kléber (document, semblerait-il, tout politique,) n'en renferme pas moins une appréciation singulièrement perspicace de l'évolution des temps, ainsi que des modifications que cette évolution comporte. Rien de plus franc, de plus net, de plus *loyal* (tant à l'égard de l'Islam que de la France même), que cette lettre à Kléber.

DOCUMENT V.

N° 2.880. — Au général Kléber.

Quartier général, au Caire, 12 thermidor an VI (30 juillet 1798).

Je viens de recevoir toutes à la fois, Citoyen-général, vos lettres depuis le 22 messidor jusqu'au 3 thermidor. La conduite que vous avez tenue est celle qu'il fallait tenir.

Je vous ai envoyé avant-hier l'ordre pour l'organisation de la province d'Alexandrie ; ainsi, nommez pour composer le divan,

(1) Voy. *op. cit.* Tome IV, p. 215 et s.

l'aga et les commissaires, les hommes que vous croirez les plus attachés aux Français et les plus ennemis des beys.

Non-seulement j'approuve l'arrestation de Koraïm, mais vous verrez, par l'ordre ci-joint, que j'ordonne encore celle de plusieurs autres individus.

La plus grande chose que nous avions à craindre en arrivant, c'était d'être précédés par la terreur, qui n'existait déjà que trop, et qui nous aurait exposés, dans chaque bicoque, à des scènes pareilles à celles d'Alexandrie. Tous ces gens-ci *pouvaient penser que nous venions dans le même esprit que Saint-Louis,* et qu'ils portent eux-mêmes lorsqu'ils entrent dans les Etats chrétiens. Mais *aujourd'hui les circonstances sont tout opposées ;* ce n'est plus ce que nous ferons à Alexandrie qui fixera notre réputation, mais ce que nous ferons au Caire ; d'ailleurs, répandus sur tous les points, nous sommes parfaitement connus...

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Ce que nous, Européens, nous appelons improprement *islamisation des vérités,* (2) ne représente, au point de vue musulman, que *l'exposé de la vérité à l'Islam.* Quelque hardi que cela puisse sembler, l'Islam ne comporte pas seulement la science ; *il l'exige ;* non-seulement il l'exige, il l'implique (3).

Les cheiks n'avaient pas manqué de signaler à Bonaparte quelques hadits décisifs à cet égard. De son côté, Bonaparte (il va nous le déclarer tout à l'heure) possédait la *persuasion* et la *force.* L'Islam et lui pouvaient donc travailler ensemble.

Bonaparte ne cherche point à improviser.

Quelle serait la meilleure *organisation* à donner aux divans des provinces ? Quels appointements conviendrait-il de fixer définitivement ? Quelles lois seraient efficaces pour assurer l'hérédité et abolir l'arbitraire ? Quelle organisation devrait être introduite dans

---

(1) *Op. cit.* Tome IV, pp. 276-277.

(2) Lorsque, dans son Etude sur la Théorie du droit musulman, Savvas Pacha emploie le vocable *islamisation des vérités,* c'est pour se faire comprendre de nous. Cfr ci-après, 4e partie.

(3) Nous développerons bientôt cette théorie aussi ancienne qu'orthodoxe, et aussi orthodoxe que pratiquement méconnue.

la justice civile et criminelle ? Quelles idées *d'amélioration* peuvent être recueillies soit pour l'établissement des propriété soit pour la levée des impôts ?

Autant de questions nettement posées au Divan d'Egypte, par Bonaparte même (1).

Un officier supérieur (2) vient-il à maltraiter le Divan ? Le général en chef intervient aussitôt. Il n'approuve pas qu'on ait fait arrêter les représentants du Divan sans avoir approfondi s'ils étaient coupables ou non. L'on doit *étudier les peuples* chez lesquels on se trouve, et faire *quelquefois* des exemples *justes et sévères* ; quant au caprice et à la légèreté, il convient de les éviter, du plus loin (3).

L'utilisation est de tout point réciproque ; si les divans doivent être consultés et écoutés avec attention, les savants de *l'Institut d'Egypte* élaboreront l'œuvre civilisatrice.

Cet Institut (où figurent les noms les plus illustres à côté d'autres, dont l'obscurité actuelle dissimule mal les services rendus), est composé de quatre sections : *mathématiques* ; *physique* ; *économie politique ; littérature et arts* (4).

Dès la première séance (5) les questions les plus curieusement précises sont posées par Bonaparte, et pour chacune appel est fait aux savants compétents. Rien n'est négligé, ni les moyens de clarifier et de rafraîchir l'eau du Nil, ni la question des moulins, ni celle de la fabrication de la poudre. Mais la dernière de ces questions mérite particulièrement de fixer l'attention.

---

(1) *Op. cit.* N° 2.850. Quartier général, au Caire, 9 thermidor an VI (27 juillet 1798). Tome IV, p. 261.

(2) Le général Zajonchek, commandant la province de Menouf.

(3) « Etudiez les peuples chez lesquels vous êtes ; distinguez ceux qui sont les plus susceptibles d'être employés ; faites quelquefois des exemples justes et sévères, mais jamais rien qui approche du caprice et de la légèreté ». *Op. cit.* N° 3.030, 29 thermidor an VI, (16 août 1798). Tome IV, p. 348.

(4) *Op. cit.* N° 3.084, tome IV, pp. 386-387, 5 fructidor an VI, (22 août 1798)

(5) Au Caire, 6 fructidor an VI, (23 août 1798). Sur l'Institut d'Egypte, *cfr* le cheikh Abd-El Rahman El Djabarti, Merveilles biographiques et historiques, Le Caire 1891, tome VI, p. 72 et suiv. Voy. *infra*.

DOCUMENT VI.

N° 3.091. — Première séance de l'Institut d'Egypte.

Au Caire, 6 fructidor an VI (23 août 1798).

... 6° Quelle est en Egypte la situation de la *jurisprudence*, de *l'ordre judiciaire civil et criminel*, et de *l'enseignement ? Quelles sont les améliorations possibles dans ces parties et désirées par les gens du pays ?*

Collection Napoléon (1). BONAPARTE.

Admirable questionnaire, que Bonaparte ne perdra point de vue (2).

La lettre que nous mentionnions plus haut, adressée à l'un des généraux que Bonaparte aimait le plus (3) ne contenait pas une réticence ; pas un mot, dans cette page, qui n'eût pu être lu au cheik El-Messiri, auquel est écrite, *le même jour*, une lettre non moins significative (4).

Enfin, une lettre aux ulémas, nobles, cheiks, imams, et fellahs de la province de Bahyreh définit le lien traditionnel que Bonaparte entend renforcer entre les idées de religion, de morale et de civilisation.

DOCUMENT VII.

N° 4.287. — Aux Ulémas, nobles, cheiks, imams et fellahs, de la province de Bahyreh.

Quartier général, Terrâneh, 29 messidor an VII (17 juillet 1799).

Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète !

Tous les habitants de la province de Bahyreh mériteraient d'être châtiés, car *les gens éclairés et sages sont coupables lorsqu'ils ne contiennent pas les ignorants et les méchants ;* mais Dieu est clément et miséricordieux. Le Prophète a ordonné, dans presque tous les chapitres du Coran, aux hommes sages et bons d'être cléments et

(1) *Op. cit.* Tome IV, p. 390-391.

(2) Voy. N° 4.103, tome V, p. 406.

(3) N° 3.147 : Au général Marmont.

(4) Cfr *infra.*

miséricordieux ; je le suis envers vous. J'accorde, par le présent firman, un pardon général à tous les habitants de la province de Bahyreh qui se seraient mal comportés, et je donne des ordres pour qu'il ne soit fait contre eux aucune espèce de recherche. J'espère que désormais le peuple de la province de Bahyreh me fera sentir, par sa bonne conduite, qu'il est digne de mon pardon.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Donc religion et civilisation marcheront d'accord, et le domaine de toutes deux s'élargira.

DOCUMENT VIII.

N° 4.103. — Au citoyen Fourier, commissaire près le Divan.

Quartier général, devant Acre, 30 germinal an VII (19 avril 1799).

J'ai reçu, Citoyen, vos différentes lettres.

Je vous autorise à correspondre avec l'Institut national, pour lui témoigner, au nom de l'Institut d'Egypte, le désir qu'il a de recevoir promptement les différentes questions qu'il a chargé les différentes commissions de faire, et l'empressement que l'Institut d'Egypte mettra à y répondre.

Faites connaître au Divan du Caire les succès que nous avons eus contre nos ennemis, la protection que j'ai accordée à tous ceux qui se sont bien comportés, et les exemples sévères que je fais des villes et des villages qui se sont mal conduits, entre autres de celui de Genyn, habité par Gherar, cheik de Naplouse.

Annoncez au Divan que, lorsqu'il recevra cette lettre, Acre sera pris, et que je serai en route pour me rendre au Caire, où j'ai autant d'impatience d'arriver que l'on a de m'y voir.

Un de mes premiers soins sera de rassembler l'Institut, et de voir si nous pouvons parvenir à avancer d'un pas les connaissances humaines.

Collection Napoléon (2). BONAPARTE.

Ayant donné de tels gages à la cause de l'Islam en même temps qu'à celle de la civilisation, Bonaparte a le droit de parler haut et

(1) *Op. cit*, tome V, p. 518.
(2) *Op. cit.* Tome V, p. 406.

ferme aux cheiks, ulémas, chérifs et orateurs des mosquées. Il n'y manque point (1).

De leur côté, les cheiks n'ont cessé de lui rendre les plus appréciables services. Dans sa lettre au Directoire exécutif en date du 1er messidor an VII, où il relate si pittoresquement l'aventure de *l'Ange El Mahdy*, Bonaparte cite le nom des cheiks qui se sont le mieux comportés.

Pourquoi faut-il que l'émir hadji ait fait défection ? Bonaparte s'en rend compte par le caractère de l'émir.

Là, se trouvaient les très précieux auxiliaires de la cause française.

DOCUMENT IX.

N° 4.188. — **Au Directoire exécutif.**

Quartier général, au Caire, 1er messidor an VII (19 juin 1799)

... **Révolte de l'Emir Hadji.** — L'Emir Hadji, homme d'un caractère faible et irrésolu, que j'avais comblé de bienfaits, n'a pu résister aux intrigues dont il était environné ; il s'est inscrit lui-même au nombre de nos ennemis. Réuni à plusieurs tribus d'Arabes et à quelques mameluks, il s'est présenté dans l'arène. Chassé, poursuivi, il perdit dans un jour les biens que je lui avais donnés, les trésors et une partie de sa famille qui était encore au Caire, et la réputation d'homme d'honneur qu'il avait eue jusqu'alors.

L'ange El-Mahdy. — Au commencement de floréal, une scène, la première de ce genre que nous ayons encore vue, mit en révolte la province de Bahyreh. Un homme, venu du fond de l'Afrique, débarqué à Derne, arrive, réunit les Arabes, et se dit l'ange El-Mahdy, annoncé dans le Coran par le Prophète ; 200 Moghrebins arrivent quelques jours après, comme par hasard, et viennent se ranger sous ses ordres. L'ange El-Mahdy doit descendre du ciel ; cet imposteur prétend être descendu du ciel au milieu du désert ; lui qui est nu prodigue l'or, qu'il a l'art de tenir caché. Tous les jours il trempe ses doigts dans une jatte de lait, se les passe sur les lèvres ; c'est la seule nourriture qu'il prend. Il se porte sur Damanhour, surprend 60 hommes de la

(1) Voy *op. cit.* N° 4.041. Quartier général, Mont Carmel, 28 ventôse an VII, 18 mars 1799). Tome V, p. 365-366.

légion nautique, que l'on avait eu l'imprudence d'y laisser au lieu de les placer dans la redoute d'El-Ramânyeh, et les égorge. Encouragé par ce succès, il exalte l'imagination de ses disciples, et doit, en jetant un peu de poussière contre nos canons, empêcher la poudre de prendre et faire tomber devant les vrais croyants les balles de nos fusils : un grand nombre d'hommes attestent cent miracles de cette nature qu'il fait tous les jours.

Le chef de brigade Lefebvre partit d'El-Ramânyeh avec 400 hommes pour marcher contre l'ange ; mais, voyant à chaque instant le nombre des ennemis s'accroître, il voit l'impossibilité de mettre à la raison une si grande quantité d'hommes fanatisés. Il se range en bataillon carré et tue toute la journée ces insensés, qui se précipitent sur nos canons, ne pouvant revenir de leur prestige. Ce n'est que la nuit que ces fanatiques, comptant leurs morts (il y en avait plus de 1.000) et leurs blessés, comprennent que Dieu ne fait plus de miracles.

Le 19 floréal, le général Lanusse, qui s'est porté avec la plus grande activité partout où il y a eu des ennemis à combattre, arrive à Damanhour, passe 1.500 hommes au fil de l'épée, un monceau de cendres indique la place où fut Damanhour. L'ange El-Mahdy, blessé de plusieurs coups, sent lui-même son zèle se refroidir ; il se cache dans le fond des déserts, environné encore de partisans ; car, dans des têtes fanatisées, il n'y a point d'organes par où la raison puisse pénétrer.

Cependant la nature de cette révolte contribua à accélérer mon retour en Egypte.

Cette scène bizarre était concertée et devait avoir lieu au même instant où la flotte turque, qui a débarqué l'armée que j'ai détruite sous Acre, devait arriver devant Alexandrie...

Combat sur le canal de Moueys. — Le général Lanusse, après avoir délivré la province de Bahyreh, atteignit, le 17 prairial, au village de Kafr-Fournig dans le Charqyeh, les Moghrebins et les hommes échappés du Bahyreh ; il leur tua 150 hommes et brûla le village.

Le 15 prairial, j'arrivais à El-A'rych, de retour de Syrie. La chaleur du sable du désert a fait monter le thermomètre à 44 degrés ; l'atmosphère était à 34 degrés. Il fallait faire onze lieues par jour pour arriver aux puits où se trouve un peu d'eau salée, sulfureuse et chaude, que l'on boit avec plus d'activité que chez nos restaurateurs une bonne bouteille de vin de Champagne.

Mon entrée au Caire s'est faite le 26 prairial, environné d'un

peuple immense qui avait garni les rues, de tous les muftis montés sur des mules, parce que le Prophète montait de préférence ces animaux, de tous les corps de janissaires, des odjaqs, des agas de la police de jour et de nuit, de descendants d'Abou-Bekr, de Fatyme et des fils de plusieurs saints révérés par les vrais croyants ; les chefs des marchands marchaient devant, ainsi que le patriarche copte ; la marche était fermée par les troupes auxiliaires grecques.

Je dois témoigner ma satisfaction au général Dugua, au général Lanusse et au chef de bataillon Duranteau.

Les cheiks El-Bekry, El-Cherqaouy, El-Sâdât, El-Mohdy, El-Saouy se sont comportés aussi bien que je le pouvais désirer ; ils prêchent tous les jours dans les mosquées pour nous ; leurs firmans font la plus grande impression dans les provinces. Ils descendent pour la plupart des premiers califes et sont dans une singulière vénération parmi le peuple.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Bonaparte est en correspondance régulière avec le chérif de la Mecque. Dès le début, il avait eu soin de se mettre en relation avec lui.

DOCUMENT X.

N° 3.110. — Au chérif de la Mecque.

Quartier général, au Caire, 8 fructidor an VI (25 août 1798).

En vous faisant connaître l'entrée de l'armée française en Egypte, je crois devoir vous assurer de la ferme intention où je suis de protéger de tous mes moyens le voyage des pélerins de la Mecque ; les mosquées et toutes les fondations que la Mecque et Médine possèdent en Egypte continueront à leur appartenir comme par le passé. Nous sommes amis des musulmans et de la religion du prophète ; nous désirons faire tout ce qui pourra vous plaire et être favorable à la religion.

Je désire que vous fassiez connaître partout que la caravane des pélerins ne souffrira aucune interruption, qu'elle sera protégée de manière qu'elle n'aura rien à craindre des Arabes.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (2).

---

(1) V. *op. cit.* Tome V, pp. 460-464.

(2) Voy. *op. cit.* Tome IV, pp. 399-400.

L'idée — comme tant d'autres — a été reprise et appliquée par les Anglais. En 1903, ils firent accompagner le Khédive qui se rendait à la Mecque par une importante force armée égyptienne, destinée à le protéger contre les nomades de l'Arabie. Nombre de sujets Turcs de la Syrie et de l'Asie Mineure se joignirent eux-mêmes à la caravane. Nous n'insistons pas sur la portée politique d'un tel acte...

Quelque nette que fût la lettre précédente, dès le surlendemain, Bonaparte écrivait de nouveau au chérif de la Mecque et lui donnait les assurances de fidélité les plus formelles.

Il s'agit d'une protection effective que Bonaparte offre aux Musulmans. L'idée lui est chère ; il attend la réponse du chérif par retour du courrier.

DOCUMENT XI.

N° 3.136. — **Au chérif de la Mecque.**

Quartier général, au Caire, 10 fructidor an VI (27 août 1798).

Je m'empresse de vous faire connaître mon arrivée, à la tête de l'armée française, au Caire, ainsi que les mesures que j'ai prises pour conserver aux saintes mosquées de la Mecque et de Médine les revenus qui leur étaient affectés. Par les lettres que vous écriront le divan et les différents négociants de ce pays-ci, *vous verrez avec quel soin je protège les imams, les chérifs et tous les hommes de loi ;* vous y verrez également que *j'ai nommé pour émir Hadji Mustapha-Bey, Kiâya de Seid,* Abou-Behr-Pacha, gouverneur du Caire, et qu'il *escortera la caravane avec des forces qui la mettront à l'abri des incursions des Arabes.*

Je désire beaucoup que, par votre réponse, vous me fassiez connaître si vous souhaitez que je fasse escorter la caravane par mes troupes, ou seulement par un corps de cavalerie des gens du pays ; mais, *dans tous les cas, faites connaître à tous les négociants et fidèles que les musulmans n'ont pas de meilleurs amis que nous, de même que les chérifs et tous les hommes qui emploient leur temps et leurs moyens à instruire les peuples n'ont pas de plus zélés protecteurs,* et que le commerce non seulement n'a rien à craindre, mais sera spécialement protégé.

J'attends votre réponse par le retour de ce courrier.

Vous me ferez connaître également les besoins que vous pourriez

avoir soit en blé, soit en riz, et je veillerai à ce que tout vous soit envoyé.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Jusqu'à la fin de son séjour en Egypte, Bonaparte devait être le correspondant et l'ami du chérif de la Mecque.

DOCUMENT XII.

N° 4.234. — Au chérif de la Mecque (2).

Quartier général, au Caire, 12 messidor an VII (30 juin 1799).

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète !

J'ai reçu votre lettre et j'en ai compris le contenu. ***J'ai donné les ordres pour que tout ce qui peut persuader de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous soit fait.***

J'espère que, la saison prochaine, vous ferez partir une grande quantité de bâtiments chargés de café et de marchandises des Indes. Ils seront toujours protégés.

Je vous remercie de ce que vous avez fait passer mes lettres aux Indes et à l'île de France. Faites-y passer celles-ci et envoyez-moi la réponse.

Croyez à l'estime que j'ai pour vous et au cas que je fais de votre amitié.

BONAPARTE.

Pièces imprimées par ordre du Premier Consul (3).

Le Directoire exécutif était régulièrement averti (4) des services que Bonaparte ne cessait de demander au Chérif de la Mecque, en retour de la protection garantie par la France aux Musulmans (5).

---

(1) *Op. cit.* Tome IV, p. 413.

(2) Au chérif de la Mecque, le chef de la religion, porte le texte des *Pièces diverses relatives aux opérations militaires et politiques du général Bonaparte*, Didot, an VIII, p. 333. Cfr ci-après, p. 30 (note). La pensée de Bonaparte est, en fait, indiscutable.

(3) *Op. cit.* Tome V, p. 490. Cfr. le n° 3901, *infra*.

(4) Cfr *supra*.

(5) Cfr *infra*.

C'est à l'aide du Chérif de la Mecque que Bonaparte cherchait à s'assurer la route des Indes. La lettre suivante ne l'insinue-t-elle pas merveilleusement ?

DOCUMENT XIII.

N° 4.225. — Au Directoire exécutif.

Quartier général, au Caire, 10 messidor an VII (28 juin 1799).

... Je n'ai point reçu de lettres de France depuis l'arrivée de Moureau, qui m'a apporté des nouvelles du 5 nivôse, et de Belleville, du 20 pluviôse. J'espère que nous ne tarderons pas à en avoir.

Nos sollicitudes sont toutes en France. Si les rois l'attaquaient, vous trouveriez dans nos bonnes frontières, dans le génie guerrier de la nation et dans vos généraux, des moyens pour leur rendre funeste leur audace. Le plus beau jour pour nous sera celui où nous apprendrons la formation de la première République en Allemagne.

Je vous enverrai incessamment le nivellement du canal de Suez, les cartes de toute l'Egypte, de ses canaux, et de la Syrie.

Nous avons de fréquentes relations avec La Mecque et Moka. *J'ai écrit plusieurs fois aux Indes, à l'île de France ; j'en attends les réponses sous peu de jours. C'est le chérif de La Mecque qui est l'entremetteur de notre correspondance...*

BONAPARTE.

Collection Napoléon (1).

Bonaparte mesure, le premier, toute l'importance politique, sociale et économique du pélerinage à la Mecque, importance désormais regardée (fut-ce à l'unique point de vue social) comme indiscutable. (2)

Les pélerins du Maroc sont l'objet d'une sollicitude particulière.

(1) Voy. *op. cit.*, tome V, pp. 484-486, et 491, le n° 4237.

(2) 1° Le pèlerinage met en contact les peuples les plus différents et affirme ainsi, au plus haut degré, la *solidarité humaine* ;

2° Il consacre pratiquement l'*égalité entre Musulmans*. Absolue est cette égalité. Tous les pèlerins sont astreints aux mêmes obligations. Maîtres et domestiques deviennent de véritables égaux. L'Islam s'avère le grand égalisateur d'hommes dont parlera Carlyle ;

3° La diversité des coutumes, des races, du langage s'efface devant la *discipline morale*. Il se glisse des criminels parmi les pèlerins, aucun crime n'est commis ;

DOCUMENT XIV.

N° 4.358. — Au Sultan du Maroc.

Au Caire, 28 thermidor an VII (15 août 1799).

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète !

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Au Sultan du Maroc, serviteur de la Sainte Kasbah, puissant parmi les rois, et fidèle observateur de la loi du vrai prophète.

Nous profitons du retour des pélerins du Maroc pour vous écrire cette lettre et vous faire connaître que nous leur avons donné toute l'assistance qui était en nous, parce que notre intention est de faire, dans toutes les occasions, ce qui peut vous convaincre de l'estime que nous avons pour vous. Nous vous recommandons, en échange, de bien traiter tous les Français qui sont dans vos Etats ou que le commerce pourrait y appeler.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (1).

Rien de plus sincère, (insistons-y) que cette politique : n'était-elle pas, en même temps, dictée par les sentiments les plus nobles et garantie par les intérêts communs les plus certains.

Et le fanatisme ?

Bonaparte, on la vu, n'a cessé d'en être l'adversaire, mais par

---

4° La rudesse même du pèlerinage est une discipline ;

5° Sa durée rend efficace, et par suite utilisable indirectement pour une action politique étendue, le contact entre populations si différentes ;

6° Les récits que feront les pèlerins multiplieront le fruit de leur propre expérience ;

7° Sans l'accomplissement de ce devoir religieux, des foules sans nombre ignoreraient les découvertes de la science moderne les plus tangibles ; elles n'en auraient même jamais entendu parler. Elément de propagande scientifique, assurément rudimentaire, mais inappréciable déjà. Voy. *Revue du Monde musulman*, numéro de juin 1912 : Relation d'un pèlerinage à la Mecque en 1910-1911 par H. Kazem Zadeh. Cfr correspondance de Bonaparte, n° 4238 : « *Le chef de la religion musulmane est notre ami le chérif de la Mecque.* » *Op. cit.* Tome V, p. 492. (Quartier général, au Caire, 12 messidor an VII (30 juin 1799. Voy. ci-dessous, Appendice I).

(1) *Op. cit.* Tome V. p. 561. — Cfr n° 4359 : Au bey de Tripoli, 28 thermidor an VII (15 août 1799). et n° 4235 : Au sultan du Darfour, 12 messidor an VII (30 juin 1799).

qui doit-on et peut-on uniquement le combattre ? Par les cheiks, les chérifs, tous les hommes qui employent leur temps et leurs moyens à *instruire* les peuples (1).

Autant Bonaparte est favorable à une religion large, ordonnée et ordonnatrice, autant il déteste le fanatisme religieux. Les populations sont fanatiques et *les prêtres ne le sont pas*. C'est donc par eux qu'il s'agit d'attaquer le fanatisme, pour peu que l'on veuille circonscrire le fléau, et le vaincre enfin quelque jour (2).

DOCUMENT XV.

N° 4.374. — Au général Kléber.

Quartier général, Alexandrie, 5 fructidor an VII (22 août 1799).

Vous trouverez ci-joint, Citoyen Général, un ordre pour prendre le commandement en chef de l'armée. La crainte que la croisière anglaise ne reparaisse d'un moment à l'autre me fait précipiter mon départ de deux ou trois jours...

Vous connaissez, Citoyen Général, quelles est ma manière de voir sur la politique intérieure de l'Egypte ; quelque chose que vous fassiez, les chrétiens seront toujours nos amis. *Il faut les empêcher d'être trop insolents, afin que les Turcs n'aient pas contre nous le même fanatisme que contre les chrétiens, ce qui nous les rendrait irréconciliables.* Il faut endormir le fanatisme en attendant qu'on puisse le déraciner (3). En captivant l'opinion des grands cheiks du Caire, on a l'opinion de toute l'Egypte et de tous les chefs que ce peuple peut avoir. *Il n'y en a aucun moins dangereux pour nous* (4) *que des cheiks* qui sont peureux, ne savent pas se battre, et qui, *comme tous les prêtres, inspirent le fanatisme sans être fanatiques...*

Accoutumé à voir la récompense des peines et des travaux de la vie dans l'opinion de la postérité, j'abandonne l'Egypte avec le plus grand regret. L'intérêt de la patrie, sa gloire, l'obéissance, les événements extraordinaires qui viennent de s'y passer, me décident seuls

(1) Cfr *supra*.

(2) Bonaparte n'admettait le fanatisme qu'à la guerre. A ce titre, pouvait-il être insensible à l'intrépidité guerrière des Musulmans ?

(3) Fanatisme, précise fort justement Bonaparte. Cfr *supra*.

(4) Voilà l'indication politique ; le reste est précaution verbale à l'usage de Kléber.

à passer au milieu des escadres ennemies pour me rendre en Europe. Je serai d'esprit et de cœur avec vous ; vos succès me seront aussi chers que ceux où je me trouverais moi-même, et je regarderai comme mal employés, tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose pour l'armée dont je vous laisse le commandement, et pour consolider le *magnifique établissement dont les fondements viennent d'être jetés*...

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

---

§ III. — Manifestations religieuses.

Ce fut la destinée de Bonaparte de ne s'étonner jamais, et de mener les hommes d'étonnement en étonnement.

Lorsque les soldats virent le général en chef de l'expédition française présider les cérémonies musulmanes, plus d'un fut déconcerté ; nul ne protesta. Au fond, Bonaparte affirmait les idées de la France révolutionnaire.

Or, un tel esprit, fait de déisme pur, n'est-ce pas, dans une large mesure, l'esprit musulman ? (2)

Durant son séjour en Egypte l'attention bienveillante de Bonaparte s'est progressivement étendue aux détails les plus minutieux de la vie religieuse (3). Aussi quand les malentendus avec la Turquie s'accentueront, pourra-t-il, fort légitimement, invoquer les services rendus à la cause de l'Islam. C'est sur le terrain musulman qu'il se placera avec décision. Comment, dira-t-il, la Sublime Porte a été l'amie de la France tant que cette puissance *a été chrétienne*, et dès que la France se rapproche de l'islamisme, la Turquie s'écarte ! Puisse le sultan mieux entendre ses intérêts, et veiller au partage de l'empire projeté entre la Russie et l'Allemagne (4)...

---

(1) *Op. cit.* Tome V. pp. 572-575.

(2) Cfr *supra*.

(3) Voy. par exemple le n° 3074 : au général de brigade Vial, commandant la province de Damiette, 5 fructidor an VI (22 août 1798), *op. cit.*, tome IV, p. 378.

(4) Voy. n° 4364. L'on ne saurait trop insister sur de telles déclarations, d'autant plus graves que plus précises et plus intentionnellement accentuées.

Nous savons que Bonaparte était catégoriquement antitrinitaire : il l'était même avec une ironie joyeuse.

DOCUMENT XVI.

N° 4.296. — Au Divan du Caire.

Quartier général, El Rahmânyeh, 3 thermidor an VII — (21 juillet 1799).

... Il y a sur cette flotte des Russes, qui ont en horreur ceux qui croient à l'unité de Dieu, parce que, selon leurs mensonges, ils croient qu'il y en a trois. Mais ils ne tarderont pas à voir que ce n'est pas le nombre des dieux qui fait la force, et qu'il n'y en a *qu'un seul, père de la victoire,* clément et miséricordieux, combattant toujours pour les bons, confondant les projets des méchants, et qui, dans sa sagesse, a décidé que je viendrais en Egypte pour en changer la face et *substituer à un régime dévastateur un régime d'ordre et de justice.* Il donne par là une marque de sa toute puissance, car ce que n'ont jamais pu faire ceux qui croyaient à trois dieux, nous l'avons fait, nous qui croyons qu'*un seul* gouverne la nature et l'univers.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

En présence d'une telle aversion à l'égard du dogme trinitaire (2) faut-il beaucoup s'étonner que Bonaparte parle avec amour de la religion du Prophète ? « La religion du Prophète, que j'aime », dit-il naturellement (3).

Ce qui étonne davantage, c'est de voir le général en chef remplir lui-même les fonctions religieuses que remplissait autrefois le pacha.

---

(1) *Op. cit.* Tome V, pp. 525-526. La pièce est terrible : « Le Musulman qui est embarqué sur un bâtiment où est arborée la croix, celui qui, tous les jours, entend blasphémer contre le seul Dieu, est pire qu'un infidèle même. » *Ibid.* Cette haine du dogme anti rationnel, Bonaparte l'utilise, mais elle est bien sienne. Il ne fait qu'en exagérer l'expression.

(2) Bonaparte expose à sa façon le dogme trinitaire. Il refuse d'entrer dans les subtilités d'ordre théologique.

(3) *Op. cit.*, tome IV, p. 241, n° 2818, Proclamation au peuple du Caire. Quartier général, Gyzeh, 4 thermidor an VI 22 (juillet 1798).

DOCUMENT XVII.

N° 3.952. — Au Directoire exécutif.

Quartier général, au Caire. 22 pluviôse an VII (10 février 1799).

... Je me fais accompagner, dans cette course, du mollah, qui est, après le mufti de Constantinople, l'homme le plus révéré de l'empire musulman, des cheiks des quatre principales sectes, de l'émir-hadji ou prince des pélerins.

Le Ramazân, qui a commencé hier, a été célébré de ma part avec la plus grande pompe ; j'ai rempli les mêmes fonctions que remplissait autrefois le pacha...

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

La pièce qui suit (signée comme la précédente par le général en chef) n'est pas moins catégorique, mais elle semble, vu son caractère officiel tout particulier, plus curieuse encore.

DOCUMENT XVIII.

N° 4.362. — Ordre.

Quartier général, au Caire, 29 thermidor an VII (16 août 1799).

Les commandants des provinces feront connaître, par une circulaire en arabe, qui sera envoyée dans tous les villages, la pompe avec laquelle la fête du Prophète a été célébrée au Caire.

Depuis mémoire d'homme, on n'en avait pas vu d'aussi brillante.

Toute l'armée qui était au Caire, éclairée par une grande quantité de flambeaux, est allée rendre visite au cheik El-Bekry, le général en chef y avait dîné, ainsi que Moustafa-Pacha et tous les principaux officiers faits prisonniers à la bataille d'Aboukir. *Le général en chef a assisté à la lecture qui a été faite de différents poèmes arabes en l'honneur du Prophète, après quoi, au milieu des grands cheiks, il a fait faire la prière et s'est fait réciter la généalogie du Prophète. Le pacha et tous les prisonniers turcs ne revenaient pas de leur surprise de voir le respect que les Français avaient pour l'isiamisme et la loi du plus saint des prophètes.*

---

(1) *Op. cit.* Tome V, pp. 309-311.

Le général en chef voulant donner une preuve de sa satisfaction au cheik Gariany, commandant d'Alexandrie, et au cheik El-Messiry, président du divan d'Alexandrie, hommes recommandables par leur sagesse et leur piété, les a fait revêtir chacun d'une pelisse d'une grande valeur.

Le présent ordre du jour sera traduit en arabe, imprimé, et il en sera envoyé trente copies à chaque commandant de province.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Lorsque Bonaparte, juste un an auparavant, remerciait Menou des honneurs rendus au Prophète *(à notre prophète)* (2), qui eût pu croire que le général en chef dût aller jusque là ?

Déjà cependant, il était allé fort loin, et le pacte moral entre la France et l'Islam avait été scellé.

Bonaparte pouvait donc, à bon droit, écrire le mot *cœur* en parlant des rapports entre Français et Musulmans (3). Lui, le grand implacable, il a été tendre envers l'Islam.

---

§ IV. — Espérances données à l'Islam.

Ces espérances sont de deux ordres :

1°) *Matérielles* en même temps que morales et religieuses. Que les œuvres de l'Islam soient garanties, que les Musulmans puissent

---

(1) *Op. cit.* Tome V, pp. 562-563.

(2) « Je vous remercie des honneurs que vous avez rendus à notre Prophète, » n° 3115, quartier général au Caire, 9 fructidor an VI (26 août 1798) ; cfr *op. cit.* tome IV, p. 356, n° 3043. Au consul français à Tripoli, 1er fructidor an VI. (18 août 1798) ; Tome IV, p. 363, n° 3050 : Au général Vial, commandant la province de Damiette : « J'imagine que vous aurez eu soin qu'on célèbre avec plus de pompe encore la fête du Prophète, qui est dans quatre ou cinq jours. La fête du Nil a été très belle ici, celle du Prophète le sera encore davantage » ; tome IV, pp. 421-422, n° 3151. Au général Menou : « Nous avons célébré ici la fête du Prophète avec une pompe et une ferveur qui m'ont presque mérité le titre de saint », 11 fructidor an VI (28 août 1798) Nulle ironie à l'égard de l'Islam, puisque la lettre est écrite à Menou.

(3) Voy. *supra* et cfr n° 3078 : A Ahmed-Pacha, gouverneur de Seïdeh et d'Akka (Sidon et Saint-Jean-d'Acre), 5 fructidor an VI (22 août 1798), *op. cit.*, tome IV, p. 380.

désormais se considérer comme réellement défendus par la France : ces assurances, nous l'avons vu, n'ont cessé d'être prodiguées par Bonaparte. Et il n'a cessé de tenir parole.

2°) *Purement religieuses.* La proclamation adressée aux populations de l'Egypte faisait déjà mieux qu'autoriser de telles espérances : elle les consacrait (1).

Mais il y a plus, il y a jusqu'à l'acceptation du symbole. *Le croissant contre la croix* (2), n'est-ce pas la thèse qui résulte de l'ensemble des documents suivants ?

Nous posons la question, en ne mêlant aucun commentaire à de telles pages (3).

DOCUMENT XIX.

N° 3.077. — Au citoyen Beauvoisins, commissaire près du Divan, au Caire.

Quartier général, au Caire, 5 fructidor an VI (22 Août 1798).

Le citoyen Beauvoisins se rendra à Damiette ; de là il s'embarquera sur un vaisseau turc ou grec ; il se rendra à Jaffa ; il portera la lettre ci-jointe à Ahmed-Pacha ; il demandera à se présenter devant lui, et il réitérera de vive voix que les musulmans n'ont pas de plus vrais amis en Europe que nous ; que j'ai entendu avec peine que l'on croyait en Syrie que j'avais dessein de prendre Jérusalem et de détruire la religion mahométane ; que ce projet est aussi loin de notre cœur que de notre esprit ; qu'il peut vivre en toute sûreté ; que je le connais de réputation comme un homme de mérite ; qu'il peut être assuré que, s'il veut se comporter comme il le doit envers des hommes qui ne lui font rien, je serai son ami, et que, bien loin que notre arrivée en Egypte soit contraire à sa puissance, elle ne fera que l'augmenter ; que je sais que les mameluks, que j'ai détruits, étaient ses ennemis, et qu'il ne doit pas nous confondre avec le reste des Européens, puisque, *au lieu de rendre les musulmans esclaves, nous les délivrons* ; et enfin il lui racontera ce qui s'est passé en

(1) N° 3077. (Au citoyen Beauvoisins).

(2) Le croissant, symbole du progrès, contre la croix, symbole de l'injustice. En revanche, il faut reconnaître qu'au point de vue individuel, la religion de la croix a multiplié, elle aussi, les exemples d'abnégation héroïque.

(3) Cfr ci-dessous, document XXI. Là est peut-être la plus magnifique des espérances données à l'Islam.

Égypte, et ce qui peut être propre à lui ôter l'envie d'armer et de se mêler à cette querelle.

Si Ahmed-Pacha n'est pas à Jaffa, le citoyen Beauvoisins se rendra à Saint-Jean-d'Acre ; mais il aura soin auparavant de voir les familles européennes, et principalement le vice-consul français, pour se procurer des renseignements sur ce qui se passe à Constantinople et sur ce qui se fait en Syrie.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (1).

DOCUMENT XX.

N° 3.148. — Au cheik El-Messiri.

Quartier Général, au Caire, 11 Fructidor an VI (28 août 1798).

Le général Kléber me rend compte de votre conduite, et j'en suis satisfait. Vous savez l'estime particulière que j'ai conçue de vous au premier instant où je vous ai connu. J'espère que le moment ne tardera pas où je pourrai réunir tous les hommes sages et instruits du pays, et *établir un régime uniforme* (2), *fondé sur les principes de l'Alcoran, qui sont les seuls vrais et qui peuvent seuls faire le bonheur des hommes.*

Comptez en tout temps sur mon estime et mon appui.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (3).

DOCUMENT XXI.

N° 3.785. — Aux habitants du Caire.

Quartier Général, au Caire, 1er Nivôse an VII (21 décembre 1798).

Des hommes pervers avaient égaré une partie d'entre vous ; ils ont péri. Dieu m'a ordonné d'être clément et miséricordieux pour le peuple : j'ai été clément et miséricordieux envers vous.

J'ai été fâché contre vous de votre révolte. Je vous ai privés pen-

---

(1) *Op. cit.*, tome IV, p. 380.

(2) Voy. I. Bédaride, Les Juifs en France, en Italie et en Espagne, Michel Lévy, 1859, pp. 581 et s. et cfr *Journal* de Rœderer (audience au Corps législatif, 5 novembre 1800 : 14 Brumaire an IX).

(3) *Op. cit.*, tome IV, p. 420.

dant deux mois de votre divan ; mais aujourd'hui je vous le restitue : votre bonne conduite a effacé la tache de votre révolte.

Chérifs, ulémas, orateurs des mosquées, faites bien connaître au peuple que ceux qui, de gaîté de cœur, se déclareraient mes ennemis, n'auront de refuge ni dans ce monde, ni dans l'autre. Y aurait-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le destin lui-même dirige toutes mes opérations ? Y aurait-il quelqu'un assez incrédule pour révoquer en doute que tout, dans ce vaste univers, est soumis à l'empire du destin ?

Faites connaître au peuple que, *depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme, fait abattre les croix, je viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée. Faites voir au peuple que, dans le saint livre du Koran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, et ce qui arrivera est également expliqué.*

Que ceux donc que la crainte seule de nos armes empêche de nous maudire, changent : car, en faisant au ciel des vœux contre nous, ils sollicitent leur condamnation ; que les vrais croyants fassent des vœux pour la prospérité de nos armes.

Je pourrais demander compte à chacun de vous des sentiments les plus secrets du cœur, car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne ; mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je suis conduit par des ordres supérieurs et que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi. Heureux ceux qui, de bonne foi, sont les premiers à se mettre avec moi !...

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

Ce qui accentue la portée des actes posés par Bonaparte en Egypte, c'est (nous ne saurions assez insister sur une question si grave) le but qu'il s'était fixé avant de quitter le sol français : la transformation *civilisatrice* et *scientifique* du monde, à *l'exclusion*, non de l'idée religieuse, mais *des doctrines ultramontaines.*

Cette politique, de quelque manière qu'elle soit jugée, ne résulte-t-elle pas clairement des pièces suivantes ?

---

(1) *Op. cit.*, tome V, pp. 221-222.

DOCUMENT XXII.

N° 2.470. — Au général Brune (1), commandant en chef l'armée d'Italie.

Paris, 13 germinal an VI (2 avril 1798).

... *Vous avez beaucoup à faire dans le pays où vous êtes. J'espère que ce sera le passage d'où vous viendrez me rejoindre pour donner le dernier coup de main à la plus grande entreprise qui ait encore été exécutée parmi les hommes.*

Entourez-vous d'hommes à talents et forts.

Je vous recommande de protéger l'observatoire de Milan, et, entre autres, Oriani, qui se plaint de la conduite que l'on tient à son égard. C'est le meilleur géomètre qu'il y ait eu.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (2).

Tout avait été prévu. aucun détail ne serait oublié, dût Bonaparte « remonter le Tibre » pour emporter avec lui l'imprimerie arabe de la Propagande, et le citoyen Monge.

DOCUMENT XXIII.

N° 2.471. — Au citoyen Monge, à Rome.

Paris, 13 germinal an VI (2 avril 1798).

J'ai reçu, mon cher Monge, votre lettre du 30 ventôse. Desaix doit être arrivé ; je vous prie de lui remettre la lettre ci-jointe...

Je compte sur l'imprimerie arabe de la Propagande et sur vous, dussé-je remonter le Tibre avec l'escadre pour vous prendre.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (3).

---

(1) Envoyé, plus tard, comme ambassadeur à Constantinople.

(2) *Op. cit.*, tome IV, p. 39.

En évitant de faire procéder, en Italie, à la vente des biens d'église et en ménageant, sinon l'autorité effective du Pape, du moins celle du clergé, Bonaparte réservait déjà ces deux forces : l'idée de tolérance et l'idée de religion, qu'il entendait fortifier l'une par l'autre, selon les circonstances données.

(3) *Op. cit.*, tome IV, p. 39.

Nous n'avons pas à retracer le rôle politique de Bonaparte au Caire. Notons seulement à quel point, au moment de quitter l'Egypte, Bonaparte se rendait compte du mouvement mondial qu'il avait marqué et déterminé.

DOCUMENT XXIII *bis* (*complément du document XV*).

N° 4.374. — Au général Kléber.

Quartier général, Alexandrie, 5 fructidor an VII (22 août 1799).

... La place importante que vous allez occuper en chef va vous mettre à même de déployer les talents que la nature vous a donnés ; *l'intérêt de ce qui se passe ici est vif, et les résultats en seront immenses sur le commerce et la civilisation ; ce sera l'époque d'où dateront de grandes révolutions.*

Dépôt de la guerre (1). BONAPARTE.

Dans ces révolutions, l'Islam entrait comme un facteur décisif. Et l'on ignore trop que la preuve peut en être faite et poussée jusqu'à la minutie (2).

Qu'il nous soit permis de remercier les autorités militaires grâce auxquelles il nous a été possible de reproduire les documents suivants.

---

(1) Voy. tome V, pp. 572-575.

(2) Voy, note 2 de la page suiv.

الحرية — المساواة

الجمهور الفرانساوي

من محفل الديوان الخصوصي بمحروسة مصر

خطابًا لاقاليم مصر الشرقيه والغربيه والمنوفيه والقليوبيه والجيزة والبحيرة

النصيحة من الايمان

قال الله تعالى في محكم القران ولا تتبعوا خطوات الشيطان وقال تعالى ولا تطيعوا امر المسرفين الذين يفسدون في الارض ولا يصلحون فعلى العاقل ان يتدبر الامور قبل ان يقع في الندامه

نخبركم معاشر المومنين انكم لا تسمعوا كلام الكذابين فتصبحوا على ما فعلتم نادمين .

وقد حضر الى محروسة مصر المحميه امير الجيوش الفرنساويه حضرة بونابارته محب الملة المحمديه ونزل بعسكره في العادليه سليمًا من العطب والاسقام شاكرًا الله موحدًا للملك العلام ودخل الى مصر من باب النصر يوم الجمعه [illegible] شهر محرم الحرام سنة الف ومايتين واربعة عشر من [illegible] جليل [illegible] وعسكر كثير جسيم وصحبته العلما الازهرية والسادات [illegible] والقادريه والوجاقات السبعة السلطانية وارباب الاقلام الديوانيه واعيان التجار المصريه كان ذلك اليوم يومًا مشهودًا عظيمًا لم يقع نظيره في المواكب السابقه قديمًا فخرجت سكان مصر جميعا لملاقته فوجدوه هو الامير الاول بونابارته بذاته وصفاته وظهر لهم ان الناس يكذبون عليه فحمدوا الله مدبر الاسلام وظهر بعين لطفه اليه والذي اشاع عنه الاخبار الكاذبه العربان الفاجرة والغز الهاربه ومرادهم بهذه الاشاعه هلاك الرعيه وتعب اهل الملة الاسلاميه وتعطيل الاموال الديوانيه لانهم يحبون راحة العبيد وقد ازال الله دولتهم من هنا فان بطش ربك لشديد وقد بلغنا ان الالفي توجه الى الشرقيه مع بعض المجرمين من عربان بلي والعايد العصاة المفسدين يسعون في الارض بالفساد وينهبون اموال المسلمين ان مرادهم الهلاك ويزورون في الفلاحين المكاتيب الكاذبة الفاجرة ويدعون ان عساكر السلطان حاضرة والحال انها ليست بحاضرة فلا اصل لهذا الخبر ولا صحة لهذا الاثر وانما مرادهم وقوع الناس في المهالك بالضرر مثل ما كان يفعل ابراهيم بيك في غزة حين كان يرسل فرمانات بالمكاتيب بالبهتان ويدعي انها من طرف السلطان ويصدقه اهل الاريافه ضعفا العقول ولا يعرفون العواقب فيلقون في المصايب واهل الصعيد طردوا الغز من بلادهم خوفًا على انفسهم واموالهم ولانهم في اليوم يحلق مع الجبرتي [illegible] الشديد الحالفة ونعوذ بالله من غضب الديان فكانوا اهل الصعيد احسن عقلًا من اهل بحري بسبب هذا الراي السديد ونخبركم ان احمد باشا الجزار سموه بهذا الاسم لكثرة قتله الانفس ولايفرق بين الاخيار والاشرار وقد جمع الطموش الكثيرة من عسكر العثملي ومن الغز والعرب واسافل المشره وكان مراده الاستيلا على مصر واقاليمها واجمعوا اجتماعهم عليه لاخذ اموالها وهتك حريمها ولكن لم تساعده الاقدار والله يفعل مايشا ويختار الطائفة خفيه والكلام في صفو النيه وقد كان ارسل بعض هذه العساكر الى قلعة العريش ومراده يصل الى قطيه وقطيه فتوجه حضرة صاري عسكر امير الجيوش الفرنساويه وكسر عسكر الجزار الذين كانوا في العريش وداروا الفرار بعد ما حل باكثرهم القتل والدمار وكانوا نحو ثلاثة الاف وملك قلعة العريش واخذ ما فيها من ذخاير الجزار بلا خلاف ثم توجه صاري عسكر الى غزه فهرب من كان فيها من عسكر الجزار وفروا منها لما نظروا من الهمة العسكر الفرنساوي ولما دخل قلعة غزة نادا في رعيتها بالامان وامر باقامة الشعاير الاسلاميه واكرم العلما والتجار والاعيان ثم انتقل الى الرملة واخذ ما فيها من ذخاير الجزار من بقسماط وارز وشعير وقرب اكثر من الفين قربه عظام كبار كان جهزها الجزار لذهابه الى مصر ولكن لم تساعده الاقدار ثم توجه الى يافا وحاصرها ثلاثة ايام ثم اخذها واخذ ما فيها من ذخاير الجزار بالتمام ومن غفلات اهلها انهم لم يرضوا بامانه ولم يدخلوا تحت طاعته واحسانه فدور فيهم السيف من شدة غيظه وقوة سلطانه وقتل منهم نحو اربعة الاف او يزيدون بعد ما هدم سورها فعل الله الذي يقول للشي كن فيكون واكرم من كان فيها من اهل مصر واطعمهم وكساهم وانزلهم في المراكب الى مصر وعفرهم بعسكره خوفًا من العربان ولجزل عطاياهم وكان في يافا نحو خمسة الاف من عسكر الجزار هلكوا جميعًا وبعضهم ما نجاه الا الفرار ثم توجه من يافا الى جبل نابلس فكسر من كان فيها من العساكر بمكان يقال له قاقون وحرق خمسة بلاد من بلادهم وما قدر كان سبحان مالك الملك الحي القيوم ثم اخرب سور عكا وهدم قلعة الجزار التي كانت حصينة ولم يبق فيها حجر على حجر حتى انه يقال كان هنا مدينه وقد كان بنا اسوارها وشيد بنيانها في نحو عشرين من السنين يظلم في بنيانها عباد الله وهكذا عاقبة بنيان الظالمين ولما توجه اليه اهل بلاد الجزار من كل ناحية متحركهم كسرة عظيمة فهل ترى لهم من باقية نزل عليهم صاعقة من السما على قتل اهل الشام لما قتلناكم ثم توجه راجعا الى مصر المحروسه لاجل سببين الاول انه وعدنا برجوعه الينا بعد اربعة اشهر والوعد دين الحرين والسبب الثاني انه بلغه ان بعض المفسدين من الغز والعربان يحركون في غيابه الفتن والشرور في بعض الاقاليم والبلدان فلما حضر سكنت الفتنه وزالت الاشرار مثل زوال الغيم عند شروق الشمس وسط النهار فان همته العليه واخلاقه المرضيه متوجهة في البكرة والعشيه لازالة الاشرار والضرر من الرعيه وحبه لمصر واقليمها شي عجيب ورغبته في الخير لاهلها ونيلها وزرعها بفكره وتدبيره المصيب يحب الخير لاهل الخير والطاعه ويرغب ان يجعل فيها احسن التحف والصناعه ولما حضر من الشام احضر معه جملة اساري من خاص وعام وجملة مدافع وبيارق اغتنمها في الحروب من الاعدا والاخصام فالويل كل الويل لمن عاداه والخير كل الخير لمن والاه فسلموا يا عباد الله لقضا الله وارضوا بتقدير الله فان الارض لله وامتثلوا لاحكام الله فان الملك لله يوتيه من يشا من عباده هذا هو الايمان بالله ولا تسعوا في سفك دمايكم وهتك عيالكم [illegible] اولادكم ونهب اموالكم ولا تسمعوا كلام الغز [illegible] الكاذبين ولا تقولوا ان في الفتنة اعلا كلمة الدين حاشا لله لم يكن فيها الا اهلاك النفوس وقتل الانفس وذل امة النبي عليه السلام والغز والعربان يطمعوكم ويغروكم لاجل ان يضروكم فينهبوكم واذا كانوا في بلد وقدمت عليهم الفرنسيس فروا هاربين منهم كانهم جنود ابليس ولما حضر صاري عسكر الى مصر اخبر اهل الديوان من خاص وعام انه يحب دين الاسلام ويعظم النبي عليه السلام ويحترم القران ويقرا فيه كل يوم باتقان وامر باقامة شعاير المساجد الاسلاميه واجرا خيرات الاوقاف السلطانيه وسلم [illegible] الواقفيه وسعي في حصول اقوات الرعيه فانظروا هذه الالطاف والمزيه ببركة نبينا اشرف البريه وعرفنا ان مراده يبني لنا مسجدًا عظيمًا بمصر لانظير له في الاقطار وانه يدخل في دين النبي المختار عليه افضل الصلاة واتم السلام

السيد خليل البكري نقيب السادة الاشراف
الفقير عبد الله الشرقاوي رييس الديوان
الفقير محمد المهدي كاتم سر الديوان
الفقير مصطفى الصاوي خادم العلم
الفقير سليمان الفيومي خادم العلم
علي كتخدا باشا اختيار مستحفظان
يوسف باش جاوش تفكجيان
السيد احمد المحروقي

طبع بمطبعة الفرنساوية العربية بمصر المحروسة

LIBERTÉ ÉGALITÉ

PROCLAMATION
DU DIVAN DE LA VILLE DU KAIRE, LA BIEN GARDÉE,
Aux Provinces de l'Egypte, Charqyéh, Gharbyéh, Menoufyéh, Qélyoubéh, Gyzéh et Béhhyréh.

Les conseils sont ordonnés par la loi.

Dieu a dit dans le koran : « Ne suivez pas les traces de satan ». Dieu a dit : « n'écoutez pas les conseils des méchans ; ils font le mal « sur la terre, et sont incapables du bien ». Il est du devoir des bons de prévenir le mal avant qu'il arrive, ou qu'il soit irréparable. Nous vous prévenons, vrais croyans, pour que vous n'écoutiez pas les paroles des menteurs, parce que vous vous réveilleriez dans le repentir.

Il est arrivé au Kaire, la bien gardée, le Chef de l'armée française, le Général BONAPARTE, qui aime la religion de Mahomet. Il s'est arrêté avec ses soldats à *Qoubbet-él-A'âdel*, bien portant et sain, remerciant Dieu des faveurs dont il le comble. Il est entré au Kaire par la porte de la Victoire, le vendredi 10 du mois de Mohharam de l'an 1214 de l'hégire, avec une suite et une pompe des plus grandes : ça été une fête de voir les soldats bien portans. Il avait avec lui les savans de él-Azhâr, le Sâdât, le Bekryéh, le E'nanyéh, le Demerdâchyéh, le Khoudyryéh, le Ahhmedyéh, le Refâyéh, le Qaderyéh, les sept oudjaqys du sultan, les principaux habitans, les négocians et le divan. Ce jour a été un très-grand jour, l'on en a jamais vu de pareil. Tous les habitans du Kaire sont sortis à sa rencontre; ils ont [illegible] reconnu que c'était bien le même Général en chef BONAPARTE, en propre personne; ils se sont convaincus que tout ce qui avait été dit sur son compte était faux. Son cœur étant porté pour les Musulmans, Dieu le comble de ses faveurs! Ceux qui avaient répandu de fausses nouvelles sur son compte sont les Arabes voleurs et les Mamlouks fuyards dont les desseins sont la destruction du peuple, de ceux qui suivent les vrais principes de la religion, et d'empêcher la perception des droits du fisc, ne voulant nullement la tranquillité des créatures. Dieu a détruit leur puissance à cause des crimes qu'ils commettaient, et sa justice est terrible. Nous avons appris que l'Elfy est allé dans la Charqyéh avec quelques mauvais sujets des arabes Billys et A'yâydys, roulant d'un lieu à l'autre pour faire le mal, pillant le bien des Musulmans : mais Dieu les en punira. Il répand dans les campagnes de fausses lettres, voulant faire croire aux paysans que les troupes du sultan sont en route : la vérité est qu'il n'en existe pas, n'y ayant rien de plus faux que ces bruits. Son intention est de faire naître du trouble, pour amener la destruction du peuple, comme faisait Ibrâhym-Bey pendant son séjour à Gaza d'où il envoyait des firmans pleins de faussetés et de mensonges, disant que c'était du consentement du sultan. Les paysans trompés et les mauvais sujets qui y ajoutaient foi, pour ne pas en prévoir les suites, se jetaient dans le malheur. Les habitans de l'Égypte supérieure ont chassé les Mamlouks pour leur sûreté, celle de leurs familles et de leurs enfans, parce que la punition des méchans entraine la perte des bons, leurs voisins. La punition divine est tombée sur les méchans, nous demandons à Dieu d'en préserver les bons. Les habitans de l'Egypte supérieure ont montré par cette conduite plus de jugement et de prudence que ceux de la basse Egypte.

Nous vous informons que Djezzar pacha, qui a été ainsi nommé à cause de ses grandes cruautés, ne faisant aucun choix de ses victimes, avait rassemblé un grand nombre de mauvais sujets, soldats, osmanlis, arabes et autres, voulant venir s'emparer du Kaire et des provinces de l'Egypte, et les encourageant par la promesse du pillage et du viol; mais Dieu s'est refusé à ses projets, faisant exécuter sa volonté à son choix. Les graces de Dieu sont infinies, et tout dépend des bonnes intentions. Il avait envoyé partie de ses soldats dans le fort de él-A'rych dans l'intention de prendre Qatyéh. Le Général en Chef BONAPARTE partit, battit les soldats de Djezzar qui étaient à él-A'rych, et qui criaient à la fuite après que leur plus grand nombre fut tué ou blessé : ils étaient environ 3000. Il prit le fort de él-A'rych et tous les approvisionnemens de Djezzar qui s'y trouvaient. Le GÉNÉRAL EN CHEF se porta ensuite à Gaza, battit ce qu'il y trouva des troupes de Djezzar qui fuirent devant lui comme les oiseaux et les souris fuient devant le chat : étant entré dans le fort de Gaza, il fit publier et assurer sûreté et protection au peuple, ordonna que la religion musulmane fût respectée, et combla d'honneurs les savans, les principaux et les négocians. Étant ensuite arrivé à Ramléh, il s'empara des approvisionnemens de Djezzar, en biscuit, riz, orge, deux mille outres fort belles qui étaient là pour sa route sur l'Égypte; mais Dieu ne l'a pas voulu. Il fut ensuite sur Jaffa, et en fit le siége pendant trois jours; s'en étant emparé, il prit tous les approvisionnemens qui s'y trouvaient faits par Djezzar. Les habitans égarés n'ayant pas voulu se soumettre et le reconnaître, ayant refusé sa protection, il les livra dans sa colère et par la force qui le dirige, au pillage et à la mort; il en est péri aux environs de cinq mille. Il a détruit leurs remparts, et fait piller tout qui s'y trouvait : c'est l'ouvrage de Dieu qui dit aux choses d'être, et elles sont. Il a épargné les Egyptiens qui s'y sont trouvés, les a honorés, nourris et vêtus; il les a fait embarquer sur des bâtimens pour les reconduire dans leur patrie, les a fait escorter, crainte que les Arabes ne leur nuisissent, et les a comblés de biens. Il se trouvait à Jaffa environ cinq mille hommes des troupes de Djezzar; il les a tous détruits : bien peu se sont sauvés par la fuite. De Jaffa il se porta à la montagne de Naplouse, détruisit ce qui s'y trouva des troupes de Djezzar, dans un endroit appelé Qâqoun, brûla cinq villages de la montagne. Ce qui était dans le destin a eu lieu; le maître de l'univers agit toujours avec la même justice. Après, il a détruit les murs d'Acre, le château de Djezzar qui était très-fort; il n'a pas laissé à Acre pierre sur pierre, et en a fait un tas de décombres, au point que l'on demande s'il a existé une ville dans ce lieu où il avait resté environ vingt ans pour la bâtir. Il y vexait les habitans et les créatures : voilà la fin des édifices des tyrans. Lorsque sont venus à lui les partisans de Djezzar, de tous côtés il les a complettement battus, et n'en a laissé échaper aucun; il est tombé sur eux comme la foudre du ciel, et ils ont eu ce qu'ils méritaient. Il est retourné ensuite en Egypte pour deux motifs : le premier, pour tenir la promesse qu'il avait faite aux Egyptiens de retourner à eux dans quatre mois, et ses promesses sont des engagemens sacrés; le second, c'est qu'il a appris que divers mauvais sujets Mamlouks et Arabes semoient le trouble et la sédition pendant son absence dans diverses provinces et villages. Son arrivée les a tous dissipés comme des nuages aux premiers rayons du soleil et pendant le jour : toute son ambition est toujours la destruction des méchans, et son envie de faire le bien aux bons. Son amour pour le Kaire, l'Egypte, son fleuve, ses productions et ses beautés, le portent à vouloir qu'il prospère jusques au jugement dernier; il a amené avec lui quantité de prisonniers, des drapeaux et des canons qu'il a pris sur l'ennemi : toutes les peines sont pour ceux qui lui sont contraires, et le bonheur sera le partage de ceux qui lui sont unis. Retournez donc, créatures de Dieu vers Dieu, soumettez-vous à ses ordres; la terre lui appartient : suivez ses volontés, et sachez qu'il dispose de la puissance, et la donne à qui il veut : c'est ce qu'il nous a ordonné de croire. Ne soyez pas l'occasion de l'effusion de votre sang, ne faites pas trafic du malheur de vos familles et de vos enfans, n'écoutez pas les propos des Mamlouks fuyards, ne marchez pas sur les traces des pervers, ne marchez pas dans de mauvaises intentions, n'écoutez pas ceux qui vous disent que détruire les Français est une œuvre ordonnée par votre religion; c'est le contraire : ces conseils ne peuvent que vous conduire à votre abaissement, et entraîner la destruction des vrais croyans, grands et petits. Les Mamlouks et les Arabes vous égarent pour vous piller, et lorsqu'ils voient venir les Français ils fuient comme s'ils voyaient le diable, vous abandonnant à la colère des soldats; ce qui est déjà arrivé plusieurs fois : Dieu nous suffit, et il suffit pour punir les méchans. Lorsque le GÉNÉRAL EN CHEF est arrivé au Kaire, il a fait connaître aux membres du Divan, qu'il aime les Musulmans, qu'il chérit le Prophète auquel s'adresse le salut, qu'il s'instruit dans le Koran, qu'il le lit tous les jours avec attention; il a ordonné l'entretien de tout le nécessaire des mosquées, l'entrée de toutes les fondations et leur application, a conservé tous les droits des Oudjaqys, et s'est occupé du bonheur du peuple : voyez cette source de biens; elle sera complettée par le créateur. Il nous a fait deux grandes promesses; la première, de bâtir une mosquée qui n'aura point d'égale dans le monde, et la seconde, d'embrasser la religion musulmane.

CHEYKH ÉL-BEKRY.
CHEYKH ÉL-CHERQAOUY.
CHEYKH ÉL-MAHDY.
CHEYKH ÉS-SSAOUY.
CHEYKH ÉL-FAYOUMY.
A'LY KETKHODA.
SEYD AHHMED ÉL-MAHHROUQY.
YOUSEF, BACH-TCHAOUCH.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

Commission

Transcription de la 2e partie de la proclamation Autographe, écrite par le Gal Bonaparte, à son retour de Syrie et adressée au peuple d'Egypte, au nom du Divan du Caire

. . . .

Il se fait souvent instruire des prières de l'Alcoran, qu'il commence à connaître et à aimer;

et nous savons que son projet est de faire bâtir une grande mosquée, après quoi il embrassera l'islamisme;

. . . .

Nous devons vous faire savoir que

~~Quelques~~

~~Gezzar Pacha~~

un Pacha, surnommé par les peuples qu'il opprime, Gezzar avait projeté d'envahir l'Egypte. Un tas d'Osmanlis qu'il avait appelés, était à Acre, dévorant des yeux les belles provinces de Syrie et de l'Egypte, dans l'espérance de piller vos propriétés. Déjà il s'était emparé d'El-Arich et marchait sur Catieh. Le Général en chef Bonaparte est parti, a battu ses soldats à El-Arich, et fait plus de 3,000 prisonniers, s'est avancé sur Gaza, a pris la ville. Les

vrais musulmans étant accourus à sa rencontre, il les a.... tous, il a pris le château ; a battu de nouveau ceux de Gezzar, qui se sont (enfuis (devant lui comme les oiseaux et les souris fuient devant le chat.)

Arrivé à Ramléh, il s'est emparé de 200 outres, des approvisionnemens de biscuit, ce qui avait été préparé par Gezzar pour pour pour passer en Egypte. De là, toujours victorieux, le Sultan Bonaparte s'est porté devant Jaffa, s'est emparé de la ville après 2 jours de combat ; a fait 5,000 hommes prisonniers, a pris des magasins immenses. Cette ville s'étant mal conduite, il l'a livrée au pillage, après que tous les soldats ont été tués : Les gens d'Egypte seuls ont été protégés, et envoyés, d'abord pourvus de vivres, dans deux cents barques, chez eux ; car les Egyptiens sont ses enfants.

De là le sultan Kebir poursuivit ceux de Gezzar, les attaqua à Kakoun où étaient les Naplousains, les battit et en tua une grande quantité. Arrivé devant Acre, il a rasé les murs le palais de Gezzar, et toute la ville. Il a battu en différentes batailles, (1) ______________________ tous les ennemis, qui s'étaient voulu opposer à ses projets ; car il est, comme l'épée de Dieu, invincible. Après quoi, jugeant que depuis 4 mois sa présence était désirée par les peuples d'Egypte, que plusieurs mal intentionnés cherchaient à entraîner le pays dans des rébellions, que les Arabes le pillaient, que des Mamlouks le brûlaient ; il est parti, est arrivé, a dissipé tous les orages et, par son retour, a changé la situation du peuple d'Egypte.

[illegible]

(1) [illegible]

30 Août 1856

Monsieur le Général

Je ne puis me refuser à la demande que vous avez bien voulu m'adresser, la proclamation imprimée est complétée, autant que possible, en l'absence du précieux original qui s'est perdu au palais de l'Elysée; c'est une pièce que je regrette vivement: En l'offrant au Chef de l'état, je croyais ce précieux autographe plus en sûreté là que chez moi. Je vous croyais informé, Mr le Général, au sujet de la pièce; Il y a 4 ou 5 ans que j'ai pris la liberté d'en faire hommage au prince, qui l'a accueillie avec intérêt. Depuis, je l'ai réclamée du Bibliothécaire, et de Mr Mocquart, pour la revoir, seulement; mais aucune suite n'a été donnée à mes instances, et je dois renoncer à toute démarche.

La nouvelle transcription (ligne pour ligne)

ligne) que je vous envoie, est je pense, tout ce qu'on peut tirer de la lecture. J'y ai joint quelques mots qui en expliquent l'origine.

Veuillez agréer, Monsieur le Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée et le regret que j'éprouve de voir que votre état ne s'est pas amélioré.

Jomard

(1) N. B. Il existe sans doute encore quelque officier général, ayant fait partie de l'Expédition d'Egypte, pour éclairer la Com^on sur les faits de ces campagnes!

Verso.

DOCUMENTS ET NOTES INÉDITS

relatifs à la proclamation du Caire (1).

Voir la date à la fin (Prairial an VII).

CORRESPONDANCE
de
NAPOLÉON Ier

Commission.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Archives Historiques

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

DOCUMENT XXIV.

Transcription de la deuxième partie de la proclamation autographe écrite par le général Bonaparte à son retour de Syrie et adressée au peuple d'Egypte, au nom du Divan du Caire.

. . . .

. . . .

. . . .

Il se fait souvent instruire des prières de l'Alcoran, qu'il commence à connaître et à aimer, et nous savons que son projet est de faire bâtir une grande mosquée, après quoi il embrassera l'islamisme (2)...

Nous devons vous faire savoir que......... (*ce mot est rayé*) Gezzar Pacha (*ces deux mots sont rayés*) *un* Pacha, surnommé par les peuples qu'il opprime, Gezzar avait projeté d'envahir l'Egypte. Un tas d'*Osmanlis* qu'il avait appelés, était à Acre, dévorant des yeux les belles provinces de Syrie et de l'Egypte, dans l'espérance de piller vos propriétés. Déjà il s'était emparé d'El-Arich et marchait sur Catiéh. Le général en chef Bonaparte est parti, a battu ses soldats à El-Arich, et fait plus de 3.000 prisonniers, s'est *avancé* sur Gaza, a pris la ville. Les vrais musulmans étaient accourus à sa rencontre, il les a..... tous, il a pris le château, a battu de nouveau ceux de Gezzar, qui se

(1) Ministère de la Guerre : direction du dépôt de la guerre, Correspondance de Napoléon, armée d'Orient, 14 juin-14 juillet 1799. Carton 22.

(2) Cfr Gourgaud, *Journal inédit*, Tome I, p. 348 : « Les scheiks me disaient toujours que si je voulais m'établir patriarche, il fallait que l'armée se fît musulmane et prît le turban. *C'était bien mon intention*, mais je ne voulais faire cette démarche, qu'étant sûr de réussir, sans quoi, je me serais, comme Menou, couvert de ridicule. »

sont (enfuis) devant lui : comme les oiseaux et les souris fuient devant le chat. Arrivé à Ramléh, il s'est emparé de 200 outres, des approvisionnemens de biscuit, ce qui avait été *préparé* par Gezzar pour pour pour (1) passer en Egypte. De là, toujours victorieux, le sultan Bonaparte s'est porté devant Jaffa, s'est emparé de la ville après 2 jours de combat, a fait 5.000 *prisonniers*, a pris des magasins immenses. Cette ville s'étant mal conduite, il l'a livrée au pillage, après que tous les soldats ont été tués. Les gens d'Egypte seuls ont été protégés, et envoyés, d'abord pourvus de vivres, dans deux cents barques, chez eux ; car les Egyptiens sont *ses enfants*.

De là le sultan Kébir poursuivit ceux de Gezzar, les attaqua à Kakoun où étaient les Naplousains, les battit et en tua une grande quantité. Arrivé devant Acre, il a *rasé* les murs le palais de Gezzar, et toute la ville. Il a battu en différentes batailles (2) ________ tous les ennemis, qui s'étaient voulu opposer à ses projets ; car il est, comme l'épée de Dieu, invincible. Après quoi, jugeant que depuis 4 mois sa présence était désirée par les peuples d'Egypte, que plusieurs mal intentionnés cherchaient à entraîner le pays dans des rébellions, que les Arabes le pillaient, que des mamlouks le *brûlaient* ; il est parti, est arrivé, a dissipé tous les orages et, par son retour, a changé la situation du peuple d'Egypte.

Nota. — Cette pièce est de Prairial an VII.
(de la main de M. Jomard.)

Telle est l'importance de ce document (3) que nous croyons devoir le faire suivre de la lettre et des notes ci-jointes, également empruntées aux archives de la Guerre. Documents et notes achèveront de déterminer l'apogée des relations franco-islamiques.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Archives Historiques
ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE

DOCUMENT XXV

A. Lettre de M. Jomard.

30 août 1856.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Je ne puis me refuser à la demande que vous avez bien voulu m'adresser ; la *proclamation* improvisée est complétée, autant que

(1) *sic.*

(2) Il y a ici un trait.

(3) Il confirme irréfutablement les textes les plus importants de Nakoula, (pp. 123-132 et 144-146. Voy. ci-dessous document XXXIX. Et cfr Gourgaud, *Journal inédit* ; tome II, p. 275.

possible, en l'absence du précieux original qui s'est perdu au palais de l'Elysée ; c'est une pièce que je regrette vivement : en l'offrant au chef de l'Etat, je jugeais ce précieux autographe plus en sûreté là que chez moi. Je vous croyais informé, Mr le Général, au sujet de la pièce ; il y a quatre ou cinq ans que j'ai pris la liberté d'en faire hommage au prince, qui l'a accueillie avec intérêt. Depuis, je l'ai réclamée du Bibliothécaire, et de M. Mocquart, pour la *revoir, seulement* ; mais aucune suite n'a été donnée à mes instances, et je dois renoncer à toute démarche.

La nouvelle transcription (ligne pour ligne) que je vous envoie, est, je pense, tout ce qu'on peut tirer de la lecture.

J'y ai joint quelques mots qui en expliquent l'origine.

Veuillez agréer, Monsieur le Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée et le regret que j'éprouve de voir que votre état ne s'est pas amélioré.

JOMARD.

P. S. — Il existe sans doute encore quelque officier général, ayant fait partie de l'expédition d'Egypte, pour éclairer la Comon sur les faits de ces campagnes!

Au général Aupick.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Archives Historiques
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

B. Note de Mr Jomard (1) sur la proclamation du Divan d'Egypte, au retour de l'Expédition de Syrie. (Autographe du général Bonaparte).

Au retour de la campagne de Syrie, le général en chef Bonaparte sentit la nécessité d'inspirer une nouvelle confiance aux habitants du Caire. L'armée française fit son entrée par la *Porte de la Victoire* ; les soldats portaient des palmes ; tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville se rendit au devant des troupes. Des marches, des manœuvres multipliées, la musique militaire, une grande affluence du peuple, tout concourait à faire de cette journée un jour de fête et de triomphe. Afin de frapper les esprits, le général en chef résolut de faire adresser une proclamation, par le Divan, aux habitants de l'Egypte ; des troubles s'étaient déclarés pendant la dernière expédition : le Général donna ses idées pour la rédaction de cette pièce ; mais l'ayant trouvée insuffisante, il se mit à dicter. C'est ce qu'on

(1) Sur Jomard, voy. *Revue d'Egypte*, quatrième année (tome IV, janvier-avril 1897).

voit sur la première ligne de cette pièce, après ces mots, que le salut soit sur vous.

« Nous devons vous faire savoir que... (C'est ainsi qu'il faut lire cette première ligne. Il ajouta ensuite de sa main trois lignes avant le dernier alinéa.)

Il paraît que la personne qui devait écrire sous sa dictée ne pouvait aller assez vite pour suivre la parole (1). La plume passée sur deux commencements de ligne, annonce assez l'impatience du Gal Bonaparte.

Enfin, il saisit la plume, et se met à écrire de suite, deux pages *in-folio.* Le style y est aussi rapide que l'écriture, et l'on y voit briller toute la force de l'éloquence militaire. On en jugera par la transcription. Cette pièce serait presqu'illisible pour quiconque ne connaîtrait pas la main de l'auteur et surtout l'histoire de l'expédition de Syrie.

La transcription a été revue et approuvée par M. de Menneval, par MM. Chapuis, Le Duc, Latran et Amédée de Clermont-Tonnerre, tous familiarisés avec l'écriture du Gal Bonaparte, et ces messieurs ont déclaré que les mots restés ici sans transcription sont tout à fait illisibles.

Signé : JOMARD.

MINISTERE DE LA GUERRE
Archives Historiques
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

DOCUMENT XXVI.

Trois notes supplémentaires (2).

I

Note sur la date de la rédaction de cette minute et sur celle de la publication de la proclamation.

Tout porte à croire que la minute autographe a été écrite au Caire dans la journée du 26 P^ial^ ou dans la nuit du 26 au 27.

Quant à la proclamation, il était important qu'elle fût faite et publiée le 27 au plus tard ; mais ce qui prouve qu'elle ne l'a pas été le 26, c'est-à-dire le jour de l'entrée même du G^al^ en chef, c'est la lecture du texte de cette proclamation où il est dit : « Il est entré au

(1) C'était Bourrienne, et ensuite, le général Berthier, chef de l'Etat-major général.

(2) Nous croyons, répétons-le, devoir appeler l'attention sur ces diverses notes en apparence indifférentes, à cause de la disparition, définitive sans doute, de la minute originale.

Caire par la Porte de la Victoire *le vendredi* 10 *du mois de moharam* etc., — date qui correspond au 26 *Prairial* 14 *juin.*

Annotation au crayon :

Voir

cette minute

communiquée à M. Jomard n'est pas rentrée aux archives et a été égarée mais on la trouve imprimée. Voir la note ci-jointe.

II

VII 1799 Bonaparte
Pr[al] Juin B.
26 14
au Caire (1).

Minute de la proclamation du divan du Caire, écrite de la main de Bonaparte, pour le jour de la rentrée de l'armée au Caire 26 Pr[al].

Tiré du cabinet de M. Jomard.

Œuvres complètes de Nap. (Stuggard).
T. 3. p. 166. P. off[lle] T. 1, p. 256.

III

Non seulement le G[al] Bonaparte dictait les lettres ou Proclamations qu'il signait, mais il dictait quelquefois les lettres et Proclamations signées par d'autres —

De retour de l'expédition de Syrie dont les résultats n'avaient pas été très heureux, Bonaparte voulait cependant que le divan du Caire fît connaître aux habitans des provinces de l'Egypte la joie qu'il ressentait de ce retour.

Il rédigea donc lui-même le brouillon ci-joint de la proclamation aux habitants de l'Egypte, lequel brouillon fut développé dans le texte du brouillon dont le *fac-similé* manque à notre édition de Panckoucke. imprimé également ci-joint —

M,. le G[al] Aupick est prié de lire la note imprimée en marge Il y a des passages qu'on n'a pas pu lire, mais si M. Posjelin se présentait de votre part chez M. Jomard qui habite encore aujourd'hui Paris, peut-être pourrait-on déchiffrer les passages omis ou compléter ce document curieux.

(1) Effacé.

Déjà, nous l'avons vu, le pacte entre l'Islam attardé et la France émancipatrice était signé moralement il l'avait été dès l'origine : mais il pouvait aussi l'être, tout de suite, officiellement... Parmi bien d'autres, un obstacle se dresse, insurmontable celui-là : l'opposition de l'intrépide et infortunée Turquie, défiant les abîmes de l'avenir...

Ainsi échoua « la plus grande entreprise qui ait encore été exécutée parmi les hommes. »

DOCUMENT XXVII.

N° 4.364. — Au grand vizir ; quartier général, au Caire.

Quartier général, au Caire, 30 thermidor an VII (17 août 1799).

Au grand Vizir, grand parmi les grands éclairés et sages, seul dépositaire de la confiance du plus grand des sultans.

J'ai l'honneur d'écrire à votre Excellence, par l'effendi qui a été fait prisonnier à Aboukir et que je lui renvoie, pour lui faire connaître la véritable situation de l'Egypte et entamer entre la Sublime Porte et la République française des négociations qui puissent mettre fin à la guerre qui se trouve exister pour le malheur de l'un et l'autre Etat.

Par quelle fatalité la Porte et la France, amies de tous les temps et dès lors par habitude, amies par l'éloignement de leurs frontières, la France ennemie de la Russie et de l'Empereur, la Porte ennemie de la Russie et de l'Empereur, sont-elles cependant en guerre ?

Comment votre Excellence ne sentirait-elle pas qu'il n'y a pas un Français de tué qui ne soit un appui de moins pour la Porte ?

Comment votre Excellence, si éclairée dans la connaissance de la politique et des intérêts des divers Etats, pourrait-elle ignorer que *la Russie et l'empereur d'Allemagne se sont plusieurs fois entendus pour le partage de la Turquie, et que ce n'a été que l'intervention de la France qui l'a empêché ?*

Votre Excellence n'ignore pas que *le vrai ennemi de l'islamisme est la Russie.* L'empereur Paul Ier s'est fait grand Maître de Malte, c'est-à-dire a fait vœu de faire la guerre aux Musulmans. N'est-ce pas lui qui est le chef de la religion grecque, c'est-à-dire des plus nombreux ennemis qu'ait l'islamisme ?...

Chargez votre ministre à Paris de vos pleins pouvoirs, ou envoyez quelqu'un chargé de vos intentions et de vos pleins pouvoirs en

Egypte. On peut, en deux heures d'entretien, tout arranger. C'est le seul moyen de rasseoir l'empire musulman, en lui donnant la force contre ses véritables ennemis, et de déjouer leur projet perfide, qui, malheureusement, leur a déjà si fort réussi...

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

La lettre est du 30 thermidor an VII (17 août 1799) ; cinq jours après, (5 fructidor, 22 août) Bonaparte remet au général Kléber le commandement en chef de l'armée (2).

Il affirme au Divan du Caire que son retour sera prochain (3).

Ecarté par la Turquie, à laquelle il sent l'impossibilité de faire accepter son plan ; voyant d'autre part que le Directoire exécutif le prive de dépêches ; alarmé, enfin, des défaites de Jourdan en Allemagne, et de Scherer en Italie, Bonaparte se résout à quitter l'Egypte (4).

Le cri le plus sincère qui soit peut-être échappé à Bonaparte est celui-ci : « J'ai manqué ma fortune à Saint-Jean-d'Acre ! (5). »

---

§ V. — Conclusions.

Formules implicites. — Formule explicite d'une régénération de l'Islam.

Historiquement, l'Orient et l'Occident se sont rapprochés de façon imprévue et définitive grâce à l'expédition française.

---

(1) *Op. cit.*, tome V, pp. 563 et s.

(2) Entre temps, il a, du quartier général de Ménouf, fait donner les ordres les plus minutieux au sujet de la digue d'El-Fara'ounieh et des autres canaux « qui paraissent avoir une tendance à porter les eaux de la branche de Damiette dans celle de Rosette : Dépôt de la guerre. *Op. cit.*, tome V, pp. 570-571, 2 fructidor an VII (19 août 1799).

(3) « Qu'à mon retour, qui sera dans deux ou trois mois, je sois content du peuple d'Egypte, et *que je n'aie que des louanges* et des récompenses à donner aux cheiks. » 5 fructidor an VII (22 août 1799), n° 4377, *op. cit*, tome V, pp. 576-577.

(4 Voy. *op. cit.*, tome V. p. 578, n° 4382 : Au Directoire exécutif, Aix, 18 vendémiaire an VIII (10 octobre 1799).

(5) Voy. le récit de Lucien Bonaparte dans : *Bonaparte et son temps* du Cl Iung Charpentier 1885, 3e édition, tome III, pp. 327-328. — Cfr *infra* (appendices).

Moralement, ceux qui auraient dû le moins l'oublier — les Musulmans — ont commencé à voir, pour leur cause même, matière à un progrès indéfini dans l'idée de civilisation scientifique.

Théoriquement, telle semble avoir été, telle paraît du moins résulter des textes précédents, l'opinion de Bonaparte sur l'islamisme... Nous aboutirons (non sans toute espèce de réserves) aux formules approximatives que voici :

1° *Minimum de métaphysique avec maximum de rendement social.* La notion républicaine de l'Etre-Suprême suffit. Mais le culte doit être organisé selon l'esprit des différents peuples, — ce que permet aisément l'islamisme.

2° *Action politique sur les chefs religieux.* Autant une religion opposant à l'homme d'Etat un pouvoir équivalent sinon supérieur, (et, comme tel, insaisissable) lui répugna toujours (1), autant Bonaparte était instinctivement favorable à une religion de nombreux chefs sociaux rationnellement gouvernables. C'est ainsi qu'il notait, dans l'islamisme *pour le bien des hommes des principes* permettant d'entreprendre la régénération systématique de l'Orient, et même d'organiser le gouvernement universel (2). Très réellement, l'islamisme était pour lui la *vérité :* c'était la vérité pratique ; mais quelle est donc l'autre ?

3° *Continuité religieuse.* — S'il y avait une religion qui existât depuis le commencement du monde, dit un jour Napoléon, je penserais que celle-là est la véritable (3). Bonaparte n'ignorait point que Mahomet se relie à tous les prophètes antérieurs, même à ceux dont le nom est aujourd'hui célé aux hommes. Il l'avait lu dans le Koran (4), et l'idée s'adaptait merveilleusement à ses propres vues,

---

(1) Preuves : et le dernier article du concordat et les articles organiques, et la cérémonie même du sacre. Cfr *infra*.

(2) Cfr le n° 3901, à Tippoo-Sahib (voy. appendice).

(3) O'Meara. Cfr les *Mémoires de Napoléon* écrits par Gourgaud.

(4) Il l'avait si bien lu qu'il écrit : « Le Pacha et tous les prisonniers turcs ne revenaient pas de leur surprise de voir le respect que les Français avaient pour

qui — on ne saurait trop le répéter — allaient toujours à l'universel. Il n'oubliait ni les Védas, ni les Indes...(1).

4° *Possibilité de revivifier scientifiquement l'islamisme.* — Evoquant sans cesse le passé, Bonaparte s'attardait aux gloires les plus synthétiques. Il savait non seulement que le Koran est, *en principe,* plus libéral que la doctrine catholique (2), mais aussi que l'histoire enregistre un incomparable *Islam scientifique,* dont la *revivification* est *possible,* prévue et *ordonnée.* Sur ce dernier point, en particulier, les cheiks égyptiens étaient trop avisés pour négliger l'instruction religieuse d'un Bonaparte (3).

5° *Avenir de l'idée de justice.* — Enfin, Bonaparte comprenait, mieux que tout autre, la direction qui emporte le monde ; il sentait que, théoriquement, un pouvoir spirituel est et restera toujours indispensable aux hommes ; que l'intérêt social l'exige ainsi ; et que pratiquement, bon gré, mal gré, (de par l'empiètement logique de l'esprit de *justice* (4) qui crée *l'ordre,* sur l'idée de *charité libre,* qui crée le *désordre*) en dépit de toutes les apparences, à la Croix, pourrait succéder le Croissant !

Il voulut donc mener, pour la gloire respective et le mutuel pro-

l'islamisme et la loi du *plus saint des Prophètes,* » n° 4362, *Ordre* 29 thermidor an VII, (16 août 1799), *uti supra, op. cit.*, tome V, pp. 562-563.

(1) Quelle religion, en dehors de l'islamisme, peut faire reculer un jour le brahmanisme, dont les menaces sont si cruelles pour la raison humaine ?

(2) « Les fidèles, les juifs, les sabéens et les chrétiens qui croiront en Dieu et au jour dernier, et qui auront pratiqué la vertu, seront exempts de la crainte et des tourments. » *La Table*, V, 73. L'enfer musulman n'est pas tenu pour éternel. La plupart des commentateurs admettent sa disparition au bout d'un temps que Dieu seul connaît et qui dépend de sa générosité (théorie des sunnites, donc orthodoxe) ; de la sourate *Elaraf* (VII, 34), rapprocher la sourate *Hod* (XI, 108-109 et comparativement, 110). Cfr, d'autre part, les Bulles des Papes. Le Syllabus est bien dans la doctrine du passé catholique ; il ne fait que la consacrer, mais avec une ampleur nouvelle.

(3) « Un préjugé bien répandu et cependant *démenti par l'histoire*, c'est que Mahomet était ennemi des sciences, des arts et de la littérature. » Voy. *Mémoires de Napoléon*, *uti supra* ; cfr Correspondance, n° 4238.

(4) L'idée de justice, loin de contrarier l'idée de charité, est seule capable de procurer à celle-ci son maximum *d'existence réalisée.* Cfr Nakoula, *op. cit.*, p. 132.

fit de la France, de l'idée religieuse, et de lui-même, une évolution qu'il pressentait vraisemblable.

Si, *accoutumé à voir la récompense des peines et des travaux de la vie dans l'opinion de la postérité*, Bonaparte abandonnait l'Egypte avec le *plus grand regret* (1), n'est-ce-pas, très certainement, que toutes ces idées fermentaient en lui et qu'il aurait voulu, l'Islam permettant, les réaliser d'un bout du monde à l'autre ?

Telle est, selon nous, la théorie implicite (sur nombre de points fort explicite) du jeune général en chef de la République française, lors de l'expédition d'Egypte.

Quant au jugement que Bonaparte portait sur la personne de Mahomet, nul doute n'est possible. De même qu'il éprouvait une réelle sympathie pour le peuple d'Egypte, et ne s'en cachait pas, de même il ne pouvait (en se contentant de l'indiquer autour de lui) que ressentir une sorte de piété romaine à l'égard du Prophète et des soldats qui furent ses apôtres. Quel homme sut, mieux que Mahomet, allier les deux énergies souveraines, chères à Bonaparte, la *persuasion* et la *force ?* (2) Qui sut mieux fabriquer de l'authentique ciment social ? Qui, mieux que Mahomet, fut à la fois guerrier, conquérant et doublement législateur ? Qui, tour à tour, sonda d'un regard plus pénétrant le passé le plus reculé et le plus lointain avenir ? Certes, pour Bonaparte tel que le moindre de ses actes, la moindre de ses paroles nous le fait connaître, Mahomet fut bien le *plus saint des Prophètes :* il fut le plus efficace *parce que le plus saint*, pensent les Arabes ; il fut le plus saint, parce que le plus logiquement efficace, pense Bonaparte.

L'admiration de Bonaparte pour la personne de Mahomet s'explique donc, selon nous, fort logiquement.

Sa sympathie pour les musulmans est sincère, elle vient de l'esprit, — et aussi *du cœur ;* et il entend qu'on les en assure.

Son attrait pour l'Islam même procède de l'instinct, mais est modifié par la réflexion, c'est-à-dire par le patriotisme et l'ambition les plus merveilleux que nous ait transmis l'histoire.

---

(1) 4374. Au général Kléber, 5 fructidor an VII (22 août 1799). Cfr *supra.*
(2) 4367. — *Uti supra.*

Cependant, (ne nous le dissimulons pas), tout ce que nous tentons d'analyser de la sorte se fondait, pour Bonaparte, en une large précise et indissociable synthèse (1).

Quoi qu'il en puisse être, et quelque impression que l'on ait sur l'attitude certaine de Bonaparte à l'égard de l'Islam, resterait ce dilemme : ou Bonaparte agit en politique loyal (2), — dont acte ; ou il agit en pur politique, autorisé par le Directoire exécutif qui averti, ne le désapprouvera point, — dont acte encore.

De toute manière, la parole de la nation fut engagée...

Et il ne tint pas à Bonaparte — du moins à un moment très précis (3), — qu'une alliance positive et immédiate ne s'établît entre la France et l'Islam.

Cependant, à défaut d'accord immédiat, Bonaparte en appelle à l'avenir, et il lègue, aussi bien aux fidèles qu'aux politiques avisés ou aux patriotes tout court, la formule explicite d'une régénération de l'Islam (4).

---

(1) Qu'est devenu l'exemplaire, annoté peut-être, du Koran de Bonaparte ?

(2) Sur ce point, nous aurions pour garantie, s'il en était besoin, la parole de Kléber. Voir : *Extrait du courrier de l'Egypte*, numéro du sixième jour complémentaire, an VII... « *Dites-lui* (au peuple) *que le gouvernement de la République française, en me conférant le gouvernement particulier de l'Egypte, m'a spécialement chargé de veiller au bonheur du peuple égyptien, et c'est de tous les attributs de mon commandement le plus cher à mon cœur.*

« *Le peuple de l'Egypte fonde particulièrement son bonheur sur sa religion : la faire respecter est donc l'un de mes principaux devoirs ; je ferai plus, je l'honorerai, et contribuerai autant qu'il est en mon pouvoir à sa splendeur et à sa gloire...*

« *Cet engagement pris, je crains peu les méchants ; les gens de bien les surveilleront et me les feront connaître...*

« *Bonaparte, mon prédécesseur, a acquis des droits à l'affection des ulémas, des cheykhs et des grands par une conduite intègre et droite :* je la tiendrai aussi, cette conduite, je marcherai sur ses traces, et j'obtiendrai ce que vous lui avez accordé » (Réponse du général Kléber au cheykh el Mohady, dans Pièces officielles de l'armée d'Egypte, seconde partie, P. Didot l'Aîné, an IX, pp. 3-4.

(3) Cette hypothèse est (on ne saurait trop le répéter) démentie par une série de témoignages irrécusables. Napoléon garda toujours l'âme plus ou moins musulmane.

Il n'est pas jusqu'au *Mémorial de Sainte-Hélène* qui n'évoque à regret l'empereur philosophe partisan de la polygamie dans les colonies françaises. Cfr *infra*.

(4) L'idée est si chère à Bonaparte que, devenu empereur, il la reprend à l'égard même des Ottomans.

§ VI. — Formule explicite d'un système de régénération de l'Islam par la science.

Le document suivant, auquel nous avons fait plusieurs fois allusion, renferme en effet tout un projet de réforme de l'Islam, et, à ce titre, l'impartialité nous commandait de le donner en entier.

Nous n'avons point qualité pour le discuter ; mais nous insistons sur ce fait que Bonaparte l'élabore au moment où il commence à désespérer d'une entente avec la Turquie, sur le terrain islamique précisément

La pensée évidente est celle-ci : un centre scientifique où la vérité actuelle est exposée à l'Islam ; un autre centre religieux, gardant sa prééminence traditionnelle, — La Mecque — qui, en communication constante avec le premier, propage parmi les pèlerins venus de tous les points du globe les vérités désormais acquises. Et de la sorte, grâce à cette union des forces directrices, union effective des fidèles, en conformité avec les prescriptions mêmes du Koran (1).

Peu à peu, Napoléon s'institue le conseiller de Sélim. Mais les évènements justifieront, — en les dépassant, — les pires appréhensions.

Cfr E. Driault, *La Politique orientale de Napoléon* (*Sébastiani et Gardane*), très particulièrement pages 341-342 ; Quarré de Verneuil, *Napoléon Ier et la Perse.*

(1) Rappelons les préférences personnelles de Bonaparte pour le Caire et la Mecque (V. ci-dessous, Appendice, mais Cfr le N° 4364 de la Correspondance. Bonaparte était fermement attaché à l'idée d'alliance franco-islamique. Il l'était moins à l'idée que la Turquie pourrait ou voudrait la réaliser.

« Les infidèles sont unis entre eux. Si une semblable union ne règne pas parmi vous, le schisme et la corruption couvriront la terre ». Le Butin (VIII, 74). Sur la recherche obligatoire de la science, voy. El-Alkam Es-Soulthaniya, E. Leroux, 1901-1906, Tome I, pp. 98 et s. Cfr *infra*.

DOCUMENT XXVIII.

N° 4.238. — Ordre.

Quartier général, au Caire, 12 messidor an VII, (30 juin 1799).

Les commandants des provinces instruiront les différents divans que l'assemblée des ulémas a nommé pour cadi le cheik El-A'rychy ; que l'intention du général en chef est que tous les cadis soient confirmés, comme c'est l'usage, par le premier cadi. En conséquence, tous les cadis des provinces se rendront au Caire, pour obtenir de lui l'investiture.

Les commandants des provinces feront sentir, dans toutes les circonstances, aux principaux du pays qu'il est temps enfin que le gouvernement des Osmanlis finisse, gouvernement qui a été plus tyrannique pour eux que celui des Mameluks mêmes, et qu'il est contre l'esprit du Coran que des Osmanlis et des gens de Constantinople viennent administrer la justice à un peuple dont ils n'entendent pas la langue ; que ce n'est que trois ou quatre siècles après la mort du Prophète que Constantinople a été musulman ; que, si le Prophète venait sur la terre, ce n'est pas à Constantinople qu'il établirait sa demeure, mais dans la ville sainte du Caire, sur les bords du Nil ; que *le chef de la religion musulmane est notre ami le chérif de la Mecque, tout comme la véritable science existe dans l'assemblée des ulémas du Caire, sans contredit les plus savants de tout l'Empire* ; et que l'intention du général en chef est que tous les cadis soient natifs d'Egypte ; à moins qu'ils ne le soient des saintes villes de la Mecque et de Médine.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre (1).

---

(1) *Op. cit.* Tome V, p. 492, N'est plus au Dépôt de la Guerre.

MÉMOIRE

SUR

L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Bonaparte a momentanément perdu la partie engagée non pas contre, mais pour l'Islam. Il lui reste à ménager l'avenir, et, avant tout, à éclairer les esprits européens par le très net exposé des réalités. C'est l'objet des instructions suivantes, données par Bonaparte au moment où il transmettait à Kléber le commandement en chef (5 fructidor, 22 août); ces instructions portent l'indication : Quartier général d'Alexandrie, 5 fructidor. Pourtant l'indication doit être interprétée comme signifiant : *près d'Alexandrie*, car les relations s'accordent toutes à établir que Bonaparte ne voulut pas entrer dans la ville (1).

DOCUMENT XXIX (2).

Mémoire sur l'administration intérieure.

« L'Arabe est l'ennemi des Turcs et des Mameluks. Ceux-ci ne l'ont gouverné que par la force ; leur pouvoir était tout militaire. La langue turque est aussi étrangère aux naturels du pays que la langue française. Les Arabes se croient d'une nature supérieure aux Osmanlis. Les ulémas, les grands cheiks sont les chefs de la nation arabe ; ils ont la confiance et l'affection de tous les habitants de l'Egypte : c'est ce qui a, dans tous les temps, inspiré aux Turcs et aux Mameluks tant de jalousie contre eux, et les a décidés à les tenir loin du maniement des affaires publiques. Je n'ai pas cru devoir imiter cette politique. *Il nous est impossible de prétendre à une influence immédiate sur des peuples pour qui nous sommes si étrangers ; nous avons besoin, pour les diriger, d'avoir des intermédiai-*

(1) Voy. C. de la Jonquière, *L'Expédition d'Egypte*, tome V, p. 593 ; et cfr Victoires et Conquêtes, tome XI, p. 219.

(2) Napoléon, *Campagnes d'Italie, d'Egypte et de Syrie*, tome III de l'édition Hachette, pp. 150 et s.

res ; nous devons leur donner des chefs, sans quoi ils s'en choisiront eux-mêmes. J'ai préféré des ulémas et les docteurs de la loi : 1°) *parce qu'ils l'étaient naturellement ;* 2°) *parce qu'ils étaient les interprètes du Coran, et que les plus grands obstacles que nous avons éprouvés et que nous éprouverons encore proviennent des idées religieuses ;* 3°) *parce que ces ulémas ont des mœurs douces, aiment la justice, sont riches et animés de bons principes de morale. Ce sont sans contredit les plus honnêtes gens du pays.* Ils ne savent pas monter à cheval, n'ont l'habitude d'aucune manœuvre militaire, sont peu propres à figurer à la tête d'un mouvement armé. Je les ai intéressés à mon administration. Je me suis servi d'eux pour parler au peuple, j'en ai composé les divans de justice ; *ils ont été le canal dont je me suis servi pour gouverner le pays.* J'ai accru leur fortune ; je leur ai, en toutes circonstances, donné les plus grandes marques de respect. Je leur ai fait rendre les premiers honneurs militaires ; en flattant leur vanité, j'ai satisfait celle de tout ce peuple. *Mais ce serait en vain qu'on prendrait ces soins pour eux, si on ne se montrait pas pénétré du plus profond respect pour la religion de l'islamisme,* et si on permettait aux Coptes chrétiens, grecs et latins, des émancipations qui changeassent leurs rapports habituels. J'ai voulu qu'ils fussent encore plus soumis, plus respectueux pour les choses et les personnes qui tenaient à l'islamisme, que par le passé.

« La Porte était en posssesion de nommer à toutes les places de cadi. J'ai éprouvé bien des difficultés à changer cet usage et à décider les ulémas à reprendre une prérogative qu'ils avaient perdue. *Il est important de maintenir ce que j'ai fait.*

« *Le Caire est la seconde clef de la sainte Kaaba ; la Mecque est le centre de la religion mahométane. La politique des sultans de Constantinople a été de discréditer le chérif de la Mecque, de restreindre et d'annuler les relations des ulémas avec la Mecque. Mes intérêts ont dû naturellement me porter à suivre une marche inverse. J'ai fait revivre d'anciens usages, je me suis concilié l'amitié du chérif, et j'ai fait tout ce qu'il était possible pour multiplier et accroître les relations avec la sainte cité.*

« Il faut se donner les plus grands soins pour persuader aux Musulmans qu'on aime le Coran et qu'on vénère le Prophète. Un seul mot, une seule démarche mal calculée, peut détruire le travail de plusieurs années. Je n'ai jamais permis que l'administration agît directement sur les personnes ou le temporel des mosquées ; je m'en suis toujours rapporté aux ulémas et les ai laissés agir. Dans toute discussion contentieuse, l'*autorité française doit être favorable aux mosquées et aux fondations pieuses. Il vaut mieux perdre quelques*

droits et ne pas donner lieu à calomnier les dispositions secrètes de l'administration sur ces matières si délicates. Ce moyen a été le plus puissant de tous, et celui qui a le plus contribué à rendre mon gouvernement populaire. La contribution de six millions qu'à mon arrivée j'ai été obligé de lever sur la ville, a excité moins de murmures et a été payée avec plus de facilité, parce que je n'ai employé que les cheiks pour la répartir et la percevoir, et les habitants ont vu avec satisfaction qu'il n'y avait eu ni avanie, ni aucun de ces actes arbitraires qui déshonoraient l'administration des Turcs et des Mameluks.

« Les Coptes sont en possesison de l'administration des finances et de la levée des contributions ; il faut les y maintenir, et avoir l'œil à ce que les Turcs ne s'immiscent pas dans cette partie importante de l'administration, qu'il faut avec le temps faire passer entre les mains des Européens. Les Mameluks n'existent plus comme puissance ; ils sont utiles comme corps de milice subordonnée ; ils sont ennemis-nés des Arabes et des cheiks ; ils peuvent rendre des services dans bien des circonstances. On gagnera Mourad-Bey et Ibrahim-Bey en leur donnant le titre de prince, les autres beys en leur donnant le rang de général, et les rétablissant dans leurs propriétés. Il faut cependant veiller à ce que les beys réunis n'aient jamais plus de 900 ou 1.000 cavaliers. On les emploiera à contenir les Arabes du désert conjointement avec six régiments de dromadaires, qu'on lèvera à cet effet. On s'emparera de tous les puits des six déserts, afin de pouvoir exercer une juridiction directe sur toutes ces tribus errantes.

« Il ne faut pas perdre de vue qu'Alexandrie doit être un jour la capitale du pays. On doit donc favoriser la branche du Nil du côté de Rosette plutôt que celle du côté de Damiette ; faire couler dans le Bahyreh un plus grand volume d'eau, même au détriment du Charqyeh; rétablir le canal d'El-Rahmânyeh à Alexandrie ; enfin favoriser le port d'Alexandrie, en en faisant le seul débouché pour le commerce avec l'Europe, et en rétablissant toutes les anciennes communications entre la basse Egypte, le Fayoum et le Bahyreh. Les fortifications permanentes, les magasins, les hôpitaux, les arsenaux, les moulins à vent, les manufactures, doivent être construits de préférence à Alexandrie, où il faut attirer par tous les moyens de faveur de fortes populations de Grecs, de Juifs et de Chrétiens de Syrie.

« Il faut favoriser Suez au détriment de Qoseyr, en faire un seul dépôt pour l'importation des cafés, des épices, et pour les exportations des marchandises de l'Europe et de la basse Egypte. Le commerce de Qoseyr doit se borner à l'exportation des denrées de la haute Egypte.

« Il faut insensiblement accoutumer le pays à la levée d'une cons-

cription pour recruter l'armée de terre et l'armée de mer. Il faut surtout se procurer chaque année plusieurs milliers de noirs du Sennaar, du Dârfour, et les incorporer dans les régiments français, à raison de vingt par compagnie. Accoutumés aux déserts, aux chaleurs de l'équateur, après trois ou quatre ans d'habitude et d'exercice, ce seront de bons soldats et des soldats dévoués.

« *Il faut se conformer aux manières des Orientaux* (1), supprimer le chapeau et les culottes étroites, et donner à l'habillement de nos troupes quelque chose de l'habillement des Moghrebins et des Arnautes. Ainsi vêtues, elles paraîtraient aux habitants une armée nationale ; cela cadrerait donc avec les circonstances du pays. » (2).

---

(1) Résumé lapidaire de la politique orientale de Bonaparte.

(2) Voir ci-après (Nakoula) ; *adde* 3e partie, note 2 de l'avertissement, et l'appendice I. Que les circonstances aient aidé au progrès de l'idée islamique dans l'esprit de Bonaparte, cela ne saurait être mis en question ; que l'empreinte ait été assez forte pour ne jamais disparaître, c'est ce que les œuvres de Sainte-Hélène et le *Journal* de Gourgaud démontrent surabondamment. Cfr *infra*.

DEUXIÈME PARTIE

L'ISLAM ET BONAPARTE

Chroniques et correspondances arabes.

DEUXIÈME PARTIE

L'ISLAM ET BONAPARTE

§ I. — Chroniques arabes relatives à Bonaparte.

Au point de vue historique, deux écrivains arabes commandent particulièrement l'attention : Nakoula et El Djabarti (1).

Le cheikh Abd-el-Rahman el Djabarti naquit au Caire en l'année 1167 de l'Hégire (1754). Ses ancêtres représentent une suite de savants estimés.

El Djabarti avait été le protégé des derniers Mamelucks. Il appartenait au corps des Ulémas. Pendant l'occupation française, il fut élu membre du grand Divan que Bonaparte avait établi au Caire. Vers la fin de ses jours, il habitait le palais de Mohammed Aly Pacha où sa charge consistait à annoncer les heures de la prière. Il mourut de mort mystérieuse et violente. Dans la nuit du 27 Ramadan (18 juin 1822), comme il revenait du château de Mohammed Aly, situé à Choubrah, et rentrait au Caire, il fut étranglé sur l'avenue de Choubrah et attaché avec une corde à l'un des pieds de son âne.

---

(1) Pour les histoires écrites ultérieurement, dans les diverses contrées de l'Orient, voy. Victor Chauvin, Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 6ᵉ série, tome IV, 54ᵉ vol. : *La Légende de Bonaparte*, p. 67.

L'ouvrage de El Djabarti fut interdit jusqu'à l'avènement de Tewfick Pacha, qui en ordonna la publication (1).

Quant à Nakoula, c'était un Syrien de la religion catholique grecque. Il était né en 1763 de l'ère chrétienne, à Daïr-el-Qamar, en Syrie, et y mourut en 1828 (E. C.). Sa famille était originaire de Constantinople. Son histoire de l'expédition d'Egypte parut à Paris sous le titre de : *Histoire de l'expédition des Français en Egypte, par Nakoula-el-Turk ; publiée et traduite par M. Desgranges aîné, secrétaire-interprète du Roi.* Paris, *imprimé* par autorisation du Roi, à l'imprimerie royale, 1839 (2).

El Djabarti et Nakoula s'efforcent d'être impartiaux ; pourquoi faut-il que, seul, le catholique grec montre quelque clairvoyance ?

Si El Djabarti ne comprend rien à Bonaparte, qu'il veut cependant expliquer, Nakoula ne voit pas seulement, il regarde. Il n'a pas été le favori des Mamelucks ; il se rend compte de l'œuvre organisatrice tentée par Bonaparte. Cette œuvre, il en relate les manifestations successives, sans se perdre dans les digressions, et, de la sorte, racontant sobrement et groupant les documents, il fait de la lumière. El Djabarti, lui, accumule les documents les plus lumineux et parvient, avec ses commentaires personnels, à tout obscurcir.

Calomnions-nous le pieux cheik Abd-el-Rahman el Djabarti ? Autant nous estimons son caractère, autant nous déplorons son peu de jugement. Nous prendrons, pour en faire juge le lecteur, une question neutre : celle de l'Institut d'Egypte. Le récit de El Djabarti est intéressant ; mais combien puéril. N'existait-il pas d'autres cheiks, au Caire, qui eussent pu décrire avec plus de perspicacité, une œuvre telle que celle-là ? Nous en avons pour garant le témoignage même de Bonaparte.

---

(1) *Merveilles biographiques et historiques.* El Djabarti, non par ses appréciations — qui n'importent pas — mais par ses constatations de fait, généralement exactes, nous empêche d'arguer au point de vue musulman de pièces on ne peut plus curieuses. (Voy. *Merveilles*, tome VI, pp. 64-67), *Conseil de tous les ulémas musulmans du Caire ;* et cfr *infra.*

(2) Victor Chauvin, *art. cit.* L'on ne s'étonnera pas que nous écartions ici non seulement les entretiens apocryphes, mais même les poésies arabes de commande. De tels documents ne peuvent trouver place dans une édition critique.

DOCUMENT XXX.

L'Institut d'Egypte d'après El-Djabarti (1).

« Les maisons situées dans la rue Nasriah furent mises à la disposition des mathématiciens, des astronomes, des architectes, des peintres et des littérateurs. Telles furent les maisons de Kassim bey, d'Ali Youssouf, émir du pélerinage, de Hassan Kachef le Circassien. Les Français occupèrent aussi la nouvelle maison que Hassan Kachef avait fait construire avec les trésors provenant de ses exactions. Cette maison avait été très luxueusement meublée. Lorsqu'elle fut terminée, les Français arrivèrent et Hassan Kachef le Circassien dut prendre la fuite avec les autres mamelouks.

Les Français installèrent dans cette dernière maison une grande bibliothèque avec plusieurs bibliothécaires qui gardaient les livres et les remettaient aux lecteurs qui en avaient besoin. Cette bibliothèque était ouverte tous les jours à partir de deux heures avant midi. Les lecteurs s'y réunissaient dans une grande salle voisine de celle qui renfermait les livres ; ils s'asseyaient sur des chaises rangées autour de grandes tables et se mettaient au travail. Les simples soldats eux-mêmes allaient travailler dans cette bibliothèque. Si un Musulman voulait entrer pour visiter l'établissemment on ne l'en empêchait point, on le recevait au contraire avec affabilité. Les Français jouissaient surtout lorsque le visiteur musulman paraissait s'intéresser aux sciences ; ils entraient immédiatement en relation avec lui et lui montraient toutes sortes des livres imprimés, avec des figures représentant certaines parties du globe terrestre, des animaux et des plantes. Il y avait aussi beaucoup de livres d'histoire ancienne ; dans quelques-uns il y avait des dessins représentant les miracles des apôtres, et les apôtres eux-mêmes ; on demeurait stupéfait à la vue de toutes ces belles choses. J'ai eu l'occasion d'aller plusieurs fois visiter cette bibliothèque. J'y ai vu, entre autres choses, un grand volume sur l'histoire de notre Prophète (que Dieu le bénisse !) ; son saint portrait y était représenté aussi exactement que les connaissances de l'auteur lui avaient permis de le faire. Il était debout, regardant le ciel respectueusement, et tenant à la main droite une épée et à la main gauche un livre ; autour de lui étaient ses compagnons (qu'ils soient agréés de Dieu !) tenant aussi des épées. Dans une autre page étaient représentés les quatre premiers khalifes ; dans une troisième,

(1) Tome VI, pp. 71 et s.

l'ascension du prophète au ciel ; il était monté sur son Borak. Sur les autres pages, on voyait le temple de Jérusalem, ceux de la Mecque et de Médine ; les portraits des grands Imams, fondateurs des sectes, ceux des autres khalifes et des sultans. On y voyait aussi le panorama de Constantinople avec ses mosquées, telles que Sainte-Sophie et la mosquée du Sultan Mohammed. Dans cette dernière on voyait la cérémonie de l'anniversaire du Prophète célébrée en présence d'une foule considérable. La mosquée du Sultan Suleiman était représentée au moment des prières du vendredi et celle d'Abou Ayoub au moment d'une cérémonie mortuaire. On voyait aussi des dessins d'autres villes, de mers, de rivages, ceux des pyramides, des ruines de la Haute-Egypte avec toutes les sculptures qu'elles renferment. J'ai vu beaucoup d'autres livres qui traitaient de l'histoire naturelle, de la médecine et de la mécanique appliquée. Il y avait aussi beaucoup de livres musulmans traduits en langue française. J'ai vu ensuite le livre du Cadi Ayad, intitulé *Le Chifa,* que les Français appelaient le *Chifa Chérif* (excellence), et le poème de Bosseir sur le Prophète, intitulé, *El-Borda.* Les Français en avaient appris quelques vers par cœur, ils l'avaient aussi traduit en leur langue. Quelques-uns d'entre eux apprenaient aussi des versets du Coran, en un mot ils étaient de grands érudits et ils aimaient les sciences, surtout les mathématiques et la philologie. Ils s'appliquaient jour et nuit à apprendre la langue arabe. Ils avaient des grammaires de toutes les langues et ils s'en servaient pour traduire rapidement en leur langue tout ce qu'ils voulaient exprimer. Chez Tot (?) l'astronome, et ses disciples, se trouvaient des instruments d'astronomie d'une grande précision. On y voyait des instruments construits d'une façon remarquable et coûtant très cher. Tous ces instruments étaient composés de plusieurs pièces ; ils se montaient et se démontaient au moyen de vis. Lorsque ces instruments étaient démontés, ils n'occupaient que fort peu de place ; au contraire, quand ils étaient montés, ils étaient très volumineux. Il y avait aussi des télescopes qui se démontaient et se renfermaient dans de petites boîtes. On s'en servait pour observer les étoiles et déterminer leur distance, leurs volumes, leurs conjonctions et leurs oppositions.

Il y avait aussi toutes sortes de sabliers et d'horloges de grande valeur, indiquant les secondes avec une grande précision et enfin beaucoup d'autres instruments.

Les peintres étaient installés dans la maison d'Ibrahim bey Katkhoda el Sennari. Parmi eux il y avait Arago qui faisait des portraits ; il était si habile qu'en voyant ses portraits on eût dit qu'ils étaient en relief et tout prêts à parler. Il avait fait le portrait de cha-

cun des cheiks et d'autres notables ; ces tableaux étaient placés dans les salons du général en chef et ailleurs. Un autre artiste était occupé à dessiner les animaux et les insectes, un troisième dessinait les poissons.

Quand un animal ou un poisson inconnu en France était découvert, on le mettait dans un liquide qui le conservait indéfiniment sans aucune altération.

Les ingénieurs eurent aussi une maison spéciale à leur disposition, le docteur Royat (?) s'installa dans la maison de Zulficar Katkhoda. Il y plaça tous ses instruments et toutes ses drogues ; il fit construire des fourneaux pour y distiller l'eau et y préparer des pommades et des sels. Il y avait deux laboratoires, l'un au rez-dechaussée et l'autre au premier étage ; on y voyait des marmites et des flacons de toutes les formes. Beaucoup d'autres médecins et chirurgiens étaient avec le docteur Royat (?)

Un autre corps de savants, de médecins et de chimistes occupait la maison de Hassan Kachef le Circassien. Là aussi on construisit des fourneaux et on installa toutes sortes d'instruments pour les distillations, les évaporations, l'analyse, et la synthèse des corps. Tous les produits chimiques étaient conservés dans des flacons en cristal de toutes les formes, rangés sur des étagères.

Voici ce que j'ai vu de plus curieux dans ce dernier établissement. Un des préparateurs prit un flacon contenant un certain liquide, il en versa une partie dans un verre vide ; puis il prit un autre flacon et versa un autre liquide dans le même verre ; il s'en dégagea une fumée colorée ; et lorsque cette fumée eut disparu, le liquide se solidifia et garda une couleur jaunâtre. J'ai touché ce solide et je l'ai trouvé aussi dur que de la pierre. La même expérience fut répétée sur d'autres liquides et on en obtint une pierre bleue ; une troisième fois ce fut une pierre rouge comme le rubis. Le préparateur prit ensuite une poudre blanche et la posa sur une enclume ; il frappa dessus avec un marteau, aussitôt une détonation très forte, comme celle d'un coup de fusil, se fit entendre ; nous en fûmes effrayés, ce qui fit rire les assistants. Il prit ensuite un tube vide et le plongea dans de l'eau limpide qui était dans une cuve en bois doublée intérieurement avec une feuille de plomb ; il y plongea ensuite un autre tube de forme différente et il retira les deux tubes de manière que le gaz fût contenu dans un seul tube ; à ce moment un autre préparateur approcha une flamme de ce tube. Il se produisit une grande détonation. On nous fit ensuite d'autres expériences scientifiques de ce genre, basées sur la combinaison des corps simples et leur rapprochement les uns des autres. Il nous fit aussi voir une machine dans

laquelle tournait un verre, qui à l'approche d'un corps étranger projetait des étincelles en produisant des crépitations. Si une personne tenait d'une main un corps communiquant avec la machine, fût-ce même un fil, et de l'autre touchait le verre qui tournait, son corps recevait une secousse instantanée qui faisait craquer les os de son épaule et de son bras. La même chose se passait dans le corps de toute autre personne qui touchait la première ou seulement le bout de ses vêtements ou même un corps communiquant avec elle. Par ce moyen de communication, mille personnes et plus encore pouvaient instantanément recevoir la secousse.

On nous fit encore d'autres expériences toutes aussi extraordinaires que les premières, *et que des intelligences comme les nôtres ne pouvaient ni concevoir ni expliquer* (1).

DOCUMENT XXXI.

Extrait d'El Djabarti (2).

Mois de Radjab. Année mil deux cent treize.

Le lundi, 16 du mois, le général en chef Bonaparte partit pour Suez. Il était accompagné de Sayed Ahmed el Mahrouki, d'Ibrahim effendi, secrétaire du Bahar, de plusieurs de ses officiers, d'ingénieurs et de peintres. Djerdjas el Djohari, Antoun Abou Takia et d'autres étaient également avec lui. Il emmena aussi beaucoup de soldats, des cavaliers et des fantassins. Il fit prendre des canons, des chariots, et une grande quantité de munitions portées à dos de chameaux.

Ce jour, on commença sur de nouvelles bases la réorganisation du divan. Les Français désignèrent soixante personnes, dont vingt-quatre devaient composer ce qu'on appelait le divan permanent, les autres ne devaient se réunir que de temps à autre suivant les exigences du service. C'étaient :

Parmi les cheikhs — El Charkaoui, El Mahdi, El Saouy, El Bakri, El Fayoumy ;

Parmi les négociants — El Mahrouki, Ahmed Moharram ;

Parmi les Coptes — Loutf-Allah el Masri ;

Parmi les Syriens — Youssouf Farahat, Mikhail Kahil ;

---

(1) *Merveilles biographiques et historiques ou Chroniques du cheikh Abd-El-Rahmau El Djabarti,* traduit de l'arabe. Le Caire, Imprimerie Nationale 1891, tome VI, pp. 71-75.

(2) Tome VI, pp. 77 et s.

Parmi les Européens — L'anglais Raoaaha (1), et les deux français, Bandeny et Moussa Caff.

Cette liste ne comprend que treize membres, le quatorzième était un copte, El Moallem Ibrahim Ger El Ait (2).

On adjoignit à ces membres des commissaires français et des drogmans.

Quant au divan général, il était composé en majeure partie des chefs des corporations industrielles. On rédigea pour l'institution de ce divan un règlement que l'on distribua à tous les notables du pays, on en afficha aussi comme d'habitude un très grand nombre d'exemplaires dans toutes les rues. On adressa à tous les membres des lettres de convocation. On joignit à ces lettres une copie de l'introduction du règlement rédigée sous forme de circulaire émanant du général en chef Bonaparte. Cette introduction n'avait certes d'autre but que d'impressionner vivement les esprits ; elle est longue et pleine de prétention, inspirée par une imagination fausse, comme on peut s'en rendre compte à première vue. En voici le texte :

Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

De la part du chef de l'armée française à tous les habitants de l'Egypte.

Nous vous faisons savoir que quelques individus privés d'esprit et de science, ne prévoyant pas les conséquences des choses, ont causé des troubles et des désordres parmi la population du Caire ; aussi Dieu les a-t-il fait disparaître à cause de leurs actions et de leurs mauvaises intentions. Le Créateur, Très-Haut, m'a ordonné la compassion et la clémence envers ses créatures ; j'ai exécuté ses ordres, et j'ai été clément envers vous : je vous ai pardonné. J'avais ressenti un vif chagrin de ces désordres, aussi ai-je supprimé le divan institué par moi pour administrer le pays et régler vos affaires. Deux mois se sont déjà écoulés depuis cette suppression. Maintenant notre bienveillance envers vous nous ramène au dessein de rétablir ce divan tel qu'il était d'abord, parce que votre bonne conduite et les bons sentiments que vous avez manifestés dans ces derniers temps nous ont fait oublier vos fautes précédentes et la révolte qui avait mis le trouble dans tous les esprits.

Ulémas, chérifs, notables, dites à vos peuples que celui qui se

(1) Nous croyons qu'il veut parler de Wolmar, médecin suédois (v. Histoire de l'Expédition française, par le comte Belliard, etc., tome IV, p. 201).

(2) V. Histoire de l'Expédition française, par le comte Belliard, etc., tome IV p. 201.

soulèvera contre moi et m'attaquera ne fera que prouver sa folie, et qu'il ne trouvera ni appui, ni asile qui puisse le défendre contre moi dans ce monde, que Dieu lui-même fera tomber les révoltés entre mes mains. Que l'on sache que nous ne faisons rien qui n'ait été prévu par Dieu, dans sa haute sagesse et dans ses arrêts irrévocables. Celui qui manifesterait là-dessus le moindre doute montrerait combien il est aveugle et plongé dans les ténèbres profondes de l'ignorance.

Faites savoir aussi à la population que Dieu est puissant par mon bras *pour perdre les ennemis de l'Islamisme et pour briser toutes les croix,* il a montré cette puissance en me faisant venir de l'occident vers la terre d'Egypte, afin de détruire ceux qui avaient établi l'oppression et la tyrannie ; il a dicté lui-même les arrêts de sa justice et mon bras les a exécutés.

Tout homme doué d'intelligence peut-il douter un seul instant que les événements miraculeux dont vous avez été les témoins ne soient que les effets des hautes destinées arrêtées par Dieu, de ses volontés suprêmes et de ses arrêts irrévocables ?

Faites encore savoir à la population que le saint Coran, en beaucoup de ses versets, a prévu ce qui est arrivé et ce qui arrivera ; les paroles de Dieu dans son livre sont la vérité et la justice ; elles sont immuables.

Lorsque vous aurez établi ces vérités et répandu ces paroles parmi les habitants, ils changeront d'idées et se conduiront bien. Et si, parmi eux, il y en a qui, par crainte de mes armes et de ma vengeance, cachent leur inimitié pour moi, qu'ils sachent que Dieu connaît tout ce qui est caché au fond des cœurs ; agir ainsi serait se révolter contre ses arrêts divins et s'attirer les malédictions de Dieu qui connaît tous les secrets.

Sachez que je puis découvrir ce qui est dans le cœur de chacun de vous ; car je connais l'homme et l'état de son âme rien qu'en le regardant. Si je ne dis rien maintenant, il arrivera un jour où vous serez convaincus que tout ce que j'ai fait et tout ce que j'ai ordonné m'était inspiré par Dieu, vous verrez alors que, même si tous les hommes se réunissaient pour s'opposer aux desseins de Dieu, ils ne pourraient empêcher l'exécution de ses arrêts et c'est moi qu'il a chargé de cette exécution.

Heureux ceux qui se seront soumis sincèrement et qui se seront réunis à moi pour le bon ordre, le bonheur et le salut communs !

Après avoir envoyé ces lettres aux membres du divan, on leur alloua des appointements mensuels pour les travaux qu'ils allaient entreprendre dans l'intérêt des Français et des Musulmans.

DOCUMENT XXXII.

El Djabarti (1).

Ce jour, neuf bateaux chargés de cafés et d'autres marchandises (500 charges de ce café appartenaient au chérif de La Mecque) arrivèrent dans le port de Suez. Les Anglais avaient d'abord voulu s'opposer au débarquement, mais sur une lettre du chérif, ils se contentèrent de fixer un délai pour le déchargement et de percevoir un droit de douane.

Les Français ne s'étaient opposés en aucune façon à l'entrée du café du chérif, car, vingt jours avant l'arrivée de ces batiments, on avait reçu une lettre de lui accompagnée de présents. Cette lettre, adressée à Poussielgue, fut affichée partout ; en voici la teneur :

Du chérif de La Mecque, Ghaleb ibn Massoud, à son cher ami Poussielgue, conseiller de la République Française.

Nous avons reçu votre lettre, qui nous annonce l'arrivée de la marchandise que nous vous avons expédiée et qui nous informe des ordres que vous avez donnés pour qu'il ne soit perçu aucun droit de douane sur le café, et pour qu'on s'empresse de le vendre.

Les termes de votre lettre nous ont prouvé votre sincérité et nous vous envoyons celle-ci pour vous prouver aussi la nôtre, et pour arriver à rétablir les relations commerciales qui existaient entre l'Arabie et l'Egypte. Nous expédions, en conséquence, de notre port de Djedda, cinq bâtiments chargés de marchandises, il nous est impossible de faire encore des envois plus considérables, à cause des faux bruits que font circuler les bédouins ; les négociants de notre pays ne sont pas encore rassurés. Quant à nous, nous le sommes depuis que nous avons reçu les lettres que vous avez bien voulu nous envoyer.

La présente a pour but de vous prier d'envoyer une escorte à Suez pour protéger les marchandises des négociants et les faire arriver sûrement au Caire. Pour que le commerce reprenne son activité, il faut nous réexpédier promptement ces bâtiments et faire escorter jusqu'à Suez les négociants dès qu'ils auront vendu leurs marchandises, leur retour encouragera des envois plus considérables en dissipant la crainte de nos négociants.

---

(1) *Op. cit.*, VI, pp. 120 et s.

Nous espérons en Dieu que, par vos soins et les nôtres, les routes deviendront plus sûres qu'auparavant et que le commerce reprendra son activité.

Nous avons, pour notre propre compte, des cafés dans ces bâtiments ; nous vous prions de veiller sur nos intérêts et nos gens et de compter sur la réciprocité de nos services pour tout ce que vous désirerez.

Vous n'ignorez pas que j'ai reçu une lettre du général en chef de l'armée française, votre ami Bonaparte. Je me suis empressé de lui répondre et d'expédier par des personnes sûres aux Indes, à Abou-Heidar et à Moka, les lettres qu'il m'avait adressées pour d'autres personnes. S'il plaît à Dieu, dans peu de temps, vous en aurez la réponse. Salut.

Ecrit le 18 Ziholdjeh 1213.

Cette lettre, arrivée au Caire le 16 Ziholdjeh, avait mis vingt-huit jours pour venir de la Mecque.

Pendant ce mois, on n'avait eu que des fausses nouvelles sur l'expédition de Syrie ; on savait seulement que les Français avaient fait tout leur possible pour s'emparer d'Acre, mais qu'ils n'y étaient point parvenus.

L'année 1213 se termina. Elle avait été féconde en événements inouïs. Le plus important de ces événements, c'est que les pèlerins de l'Egypte ne purent aller à la Mecque et que l'on ne put y envoyer ni les tapis ni la sourra. Ce fait ne s'était jamais produit même au temps de la domination.

DOCUMENT XXXIII.

El Djabarti (1).

Le 29, Mikhaïl Kahil, chrétien de Syrie, membre du divan privé, mourut subitement. Il devait verser 6.000 talaris pour l'emprunt que faisaient les Français, il commençait à réunir cette somme, lorsqu'il apprit qu'Ahmed pacha el Djezzar avait fait arrêter son associé et avait confisqué tous ses biens. Mikhaïl eut une attaque d'apoplexie dont il mourut.

Le même jour, on afficha dans les rues une proclamation rédigée avec beaucoup de talent et dont voici la copie :

---

(1) Tome VI, pp. 136 et s.

Les membres du divan privé du Caire aux habitants des provinces de Charkiah, de Garbiah, de Menoufiah, de Gallioubiah, de Djizah et de Béhéra :

Le vrai croyant doit donner de bons conseils. Dieu Très-Haut a dit dans le Coran : Ne suivez pas les inspirations du démon ; Dieu, le plus véridique de ceux qui ont la parole, a dit également : N'écoutez pas les insensés qui cherchent à semer la discorde sur la terre, ils ne sauraient y répandre la paix.

Les gens prudents doivent réfléchir avant de s'exposer au repentir. Vrais croyants, n'écoutez pas les menteurs, vous en auriez ensuite de grands regrets.

Le général en chef de l'armée française, Bonaparte, l'ami des musulmans, est arrivé au Caire ; il a campé à Adlia avec son armée et il est entré dans la ville vendredi par Bab el Nasre (porte de la Victoire) avec un cortège pompeux : les ulémas, les officiers, les fonctionnaires, les principaux négociants du Caire l'accompagnaient. Le jour de son entrée fut un jour solennel, il fera époque. Tous les habitants du Caire qui se précipitaient au-devant de lui l'ont reconnu pour être tel qu'il était. Il est donc évident que l'on avait menti à son égard.

Les mamelouks fuyards et les bédouins ont propagé ces mensonges pour faire périr les Musulmans et causer la ruine entière de l'Egypte. Ils ne peuvent se plaire dans le repos. Dieu a anéanti leur règne à cause de leur tyrannie. La puissance de Dieu est invincible.

Le bruit courut que Mohammed bey el Alfi, avec quelques bédouins des tribus de Bali et des Ayayda, s'est dirigé vers la province de Charkiah, qu'il dévaste les propriétés des musulmans. Il montre aux paysans des prétendues lettres annonçant l'arrivée de l'armée du Sultan : tout cela est faux. Il veut susciter une révolte pour faire périr les musulmans de même qu'Ibrahim bey envoyait de Ghaza de prétendus firmans du Sultan. Les habitants des villages, sans penser au résultat de leur démarche, ont cru aveuglément à ces lettres et sont tombés imprudemment dans le malheur. Les habitants de la Haute-Egypte, au contraire, ont chassé les mamelouks pour se préserver, eux et leurs familles, de pareils malheurs. Les méchants entraînent la perte de tous leurs voisins. Que Dieu nous préserve de sa colère ! il n'a pu supporter leur tyrannie.

Les habitants de la Haute-Egypte ont montré par cette conduite plus de jugement et de prudence que ceux de la Basse-Egypte.

Nous vous informons aussi qu'Ahmed pacha el Djazzar qui a été ainsi nommé à cause de ses grandes cruautés, et parce qu'il ne

faisait aucun choix de ses victimes, avait rassemblé un grand nombre de mauvais sujets soldats, mamelouks, bédouins et autres. Il voulait venir s'emparer du Caire et des provinces de l'Egypte. Il encourageait ses soldats par la promesse du pillage et le vol. Mais Dieu a renversé ses projets en faisant exécuter sa volonté suprême. Les grâces de Dieu sont infinies et il ne protège que les bonnes intentions. El Djazzar avait envoyé une partie de ses soldats dans le fort d'El Ariche, dans l'intention de prendre Cotia, mais le général en chef des Français partit, battit les soldats de Djazzar qui étaient à El Ariche et ils prirent la fuite, laissant derrière eux un grand nombre de tués et de blessés. Ils étaient environ 3.000. Bonaparte prit le fort d'El Ariche et tous les approvisionnements qui s'y trouvaient.

Le général en chef se porta ensuite à Ghazza, et ce qu'il trouva de troupes de Djazzar s'enfuit devant lui comme les oiseaux et les souris devant le chat. Entré dans le fort de Ghazza, il fit assurer protection au peuple ; il ordonna que la religion musulmane fût respectée, il combla d'honneur les savants, les notables et les négociants.

Il arriva ensuite à Ramleh. Il s'empara des approvisionnements de Djazzar, qui consistaient en biscuits, riz, orge et en 2.000 grandes outres préparées pour sa route sur l'Egypte. Bonaparte alla ensuite devant Jaffa et en fit le siège pendant trois jours. Il s'en empara et prit tous les approvisionnements qui s'y trouvaient.

Les habitants égarés n'ayant pas voulu se soumettre et le reconnaître et ayant refusé sa protection, il les livra au glaive, ils furent condamnés à la mort, la ville fut pillée et environ 4.000 d'entre eux périrent. Mais il a épargné les Egyptiens, il les a nourris et vêtus, les combla d'honneur, et il les a embarqués sur des bâtiments pour les ramener dans leur patrie, il les a fait escorter pour les défendre contre les Arabes et il les a comblés de biens.

Il se trouvait à Jaffa environ 5.000 hommes des troupes de Djazzar ; ils furent tous détruits, bien peu parvinrent à se sauver. De Jaffa, Bonaparte se porta à la montagne de Naplouse, anéantit les troupes de Djazzar dans un endroit appelé Fakoun ; il brûla cinq villages de la montagne. Ce qui était dans le destin est arrivé : le maître de l'univers, le roi des rois agit toujours avec justice.

Après ces victoires, il a détruit les murs d'Acre et le château de Djazzar qui était très fort, il n'y a pas laissé pierre sur pierre, au point que l'on se demande s'il existait une ville dans ce lieu où plus de 20 années avaient été employées par Djazzar à de nombreuses constructions. Il y faisait travailler les hommes par la corvée. Voilà le sort des édifices des tyrans.

Lorsque les partisans de Djazzar sont venus à Bonaparte, il les a toujours complètement battus et il n'en a laissé échapper aucun ; ne l'a-t-on pas vu tomber sur eux comme la foudre du ciel ! Ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient.

Bonaparte est retourné ensuite en Egypte pour deux motifs : le premier pour tenir la promesse qu'il nous avait faite de revenir au milieu de nous dans 4 mois, et les promesses d'un homme fier et noble est un acte sacré (1) ; le second, c'est qu'il a appris que divers agitateurs mamlouks et arabes semaient le trouble et la sédition pendant son absence dans diverses provinces et villages.

Son arrivée les a tous dissipés comme les nuages aux premiers rayons du soleil et les ténèbres devant le jour ; sa seule ambition est la destruction des méchants, la protection des bons. Son amour est réel pour l'Egypte, pour son peuple et pour son fleuve béni ; il veut qu'ils prospèrent de plus en plus et que leur bonheur s'accroisse de jour en jour jusqu'à la fin des siècles.

En revenant de Syrie, il a amené avec lui un grand nombre de prisonniers, de drapeaux et de canons qu'il a pris sur l'ennemi. Toutes les peines seront pour ses ennemis, le bonheur sera le partage de ceux qui s'uniront à lui.

Retournez donc, serviteurs de Dieu, vers Dieu ; soumettez-vous à ses ordres, la terre lui appartient ; suivez sa volonté, sachez qu'il dispose de la puissance et qu'il la donne à qui il veut. C'est ce qu'il nous a ordonné de croire. Ne soyez pas la cause de l'effusion de votre sang, ne faites pas trafic du malheur de vos familles et de vos enfants ; n'écoutez pas les propos des mamlouks en fuite, ne marchez pas sur les traces des pervers, n'ayez aucune intention mauvaise, n'écoutez pas ceux qui vous disent que détruire les Français est une œuvre ordonnée par votre religion. C'est le contraire, ces conseils ne peuvent que vous conduire à votre abaissement et amener la destruction des vrais croyants, grands et petits.

Les mamlouks et les bédouins vous égarent pour vous piller, et lorsqu'ils voient venir les Français, ils fuient comme s'ils voyaient les armées de Satan, vous abandonnant ainsi à la colère des soldats, c'est ce qui est déjà arrivé et ce qui arrivera toujours ; car Dieu nous protège et il est tout puissant pour punir les méchants.

Lorsque le général en chef est arrivé au Caire, il a fait connaître aux membres du divan en général et en particulier qu'il aime la religion des musulmans (2), qu'il révère le Prophète auquel s'adresse

---

(1) *Sic.*

(2) Textuellement : *la religion musulmane.*

le salut, qu'il s'instruit (1) dans le Coran, qu'il le lit tous les jours avec attention.

Il a ordonné l'entretien (2) de toutes les mosquées, la rentrée des revenus de toutes les fondations pieuses et leur application au besoin du culte (3), des sciences et au soulagement des malheureux, il a conservé les droits des Odjaks et s'est occupé du bonheur du peuple.

Voyez cette source de biens (4), elle sera bientôt complétée par le Créateur. Nous savons qu'il est dans son intention de bâtir une mosquée qui n'aura point d'égale au monde et d'embrasser (5) la religion musulmane.

DOCUMENT XXXIV.

El Djabarti (6).

L'an mil deux cent quatorze.

Le samedi, on rendit le fils du cadi à sa famille, il traversa la ville accompagné des ulémas et des agas, afin que le peuple le vît sain et sauf et cessât de murmurer.

Le même jour, on afficha dans les rues la copie de la réponse adressée par Bonaparte au Divan. En voici la teneur :

Le général en chef Bonaparte, commandant des armées françaises, l'ami des musulmans, aux ulémas.

J'ai reçu votre pétition au sujet du cadi, je vous informe que ce n'est pas moi qui l'ai déposé : il s'est démis lui-même en quittant l'Egypte, sans songer à son fils et à sa famille ; il a trahi mon amitié et s'est rendu indigne de mes bienfaits. Dans les premiers moments de son absence, je n'ai pu croire à son ingratitude et j'ai désiré nommer son fils pour le remplacer provisoirement, mais ce fils est encore jeune, il n'est pas apte à remplir des fonctions aussi importantes, je vous ai donc informé que la place de juge était vacante.

---

(1) Plus exactement : *qu'il estime.*

(2) Textuellement : *que le culte de l'islamisme soit pratiqué dans toutes les mosquées.*

(3) Item : *et que les bienfaits émanant des dons généreux de l'empire soient répartis au bénéfice de l'intérêt général* (et non du culte).

(4) Item : *et de bonheur, inspirée par la bénédiction de notre prophète, le meilleur des hommes.*

(5) Item : *et d'entrer dans la religion du Prophète choisi, que Dieu le comble de ses bienfaits.*

(6) Tome VI, pp. 141 et s.

Pour que le tribunal du Caire fût dignement occupé et que les musulmans pussent être jugés suivant les lois du noble Coran, j'ai proposé aux ulémas de choisir parmi eux un cadi qui ferait exécuter les lois d'après les usages des vrais croyants. Je veux que le cheikh El Arichi que vous avez élu cadi à l'unanimité soit revêtu chez moi de la pelisse d'usage, qu'il aille de suite s'installer au Mehkémeh, et de cette manière nous nous serons conformés aux usages suivis sous les anciens khalifes.

J'ai toujours traité le fils du cadi avec beaucoup d'égards et d'amitié, et je ne souffrirai pas qu'il soit inquiété par personne ; il a été conduit à la Citadelle avec honneur et il y a été traité comme chez lui. J'ai dû m'assurer de sa personne pour étouffer la discorde prête à éclater. Quand le nouveau cadi aura été revêtu et investi, je le ferai descendre de la Citadelle et je lui rendrai tout ce qui lui appartient. Il sera alors libre d'aller où il voudra avec sa famille, il est maintenant sous ma sauvegarde et protection. Je sais que son père m'aime toujours, mais que son esprit l'égare pour le moment.

C'est à vous, membres du Divan, à guider le peuple dans le droit chemin. Vos lumières dirigeront les gens sensés, faites connaître aux Egyptiens que le gouvernement ottoman a cessé pour l'Egypte, apprenez-leur que le joug de la Porte est plus insupportable que celui des mamlouks. Les gens sensés savent que les ulémas du Caire sont illustres pour leur connaissance des lois, par leur science et par la justesse de leur esprit.

O vous, membres du Divan, désignez-moi les traîtres pour que je les punisse. Dieu Très-Haut m'en a donné la puissance. Mon sabre est long et fort.

Apprenez aussi aux Egyptiens que mon intention et le premier désir de mon cœur sont de leur faire du bien et d'assurer leur tranquillité. Le Nil est la source la plus abondante de prospérité ; je veux que les Egyptiens soient le peuple le plus heureux de toute la terre, avec la permission du Dieu de l'Univers. Salut.

Bonaparte alla, comme il résulte des textes donnés par El Djabarti lui-même, jusqu'à proposer aux musulmans une alliance établie sur le seul terrain musulman. Cette alliance, destinée à combattre l'influence russe et à la neutraliser, est proposée en termes d'une incroyable rigueur.

DOCUMENT XXXV.

El Djabarti (1).

L'année mil deux cent-quatorze (mois de Saffar).

Le même jour (2), on reçut une lettre de Bonaparte ; en voici la copie :

Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammed est son prophète.

Nous portons à la connaissance des membres du Divan du Caire, choisis parmi les hommes les plus parfaits et les plus sages, que nous avons envoyé des troupes à la montagne de Tarrana et que nous nous sommes dirigés nous-mêmes vers la province de Béhéra pour punir les ennemis qui nous font la guerre et pour y faire régner la tranquillité et la sécurité.

A notre arrivée à Rahmaniah, nous avons fait grâce à ceux des habitants qui avaient porté les armes contre nous. Cette mesure a causé un plaisir général et la tranquillité est rétablie.

Sachez aussi que dans ces derniers jours, une flotte de 80 navires est arrivée à Alexandrie avec l'intention de prendre cette ville ; mais personne n'a pu débarquer et, grâce à notre artillerie, la flotte a dû s'éloigner et aller jeter l'ancre devant Aboukir. L'ennemi commence à débarquer, j'ai l'intention de ne pas l'inquiéter avant que tous ses hommes soient à terre. Alors je me jetterai sur eux et je tuerai tous ceux qui me seront hostiles, quant à ceux qui se soumettront à moi, je leur épargnerai la mort et je vous les amènerai captifs. Cela fera un excellent effet sur les habitants du Caire. Cette armée est venue en Egypte pour s'unir aux mamlouks et aux bédouins dans l'intention de piller et de dévaster ce pays. Elle est composée de beaucoup de Moscovites dont l'inimitié pour les musulmans est connue de tous. Ils détestent tous ceux qui adorent Dieu et croient en son prophète, et ils croient en la Trinité. Bientôt, ils verront que la pluralité de Dieu ne leur sert de rien, car cette croyance est fausse et Dieu unique donne la victoire à qui croit en son unité et il vient en aide aux hommes justes. Par un décret divin, il m'a donné ce pays pour en chasser l'injustice et y faire régner la justice.

La preuve de l'unité de Dieu, c'est qu'il n'a pas donné à ceux qui croient à la Trinité la même force que celle qu'il nous a donnée. Aussi, n'ont-ils jamais pu faire tout ce que nous avons fait jusqu'à

---

(1) Tome VI, pp. 146 et s.

(2) 15 Saffar.

ce jour. Cela tient à ce que nous croyons à l'unité de Dieu et en sa puissance divine. Tous les livres saints disent que c'est lui qui gouverne l'univers et qui connaît tout ce qui se passe sur la terre et sur les cieux.

S'il y a des musulmans dans cette flotte, ils seront certainement maudits de Dieu ; car leur entente avec les chrétiens est contraire aux préceptes du Prophète, malheur à ceux qui cherchent la victoire avec l'aide des ennemis de Dieu !

Nous ne comprenons pas comment des musulmans entrent dans un bateau sur lequel flotte un drapeau de la croix et entendent tous les jours des hérésies contre le Dieu unique. Ceux-là sont, certes, pires que les chrétiens eux-mêmes. Nous prions les membres du divan de porter ce qui précède à la connaissance de toutes les administrations et aux habitants de toutes les villes ; c'est pour empêcher les séditieux de semer la discorde dans la population et pour épargner des châtiments à ceux qui s'aviseraient de les suivre. Ceux-là auront le même sort que les habitants de Damanhour et d'autres villes que nous avons puni sévèrement. Salut.

Fait au camp de Rahmaniah, le dimanche 15 saffar 1214.

On imprima cette lettre qui, suivant l'usage, fut affichée dans les rues, on en envoya aussi des exemplaires aux notables du pays.

DOCUMENT XXXVI.

Nakoula (1) (page 51).

Relation de ce que fit le général en chef à l'anniversaire de la naissance du Prophète, le 12 *de rebi ul-ewel de l'année* 1213.

Le 12 de rebi ul-ewel, après la prise du Caire par les Français, arriva l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet. Le général Bonaparte en célébra la fête avec une grande pompe, sur la place de Iezbéquïé, suivant l'usage observé par les habitants du Caire. Ce fut une nuit mémorable ; toutes les troupes qui se trouvaient dans la ville furent rangées en ligne avec leurs tambours et leurs instruments de musique ; on ordonna de tirer un feu d'artifice magnifique, et de faire de nombreuses décharges d'artillerie. Il y eut à cette fête superbe un concours immense de monde.

(1) Extrait de l'*Histoire de l'Expédition des Français en Egypte* par Nakoula-el-Turk, publiée et traduite par M. Desgranges aîné, secrétaire interprète du Roi. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'imprimerie royale, 1839.

Le général en chef assista au festin qui fut donné dans l'hôtel du cheik Khalil el-bekri, dont la famille avait le privilège de présider à cette solennité. Les généraux et les officiers, les ulémas, les aïans et les membres du divan y furent également invités. Bonaparte conféra ensuite au cheik Khalil el-bekri, la dignité de el-achraf, à la place de l'honorable Seïd Omar, qui avait fui en Syrie avec les mamlouks. Le cheik Khalil el-bekri était attaché à la République française, et pour cette raison les mamlouks le haïssaient.

DOCUMENT XXXVII

Nakoula (pp. 123 et suiv.).

La nouvelle de la mort de Bonaparte avait, en effet, circulé en Egypte, et les habitants s'en étaient réjouis.

Le vendredi dixième jour du mois de mouharrem de l'année 1214, le général en chef fit son entrée au Caire par la porte de la Victoire, avec un brillant cortége. Il était précédé de toutes les troupes, des gouverneurs, des notables de la ville, des oulémas et des officiers des janissaires. La population entière, les grands comme les petits, put le voir dans cette cérémonie magnifique.

Lorsqu'il fut arrivé à sa demeure, située sur la place de Iezbéquïé, il écrivit une proclamation en français, et l'envoya au divan des oulémas avec ordre de la traduire en arabe, de la faire imprimer, et de l'adresser, en leur nom, aux habitants des provinces de l'Egypte. Il voulut aussi que cette proclamation fût affichée dans les rues du Caire, afin que le peuple en pût prendre connaissance ; en voici la copie :

« De la part des membres du divan particulier de la ville du « Caire la Bien Gardée, aux habitants des provinces de l'orient, du « couchant, de Menouf, de Kaloub, de Djizé et de Bahira.

« Donner un conseil est un acte religieux. Dieu très-haut a dit « dans le Coran, dont les sentences ne sont pas ambiguës : *Ne « marchez pas sur les pas du démon.* Il a dit aussi : *N'obéissez « pas à ceux qui s'écartent du vrai chemin, ils ne font pas le bien, « ils répandent la corruption sur la terre.* Le sage doit prendre des « précautions contre les malheurs de la vie avant qu'ils ne soient « arrivés. O peuple de vrais croyants ! n'écoutez pas les imposteurs ; « vous auriez à vous repentir d'avoir ajouté foi à leurs propos.

« Nous vous annonçons que le général en chef, son excellence « Bonaparte, notre gouverneur, l'ami de la nation de Mahomet, est

« arrivé avec son armée au Caire la Bien Gardée ; il avait campé « la veille à El-Adelïé, sans accident et en parfaite santé, en rendant « des actions de grâce au Seigneur très savant, et en reconnaissant « son unité. Il est entré dans la ville du Caire par la porte de la « Victoire, le vendredi 10 de mouharrem de l'année 1214 de l'hégire « de Mahomet (sur qui soit le salut !), avec un cortège magnifique, « et une pompe pleine de grandeur et de majesté. Outre un nombre « immense de troupes, on voyait à sa suite les oulémas de l'Azhar, « les seigneurs de la famille de Béqri, les cheikhs des tribus de « Ananïè, de Damourachïè, de Kadouwïè, d'Hamedïè, de Réfaaïè « et de Kaderïè, les sept compagnies impériales des janissaires, les « employés du divan et les principaux négociants du Caire. Ce fut « un jour mémorable, et jamais on n'avait vu pareille solennité « dans les temps les plus reculés. Tous les habitants du Caire « sortirent pour aller à sa rencontre, et virent que c'était bien le « général en chef lui-même, Bonaparte en personne. Il a montré « par sa présence combien les séditieux en avaient imposé sur son « compte. Dieu a rempli son cœur de sentiments favorables à « l'Islamisme, et a jeté sur lui des regards de bonté.

« Ceux qui ont répandu de fausses nouvelles sur lui sont de « vils arabes et des mamlouks, qu'il a forcés de prendre la fuite. « Leur intention, en propageant ces mensonges, était de massacrer « le peuple, d'anéantir la nation musulmane et de piller les biens « du gouvernement ; car ils sont ennemis du repos public. Mais « Dieu a fait cesser leur puissance, à cause de la violence de leur « tyrannie...

« ... Cependant deux motifs engagèrent le général en chef à « retourner en Egypte : le premier était la promesse qu'il nous « avait faite de revenir parmi nous dans quatre mois ; et, *pour « l'homme d'honneur, la promesse est une dette*. Le second fut la « nouvelle, qui lui parvint, que quelques hommes corrompus d'entre « les mamlouks et les arabes cherchaient, pendant son absence, à « fomenter des troubles et des séditions dans des villes et des « provinces de l'Egypte. Mais, à son arrivée, ils ont été dissipés « comme les nuages au milieu du jour, que le soleil dissipe en « reparaissant. Certes, tant que des maux et des injustices pèseront « sur le peuple, il emploiera soir et matin son zèle infatigable et « ses précieuses qualités à les faire disparaître. Il est tout dévoué « aux habitants du Caire et de l'Egypte, et ne songe qu'à leur « bonheur. L'amélioration de la navigation du Nil, celle de l'agri- « culture, sont l'objet de sa pensée et de ses soins ; il désire aussi « faire fleurir les arts et l'industrie ; enfin, il veut le bien, mais il « le veut pour les hommes bons et soumis.

« Il a ramené de Syrie des prisonniers de distinction et d'autres « sans importance ; des canons et des drapeaux pris dans les « combats. Malheur à ses ennemis, bonheur à ceux qui l'aiment ! « O vous, esclaves de Dieu ! soumettez-vous à ses jugements divins ; « car il est le maître de la terre : agréez ses décrets, acceptez ses « décisions ; car les royaumes lui appartiennent, et il les donne à « qui bon lui semble parmi ses esclaves. Telle est la foi qu'il faut « avoir en Dieu. Abstenez-vous donc de ce qui peut faire répandre « votre propre sang et déshonorer vos femmes ; ne soyez pas cause « du meurtre de vos enfants et du pillage de vos biens. Ne dites « pas que la révolte est un moyen de glorifier la parole de Dieu « (puisse-t-il vous préserver d'une pareille croyance !) ; la révolte « ne peut amener que le trouble, le carnage et l'avilissement de la « nation du prophète : que le salut soit sur lui !

« Ne prêtez pas l'oreille aux mamlouks et aux arabes, qui cher- « chent à vous séduire et à vous tromper ; leur intention est de « piller ce que vous possédez. Lorsqu'ils étaient ici et qu'ils ont vu « les Français s'avancer, ne vous ont-ils pas abandonnés, en prenant « la fuite comme des troupes d'Iblis ?

« Vous savez que le général en chef Bonaparte, à son arrivée « en Egypte, a déclaré à tous les membres du divan qu'il aimait la « religion de l'islamisme, honorait le Prophète (sur qui soit le « salut !), respectait le Coran, le lisait chaque jour et y ajoutait foi. « Il a ordonné de maintenir les rites observés dans les mosquées « de l'islamisme, de conserver les avantages que produisaient les « wakfs impériaux, et de ne pas déroger aux usages qui régissaient « l'institution des janissaires ; enfin il a mis tous ses soins à pourvoir « à la nourriture du peuple.

« Considérez donc ces faveurs et ces avantages qu'il vous a « accordés par amour pour notre prophète, la plus noble des créatures. « Le général en chef nous a promis, en outre, deux choses d'une « grande importance : la première, de bâtir, dans le Caire, une « mosquée magnifique, et telle qu'on n'en verra de pareille dans « aucun pays ; la seconde, qu'il ferait connaître (1) à tout le monde « son entrée dans la religion de Mahomet, l'élu de Dieu : pour lui « soient le salut et les prières les plus ferventes ! »

Les oulémas du Caire, les aïans et les chefs des janissaires signèrent cette proclamation, comme nous l'avons rapporté plus haut ; elle fut imprimée et répandue dans toutes les provinces.

---

(1) Cfr *supra*,

DOCUMENT XXXVIII.

Nakoula (p. 144 et suiv.). Profession de foi islamique de Bonaparte.

Le général en chef quitta les environs d'Aboukir avec son armée et se rendit à Rahmanié. De là, il envoya Osman-Khodja à Rosette et ordonna de le mettre à mort.

Lorsque la défaite que venait d'éprouver l'armée ottomane fut connue au Caire, les musulmans de cette ville la regardèrent comme une calamité, ils furent accablés d'un profond chagrin et perdirent l'espoir qu'ils conservaient de voir l'Egypte rentrer sous la puissance de l'islamisme. Le 5 de rebi ul-ewel, Bonaparte revint au Caire ; son entrée fut pompeuse et triomphante, et causa à ses ennemis la honte et le dépit. Il était suivi de Moustapha-pacha, de son fils et de tous les autres prisonniers. Le dixième jour de son arrivée, tous les gouverneurs, les notables, les oulémas et les membres du divan vinrent chez lui pour le féliciter de son retour et de sa victoire. Il les regarda avec un œil scrutateur et intelligent, et s'aperçut de l'affliction qu'ils éprouvaient. Il était instruit de l'espoir qu'ils avaient eu de le voir renversé et des troubles arrivés pendant son absence. Il n'ignorait pas non plus les lettres que Moustapha-pacha et Osman-bey leur avaient adressées quand ils étaient venus à Aboukir. « Oulémas et seigneurs, leur dit-il, je m'étonne du chagrin que vous cause ma victoire. Vous n'avez donc pas encore su m'apprécier : pourtant je vous ai souvent dit et vous ai répété que j'étais un musulman (1),

---

(1) Pour le texte et pour la traduction littérale, voyez la planche ci-jointe. Traduction littérale :

« Certes, je vous ai dit à plusieurs reprises et fait savoir par différents discours que je suis, moi, musulman unitaire et que je glorifie le Prophète Mohammed et que je suis le bienfaiteur des Musulmans, et vous jusqu'à présent vous ne me croyez pas. Et vous avez pensé que ma présente parole envers vous était inspirée par une peur de vous, bien que vous ayez vu de vos propres yeux et que vous ayez entendu de vos propres oreilles ma puissance et ma force ainsi que mes grandes victoires. Ma parole à vous, disant que j'aime le prophète Mohammed a pour raison que lui aussi était brave comme moi, et qu'il s'est manifesté comme moi, et encore moi je suis plus grand que lui puisque j'ai fait des conquêtes plus que lui ». Voilà, textuelle, la profession de foi du *conquérant;* elle a beau se fonder sur des raisons extra-musulmanes, la formule : *Je suis, moi, musulman unitaire, et je glorifie le Prophète Mohammed,* annani ana mouslimoune mouahidoune oua ouaddimou annabi Mohammad), reste inattaquable. (Cfr Nakoula, *op. cit.* trad. Desgranges, pp. 130-131, mais tenir compte des inexactitudes de traduction : les mots décisifs en apparence ne sont point dans le texte arabe ; c'est de la paraphrase ; au contraire le texte arabe dont nous venons de donner la traduction mot à mot est catégorique). S'en-

que je croyais à l'unité de Dieu, que j'honorais le prophète Mahomet et aimais les musulmans ; vous n'avez pas ajouté foi à mes paroles, et vous avez cru qu'elles m'étaient inspirées par la crainte. Cependant vous avez vu de vos yeux et entendu de vos oreilles combien étaient grandes ma force et ma puissance, et vous avez su, à n'en pas douter, que j'étais victorieux. Je vous le dis encore, j'aime le prophète Mahomet ; je l'aime parce qu'il était un brave comme moi et que son apparition sur la terre a eu lieu comme la mienne. Je l'emporte même sur lui, car mes conquêtes sont plus grandes que les siennes ; mais il m'en reste encore bien d'autres à faire ; vous entendrez de vos oreilles, et vous verrez de vos yeux les nombreuses victoires que je remporterai. Si vous me connaissiez, vous m'adoreriez (1). Un temps viendra où vous serez humiliés, vous vous repentirez alors de ce que vous avez fait et vous verserez des larmes de regret sur le temps où nous sommes.

« Certes, je hais les chrétiens ; j'ai détruit leur religion, renversé leurs autels, tué leurs prêtres, mis en pièces leur croix, renié leur foi ; et cependant je les vois se réjouir de ma joie et s'affliger de mon chagrin. Comment donc voulez-vous que j'embrasse de nouveau la foi chrétienne ? Et si je prenais ce parti, quel avantage y verriez-vous pour moi (2) ? Au reste, ne vous mêlez pas de ces affaires-là ; conformez-vous à l'ordre de Dieu très-haut. Soyez contents et tranquilles, afin que le bonheur et la paix soient votre partage.

« Je vous ai déjà souvent avertis et vous ai donné des conseils utiles ; si vous savez les apprécier, et si vous vous en souvenez, vous

---

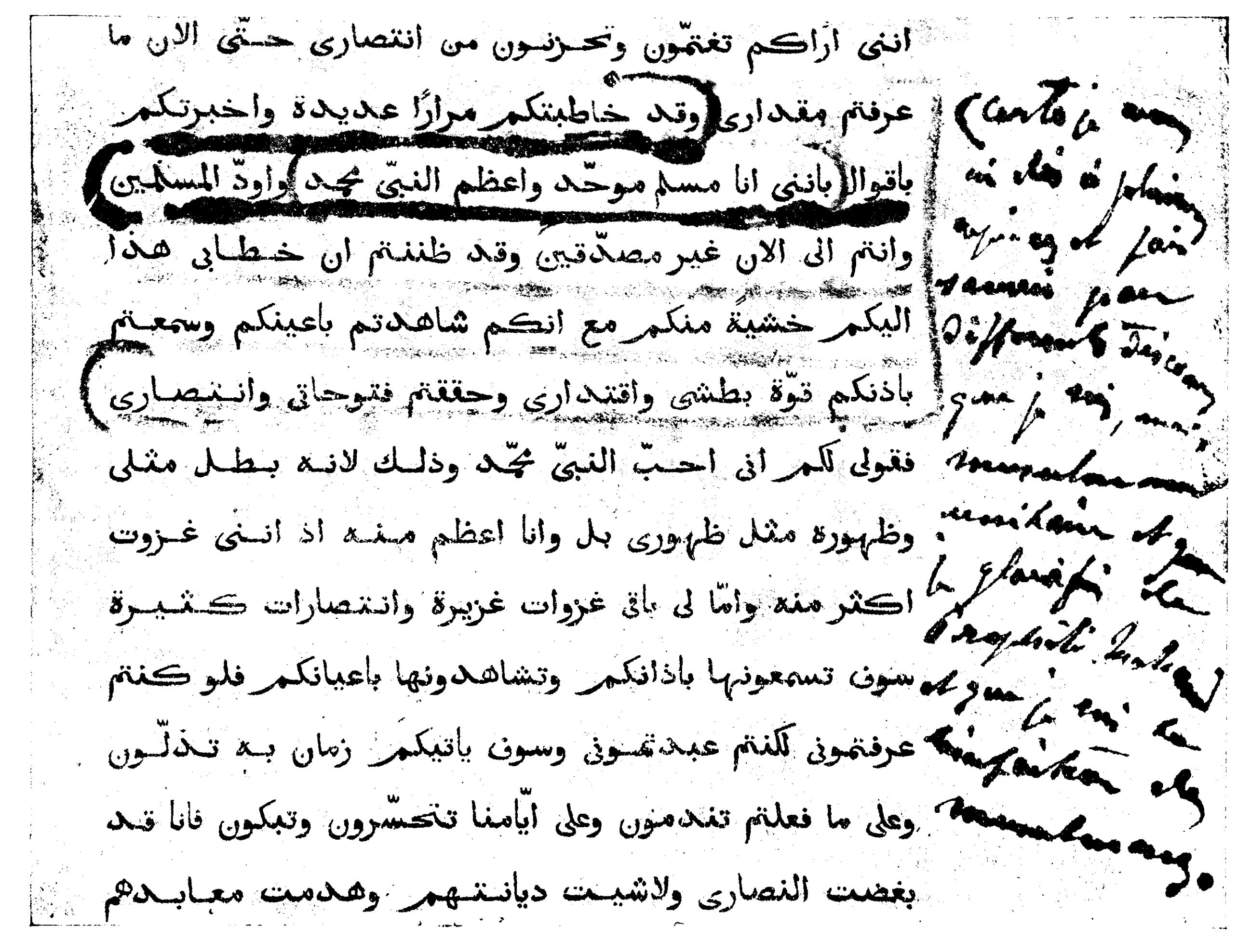
suit-il que Bonaparte fût musulman ? « De internis non judicat ecclesia, dit l'Eglise romaine » ; le Prophète juge d'après l'évidence, dit, de même, un hadits ; et le Koran ajoute : mais c'est Dieu qui possède les secrets de l'âme. Bonaparte *devait* être tenu pour musulman.

Ce qui donne à penser qu'il le fut de cœur, c'est notamment la parfaite concordance entre : 1° la *Réfutation* de Roustan, qui remonte à 1786 ; 2° la netteté des déclarations en faveur du Koran ; 3° la politique intégralement franco-musulmane que ne cessent de préconiser les *Campagnes d'Egypte et de Syrie ;* 4° l'explication réflexe des passages équivoques de la *Correspondance* et des *Campagnes* soit par l'ensemble de la correspondance même, soit par les *Six notes sur les quatre Concordats.* (Voy. *infra*, appendice I, §§ V et VI.) Il n'est pas jusqu'au *Testament* qui ne recéle au moins une flèche à l'encontre de la notion romaine de *catholicité.* (Voy. ci-dessous, 3° partie, *Avertissement*, note 2).

Le jour où les Musulmans auront, à la Mecque même, leur Mosquée Bonaparte, ils feront donc, tout ensemble, œuvre de gratitude et de stricte justice.

(1) Idiotisme tout européen, mais traduction exacte.

(2) Cfr *Notes sur l'ouvrage intitulé : Les quatre Concordats.* (Commentaires de Napoléon Ier, Tome V. pp. 3 et suiv.).



انني اراكم تغتمون وتحزنون من انتصاري حتى الان ما
عرفتم مقداري وقد خاطبتكم مرارًا عديدة واخبرتكم
باقوال بانني انا مسلم موحد واعظم النبي محمد واود المسلمين
وانتم الى الان غير مصدقين وقد ظننتم ان خطابي هذا
اليكم خشيةً منكم مع انكم شاهدتم باعينكم وسمعتم
باذنكم قوة بطشي واقتداري وحققتم فتوحاتي وانتصاري
فقولي لكم اني احب النبي محمد وذلك لانه بطل مثلي
وظهوره مثل ظهوري بل وانا اعظم منه اذ انني غزوت
اكثر منه واما لي باقي غزوات غزيرة وانتصارات كثيرة
سوف تسمعونها باذانكم وتشاهدونها باعيانكم فلو كنتم
عرفتموني لكنتم عبدتموني وسوف ياتيكم زمان به تذلون
وعلى ما فعلتم تندمون وعلى ايامنا تتحسرون وتبكون فانا قد
بغضت النصارى ولاشيت ديانتهم وهدمت معابدهم

(Extrait de l'ouvrage de Nakoula), p. 122 du texte arabe.

« Certes. je vous ai dit à plusieurs reprises et fait savoir par différents discours, que je suis, moi, musulman unitaire et que je glorifie le prophète Mohamed et que je suis le bienfaiteur des musulmans. » — [Traduction littérale du chérif Abd El-Hakim].

y trouverez profit et prospérité ; mais, si vous les repoussez, vous y trouverez du malheur, et vous vous en repentirez. »

Après ce discours, les oulémas se retirèrent troublés et stupéfaits de ce qu'ils venaient d'entendre ; pas un seul d'entre eux ne put répondre.

Bonaparte donna pour demeure à Moustapha-pacha, à son fils et à quelques personnes de leur suite, une maison magnifique, et leur assigna la somme nécessaire à leurs besoins. Ensuite il s'occupa d'écrire au gouvernement ottoman par l'entremise de Moustapha-pacha ; il rappela dans sa lettre l'ancienne amitié de la France pour la Porte, et l'alliance qui durait entre elles depuis plusieurs siècles ; puis il l'excitait contre les autres gouvernements européens, et il lui disait que le parti le plus convenable pour le grand seigneur était de laisser les Français s'établir en Egypte, que leur présence dans ce pays était préférable à celle des mamlouks. Il promettait d'obéir aux ordres de sa hautesse, assurait que la prière serait toujours dite en son nom, la monnaie toujours frappée à son coin, et que la caravane du pélerinage aurait lieu comme de coutume ; enfin que les Français paieraient l'impôt ordinaire au trésor de Constantinople. Moustapha-pacha envoya cette lettre par quelqu'un de sa suite.

Les conquêtes des Anglais ayant excité dans le cœur du général en chef un dépit violent, il s'occupa de son départ pour Paris.

Nous avons déjà rapporté que Bonaparte avait envoyé Osman-khodja à Rosette ; cet homme, à son arrivée, fut jeté en prison ; le général commandant de la ville fit venir des témoins musulmans dont il réclame le témoignage devant le Conseil particulier. Les témoins déclarèrent, en présence du cadi et du mufti, qu'Osman-khodja avait été un tyran, et qu'il méritait la mort. Le général fit dresser alors une sentence signée de tous les notables, et ordonna de mettre Osman-khodja à mort, après l'avoir promené dans la ville. Ensuite il fit répandre cette sentence dans toutes les provinces, afin qu'on apprit l'exécution du coupable.

Le 12 de rebi ul-ewel, le général en chef ordonna, comme l'année précédente, de célébrer la naissance du prophète ; il fit circuler, à cette occasion, un magnifique cortège dans la ville, et réunit dans un banquet splendide Moustapha-pacha, tous les oulémas et les aïans. Pendant le festin on entendit des instruments de musique. Quatre jours après, sous le prétexte d'aller visiter les habitants des provinces, et de les tranquilliser, il quitta le Caire avec sa garde particulière ; il prit aussi avec lui trois cents hommes de l'armée et les généraux Alexandre Berthier et Murat, se dirigea d'abord sur la ville de Menouf, et de là se rendit à Alexandrie. Peu de temps après son

arrivée, il se disposa à partir ; on prépara trois bâtiments sur lesquels il fit porter, pendant la nuit, des coffres remplis de pierres précieuses, d'armes magnifiques, de marchandises, d'étoffes et d'objets qu'il avait gagnés dans la guerre. Il avait aussi avec lui de jeunes mamlouks attachés à son service et qu'il avait richement habillés.

Ces préparatifs terminés, il donna un grand dîner au général Smith, général en chef des Anglais. Ce dernier, à l'époque où les Français avaient levé le siège de Saint-Jean-d'Acre, était venu avec ses vaisseaux devant Alexandrie. Il est d'usage parmi les Européens, lorsqu'ils ne sont point en position de se livrer des combats, de se voir réciproquement, quoique d'ailleurs ils soient en guerre. Bonaparte témoigna donc au général Smith toute sorte de prévenances et lui fit des cadeaux de prix. Il lui demanda ensuite et obtint la permission d'expédier trois petits bâtiments en France. Le général Smith étant retourné, dans la nuit même, sur ses vaisseaux, Bonaparte s'embarqua avec sa suite et sortit du canal par un vent violent. Deux jours après, le général Smith apprit son départ. Cette nouvelle lui fit une grande impression ; il mit sur le champ à la voile pour le poursuivre, mais il ne put en apprendre aucune nouvelle, et n'en vit aucune trace. Bonaparte, saisissant l'occasion, s'était envolé comme un oiseau de sa cage, et avait échappé aux Anglais par son adresse, son extrême intelligence et son génie supérieur. C'est ainsi qu'avec le secours de Dieu, après un séjour de quatorze mois en Egypte, il se tira d'affaire et arriva à Paris.

Son retour en France fut un des événements les plus extaordinaires de l'époque, et les contemporains en furent très étonnés ; on disait que c'était une preuve du bonheur qui lui était prédestiné. Avant de s'embarquer, il avait écrit au général Kléber, alors à Damiette, pour lui apprendre son départ. Il le nommait, dans sa lettre, général en chef à sa place, et promettait de lui envoyer des secours et des renforts lorsqu'il serait arrivé en France. Il confirmait le général Dugua, son lieutenant au Caire, dans le commandement de cette place et l'engageait à continuer de servir avec zèle. Il lui ordonnait, en même temps, de faire connaître son départ aux membres du divan afin qu'ils en répandissent la nouvelle parmi les notables et le peuple, et qu'ils assurassent tous les habitants que leur sûreté et leur tranquillité ne seraient pas plus troublées qu'auparavant.

Bonaparte écrivit aussi à tous les généraux pour leur annoncer son départ et leur donner des instructions sur la conduite qu'ils auraient à tenir pendant son absence ; il leur recommandait de bien garder le pays et de ménager le peuple, promettait d'envoyer des secours et de revenir bientôt lui-même avec des troupes valeureu-

ses. Le délai qu'il leur assigna pour son retour était de quatre mois pleins ; s'il laissait passer cet espace de temps sans reparaître, il les autorisait à livrer le pays aux musulmans en faisant la paix avec eux, à en stipuler les conditions par l'entremise des Anglais, et à revenir à Paris.

Quand la nouvelle du départ du général en chef fut répandue dans le pays, les habitants du Caire et de l'Egypte se réjouirent et les Français s'affligèrent. Le général Dugua ordonna aux membres du divan d'écrire dans les provinces pour en donner connaissance. Voici la copie de leur lettre :

« De la part du Conseil particulier, à toutes les provinces de « l'Egypte, du côté du sud et du côté de la mer, à tout le peuple en « général : que Dieu lui soit favorable !

« Nous vous annonçons que le général Dugua, lieutenant du com- « mandant des armées le grand Bonaparte, a écrit au divan pour lui « annoncer que ce général en chef des troupes françaises était parti « pour la France. Le but de son voyage est de procurer le repos à « toutes les provinces de l'Egypte ; de plus, il a reçu de la Républi- « que Française l'ordre de se hâter de revenir, parce que son « absence durait depuis longtemps. Le général Dugua le Kaïmakam « nous annonce que Bonaparte, avant de quitter l'Egypte, a choisi « pour le remplacer un homme prudent, rempli d'affection et de clé- « mence pour tout le peuple, et qu'il l'a nommé général en chef des « armées françaises. Le Kaïmakam nous annonce également que « nous pouvons toujours être aussi tranquilles, au sujet de la con- « servation de notre religion, de nos femmes, de nos marchandises, « de nos richesses, et de tout ce qui est nécessaire à notre vie, que « nous l'étions avec le général en chef le grand Bonaparte. Nous « vous conseillons, ô peuple, de ne point obéir aux fauteurs de « révolte, d'abandonner les dissensions et la désobéissance, et de « vous conformer à l'ordre du Créateur des êtres. Salut à vous. »

DOCUMENT XXXIX.

Nakoula (pp. 159 et s.).

Nous avons déjà dit que le général en chef Kléber, suivant les instructions de son prédécesseur Bonaparte, avait continué d'écrire à la Porte par l'entremise de Moustapha-pacha, et cherchait à lui faire approuver l'occupation française en Egypte au moyen des promesses que nous avons rapportées. Le gouvernement ottoman ne voulut point y consentir, mais le grand vizir proposa de conclure la paix d'après des conditions équitables et des stipulations émanées du Sultan, parmi lesquelles se trouvait l'obligation de rendre

l'Egypte la Bien Gardée, et de l'évacuer, de manière, toutefois, que les troupes françaises ne seraient point troublées pendant leur retraite.

Lorsque le général Kléber eut reconnu que la Porte ne voudrait jamais laisser les Français en Egypte, il consentit à se retirer, d'après un traité qui garantissait leur sûreté et dont les clauses seraient bien arrêtées. Mais, avant de conclure ce traité, il envoya chercher dans le Saïd le général Desaix, dont la sagesse et l'habileté lui étaient connues et qui joignait à un rang très élevé une grande considération.

Il fit venir aussi plusieurs des principaux généraux, assembla un Conseil dans lequel, leur ayant expliqué l'état des affaires, il vit que la plupart désiraient quitter l'Egypte. Ils dirent qu'étant privés de secours ils se trouvaient exposés plus que jamais à l'inimitié et à la haine des habitants, et que d'ailleurs le temps fixé par Bonaparte pour son retour était écoulé.

A cette époque arrivèrent des lettres du grand vizir dans lesquelles il menaçait d'exterminer les Français s'ils ne sortaient pas de l'Egypte : il annonçait qu'il allait marcher sur eux avec ses braves et ses héros aussi nombreux que les grains de sable, aussi impétueux que les torrents, et ses cavaliers invincibles armés d'épées tranchantes. Il les invitait à livrer le pays afin d'épargner leur sang et celui des peuples, et les prévenait que, s'ils ne suivaient pas ses conseils et ne craignaient pas sa puissance, ils allaient être anéantis, et se repentiraient lorsqu'il n'en serait plus temps. Le général Kléber lui répondit en ces termes : « Certes tu dis la vérité, tes soldats sont aussi nombreux que les étoiles du ciel, cela est bien connu ; mais ils sont éloignés de ton obéissance autant que les étoiles le sont de la terre. Tu compares encore leur multitude au sable de la mer ; il n'y a pas de doute à cela, leur nombre est infini, mais peu d'entre eux savent résister à l'ennemi et supporter son choc ; leur cœur est plus petit qu'un grain de sable, et leur force n'égale pas celle de la fourmi. Quant à nos troupes, elles sont en petit nombre, il est vrai, mais elles sont invincibles dans les combats ; elles sont près de nous et nous obéissent toujours. Si nous les faisons marcher à la mort, elles y marchent ; si nous les rappelons, elles reviennent ; si nous les empêchons de faire quelque chose, elles s'en abstiennent. A chaque instant du jour nous sommes préparés à combattre et à vaincre les cavaliers et les braves, et résignés au sort que nous réserve le Dieu miséricordieux. »

Les documents suivants (extraits des *Pièces diverses et Correspondance relatives aux opérations de l'armée d'Orient en Egypte, imprimées en exécution de l'arrêt du Tribunat*, en date

du 7 nivôse an IX de la Républiqne française (1) ont paru d'un intérêt suffisant pour être rappelées ici, — ne fût-ce qu'afin de provoquer la publication de documents analogues.

Un loyal échange d'idées et de sentiments eut lieu entre l'Islam et la République française. Rien de cela n'est perdu ; il importe que tout reparaisse.

---

§ II. — Correspondances.

Lettres du Divan, du Chérif de la Mekke, du Sultan de Darfour, etc. (2).

DOCUMENT XL.

N° 1. — Traduction d'une lettre adressée au chérif de la Mekke par les cheyks et notables du Caire.

Après avoir adressé au ciel les vœux ardents que nous ne cessons de lui faire pour la conservation des jours précieux de notre seigneur le prince des fidèles, l'ornement du bandeau royal de la postérité du hachim, le fleuron de la couronne de la race prophétique, le chérif Galib, sulthân de la Mekke ; veuille le Tout-Puissant l'élever au plus haut degré de gloire, le combler de ses plus insignes faveurs, lui accorder une protection spéciale, et le préserver de tout contre-temps fâcheux qu'amène la révolution des jours et des nuits, en considération des mérites de son glorieux aïeul, le plus puissant des intercesseurs.

Nous avons l'honneur d'informer notre seigneur, dont le génie actif ne cesse jamais de veiller aux intérêts de la religion et des fidèles, comme aussi nous avons l'honneur d'informer les seyds descendans d'Abdenenaf, un des plus illustres aïeux de nos seigneurs les chérifs, tous les docteurs de l'islamisme habitans de la Mekke, les cadis, les imâms prédicateurs, et généralement tous les négocians et employés dans le gouvernement de la ville sainte, que le 7 du mois de Safar, qui tomboit un samedi, l'armée française s'est présentée sur les terres de Giza, sur la rive occidentale du Nil, et y a livré le même jour, aux Mamloùks, un combat qui a duré deux heures envi-

---

(1) Baudoin, imprimeur du Corps législatif et du Tribunat, messidor an IX, pages 174 et suivantes.

(2) Voy. la note précédente.

ron. L'issue de ce combat a été fatale aux Mamloùks, qui ont été forcés de prendre la fuite vers le coucher du soleil, après avoir laissé sur le champ de bataille un grand nombre de leurs combattans. Le lendemain au matin une députation des docteurs de la loi et des notables de la ville du Caire, se transporta à Giza pour demander sauvegarde et protection en faveur des habitans, excepté les Mamloùks et leurs adhérens. Le général en chef leur accorda leur demande. Les mêmes députés demandèrent que le khoutbé, c'est-à-dire, les vœux que les prédicateurs des mosquées ont coutume de faire pour sa majesté impériale, le vendredi à la prière du midi, eussent lieu comme ci-devant. Le général en chef y souscrivit d'une manière authentique, et il ajouta qu'il étoit un des plus dévoués amis de l'empereur des Ottomans, qu'il chérissoit ceux qui lui étoient attachés, et que tous ses ennemis étoient les siens propres.

Et de suite il ordonna que les exercices religieux se fissent librement comme à l'ordinaire, dans la ville du Caire, et que la proclamation de la prière, la lecture du Qorân, l'ouverture des mosquées, et tout acte de piété reprissent leurs cours. Il se plut encore à informer la députation qu'il étoit pénétré de la vérité incontestable qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, que les Français en général étoient remplis de vénération pour notre prophète et le livre de notre sainte loi, et que beaucoup d'entre eux étoient même convaincus de la supériorité de l'islamisme sur toutes les autres religions ; et en preuve, le général cita la délivrance de tous les Musulmans qu'il trouva esclaves à Malte lorsqu'il eut le bonheur de s'en emparer, la destruction des églises chrétiennes et des croix dans les Etats qu'il a conquis, et particulièrement dans la ville de Venise, où il a fait cesser les vexations qu'on faisoit aux Musulmans, le renversement du trône du pape qui légitimoit le massacre des fidèles, et dont le siège étoit à Rome. Cet ennemi éternel de l'islamisme, qui faisoit croire aux chrétiens que c'étoit une œuvre méritoire aux yeux de Dieu que de verser le sang des vrais croyans, n'existe plus pour le repos des fidèles, sur lesquels le Tout-Puissant veille avec bonté.

Lorsque les pélerins de la Mekke s'approchèrent du Caire, le général de l'armée française se transporta lui-même dans la province de la Charkie, sur les nouvelles qui parvinrent que les Arabes voleurs et assassins les avoient dispersés et dépouillés ; les troupes françaises recueillirent tous ceux qui avoient échappé à la déprédation et à la mort, leur procurèrent des montures, et donnèrent à manger et à boire à ceux qui avoient faim et soif.

Le général, plusieurs jours avant de partir pour la Charkie, avait écrit à la karavanne des pélerins pour l'inviter à se rendre en droiture au Caire, où il leur seroit fait l'accueil le plus gracieux.

Malheureusement ses lettres ne parvinrent point, et elle a subi ce que le destin avoit ordonné d'elle.

L'ouverture du canal de la ville du Caire s'est faite, cette année, avec plus de pompe que de coutume, dans la vue sans doute de complaire aux fidèles, et de dissiper leurs inquiétudes et leurs soucis. Le général a distribué des sommes considérables, en aumône, aux pauvres, et il a donné un festin aux notables. De même aussi, le jour de la naissance du prince des prophètes, il a dépensé beaucoup d'argent pour la fête qui a eu lieu, et qui a été des plus brillantes, à la satisfaction des vrais croyans. *Nous sommes à Dieu, et nous retournons à lui.* Nous devons surtout ne pas vous laisser ignorer que le général a témoigné le plus grand désir pour la nomination d'un émir Hadji, et pour toutes les dispositions qui doivent précéder l'expédition de la karavanne des pélerins. Nous avons été d'avis, ainsi que lui, de donner cette honorable commission au très-distingué l'émir Mustapha agha, kiaya de son excellence Aboubekir pâcha, gouverneur du Caire ; et ce choix nous a paru devoir être agréable à la sublime Porte, en ce qu'il assure ses droits sur un des points qui lui tiennent le plus à cœur. Aussi cette disposition a-t-elle répandu la joie et la sécurité chez tous les Musulmans.

Le général de l'armée française montre le zèle le plus actif pour les intérêts des deux sanctuaires, et il s'occupe avec assiduité de tout ce qu'il y a à faire pour l'expédition de la karavanne des pélerins. C'est ce qu'il nous a recommandé de vous faire savoir, comme témoins oculaires des soins qu'il prend pour cet objet important, afin que, de votre côté, vous fassiez ce qui vous paroîtra convenable.

Salut, et mille fois salut de paix, sur cet envoyé glorieux qui est venu annoncer la vérité aux hommes, et qui a été doué de toutes les perfections et de toutes les vertus. Salut aussi sur son illustre famille, et sur les vénérables compagnons de sa mission divine.

Fait au Caire, le 20 de la lune de Reby-il-ewel, l'an de l'hégyre 1213.

Suit un grand nombre de signatures.

DOCUMENT XLI. (1).

N° 2. — Lettre du Chérif de la Mekke.

SUSCRIPTION DE LA LETTRE.

Avec le secours du ciel, que cette lettre parvienne au Caire, et soit remise à l'émir Bonaparte, l'ami de la sacrée Caâba, que Dieu le dirige dans ses voies.

(1) Cfr *supra*.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux, et salut de paix sur notre seigneur Mahomet, le dernier de tous les prophètes, et le prince des envoyés de Dieu. Salut de paix soit aussi sur sa famille, et sur les apôtres de sa mission divine.

Suit le grand sceau du Chérif, où on lit :

L'esclave du Tout-Puissant, Galib Mussayd, l'an de l'hégyre 1202 (époque de son avènement).

Chérif Galib, fils de Mussayd, prince de la Mekke, à l'émir Bonaparte, le protecteur des eu'lémas, et l'ami de la sacrée Caâba.

Après vous avoir fait mes salutations, je dois vous informer que j'ai reçu votre lettre amicale, et que j'en ai compris le contenu ; j'ai vu notamment que vous avez donné au kiaya du pâchâ du Caire la charge de conducteur de la karavanne des pélerins musulmans, et je n'ai pu qu'applaudir à cette disposition.

Vous me dites que vous êtes résolu d'encourager les pélerins musulmans à visiter la maison de Dieu, et qu'ils demandent sûreté et protection de notre part. Il n'y a pas de doute qu'ils ne soient ici efficacement protégés, et que personne ne s'opposera à ce qu'ils visitent paisiblement la sacrée Caâba, et le mausolée du prophète. Le Seigneur n'a ordonné la construction de sa sainte maison, que pour en faire le rendez-vous de l'islamisme. Ainsi chacun pourra venir s'acquitter, selon la coutume, du devoir du pélerinage, et il n'y aura rien à craindre pour lui.

Quant à ce que vous me dites au sujet des encouragemens à donner au commerce du café, sachez que les négocians de l'Hydiaz ne sont point encore assez rassurés contre les vexations qu'ils avoient coutume d'essuyer ci-devant de la part des Mamloûks ; et si vous avez l'intention de donner à ce commerce toute l'extension dont il est susceptible, prenez quelques mesures pour les tranquilliser, et faites-leur connoître le droit que vous exigerez d'eux sur les cafés et sur les autres marchandises. Si vous prenez ce parti, vous les verrez accourir en foule. Autrement, la crainte d'être inquiétés dans leurs opérations de commerce les empêchera d'aller en Egypte.

Ce que vous me dites aussi au sujet des Arabes qui pourroient maltraiter les pèlerins musulmans, cela n'aura sûrement pas lieu, avec le secours de Dieu et votre puissante protection.

Salut de paix sur celui qui suit la direction du salut.

DOCUMENT XLII

N° 3. — Lettre du Dyvân du Caire.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

De la part des membres composant l'illustre dyvân du Caire, au

soutien des faibles et des malheureux, au protecteur des sciences et de ceux qui les cultivent, à l'ami de la religion musulmane et de ceux qui la professent, l'appui des orphelins et des opprimés, le régulateur des affaires des empires et des armées ; au très-grand, très-glorieux, très-vaillant prince de l'armée française le général en chef Bonaparte ; que Dieu veuille lui accorder, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, toutes sortes de prospérités, par la protection spéciale de la plus noble des créatures N. S. Muhammed : que le salut de paix soit sur lui.

Après les vœux que nous formons pour votre conservation, et pour votre retour fortuné au milieu de nous, si vous désirez connoître la situation du Caire, et de ses provinces tant méridionales et septentrionales que de celles qui sont à l'orient et à l'occident, elles sont dans la paix et dans la joie la plus parfaite, loin du trouble et de toute espèce de malheurs. Les temples et les marchés sont dans un ordre admirable ; les grands, les négocians, le peuple, pénétrés de la plus vive reconnoissance pour celui qui leur procure tant de biens, ne cessent de prier le tout-puissant pour sa gloire et sa prospérité.

Ainsi comblés des faveurs divines, au sein de l'abondance et du repos dont ils jouissent, ils admirent la sagesse et la bonté du général qui gouverne en votre nom la province du Caire, ne pouvant s'empêcher de reconnoître en ce choix l'effet de votre haute sollicitude.

Le commandant de la place est dans les meilleures dispositions, et suit les règles de la plus exacte justice.

L'administrateur général des finances est plein de noblesse, de talents, de bonté et de commisération ; le prince des chérifs, cheykh êl-Bekry, est toujours immuable dans son amitié ; le président du divân ; cheykh êl-Chercavi, sait tout concilier par ses vertus ; le cheykh êl-Muhdy est toujours pénétré de reconnoissance ; l'intendant Qussukiar Kibia est toujours l'ornement du monde. Enfin tous les habitans de l'Egypte ne forment de vœux que pour votre retour, qui, s'il plaît à Dieu, sera prochain et fortuné. Tous prient le Très-Haut de protéger vos armes contre les tyrans, et de vous ouvrir les portes du salut.

Le lendemain de votre départ, le général Dugua rassembla les soixante membres du dyvân général, et leur recommanda de prévoir la suite des évènemens. — Il ajouta (1) « que ceux qui marcheroient « dans le sentier de la justice et de la raison éprouveroient votre « générosité et votre clémence ; mais que ceux qui voudroient semer

(1) Paroles extraites du Qorân.

« le trouble et la discorde ressentiroient tous les maux qu'elle « entraîne après elle ». Tout le monde a applaudi à ses justes conseils et à ses dispositions favorables.

Le quatrième jour, il revint au milieu de nous, et fit appeler les chefs des quartiers et des marchés publics, et les principaux personnages de la ville. Il leur fit savoir que si quelqu'un troubloit le bon ordre dans les quartiers, dans les marchés, ou dans les places publiques, il sauroit faire punir les chefs qui ne l'auroient pas empêché. Il leur recommanda aussi de faire punir les médisans et ceux qui semeroient de fausses nouvelles, sources de malheurs.

Ce discours a produit les plus heureux effets parmi les habitants du Caire : vos nobles firmâns ont été distribués dans les provinces ; et grâce aux sages mesures que vous aviez déjà prises, la force de vos intentions s'est imprimée dans tous les esprits, et a effacé pour jamais toutes les traces de discorde ou de désobéissance.

Veuillez nous informer des événements qui se passeront, et nous tranquilliser sur votre santé, que Dieu veuille nous conserver par l'intercession du prophète, sur qui soient les prières et le salut.

El-Séyd Khalyl-êl-Bekry, Naqyb-êl-Echrâf.
A'bdoùllah-êl-Cherqâoùy, président du dyvân.
Mohhammed-êl-Mehdy, secrétaire du dyvân.
A'ly Kiâyâ-êl-Medjedely, membre du dyvân.
El Séid Ahhmed-êl-Mahhroùqy, membre du dyvân.
Yoùçouf Ferhâd, id.
Baudeuf, id.
Georges Nassar, id.
Dzûlfekâr Kiâyâ, commissaire près le dyvân.
Yoùçouf-bâch-tchâoùch, membre du dyvân.
Mikhâël Kéhhyl, id.
Loutf alla êl-Messyry, id.
Wolmar.

DOCUMENT XLIII.

N° 4.

Le Tout-Puissant a dit (et ses paroles sont sincères et conformes à sa volonté) :

« Croyez que la terre appartient à Dieu, et qu'il la donne en héri- « tage à ceux qu'il lui plaît, à ses serviteurs. Au nom de Dieu, que « sa volonté s'accomplisse ! Tous les biens n'émanent que de lui ; « au nom de Dieu, que sa volonté s'accomplisse ! toute élévation « vient de lui. »

De la part du Dyvân du Caire (la ville bien gardée), au général en chef des armées françaises, doué d'une intelligence sans bornes, et de mille autres qualités admirables. (Que Dieu ne cesse de le conserver pour les foibles et les malheureux, les savans et les justes, et qu'il continue toujours à lui accorder sa protection spéciale !)

Après les vœux continuels que nous formons pour votre gloire, pour votre conservation, et pour votre retour fortuné au milieu de nous, après le salut ; nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu votre noble lettre, qui contient la relation des événements qui se sont passés lors de la prise de Jaffa par les troupes de la République française, de toutes les défaites et de l'humiliation qu'ont essuyées vos ennemis.

Ils auroient bien mieux fait de ne pas résister à vos ordres suprêmes, et d'abandonner pour jamais les moyens de ruse et de perfidie qui les ont conduits à leur perte ; mais quand la justice divine a prononcé, les plus clairvoyants sont aveugles : la force ni la ruse ne sauroient empêcher que les destinées s'accomplissent.

Nous avons rédigé et fait imprimer la relation de ces événements, et nous avons fait sentir aux peuples de l'Egypte que, si le féroce Djezzâr y étoit entré, il n'auroit épargné personne, sans distinction de bons ou de méchans ; la tyrannie qu'il exerce sur les peuples de Syrie en fait assez juger. Nous leur avons rappelé que ce monstre est de la race des mamloùks, auxquels il doit son élévation, et dont l'Eternel, qui lit au fond des cœurs, les a délivrés. C'est pourquoi les peuples d'Egypte bénissent, après Dieu, les chefs de leur loi qui ont été à votre rencontre à Djizéh, lors de votre heureuse arrivée, et qui ont obtenu pour eux votre haute protection, et les faveurs dont vous les comblez. Ils bénissent l'Eternel de ne pas leur avoir inspiré, comme à ceux de Jaffa, l'esprit de révolte et de désobéissance ; car le peuple de l'Egypte est sans contredit le meilleur des peuples de Dieu. Nous avons ainsi publié ces relations, qui attestent votre clémence et votre bonté.

On a célébré, pour la réception des drapeaux pris à Jaffa, une fête solennelle, et dont l'ordre étoit admirable. Tous les grands, les savans, les négocians, et les habitans du Caire y sont accourus, et ce jour a été celui de la joie publique et particulière. Nous avons porté en triomphe ces drapeaux à la mosquée d'El-ézhâr, où ils ont été placés au-dessus du livre sacré, des tribunes, et des portes. Plût à Dieu que les habitans de Jaffa eussent suivi notre exemple ! ils auroient éprouvé votre générosité ; mais lorsque Dieu a décidé la

punition d'un peuple injuste, il faut que sa volonté s'accomplisse. Malheur à qui s'y oppose !

Si vous désirez connoître la situation de notre ville fortunée, elle est au comble de la joie, de l'assurance, et de la fidélité. Le général Dugua, le commandant de la place, l'administrateur général des finances, les savans, les négocians, et le peuple, vivent dans la plus heureuse intelligence, exempts d'inquiétudes et de médisances. Il ne leur manque que votre présence fortunée ; ils ne cessent de demander à Dieu qu'il vous ramène bientôt au milieu de nous, au comble de la gloire et de la prospérité.

Nous présentons mille salutations au général Alexandre Berthier, dont les bontés et les talens extraordinaires nous sont connus ; à l'ami des pauvres, le compatissant, le docte, le premier interprète, Venture ; à notre fils Elias (que Dieu les protège par l'intercession du fils d'Abbas !) ; à votre fils et votre élève, qui vous est aussi cher que la paupière des yeux, votre fils Eugène ; à votre payeur général Esteve, connu par son zèle et sa fidélité pour notre service, ainsi qu'au dépositaire de vos secrets, votre secrétaire Bourrienne, plein de qualités louables. Que Dieu les conserve tous, et leur accorde son salut de paix !

Nous prenons la liberté, quoiqu'il n'en soit pas besoin, de recommander à votre bienveillance les pauvres sujets de l'Egypte et de la Syrie, envers qui vous avez déjà montré tant de clémence. Que Dieu veille à votre conservation, et vous ramène parmi nous par sa protection spéciale, et l'intercession du prophète, sur qui soient les prières et le salut !

Esséyd Khalyl-êl-Bekry, Naqyb-êl-Achrâf.
Mohhammed-êl-Mehdy, secrétaire du dyvân.
A'bdoùllah-êl-Cherqâoùy, président du dyvân.
Dzûlfekâr Kiâyâ, commissaire du dyvân.
A'ly Kiâyâ êl-Medjedely, membre du dyvân.
Yoùçouf bâch-tchâoùch, id.
Ahhmmed êl-Mahhroùqy, id.
Mikhâël Kéhhyl, id.
Yoùçouf Ferhâd, id.
Loùtf ahhlah êl-Messiry, id.
Baudeuf, id.
Wolmar, id.
Georges Nassar, interprète.

DOCUMENT XLIV.

N° 5.

De la part du chérif Ghaleb, fils du fortuné chérif de la noble ville de la Mekke, au soutien des grandes colonnes de l'empire français, doué d'une haute sollicitude, notre grand ami Bonaparte, général en chef des armées françaises, de qui émane toute sorte de biens et de grandeurs.

Après les prières que nous ne cessons de faire pour votre prospérité, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu la noble lettre que vous nous avez adressée, et que nous en avons compris tout le contenu.

Nous avons pris connoissance des droits qui seront perçus en Egypte sur les marchandises venant par la mer Rouge, ainsi que de l'article par lequel vous avez la bonté de nous accorder la libre entrée de cinq cents saules, et cette exception honorable en notre faveur est une nouvelle preuve de votre confiance en notre amitié, que nous mériterons de plus en plus par une inviolable fidélité.

Nous avons, selon vos intentions, envoyé, par des occasions sûres, les trois lettres que vous nous avez adressées, la première pour Hyder Typoo sultan, la seconde pour l'iman de Mascate, et la troisième pour votre chargé d'affaires à Mokha, et nous avons lieu d'espérer que, s'il plaît à Dieu, vous en recevrez bientôt les réponses.

Notre intention est de faire tout ce qui dépendra de nous pour favoriser nos relations commerciales avec l'Egypte, et pour inspirer aux commerçans la confiance et la foi dues à vos paroles, et à la paix et heureuse intelligence qui règne entre vous et nous, et qui, s'il plaît à Dieu, ne sera jamais troublée.

Le retour de notre envoyé (arrivé ici le 7 de ce mois) a dissipé tous les doutes qu'avoient fait naître des bruits faux et mensongers, répandus parmi les marchands de ce pays sur la sûreté des spéculations en Egypte. La lettre surtout de votre fortuné visir, les attentions qu'il a eues pour nos compatriotes, et les soins qu'il a bien voulu prendre pour la sûreté du transport de leurs marchandises, ont produit un si grand effet sur l'esprit des négocians, qu'ils ont sur le champ expédié cinq bâtimens, chargés en partie pour notre compte, ainsi que vous pourrez le voir par les états.

Nous vous prions de prendre ces marchandises sous votre protection spéciale, de vouloir bien les faire escorter par vos troupes de Suez au Caire, et de donner des ordres pour qu'on veille au prix des transports par les Arabes, afin que la sécurité et les avantages qui en

résulteront contribuent à multiplier nos relations commerciales. Vous pouvez compter sur une entière réciprocité de notre part pour toutes les demandes que vous pourrez nous faire : que Dieu favorise toujours vos bonnes dispositions à notre égard, et qu'il veille à la conservation de vos jours.

P.-S. — Nous vous adressons ci-joint l'état des sommes qu'on étoit dans l'usage de nous ènvoyer d'Egypte à l'époque du pèlerinage.

(Du 23 de zi êl câadé, l'an de l'égire 1213, 9 floréal an 7.)

DOCUMENT XLV.

N° 6.

(Ici est l'empreinte du sceau du sultan.)

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux.

Louanges à Dieu, maître des mondes, et salut sur le dernier des prophètes.

De la part du sulthân de Darfour, modèle des princes musulmans, successeur du prophète de Dieu maître des mondes, exemple de justice et de piété, serviteur des deux cités saintes N. S. Abd. Ulhahman êl-Rechid, que Dieu le protège toujours ; au glorieux sulthân des armées françaises, mille saluts.

Nous avons l'honneur de vous informer que le bruit de vos victoires est parvenu jusqu'à nous, et que nous avons appris avec joie vos conquêtes sur les Mamloùks. Un européen devenu musulman nous ayant appris combien vous favorisez les étrangers, nous avons remis ce firman au conducteur de la karavanne Inssuf êl Gellabi, chargé de vous assurer de notre amitié, qui, s'il plaît à Dieu, sera constante. Nous vous le recommandons vivement, afin que vous puissiez le protéger spécialement, ainsi que sa suite et ses esclaves. Nous vous présentons mille salutations et mille amitiés.

DOCUMENT XLVI.

N° 7.

Caire, le 9 messidor an 7.

Le Dyvân au général en chef Bonaparte.

Le dyvân a reçu votre lettre qui l'informe de la destitution du fils du cadi, à cause de la mauvaise conduite de son père, et votre ordre

pour qu'il choisît et vous présentât un homme pour le remplacer. Ayant procédé au scrutin, quatre personnes y ont concouru, et le cheykh Ahmed êl Arichi a réuni le plus de voix. Cela a été fait pour remplir vos désirs et exécuter vos ordres ; mais nous vous informons que le cheykh êl Sadat, le cheykh êl Amir, le cheykh êl Harizé, le cheykh êl Dessouki, le cheykh êl Geoari, le cheykh êl Sirsi, le cheykh êl Arichi, et le cheykh êl Anani, et plusieurs autres principaux de la ville, étant au dyvân, intercèdent près de vous, conjointement avec les membres du dyvân, et implorent votre bonté en faveur du fils du cadi, qui est rempli de jugement et juste ; qui, par un effet de la bonté de Dieu, n'a eu aucune relation avec son père dans sa révolte, ni par lettre ni autrement ; qui a toujours été contraire et fortement opposé à son père dans son union avec l'émir Hagi ; qui de plus est d'un caractère faible et fort jeune. Il a été vous voir ; vous l'avez bien accueilli et parfaitement rassuré sur sa personne : il est retourné chez lui très satisfait de vos bontés.

Le peuple a été alarmé aujourd'hui sur sa religion à cause de la destitution du cadi des musulmans, sans qu'il ait fait aucune faute et après que vous lui avez accordé sûreté lorsqu'il s'est présenté à vous, ce qu'un chacun a su. De plus, il a sa mère, son aïeule et sa sœur qui pleurent sur son sort. Soyez miséricordieux en le leur rendant, et miséricordieux envers le peuple, en levant tout sujet aux vains propos, parce que nous aimons que généralement tout le peuple vous aime, soit, sous votre protection, exempt de sédition, rassuré sur sa religion ; et ce peuple ne peut être rassuré sur sa religion après la destitution de leur cadi. Quand bien on leur en donneroit chaque jour un nouveau, il ne seroit pas exempt de crainte et de suspicion.

Soyez miséricordieux envers les membres du dyvân, en accueillant leur intercession, crainte qu'il ne leur résulte du mal de la part du peuple. Nous prions donc votre bonté et votre miséricorde de pardonner au fils du cadi, de le loger à l'Esbequié, dans la maison du dyvân, avec sa mère, son aïeule et sa sœur : les membres du dyvân répondent de lui, et il rendra la justice dans votre dyvân sous une garde. Il est de notre devoir de vous informer de ce qui convient le mieux pour le bonheur de la ville et la tranquillité du peuple ; nous connoissons combien vous aimez les musulmans et chérissez le Qorân, et respectez le prophète auquel s'adressent les prières et le salut. Soyez toujours bien chéri, grand, et recevez nos saluts (1).

(1) Cfr ci-dessous, appendice I, § I, B.

DOCUMENT XLVII.

Lettre des membres du Divan du Kaire, au Général Bonaparte, premier consul de la République Française.

[La lettre originale suivante, en langue arabe, est certifiée véritable par le Général en chef de l'armée d'Orient, Abd. J. Menou. La traduction fut faite sur l'original par Silvestre de Sacy, « professeur d'arabe vulgaire et littéral à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes » ; et Jaubert, « professeur de turk à la même école, et secrétaire interprète de la République pour les langues orientales ».]

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que ses faveurs et son salut reposent sur son saint prophète !

Les ulémas du Kaire, les chérifs des grandes mosquées, les émirs, les grands muftis qui composent le Divan particulier établi dans cette capitale, ville gardée et protégée du ciel,

Au très-haut, très-illustre, très-grand et très-puissant émir, au très-respecté seigneur dont la sagesse est connue parmi toutes les nations, le général Bonaparte, sur lequel sont fixés les regards de toute la terre ; qui est le premier des héros, le chef de tout le gouvernement, et la balance où sont pesés tous les intérêts de la République française.

C'est Dieu qui l'a choisi entre tous les mortels, et comblé de ses dons ; qui lui a donné la puissance et la force ; qui lui a accordé la victoire en tous lieux, à cause de la droiture de ses intentions dirigées vers le bonheur de tous les hommes, et de la sage prudence qui règle toutes ses ordonnances.

Que Dieu daigne se servir toujours de lui pour verser le bonheur sur les humains, et l'établir comme une source de félicité sur la face de la terre, en sorte qu'il fasse l'honneur de son siècle : car Dieu aime ceux qui font le bien.

Daigne le Très-Haut le préserver de tout danger ! Qu'il donne, par son moyen, la paix et le bonheur à tout l'univers ; qu'il lui fasse la grâce de réussir dans toutes ses bonnes intentions pour la République française et pour l'Egypte ; qu'il ne lui retire rien des dons dont il l'a comblé, en honneur de Mahomet, le plus excellent de ses prophètes ! *Amen.*

Nous désirons ardemment de vous revoir, et de jouir de la contemplation de vos excellentes qualités, très-illustre et très-généreux émir, dont la bonté et les vertus font l'ornement. Vous nous avez promis

plus d'une fois, et nos cœurs ont été transportés de joie des assurances que vous nous avez très-gracieusement données, que vos yeux seraient toujours fixés sur ce pays : nous comptons entièrement sur votre parole. Dieu ne change rien à ses promesses ; et ce qui fonde notre confiance, c'est que nous savons qu'il veut l'accomplissement de tout ce que vous dites. Nous tenons vos promesses pour les effets ; car quand Dieu, le roi unique et tout-puissant, veut une chose, il n'est personne qui puisse s'opposer à sa force invincible, ou arrêter l'effet de sa volonté.

Vous avez soumis une partie de la terre ; toutes les contrées auxquelles votre bras puissant ne s'est point encore étendu, ont été épouvantées. L'Egypte a été témoin et a publié les merveilles de vos exploits. Les nations voisines ont envoyé des députés pour vous voir et contempler de près les prodiges de votre valeur ; toutes les régions qui sont situées à l'Orient jusqu'aux confins de la terre, ont connu, sans en pouvoir douter, que Dieu vous a destiné des conquêtes sans bornes. Heureux ceux qui se soumettront de bonne grâce ! Malheur à quiconque voudra vous résister !

Votre sagesse cependant et votre clémence surpassent votre force et votre renommée. Vous joignez à la majesté qui inspire le respect, une bonté et une douceur qui ravissent en admiration. Tous les habitants de l'Egypte, les émirs et les grands, nos frères et nos amis, dont les intérêts nous sont chers, les commerçans et les artisans des villes et des ports, les hommes de lettres, ceux qui s'appliquent aux sciences, les laboureurs et les hommes qui cultivent la terre, les femmes dont Dieu a conservé l'honneur en leur faisant trouver un asile dans vos braves et invincibles mains, les malheureux et les indigens ; tous, jeunes et vieux, riches et pauvres, d'un commun accord, vous parlent par notre bouche ; ils veulent que nous soyons leurs interprètes auprès de vous, parce que nous sommes unis avec eux par le même langage. Vous-même, pendant que vous étiez au milieu de nous, vous nous aviez choisis pour intermédiaires entre eux et vous. Nous adressons donc tous pour vous les mêmes vœux à Dieu ; nous demandons à sa bonté qu'il vous accorde toujours la victoire sur vos ennemis, que vous soyez sans cesse occupé à faire le bien, que vous continuiez à aimer et à soutenir les pauvres, à honorer et maintenir notre glorieuse religion ; car déjà vous avez donné l'exemple le plus parfait du respect et des égards pour nos femmes, qui sont, après notre religion, ce que nous avons de plus précieux ; et Dieu prend soin de ceux qui font le bien.

Au moment où vous avez conquis l'Egypte, vous nous avez traités, malgré votre force et votre puissance redoutable, comme si nous vous

eussions nous-mêmes choisi pour nous commander : Dieu l'a ainsi voulu, et tout ce que Dieu veut arrive infailliblement. Nous vous en remercions, et nous en rendons grâces à Dieu. Vous avez même empêché tous les malheurs qui auraient pu tomber sur nous, et vous avez puni ceux qui, dans les momens de trouble, ont commis quelques excès. Les Français ne se livrent point facilement au crime ; ils ne sont point enclins à faire le mal ; et leur penchant ne les porte point à se rendre coupables d'injustice. Ce sont les fruits de vos bons exemples ; la pureté de leur modèle est la source de leurs vertus. Notre prophète a dit en ce sens : *l'homme suit la religion de son ami.* Pour vous, vos vertus sont l'effet de la volonté de Dieu, suivant cette parole de notre loi : *La vertu est dans la main de Dieu.* Toutes choses sont soumises à ses décrets, et ce qu'il veut arrive immanquablement, conformément à sa prescience. Nous espérons que vous reviendrez dans ce pays avec une pleine sécurité.

Vous avez paru au milieu de nous comme la lueur de l'éclair qui part des mains du Tout-Puissant ; et comme l'éclair vous êtes disparu presque au même instant. Vous nous avez fait connaître qu'un autre objet vous appelait, et que vous y couriez pour remporter de nouveaux triomphes par le secours de Dieu, sur l'assistance duquel vous comptiez fermement.

Nos amis les Français, dont le bonheur nous rend heureux, comme ils sont heureux de notre félicité, nous ont comblés de joie en nous apprenant que vous aviez marché pour remporter une victoire signalée ; que vous aviez traversé les montagnes avec vos troupes et votre artillerie ; que la célérité de leur marche n'avait laissé à personne aucun instant pour respirer ; que vous-même vous les aviez jointes au moment où votre présence leur était nécessaire pour vaincre ; que vous aviez été enveloppé du manteau de l'assistance céleste ; que le héraut de la victoire avait annoncé vos triomphes ; que les grâces du ciel vous avaient environné sans aucune interruption ; et que la protection divine avait accompagné toutes vos démarches. Vous avez donc remporté la victoire. Nous avons remercié Dieu de vos succès, et nous vous avons nommé *le glaive de Dieu,* dont le tranchant frappe vos ennemis et ceux qui vous résistent. Aujourd'hui nous vous assurons avec la plus parfaite sincérité, et avec une franchise digne de votre confiance, que les Français et les Egyptiens ne font plus qu'un seul peuple uni par une amitié étroite et sincère. Cette union n'a cessé d'augmenter de jour en jour, par les soins de notre ami l'illustre *Abdallah Menou,* qui est distingué entre tous les hommes, et que sa sagesse et la noblesse de ses sentimens rendent

recommandable entre tous ceux de son siècle. Nous prions le Seigneur qu'il daigne veiller sur lui, et le récompenser pour sa clémence et la sagesse de son administration.

Vos exemples et vos instructions sont sans cesse présens à son cœur, où il les conserve avec soin. Il maintient et honore notre sainte et glorieuse religion ; il hait l'injustice et la fraude ; il fait respecter notre prophète, nos femmes et les pauvres ; il honore notre saint livre, et les hommes religieux et dévots ; il a réglé l'administration de la justice, dont les bases sont fondées sur les lois de notre religion ; il l'a rétablie sur le même pied où elle était du temps de nos premiers princes, et il a suivi fidèlement les voies de nos anciens souverains, recommandables par leur bonne conduite ; il a établi, pour l'administration des provinces, des règles qui permettront d'alléger le fardeau des impôts. Nous rendons grâces à Dieu de vous avoir inspiré la volonté de lui confier le gouvernement de ce pays, de nous remettre entre ses mains, de le charger de nos intérêts et de ceux de nos pauvres, et du soin de maintenir une union fraternelle entre nous tous serviteurs de Dieu. Nous espérons que vous n'oublierez pas que cette capitale est votre grande ville, la gloire et l'honneur de toutes les cités célèbres et renommées ; que c'est là le principal théâtre de votre gloire, où vous avez commencé à faire briller vos talens et votre sagesse ; que tous ses habitants vous aiment et vous honorent, et qu'ils soupirent ardemment après votre retour. Notre religion, que vous aimez, vous appelle ; son cœur et ses yeux sont fixés sur vous. Vous lui avez fait une promesse. Ce jour où les deux nations, où nos compatriotes et les vôtres ne doivent plus faire qu'un seul peuple, est déjà annoncé aux hommes ; et il n'y a aucun doute que cette union ne se consomme un jour ; car Dieu le veut ainsi, et tout ce qu'il veut s'accomplit. Adieu.

Ecrit le mercredi 21 brumaire an IX de la République française, qui répond au 24 djoumadi akher 1215.

Signé Votre ami le *seïd* Khalil al-Becri, chef des chérifs, au Kaire ;
Votre ami le pauvre Abdallah-al-Scherkaoui, président du Divan, au Kaire ;
Votre ami le pauvre Mohammed al-Emir, commissaire du Divan, au Kaire ;
Votre ami le pauvre Mohammed al-Mahdi, secrétaire du Divan, au Kaire ;
Votre ami le pauvre Mustafa al-Saoui, membre du Divan, au Kaire ;

Votre ami le pauvre Soleiman al-Feyyoumi, membre du Divan, au Kaire ;
Votre ami le pauvre Moussa al-Sarsi, membre du Divan, au Kaire ;
Votre ami le pauvre Abdarrahman al-Gabarti, membre du Divan, au Kaire ;
Votre ami le pauvre *seïd* Ali al-Raschidi, membre du Divan, au Kaire.

CE QUE DESSUS *a été fait dans l'assemblée des membres illustres composant le Divan d'Egypte, et a été lu en pleine assemblée, à haute voix, le* 24 *Djoumadi akher* 1215. *Il a été mis par écrit, et l'original entier a été transcrit, et il a été mis dans les archives du Divan, pour y être conservé à perpétuité. Salut.*

Le scheïkh Ismaïl al-Zerkani Cadhi, attaché au Divan pour les affaires juridiques ;
Le scheïkh Ismaïl al-Haschab, commis pour les annales publiques auprès du Divan.

TROISIÈME PARTIE

BONAPARTE au CAIRE
EXPLIQUÉ par NAPOLÉON

TROISIÈME PARTIE

BONAPARTE au CAIRE
expliqué par NAPOLEON

AVERTISSEMENT

Si les *Campagnes* ont été rédigées à Sainte-Hélène, c'est à l'île d'Elbe que Napoléon avait formé le dessein de les écrire.

Le texte est celui là même qu'ont adopté les éditeurs officiels de la *Correspondance* de Napoléon.

« On remarquera sans doute la préoccupation singulière qui, dans le récit des *Campagnes d'Italie et d'Egypte,* a porté l'auteur à substituer, par un anachronisme de parti pris, le nom de Napoléon à celui de Bonaparte (1). »

L'anachronisme est, en effet, tout de parti pris. Ne s'agit-il pas d'affirmer, avec le plus d'autorité possible, les raisons qui peuvent décider les Français de l'avenir à poursuivre la politique musul-

---

(1) Napoléon, Campagnes d'Italie, d'Egypte et de Syrie. (Hachette, 1872, 3 vol. *Avertissement,* tome I, p. 1). Nous renvoyons de préférence à l'édition courante. Cfr *Commentaires de Napoléon Ier*. (Imprimerie impériale, 1867, tome II, pp. 181-455; tome III, pp. 1-298; tome IV, pp. 414-445).

mane du général Bonaparte ? Napoléon parle le langage qui lui parait le mieux approprié à ce but (1).

Les différences apparentes (d'ordre uniquement psychologique, semblerait-il) entre le texte des *Campagnes* et celui de la *Correspondance* se rectifient d'elles-mêmes, par le seul rapprochement des deux ouvrages.

---

(1) Nous ne saurions trop insister sur ce point. Le plan de Napoléon était d'établir, au plus grand profit des musulmans, un régime d'égalité : « *Je voulais tolérer tous les cultes, et que mes sujets, protestants, catholiques, mahométans, déistes même, fussent égaux, de sorte que la religion d'un homme ne pût avoir aucune influence sur sa fortune publique.* » (Voy. *Commentaires*, tome V, p. 411).

Pratiquement, si Bonaparte avait désigné à ses soldats, durant l'expédition d'Egypte, un but plus exclusivement favorable aux musulmans, le but exact qu'il poursuivait aurait reculé hors de toute atteinte.

Ainsi s'expliquent les subterfuges, d'ailleurs transparents, dont Napoléon, racontant ses campagnes d'Egypte et de Syrie, croit devoir couvrir sa politique islamophile. — Menou sera moqué, à l'occasion, par l'empereur, comme il le fut par l'armée ; — l'empereur le disgraciera-t-il ?

Ainsi Napoléon, ayant résolu d'utiliser le *levier d'opinion* que représente le pape, dissimulera sa politique véritable, et, néanmoins, poussera la dignité jusqu'à se faire dispenser du cérémonial de la communion catholique. (Voy. *Commentaires*, tome V, p. 405 ; cfr *supra*, document XXXIV et les notes, et ci-dessous, appendice I, § VI). Voy. sur ce point : Documents pour servir à l'histoire de la captivité de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène, 2e édit., Paris, Pillet, 1822, pp. 297-299.

Ainsi enfin, rédigeant son testament et voulant préciser l'unité de sa politique affirmée par le Concordat même, Napoléon écrira : « Je meurs dans la religion apostolique et romaine dans laquelle je suis né il y a plus de 50 ans. » (Voy. *Commentaires*, tome V, pp. 493 et s.) De quelle manière, sans s'expliquer et compromettre ainsi la politique de toute sa vie, Napoléon eût-il pu donner plus habilement à entendre sa façon d'être apostolique et romain tout en reniant, (en laissant tomber si l'on préfère), l'idée de catholicité ?

Peut-être sied-il, non seulement de rectifier la citation de M. Arthur Lévy dans son *Napoléon intime* (Plon, 13e édition, p. 537), mais de prendre le contre-pied de ses conclusions. (*Ibid.*, p. 538).

L'ISLAMISME

DOCUMENT XLVIII.

(EXTRAIT DES CAMPAGNES). (1).

I. De l'islamisme. — II. Des ulémas de Gâma el-Azhar. — III. Fetva. — IV. Fête du Nil. Fête du Prophète. — V. L'imam de la Mecque. — VI. Des arts, des sciences, des belles-lettres sous les Califes. — VII. De la polygamie. — VIII. Mœurs.

§ I. — De l'Islamisme.

Moïse a révélé l'existence de Dieu à sa nation ; Jésus-Christ à l'empire romain ; Mahomet à l'ancien continent. Moïse arracha les descendants de Jacob à la captivité de l'Egypte. Il les retint quarante ans dans le désert, où il leur donna des lois. Ils soupiraient sans cesse après « ces marmites pleines de viandes dont ils mangeaient tout leur saoul ». Il s'attacha, pour combattre cet esprit de retour, à leur inspirer un caractère exclusif, à les isoler au milieu des nations. Les Hébreux connurent le vrai Dieu mille ans avant les autres hommes.

Jésus-Christ, quoique descendant de David, ne prétendit pas au trône de ses pères. Il prêta et ordonna obéissance à tout gouvernement établi. « Toute puissance vient de Dieu. Mon empire n'est pas de ce monde. Rendez à César (2) ce qui appartient à César ». Il n'eut qu'un but dans sa mission divine : régler les consciences, diriger les âmes dans cette vie pour opérer leur salut dans l'autre. L'Evangile ne donne aucune règle pour le gouvernement des choses d'ici-bas. La doctrine des chrétiens ne dut exciter en rien la jalousie des Césars ; mais,

---

(1) Campagnes, tome II, p. 205 et s.

(2) Tel est expressément le christianisme de Napoléon.

par le même principe, elle fut extrêmement favorable aux dynasties qui s'élevèrent sur les débris de l'empire romain : elle les légitima. Clovis ne fut réellement roi qu'après avoir été sacré.

La religion chrétienne est celle d'un peuple très civilisé. Elle élève l'homme ; elle proclame la supériorité de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps. Elle est née dans les écoles grecques ; elle est le triomphe des Socrate, des Platon, des Aristide, sur les Flaminius, les Scipion, les Paul-Emile. Les Romains soumirent la Grèce par la force de leurs armes, mais ils furent subjugués insensiblement par l'influence irrésistible de l'esprit, des arts et des sciences des vaincus. Les canons fondamentaux de l'Eglise furent délibérés et décrétés dans les conciles tenus en Orient pendant les huit premiers siècles, à Nicée, à Alexandrie, à Antioche, à Constantinople, à Chalcédoine, à Césarée et à Athènes. Comme tout ce qui s'établit par la seule influence de la persuasion, comme tout ce qui est le résultat du progrès des lumières, la religion de Jésus-Christ eut une marche lente ; il lui fallut quatre siècles pour s'asseoir sur le trône. L'apothéose de César et d'Auguste avait été suivie de celle des plus abjects tyrans. Les nations conçurent de l'aversion pour une religion où Tibère, Caligula, Héliogabale avaient des autels et des prêtres ; elles cherchèrent des consolations dans le dogme d'un seul Dieu immortel, incréé, créateur, rémunérateur et maître de tout.

L'Eglise chrétienne promit pour récompense aux justes de voir Dieu face à face, jouissance toute spirituelle, dans le temps qu'elle menaçait les réprouvés de peines toutes corporelles, car ils brûlent dans des brasiers ardents. Cette opposition s'explique. Si les méchants n'eussent été menacés que d'être soumis à des peines spirituelles, ils les auraient bravées ; le frein eût été trop faible pour réprimer leurs mauvais penchants. D'un autre côté, un paradis où les élus eussent goûté les plaisirs du monde, eût exalté la chair, et la morale chrétienne se propose surtout de la réprimer et de la mortifier. La contrition imparfaite est ainsi un moyen de salut comme la contrition parfaite.

L'Arabie était idolâtre, lorsque Mahomet, six siècles après Jésus-Christ, y introduisit le culte du Dieu d'Abraham, d'Ismaël, de Moïse et de Jésus-Christ. Les Ariens et d'autres sectes qui avaient troublé la tranquillité de l'Orient, avaient agité les questions de la nature du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Mahomet déclara qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, qui n'avait ni père ni fils ; que la Trinité emportait une idée d'idolâtrie. Il écrivit sur le frontispice du Coran : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu ».

Il s'adressait à des peuples sauvages, pauvres, manquant de tout,

fort ignorants ; s'il eût parlé à leur esprit, il n'eût pas été entendu (1). Au milieu de l'abondance de la Grèce, les plaisirs de la contemplation de l'esprit étaient un besoin ; mais au milieu des déserts, où l'Arabe soupirait sans cesse après une source d'eau, après l'ombre d'un palmier qui pût le mettre à l'abri des rayons brûlants du soleil du tropique, il fallait promettre aux élus, pour récompense, des fleuves de lait intarissables, des bosquets odoriférants, où ils se reposeraient à l'ombre perpétuelle, dans les bras de divines houris, à la peau blanche, aux yeux noirs. Les Bédouins se passionnèrent pour un séjour aussi enchanteur ; ils s'exposèrent à tout pour y parvenir : ils devinrent des héros.

Mahomet fut prince ; il rallia ses compatriotes autour de lui. En peu d'années, ses Moslems conquirent la moitié du monde. Ils arrachèrent plus d'âmes aux faux dieux, culbutèrent plus d'idoles, renversèrent plus de temples païens en quinze années, que les sectateurs de Moïse et de Jésus-Christ ne l'ont fait en quinze siècles. Mahomet était un grand homme. Il eût été effectivement un dieu, si la révolution qu'il a opérée n'avait été préparée par les circonstances. Lorsqu'il parut, les Arabes étaient, depuis longues années, aguerris par les guerres civiles. Tout ce que les peuples ont fait de grand sur le théâtre du monde, ils l'ont fait sortant de ces crises qui retrempent également les âmes et les corps. Si les batailles de Kadesia et de (2) qui permirent aux intrépides Moslems de planter l'étendard du Prophète sur l'Oxus et sur les frontières de la Chine ; si celles de Aiznadin et de Yarmouk, qui firent tomber sous leur domination la Syrie et l'Egypte, avaient tourné contre eux ; si les Khaled, les Derar, les Amrou eussent été vaincus, rejetés dans leurs immenses déserts, les Arabes eussent repris leur vie errante, ils eussent vécu comme leurs pères, pauvres et misérables ; les noms de Mahomet, d'Ali, d'Omar, seraient inconnus à l'univers.

L'ascendance progressive du christianisme, au contraire, n'a dépendu du succès d'aucun événement secondaire. Cette religion s'est propagée, insinuée comme une doctrine qui captive, persuade, et dont rien ne peut arrêter la marche. Constantin en accéléra le triomphe (3) ; mais, s'il n'eût pas demandé le baptême, un de ses succes-

(1) Mahomet parla à l'esprit comme au cœur, mais avec une prudence rare. Lorsqu'il disait un mot, nous apprenent les hadits, il pensait aux soixante dix sens de ce mot. Cfr *Infra*.

(2) Le nom manque dans le manuscrit.

(3) Voy. au point de vue du fait, Thomassin, *Traité des Edits* et, au point de vue du droit ecclésiastique, *L'Eglise et L'Etat* du P. Liberatore (Palmé 1877). Aussitôt que le christianisme a eu pour lui le pouvoir, la contrainte matérielle, il en a usé délibérément.

seurs n'eût pas tardé à le faire. Jésus-Christ était un prédicateur ; il donna à ses apôtres le don de la parole. Moïse et Mahomet étaient des chefs de peuples qui donnèrent des lois et régirent les affaires de ce monde. « Le glaive est la clef du ciel, dit le Prophète ; qui périt dans le combat est absous de ses péchés ; les ailes des anges remplacent les membres perdus dans la bataille ; l'encensoir est inséparable du glaive ! » Il fut intolérant et exclusif (1). Tuer ou soumettre les infidèles au tribut, détruire la puissance de l'idolâtrie parce qu'elle est un outrage à Dieu (2), est écrit dans toutes les pages du Coran. Jamais les Moslems ne se soumirent sincèrement à la puissance d'aucun prince idolâtre.

§ II. — Des Ulémas de Gâma-el-Azhar.

Les trois religions qui ont répandu la connaissance d'un Dieu immortel, incréé, maître et créateur des hommes, sont sorties de l'Arabie. Moïse, Jésus-Christ, Mahomet sont Arabes, nés à Memphis, à Nazareth, à la Mecque. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, qui renferment tant d'immenses solitudes, tant de hautes montagnes, tant de vastes mers, tant de riches plaines, tant de grandes métropoles, implorent Moïse, Jésus-Christ ou Mahomet, se règlent sur les livres saints, l'Evangile ou le Coran, ont les yeux tournés vers l'Arabie, sur Jérusalem, Nazareth ou la Mecque. Si Rome est le chef-lieu de la chrétienté, c'est que les Scipion, les César, les Trajan, ont conquis une partie du monde ; l'influence de Rome nouvelle est une suite de la puissance de Rome ancienne. Mais pourquoi Jérusalem, Nazareth, la Mecque, appartiennent-elles à une même contrée ?

De tout temps les idées religieuses furent prédominantes sur les peuples de l'Egypte. Les Perses ne purent jamais s'y établir, parce que les Mages voulurent y faire adorer leurs dieux et chasser ceux du Nil. Il s'éleva entre les deux peuples une rivalité d'idoles, de rites et de prêtres, qui les rendit implacables ennemis ; rien ne put les réconcilier. Souvent conquis par les armes des Perses, les Egyptiens

---

(1) Intolérant et exclusif à l'égard de *l'idolâtrie*, Cf. note suivante.

(2) Et *à la raison :* La Sourate *Le Butin* est formelle. Si l'idolâtrie doit être combattue, c'est pour que *la vérité* brille et que le mensonge soit anéanti, c'est non seulement pour lier les cœurs par la foi, mais pour élever le niveau intellectuel des hommes, attendu que l'état de l'infidèle allait alors jusqu'à *ne point comprendre.* Cfr *infra.*

se révoltèrent toujours. Quand Alexandre le Grand se présenta sur leurs frontières, ils accoururent à lui, accueillirent ce grand homme comme un libérateur. Quand il traversa le désert, de quinze jours de marche, d'Alexandrie au temple d'Ammon, et qu'il se fit déclarer par la prêtresse fils de Jupiter, il connaissait bien l'esprit de ces peuples ; il flattait leur penchant dominant ; il fit plus pour assurer sa conquête que s'il eût bâti vingt places fortes et appelé cent mille Macédoniens.

Les politiques qui avaient le mieux observé le génie des peuples de l'Egypte regardaient la religion comme le principal obstacle à l'établissement de l'autorité française. « Pour s'établir en Egypte, disait Volney en 1788, il faudra soutenir trois guerres ; la première contre l'Angleterre, la seconde contre la Porte, mais la troisième, la plus difficile de toutes, contre les Musulmans, qui forment la population de ce pays. Cette dernière occasionnera tant de pertes, que peut-être doit-elle être considérée comme un obstacle insurmontable. » Maîtres d'Alexandrie et du Caire, vainqueurs à Chobrâkhyt et aux Pyramides, la position des Français était incertaine. Ils n'étaient que tolérés par les fidèles, qui, étourdis par la rapidité des événements, avaient fléchi devant la force, mais qui déjà déploraient ouvertement le triomphe des idolâtres, dont la présence profanait les eaux bénies. Ils gémissaient de l'opprobre qui rejaillissait sur *la première clef* de la sainte Kaaba ; les imams récitaient avec affectation les versets du Coran les plus opposés aux infidèles.

Il fallait arrêter la marche de ces idées religieuses, où l'armée, malgré ses victoires, était compromise. Elle était trop faible, trop dégoûtée pour qu'il lui fût possible de soutenir une guerre de religion. Dans les XI[e] et XII[e] siècles, les croisés régnèrent à Antioche, à Jérusalem, à Emèse, à Ptolémaïs, mais ils étaient aussi fanatisés que les Musulmans. Les annales du monde ne présentent pas d'exemple d'un effort pareil à celui que fit alors l'Europe. Plusieurs millions d'Européens trouvèrent la mort aux champs de la Syrie, et cependant, après quelques succès éphémères, la croix fut abattue, les Musulmans triomphèrent. La prédiction de Volney allait se réaliser ; il fallait se rembarquer ou se concilier les idées religieuses, se soustraire aux anathèmes du Prophète, ne pas se laisser mettre dans les rangs des ennemis de l'islamisme ; il fallait convaincre, gagner les muftis, les ulémas, les chérifs, les imâms, pour qu'ils interprétassent le Coran en faveur de l'armée (1).

---

(1) Ici, nous le répétons, Napoléon cherche à justifier Bonaparte aux yeux de l'Europe chrétienne.

L'école ou la Sorbonne de Gâma-el-Azhar est la plus célèbre de l'Orient. Elle a été fondée par Saladin. Soixante docteurs ou ulémas délibèrent sur les points de la foi, expliquent les saints livres. C'était elle seule qui pouvait donner l'exemple, entraîner l'opinion de l'Orient et des quatre sectes qui le partagent. Ces quatre sectes, les Cha'fey, les Melky, les Hanbaly, les Hanafy, ne diffèrent entre elles que sur des objets de discipline ; elles avaient chacune pour chef, au Caire, un mufti. Napoléon n'oublia rien pour les circonvenir, les flatter. C'étaient des vieillards respectables par leurs mœurs, leur science, leurs richesses et même par leur naissance. Tous les jours, au soleil levant, eux et les ulémas de Gâma-el-Azhar prirent l'habitude de se rendre au palais, avant l'heure de la prière. La place d'Ezbekyeh tout entière était encombrée de leur cortège. Ils arrivaient sur leurs mules richement harnachées, environnés de leurs domestiques et d'un grand nombre de bâtonniers. Les corps de garde français prenaient les armes et leur rendaient les plus grand honneurs. Parvenus dans les salles, des aides de camp et des interprètes les recevaient avec respect, leur faisaient servir des sorbets, du café. Peu d'instants après, le général entrait, s'asseyait au milieu d'eux, sur le même divan, et cherchait à leur inspirer de la confiance par des discussions sur le Coran, s'en faisant expliquer les principaux passages et montrant une grande admiration pour le Prophète. En sortant de ce lieu, ils allaient aux mosquées, où le peuple était assemblé. Là, ils lui parlaient de toutes leurs espérances, calmaient la méfiance et les mauvaises dispositions de cette immense population. Ils rendaient des services réels à l'armée.

Les propriétés des mosquées, des œuvres pieuses, furent respectées par l'administration française, même protégées avec tant de partialité que ce ne pouvait être que l'effet d'une inclination sincère du chef pour la religion musulmane (1).

Les Turcs et les Mameluks avaient pour principe fondamental de leur politique d'éloigner les cheiks de l'administration de la justice et du gouvernement ; ils craignaient qu'ils ne devinssent trop puissants. Ce fut pour ces vénérables vieillards une agréable surprise, lorsqu'ils se trouvèrent chargés de la justice civile et criminelle, même de toutes les affaires contentieuses de l'administration. Leur crédit s'en augmenta rapidement parmi le peuple. Il y avait à peine un mois que l'armée française était entrée au Caire, que déjà les sentiments des cheiks étaient changés. Ils s'attachaient sincèrement au

(1) Il ne s'agit plus de politique : *inclination sincèredu chef pour la religion musulmane !* N'est-ce pas le mot même de la Proclamation du Caire : Musulmans sincères ? (mouslimine Khalicine).

sultan El-Kebir. Eux-mêmes étaient étonnés que la victoire des infidèles, qu'ils avaient tant redoutée, assurât leur triomphe : c'était pour eux que les Français avaient vaincu aux Pyramides ! Tous leurs villages, toutes leurs propriétés particulières furent ménagés avec une délicate attention. Jamais ces hommes, qui étaient à la fois les chefs de la religion, de la noblesse et de la justice, n'avaient été plus considérés ; jamais leur protection n'avait été plus recherchée, non-seulement par les Musulmans, mais même par les chrétiens, coptes, Grecs, Arméniens établis dans le pays. Ceux-ci avaient profité de l'entrée de l'armée pour secouer le joug des usages et braver les Moslems ; aussitôt que le général en chef en fut instruit, il les réprima. Tout rentra dans l'ordre. L'ancien usage fut en tout rétabli ; ce qui remplit de joie des Musulmans et leur inspira une confiance entière.

Depuis la Révolution, l'armée française n'exerçait aucun culte. Elle n'avait pas fréquenté les églises en Italie, elle ne les fréquentait pas davantage en Egypte. Cette observation n'échappa pas à l'œil pénétrant des ulémas, si jaloux et si inquiets sur tout ce qui était relatif à leur culte. Elle fit sur eux le plus heureux effet. Si les Français n'étaient pas musulmans, du moins il devenait prouvé qu'ils n'étaient pas non plus idolâtres (1) ; le sultan El-Kebir était évidemment le protégé du Prophète. Par cette espèce de vanité commune à tous les hommes, les cheiks se plaisaient à raconter toutes les caresses dont ils étaient l'objet, les honneurs qu'on leur rendait, tout ce qu'ils avaient dit ou supposaient avoir dit. Leur partialité pour Napoléon était évidente, et déjà il était passé en principe de foi : « Que jamais les Français n'eussent vaincu les fidèles, si leur chef n'avait été spécialement protégé par le Prophète. L'armée des Mameluks était invincible, la plus brave de l'Orient ; si elle n'avait fait aucune résistance, c'est qu'elle était impie, injuste. Cette grande révolution était écrite dans plusieurs passages du Coran ».

Plus tard, le sultan El-Kebir toucha la corde du patriotisme arabe (2) : « Pourquoi la nation arabe est-elle soumise aux Turcs ? Comment la fertile Egypte, la sainte Arabie, sont-elles dominées par des peuples sortis du Caucase ? Si Mahomet descendait aujourd'hui du ciel sur la terre, où irait-il ? Serait-ce à la Mecque ? Il ne serait pas au centre de l'empire musulman. Serait-ce à Constantinople ? Mais c'est une ville profane, où il y a plus d'infidèles que de croyants: ce serait se mettre au milieu de ses ennemis. Non, il préférerait l'eau

(1) Là est le point.

(2) Cfr notes ci-dessus. Sultan *El Kebir*, Sultan le *Grand*, nom donné par les Arabes au général Bonaparte.

bénie du Nil ; il viendrait habiter la mosquée de Gâma-el-Azhar, cette *première* clef de la sainte Kaaba ! »

A ces discours, les figures de ces vénérables vieillards s'épanouissaient, leurs corps s'inclinaient, et, les bras croisés, ils s'écriaient : « Tayeb, Tayeb ! ah ! cela est bien vrai ! »

Lorsque Mourad-Bey eut été rejeté dans la Thébaïde, Napoléon leur dit : « Je veux rétablir l'Arabie ; qui m'en empêchera ? J'ai détruit les Mameluks, la plus intrépide milice de l'Orient. Quand nous nous serons bien entendus, et quand les peuples d'Egypte sauront tout le bien que je veux leur faire, ils me seront sincèrement attachés. Je ferai renaître les temps de la gloire des Fatimites. » Ces discours étaient l'objet des entretiens de tous les grands du Caire. Ce qu'ils avaient vu aux Pyramides leur faisait croire tout possible à l'armée française. Leur affection environnait le chef ; ils le croyaient prédestiné. Le cheik El-Mohdi, le plus éloquent, le plus instruit et le plus jeune de ceux de Gâma-el-Azhar, était aussi celui qui était le plus dans sa confiance. Il traduisait les proclamations en vers arabes. Des strophes ont été apprises par cœur et sont encore récitées au fond des déserts de l'Afrique et de l'Arabie.

Depuis que les ulémas formaient le divan qui était chargé du gouvernement, ils recevaient le rapport de toutes les provinces et connaissaient des désordres que les malentendus et le nom d'infidèles occasionnaient. Le sultan El-Kebir commença à se plaindre plus amèrement dans ses conversations des lectures malintentionnées que les imâms faisaient aux mosquées le vendredi ; mais les réprimandes et les exhortations que les cheiks adressaient à ces imâms turbulents furent insuffisantes. Enfin, lorsqu'il crut le moment favorable, il dit à dix des principaux parmi les cheiks, ceux qui lui étaient le plus affectionnés : « Il faut mettre fin à ces désordres ; il me faut un fetfa (1) de Gâma-el-Azhar qui ordonne au peuple de prêter le serment d'obéissance. » Cette proposition les fit pâlir ; leur physionomie peignait l'effroi de leur âme ; ils devinrent mornes et consternés. Le cheik El-cheilk El-Cherqâouy, le chef des ulémas de Gâma-el-Azhar, prit la parole et dit, après s'être longtemps recueilli : « Vous voulez avoir la protection du Prophète, il vous aime ; vous voulez que les Arabes musulmans accourent sous vos drapeaux, vous voulez relever la gloire de l'Arabie, vous n'êtes pas idolâtre. Faites-vous Musulman ; 100.000 Egyptiens et 100.000 Arabes viendront de l'Arabie, de Médine, de la Mecque, se ranger autour de vous. Conduits et disciplinés à votre manière, vous conquerrez l'Orient, vous rétablirez dans toute sa

(1) Fetfa ou hatha signifie avis, lettre, proclamation.

gloire la patrie du Prophète. » Au même moment, ces vieilles physionomies s'épanouirent. Tous se prosternèrent pour implorer la protection du ciel. A son tour, le général en chef fut étonné. Son opinion invariable était que tout homme doit mourir dans sa religion. Mais il comprit promptement que tout ce qui serait un objet d'entretien et de discours sur ces matières serait d'un bon effet. Il leur répondit : « Il y a deux grandes difficultés qui s'opposent à ce que moi et mon armée puissions nous faire musulmans ; la première est la circoncision, la seconde est le vin. Mes soldats en ont l'habitude dès l'enfance, je ne pourrai jamais leur persuader d'y renoncer. » Le cheik El-Mohdi proposa de permettre aux soixante cheiks de Gâma-el-Azhar de poser la question publiquement et de délibérer sur cet objet. Le bruit se répandit bientôt dans toutes les mosquées que les grands cheiks s'occupaient nuit et jour à instruire des principes de la loi le sultan El-Kébir et les principaux généraux, et que même ils discutaient un fetfa pour faciliter, autant que cela serait possible, un si grand événement. L'amour-propre de tous les Musulmans fut flatté, la joie fut générale. Il se répandit que les Français admiraient Mahomet, que leur chef savait par cœur le Coran, qu'il convenait que le passé, le présent, l'avenir étaient contenus dans ce livre de toute sagesse, mais qu'il était arrêté par la circoncision et la défense du Prophète de boire du vin. Les imâms, les muezzins de toutes les mosquées furent, pendant quarante jours, dans la plus vive agitation. Mais cette agitation était tout à l'avantage des Français : déjà ils n'étaient plus des infidèles. Tout ce que le Prophète avait dit ne pouvait plus s'appliquer à des vainqueurs qui venaient déposer leurs lauriers au pied de la chaire de l'islamisme. Mille bruits se répandirent parmi le peuple. Les uns disaient que Mahomet lui-même avait apparu au sultan El-Kébir, qu'il lui avait dit : « Les Mameluks n'ont gouverné que par leurs caprices; je te les ai livrés. Tu sais et tu aimes le Coran; tu as donné le pouvoir aux cheiks, aux ulémas, aussi tout te réussit. Mais il faut achever ce que tu as commencé. Reconnais, professe les principes de ma loi : c'est celle de Dieu même. Les Arabes n'attendent que ce signal ; je te donnerai la conquête de toute l'Asie (1) ». Les discours et les réponses qu'on faisait faire au sultan El-Kébir variaient et se répandaient sous mille formes diverses. Il en profita pour insinuer que dans ses réponses il avait demandé un an pour préparer son armée, ce que Mahomet lui avait accordé ; qu'il avait promis de construire une grande mosquée ; que toute l'armée se ferait musulmane ; et que déjà les grands cheiks El-Sâdât et El-Bekry le considéraient comme tel.

(1) Cfr le Mémorial de Sainte-Hélène.

§ III. — Fetva.

Les quatre muftis portèrent enfin le fetfa rédigé et signé par eux. Il y était dit que la circoncision était une perfection ; qu'elle n'avait pas été instituée par le Prophète, mais seulement recommandée ; qu'on pouvait donc être Musulman et n'être pas circoncis, que, quant à la deuxième question, on pouvait boire du vin et être Musulman ; mais que, dans ce cas, on était en état de péché et sans espoir d'obtenir les récompenses promises pour les élus. Napoléon témoigna sa satisfaction pour la solution de la première question ; sa joie parut sincère. Tous ces vieux cheiks la partagèrent. Mais il exprima toute sa douleur sur la deuxième partie du fetfa. Comment persuader à des hommes d'embrasser une religion, pour se déclarer eux-mêmes réprouvés et s'établir en état de rébellion contre les commandements du ciel ? Les cheiks convinrent que cela était difficile, et dirent que l'objet constant de leurs prières, depuis qu'il était question de ces matières, avait été de demander l'assistance du Dieu d'Ismaël. Après un long entretien, où les quatre muftis ne paraissaient pas également fermes dans leur opinion, les uns ne voyant aucun moyen d'accommodement, les autres, au contraire, pensant que cela était susceptible encore de quelques modifications, le cheik El-Mohdi proposa de réduire le fetfa à sa première moitié, que cela serait d'un heureux effet dans le pays, qu'il éclairerait le peuple dont les opinions n'étaient pas conformes, et de faire de la deuxième partie une question qui serait soumise à une nouvelle discussion ; peut-être pourrait-on consulter les cheiks et chérifs de la Mecque, quoiqu'ils parussent avoir une plus haute opinion de leur science et de leur influence sur l'Orient. Cet avis fut adopté. La publication du fetfa eut lieu dans toutes les mosquées ; les imâms, après la prière du vendredi, où ils ont l'habitude de prêcher, expliquèrent le fetfa et parlèrent, unanimement, fort en faveur de l'armée française.

Le deuxième fetfa fut l'objet de vives et longues discussions et d'une correspondance avec la Mecque. Enfin, ne pouvant convaincre toutes les résistances ni tout concilier avec le texte et le commandement précis du Prophète, les muftis portèrent un fetfa par lequel il était dit que les nouveaux convertis pourraient boire du vin et être Musulmans, pourvu qu'ils rachetassent le péché par de bonnes œuvres et des actions charitables ; que le Coran ordonne de donner en aumônes ou d'employer en œuvres charitables au moins le dixième de son revenu ; que ceux qui, Musulmans, continueraient à boire du vin seraient tenus de porter ces aumônes au cinquième de leur revenu.

Ce fefta fut accepté et parut propre à tout concilier, Les cheiks, parfaitement rassurés, se livrèrent tout entiers au service du sultan El-Kébir, et ils comprirent qu'il avait besoin d'une année au moins pour éclairer les esprits et vaincre les résistances. Il fit faire les dessins, les plans et les devis d'une mosquée assez grande pour contenir toute l'armée, le jour où elle reconnaîtrait la loi de Mahomet. Dans ce temps, le général Menou embrassa publiquement l'islamisme. Musulman, il alla à la mosquée de Rosette. Il ne demanda aucune restriction. Cette nouvelle combla de joie toute la population de l'Egypte, et ne laissa pas de doute sur la sincérité des espérances qu'elle concevait (1). Partout les cheiks prêchèrent que Napoléon, n'étant pas infidèle, aimant le Coran, ayant mission du Prophète, était un vrai serviteur de la sainte Kaaba. Cette révolution dans les esprits en produisit une dans l'administration. Tout ce qui avait été difficile devint facile ; tout ce qu'on n'avait pu obtenir que les armes à la main s'obtint de bonne volonté et sans efforts. Depuis ce temps, les pélerins, même les plus fanatiques, ne manquaient jamais de rendre au sultan El-Kébir les mêmes honneurs qu'à un prince musulman ; et, à peu près vers ce temps, le général en chef ne se présenta plus dans la ville que les fidèles ne se prosternassent ; ils se comportaient avec lui comme ils avaient l'habitude de le faire envers le sultan.

§ IV. — Fête du Nil. Fête du Prophète.

Ce fut le 18 août que, le Nil ayant marqué au meqyâs de Roudah quatorze coudées, le divan et le cadi firent rompre la digue du canal du Prince-des-Fidèles. Cette cérémonie est celle à laquelle le peuple du Caire prend plus de part. Avant le lever du soleil, 200.000 spectateurs couvraient les deux rives du Nil, au Vieux Caire et à l'île de Roudah. Plusieurs milliers de canges et autres barques, couvertes de pavillons et de drapeaux, attendaient le moment d'entrer dans le Nil. Une partie de l'armée française était sous les armes et en grande tenue. Le sultan El-Kébir, environné de son état-major français, des quatre muftis, des ulémas, des grands cheiks, des chérifs, des membres du divan, et ayant à côté de lui, à sa droite, El-Bekry, descendant du Prophète, à sa gauche, El-Sâdat, descendant de Hasan, partit de son palais, traversa toute la ville et arriva au

(1) Voy. les notes ci-dessus.

kiosque près de l'embouchure du canal. Il fut reçu par le cadi et les cheiks du meqyâs. Le procès-verbal constatant la hauteur où était arrivé le Nil fut lu, et les mesures furent portées, vérifiées en public. Il fut déclaré que le mâl el-hour était dû. Cet acte, étant signé et proclamé, fut accueilli par une décharge d'artillerie et les cris d'allégresse de cette immense quantité de spectateurs. Le cadi coupa la digue avec toutes les cérémonies d'usage. Il fallut une heure pour qu'elle fût emportée. Le Nil se précipita d'une hauteur de dix-huit pieds dans le canal. Bientôt après, la cange qui portait le cheik du meqyâs entre la première et fut suivie par tous les bateaux qui couvraient le Nil ; ils défilèrent pendant toute la journée. Le payeur général Estève jeta des sommes considérables au peuple en petites pièces d'argent. Le repas qui fut servi dans le kiosque était splendide. Le sultan El-Kébir se prêta avec sincérité à toutes les fonctions que l'usage prescrivait au souverain du pays.

Le Nil annonça une inondation beaucoup plus forte que celle des années précédentes. La ville, illuminée, fut en fête pendant toute la nuit et huit nuits suivantes. Bientôt les places publiques du Caire devinrent des lacs ; certaines rues, des canaux ; les jardins, des prairies couvertes d'eau, d'où sortaient des arbres. Dans le courant de septembre, toute l'Egypte offrit le spectacle d'une mer, vue du haut des pyramides, du Moqattam ou du palais de Saladin. Ce spectacle était ravissant. Les villes, les villages, les arbres, les santons, les minarets, les dômes des tombeaux surnageaient au-dessus de cette nappe d'eau, qui était sillonnée dans tous les sens par des milliers de grandes et petites voiles blanches, occupées aux transports, aux communications et aux besoins de la population. Les soldats ne se plaignaient plus que ce Nil n'avait pas répondu à sa réputation ; ils ne disaient plus que c'était un ruisseau charriant une eau bourbeuse et trouble. Dans ses bras, le Nil eut vingt-sept et vingt-huit pieds d'eau, dans la plupart des canaux, huit, dix ou douze pieds, et sur la surface de la terre, quatre, cinq et six pieds. En décembre, le Nil rentra dans son lit ou dans les canaux. La terre reparut insensiblement. Des milliers de cultivateurs la couvrirent pour la rompre et la cultiver. Ils semèrent toute espèce de graines, de légumes ; enfin, quelques semaines après, succédèrent les premières récoltes. Le coup d'œil de ces plaines fleuries, couvertes de riches moissons, était enchanteur. Le soldat se crut de retour dans cette belle Italie. C'était un contraste avec l'âpreté qu'avaient présentée ces plaines arides et brûlées aux mois de juin et de juillet, il y avait à peine six mois.

A la fin d'août fut célébrée, cette année (1798), la fête du Prophète. L'armée prit part à la joie et au contentement des habitants. La ville

fut illuminée avec des verres de couleur. Chaque mosquée, chaque palais, chaque bazar, chaque okel, se distinguait par les dessins de l'illumination. On tira des feux d'artifice. L'armée, en grande tenue, fit diverses évolutions sous les fenêtres d'El-Bekry. Le général en chef et tout l'état-major lui firent visite. Tous les ulémas, les muftis y étaient ; ils chantaient les litanies du Prophète, assis par terre sur des coussins. Ces vénérables vieillards passèrent une heure à réciter des vers arabes à la louange de Mahomet. Ils s'agitaient par un mouvement simultané et vif de haut en bas. Au moment désigné par la prière, cent coups de canon, tirés de la citadelle de Gyzeh, de la flottille et de toutes les batteries de campagne, saluèrent le verset qui annonce l'entrée du Prophète dans Médine : c'est le commencement de l'hégire. Le dîner que le cheik fit servir était sur cinquante petites tables, chacune de cinq couverts. Au milieu était celle du sultan El-Kébir et d'El-Bekry. Les musiques des régiments donnèrent tout à tour une sérénade et témoignèrent la joie commune. Toutes les places de la ville étaient pleines d'un peuple innombrable, rangé en cercles de soixante jusqu'à cent personnes, se tenant serrées en passant les bras derrière le dos les uns des autres. Ils chantaient les litanies du Prophète, et pendant ce temps ils s'agitaient, soit en tournant, soit par un haut-le-corps en avant ou en arrière, avec une telle violence que plusieurs tombaient en défaillance. Les santons, répandus dans tous ces cercles, attiraient vivement la curiosité et la vénération du peuple. La liberté, l'hilarité avec lesquelles les Musulmans se livraient à toutes ces cérémonies, la franchise, la joie et la fraternité qui régnaient entre eux et les soldats, faisaient assez comprendre les progrès qu'avait faits l'opinion, et combien était grand le rapprochement qui s'était déjà opéré.

A la fête de la République, le 1er vendémiaire, les Musulmans, par reconnaissance pour la part que l'armée avait prise à la fête du Nil et à celle du Prophète, s'y livrèrent avec le plus doux abandon. Une pyramide fut élevée sur la place Ezbekyeh. Sur la balustrade qui entourait le piédestal étaient placés les muftis, les cadis, les ulémas, les grands cheiks. Après avoir entendu la proclamation du général en chef et fait diverses évolutions, l'armée défila. Le rang honorable qu'occupèrent dans cette fête tous les grands du pays excita la plus grande satisfaction parmi le peuple. Le général en chef donna un dîner de cent couverts, où fut déployé tout le luxe qu'on aurait pu avoir à Paris. Le soir il y eut des courses, des jeux de toute espèce, qui amusèrent le peuple et le soldat. Un spectacle nouveau, et dont les Français attendaient un grand résultat, fut un ballon que Conté lança. Il s'élança et disparut dans le grand désert de la Lybie. On a

toujours ignoré le lieu où il est allé tomber ; il ne portait personne ; il y avait des vers écrits en turc, en arabe, en français. Il n'excita pas autrement la curiosité des Musulmans ; mais s'il ne produisit pas l'effet auquel on s'attendait, il fut l'objet de divers bruits ; c'était, disaient les fidèles, un moyen de correspondance du sultan El-Kébir avec Mahomet. Le cheik El-Mohdi rit beaucoup de cette rumeur populaire. Il composa sur ce sujet de très beaux vers arabes, qui se répandirent dans tout l'Orient.

§ V. — L'iman de la Mecque.

Le chérif Chaleb régnait à la Mecque. Les ulémas du Caire lui écrivirent pour lui faire part de l'arrivée de l'armée française et de la protection qu'elle accordait à l'islamisme. Il répondit en homme qui voulait ménager les grands intérêts qu'il avait en Egypte. Régnant sur un lieu pauvre, le blé, l'orge, les légumes d'Egypte pourvoyaient presque exclusivement à la subsistance de son pays. La Mecque, quoique fort déchue de son ancienne prospérité, en conservait encore quelques restes par le séjour des caravanes d'Orient et d'Occident. Celles d'Orient se réunissaient à Damas et en partaient, celles d'Occident partaient du Caire. Ce chérif écrivit au sultan El-Kébir et lui donna le titre de « serviteur de la Sainte Kaaba » ce qui, connu et répandu dans les mosquées, y produisit un bon effet. Le chérif de la Mecque est souverain, il a des troupes, mais Djeddah, qui est le port, appartient au Grand Seigneur, qui y tient une garnison. Il y envoie un pacha, qui se permet des actes d'autorité dans la ville même. La politique de Constantinople est de diminuer le plus possible l'influence religieuse du chérif de la Mecque ; les sultans sont califes ; ils ont effectivement réussi à l'annuler. La politique du général français était opposée. Il avait intérêt à relever la considération religieuse de ce petit prince, qui était dans la dépendance de l'Egypte par ses besoins. Cette influence diminuait d'autant celle des muftis de Constantinople. Non seulement il toléra, mais il excita par toutes sortes de moyens les communications des ulémas avec le chérif, qui ne tarda pas à comprendre tout ce que cette politique avait d'avantageux à sa considération et à ses intérêts. Le chérif désira la consolidation du pouvoir français en Egypte, et y fut constamment favorable en tout ce qui dépendit de lui.

Le kiâya du pacha fut nommé émir-agha. Ce choix étonna tout le monde ; mais il avait été influencé par l'opinion de la Porte. Elle avait

témoigné le désir que cette place importante pour la religion fut occupée par un Osmanli. L'émir-agha fut mis en possession de tous les biens et droits attachés à sa place.Il leva un corps de troupe de 600 hommes pour escorter la caravane. Il devint bientôt un personnage d'une haute considération et d'une véritable influence. Le tapis que le Caire envoie tous les ans à la Sainte Kaaba, et que porte la caravane des pèlerins, est de soie, couvert de riches broderies en or ; il se fabrique dans la mosquée de Soultân-Qalaoum. Des ordres furent donnés pour que ce tapis fut plus riche et chargé d'un plus grand nombre de sentences qu'il ne l'était ordinairement.

Les officiers du génie, travaillant à quelques fortifications, culbutèrent quelques tombeaux .La nouvelle s'en répandit et excita un vif mécontentement. Un flot de peuple, sur les six heures de l'après-midi, inonda la place Ezbekyeh et fit une espèce de charivari sous les fenêtres du sultan El-Kébir. La garde ferma les barrières et courut aux armes. Le général en chef était à dîner. Il se présenta à la fenêtre avec son interprète Venture qui lui expliqua que cela était une marque de confiance, que c'était une manière autorisée par l'usage pour présenter une pétition au souverain. Venture descendit, fit ouvrir les barrières, tranquillisa la garde, fit nommer une députation de vingt personnes. Les députés montèrent dans les appartements et furent accueillis avec la plus grande distinction. On les traita comme les grands cheiks ; on leur servit du café et des sorbets. On les introduisit après chez le général en chef ; ils portèrent leurs plaintes : on avait violé les tombeaux ; les Français avaient agi comme auraient pu faire les infidèles ou les idolâtres. Les personnes qui formaient la députation étaient pour la plupart des imams ou des muezzins, sorte de gens qui pour l'ordinaire sont extrêmement fanatiques ; il parlèrent avec quelque chaleur. Maïs leur plainte fut accueillie ; on blâma les ingénieurs français. L'ordre fut envoyé pour que les travaux cessassent sur le champ, et les muftis remplirent toutes les formalités nécessaires prescrites par les rites dans des circonstances pareilles. Les députés furent extrêmement flattés ; ils communiquèrent leur contentement à tout ce peuple. Elevés comme sur un pavois, ils lui rendirent compte de leur députation. Le rapport fut accueilli par des cris de joie. Ils se rendirent alors sur les tombeaux profanés. Déjà les travaux avaient cessé. Fiers de leur triomphe, et la conscience rassurée, ils parcoururent toute la ville en chantant des versets. Ils finirent par entrer dans Gâma el-Azhar, où un iman fit la lecture, pria pour le sultan El-Kebir, et pour que le Prophète le maintînt toujours dans des sentiments favorables à l'islamisme.

Les mosquées jouissaient d'une grande quantité de terres et de

fondations ; mais souvent ces revenus étaient détournés par les administrateurs des mosquées. Le sultan El-Kébir, voulant montrer l'intérêt qu'il prenait à tout ce qui intéressait la religion, confirma toutes les donations affectées à des mosquées, aux tombeaux ou à des objets religieux. Instruit que la mosquée de Hasan était fort mal administrée, il s'y rendit un jour à l'heure de la prière. Tout le peuple sortit et l'environna, étonné d'un spectacle si nouveau. Il fit appeler les imams chargés de l'entretien de la mosquée : « Pourquoi, leur dit-il, ce temple de Dieu est-il si mal entretenu ? Qu'avez-vous fait des revenus de la mosquée ? Est-ce pour vos intérêts ou ceux de vos familles que les fidèles ont donné des rentes et des terres, ou est-ce pour l'entretien et le service de la religion ? ». Il fit choisir sur le champ six des principaux du quartier et ordonna qu'il leur fût rendu compte de l'emploi des fonds de la mosquée. Cela fut fort agréé par l'opinion publique. Il résulta des comptes que les administrateurs étaient redevables de sommes considérables. Elles furent restituées par les détenteurs et employées à l'embellissement de la mosquée. Napoléon réitéra la même scène, pour les mosquées où il y avait le plus d'abus (1). En voyage, il montrait une égale sollicitude. Il fit partout opérer grand nombre de restitutions, de sorte que partout on travaillait et l'on réparait les temples. Les dénonciations contre ceux qui dilapidaient les revenus des mosquées lui étaient adressées dans des lettres signées ou anonymes, et il portait un grand soin à faire rendre les comptes et à faire restituer ce qui appartenait aux mosquées, chose qui plaisait singulièrement au peuple, en vue de la religion et par le bonheur qu'il éprouve toujours de voir rendre gorge aux personnes chargées des deniers publics.

§ VI. — Des Arts, des Sciences, des Belles-Lettres sous les Califes.

Les empires ont en Asie moins de durée qu'en Europe, parce que l'Asie est environnée et coupée par de grands déserts qu'habitent des peuples féroces et pauvres, qui nourrissent une grande quantité de chevaux. Quand ces peuplades barbares ont été poussées par un mouvement quelconque sur les terres cultivées, elles ont renversé les dynasties, culbuté les empires et créé de nouveaux états. Les Parthes,

---

1) Cfr notes, ci-dessus.

les Scythes, les Mongols, les Tartares, les Turcs, se sont généralement montrés ennemis des sciences et des arts ; mais ce reproche ne peut être fait aux Arabes, non plus qu'à Mahomet. Moaviah, le premier des califes Ommiades, était poète[1]; il accorda la grâce d'un rabbin parce qu'il la lui demanda en quatre beaux vers arabes. Yezid, son fils, était aussi poète. Les Moslems attachaient un si grand prix à cette qualité qu'ils l'égalaient à la bravoure. El-Mançour, Haroun-al-Raschid, Al-Mamoun, cultivèrent les arts et les sciences. Ils aimèrent la littérature, la chimie, les mathématiques ; ils vécurent avec les savants, firent traduire les auteurs grecs et latins en arabe, l'Iliade, l'Odyssée, Euclide, etc., créèrent des écoles, des académies pour la médecine, l'astronomie, la morale. Ahmed corrigea les tables de Ptolémée, Abbas fut un mathématicien distingué. Costa, Alicude, Thabed, Ahmed, mesurèrent un degré du méridien, de Saana à Caffa. La chimie, les alambics, les cadrans solaires, les horloges, les signes de la numération actuelle, sont des inventions arabes. Rien n'est plus élégant que leurs contes moraux ; leurs poésies sont pleines de chaleur. Mahomet recommanda partout les savants et les hommes qui se livraient à une vie spéculative et cultivaient les lettres. Si les Arabes ont négligé l'anatomie, c'est par un préjugé religieux. Dans la bibliothèque du Caire, il y avait six mille volumes d'astronomie et plus de cent mille autres ; dans la bibliothèque de Cordoue, il y avait trois cent mille volumes. Les sciences et les arts ont régné cinq cents ans sous les califes, et faisaient de grands progrès quand l'irruption des Mongols y mit un terme.

§ VII. — De la polygamie.

Mahomet réduisit le nombre des femmes qu'on pouvait épouser ; avant lui, il était indéterminé ; le riche en épousait un grand nombre ; il restreignit donc la polygamie. Il ne naît pas plus de femmes que d'hommes ; pourquoi donc permettre à un homme d'avoir plusieurs femmes, et pourquoi Mahomet n'a-t-il pas adopé la loi de Jésus-Christ sur cet article ? En Europe, les législateurs des nations, Grecs ou Germains, Romains ou Gaulois, Espagnols ou Bretons, n'ont jamais permis qu'une seule femme. Jamais en Occideut la polygamie n'a été autorisée. En Orient, au contraire, elle a toujours été permise. Depuis les temps historiques, tout homme, Juif ou Assyrien, Arabe ou Persan, Tartare ou Africain, a pu avoir plusieurs femmes. On a attribué ces différences aux circonstances géographiques. L'Asie et l'Afrique sont

habitées par plusieurs couleurs d'hommes : la polygamie est le seul moyen efficace de les confondre pour que le blanc ne persécute pas le noir, ou le noir le blanc. La polygamie les fait naître d'une même mère ou d'un même père ; le noir et le blanc, étant frères, sont assis et se voient à la même table. Aussi, en Orient, aucune couleur n'affecte la supériorité sur l'autre. Mais, pour remplir ce but, Mahomet pensa que quatre femmes étaient suffisantes. On se demande comment il est possible de permettre quatre femmes quand il n'y a pas plus de femmes que d'hommes. C'est qu'en réalité la polygamie n'existe que parmi la classe riche. Comme c'est cette classe qui forme l'opinion, la confusion des couleurs dans ces familles est suffisante pour maintenir l'union entre elles.

Lorsqu'on voudra, dans nos colonies, donner la liberté aux noirs et détruire les préjugés de couleur, le législateur autorisera la polygamie.

En Orient, l'esclavage n'a jamais eu le même caractère que dans l'Occident. L'esclavage de l'Orient est celui que l'on voit dans l'Ecriture sainte ; l'esclave hérite de son maître, il épouse sa fille. La plupart des pachas ont été esclaves ; grand nombre de grands vizirs, tous les Mameluks, Ali-Bey, Mourad-Bey, l'ont été. Ils ont commencé par remplir les plus bas offices de la maison de leur maître, et se sont élevés par leur mérite ou la faveur. En Occident, au contraire, l'esclave fut toujours au-dessous du domestique ; il occupait le dernier rang. Les Romains affranchissaient leurs esclaves ; mais l'affranchi ne fut jamais considéré à l'égal d'un citoyen né libre. Les idées de l'Orient et de l'Occident sont tellement différentes, qu'il fallut longtemps pour faire comprendre aux Egyptiens que toute l'armée n'était pas composée d'esclaves appartenant au sultan El-Kébir. Le père de famille est le premier magistrat de sa maison ; il a tous droits sur ses femmes, ses enfants et ses esclaves. Jamais l'administration publique ne se mêle de ce qui se passe dans l'intérieur d'une famille, pour troubler l'autorité du père. Ses femmes sont sacrées et respectées, même dans les guerres civiles. Les femmes des Mameluks conservèrent leurs maisons au Caire ; elles ne supposaient pas qu'on pût les inquiéter; elles y furent respectées et y vécurent indépendantes.

§ VIII. — Mœurs.

Les femmes des beys ou des kâchefs demandaient quelquefois des audiences au sultan El-Kébir. Elles arrivaient environnées d'une suite nombreuse. Leur visage était couvert, suivant l'usage du pays.

On ne pouvait pas juger de leur plus ou moins de beauté ; mais de petites mains, une jolie taille, une voix plus ou moins harmonieuse, des manières qui sont le résultat de l'habitude de l'aisance et d'une bonne éducation, en faisaient connaître le rang et la qualité. Elles baisaient la main du sultan El-Kébir, la portaient à leur front et sur leur cœur ; elles s'asseyaient sur de riches carreaux de soie, et commençaient la conversation, où elles déployaient autant d'esprit et de coquetterie qu'auraient pu le faire nos femmes d'Europe les mieux élevées, afin d'obtenir ce qu'elles venaient demander. Esclaves de leurs maris, elles ont pourtant des droits protégés par l'opinion, celui, par exemple, d'aller au bain, lieu où se nouent les intrigues et où se font la plus grande partie des mariages. L'agha des janissaires du Caire, qui était chargé de la police, et rendait de grands services à l'armée, demanda un jour pour récompense au sultan El-Kébir de lui accorder en mariage une veuve qu'il désirait ; cette veuve était jolie et riche : « Mais comment savez-vous qu'elle est jolie, l'avez-vous vue ? — Non. — Comment voulez-vous que je l'accorde, le voudrait-elle ? — Sans doute, si vous le lui ordonnez. » Effectivement, aussitôt que cette veuve fut instruite des intentions du général en chef, elle s'y conforma. Cependant ces deux époux ne s'étaient jamais vus et ne se connaissaient pas. Depuis, grand nombre de mariages furent faits ainsi.

Quand les femmes vont à la Mecque, elles sont couchées dans une espèce de canapé d'osier, couvert et fermé par des rideaux. Il est porté sur un chameau, en travers. Quelquefois ces paniers sont arrangés sur la selle, de chaque côté, en équilibre ; deux femmes sont alors assises sur un même chameau.

La femme du général Menou continua, après son mariage, à fréquenter les bains de Rosette (1). Elle y était courtisée de toutes les femmes, fort curieuses de connaître son intérieur. Elle leur racontait les soins délicats que son mari avait pour elle ; qu'à table elle était servie la première, et que les meilleures choses étaient pour elle ; que pour passer d'un appartement dans un autre on lui donnait la main ; qu'on était constamment occupé à la servir, à satisfaire tous ses désirs et tous ses besoins. Ces discours produisirent un tel effet que les têtes de toutes les femmes de Rosette en furent agitées, et elles adressèrent au sultan El-Kébir une pétition qu'elles envoyèrent au Caire, afin qu'il ordonnât, dans toute l'Egypte, aux Egyptiens de se comporter envers elles selon l'usage des Français.

L'Institut fixa l'attention du peuple. La bibliothèque, tous les instruments de mathématiques, de physique, les pierres, les plantes

(1) La femme du général Menou était Egyptienne.

et autres objets d'histoire naturelle que les savants se procurèrent dans le pays, étaient réunis dans son palais ou dans son jardin. Les habitants furent longtemps à comprendre ce que c'était que cette assemblée de gens graves et studieux, qui ne gouvernaient pas, qui n'administraient pas, qui n'avaient pas la religion pour but : ils crurent qu'ils faisaient de l'or. Ils finirent pourtant par en avoir une idée juste, et non seulement les savants furent estimés des docteurs de la loi et des principaux du pays, mais même de la dernière classe du peuple, parce qu'ils eurent de fréquentes relations avec les ouvriers, leur donnant des indications, soit sur les mécaniques, soit sur la chimie, pour diriger leurs travaux. Cela les mit dans une grande estime parmi le peuple.

Le cheik El-Mohdi, assistant à une séance de l'Institut, se faisait expliquer par un interprète ce qu'on y disait. C'était une dissertation de Geoffroy sur les poissons qui étaient dans le Nil. Il demanda à parler, et il dit « que le Prophète avait déclaré qu'il y avait 30.000 espèces d'animaux créées, 10.000 sur la terre et dans les airs, et 20.000 dans les eaux ». Ce cheik était d'ailleurs le plus savant, le plus instruit, et un homme très lettré.

Un jour, pendant que les grands cheiks étaient chez le général en chef, un officier arrivant de Qelyoub lui rendit compte que les Arabes Bily avaient fait une avanie à un pauvre village et tué un fellah. Napoléon témoigna beaucoup d'indignation et donna l'ordre à un officier d'état-major de partir avec trois cents chevaux pour punir et réprimer ce brigandage. Comme il parlait avec beaucoup de chaleur, un des cheiks lui dit : « Et pourquoi te fâches-tu ? Le fellah qu'on a tué est-il donc ton frère ? — Oui, dit le sultan El-Kébir, tous ceux qui m'obéissent sont mes enfants. — Tayeb, tayeb ! dit le cheik El-Cherqâouy, ce que tu dis est juste, tu parles comme le Prophète ! ». Il ne manqua pas, une demi-heure après, de raconter ce discours dans la grande mosquée, au milieu d'une immense foule, et au grand contentement du peuple qui cria : « Dieu est grand, Dieu est juste ! tout vient de Dieu, tout retourne à lui ! nous sommes tous à Dieu ! (1) »

(1) Napoléon, *Campagnes d'Italie, d'Egypte et de Syrie.* Hachette 1872, tome II p. 205-239. Cfr Appendice (Napoléon et le *Mahomet* de Voltaire).

QUATRIÈME PARTIE

EXAMEN, au POINT DE VUE POSITIF, de L'OPINION de BONAPARTE TOUCHANT la SUPÉRIORITÉ des PRINCIPES de L'ISLAMISME

« J'espère que le moment ne tardera pas où je pourrai réunir tous les hommes sages et instruits du pays, et établir un régime uniforme, fondé sur les principes de l'Alcoran, qui sont les seuls vrais et qui peuvent seuls faire le bonheur des hommes. »

Correspondance de Napoléon Ier, n° 3148 *(uti sup.)*.

QUATRIÈME PARTIE

EXAMEN, AU POINT DE VUE POSITIF, DE L'OPINION DE BONAPARTE TOUCHANT LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME

CHAPITRE I

§ I. — Préambule théorique.

Les meilleures louanges, les critiques les plus perfides, c'est à la sociologie d'Auguste Comte qu'amis et adversaires de l'idée religieuse ne cessent de les emprunter.

La raison en est simple : Comte est, jusqu'ici, le seul sociologue qui ait établi des critères véritablement résistants.

Quant à l'islamisme, les louanges, chez Comte, l'emportent de beaucoup sur les critiques. Mais il ne fut pas donné au philosophe de poursuivre son œuvre et d'accentuer par des conclusions unificatrices son évolution si curieusement progressive vers l'Islam (1).

(1) « La religion positiviste (écrivait Renouvier, dont nous rapportons les paroles sans les discuter), est la partie la plus intéressante de l'ensemble du positivisme. Elle en compose une phase seconde qui est la plus violente et la plus extraordinaire négation de la phase première. Elle a le mérite, en outre, de se distinguer des essais

Cette tâche, pourtant nécessaire, qui la remplira ? Force nous est de nous borner à l'indiquer, d'accord tant avec les prémisses sociologiques les plus incontestables qu'avec la leçon même des événements.

Nous n'avons pas à revenir sur les caractères généraux de *la Politique positive* (1) ni sur l'unité sociologique du système (2); nous rappellerons sans plus, quelques derniers textes :

D'après Auguste Comte, « même sous l'aspect intellectuel, l'athéisme ne constitue qu'une émancipation très insuffisante, puisqu'il tend à prolonger indéfiniment l'état métaphysique en poursuivant sans cesse de nouvelles solutions des problèmes théologiques au lieu d'écarter comme radicalement vaines toutes les recherches poursuivant les mêmes questions inaccessibles » (3).

---

qui ont été faits de divers côtés dans le même temps pour fonder des religions. Ces essais se sont ordinairement qualifiés de laïques et rationnels, ce qui voulait dire, non pas toujours, comme il le semblerait, qu'on s'y passerait de prêtres, mais bien qu'on éliminerait toute conception mystique et toute hypothèse dépassant l'ordre commun de la nature. La *religion* de Comte a plusieurs des caractères que ce terme connote, grâce à la *nature surnaturelle, sans être impossible, des objets de son culte*, à son règlement universel de la vie, à la rigueur de sa discipline morale et à la forme réellement extatique et mystiquement inspirée de sa production. *Dans l'état où Comte l'a portée, on n'y voit plus rien qui exclue Dieu ou l'état futur des âmes. Le matérialisme s'en trouve éliminé* par l'attribution de la vie aux grands corps de l'univers... *Cette religion, en un mot, s'amalgamerait aisément avec des superstitions que nous connaissons, et avec des cultes orientaux dont il n'est pas impossible que la contagion gagne l'Europe.* La religion positiviste ne s'est pas éteinte avec son fondateur ; elle conserve quelques adhérents en France, et de plus nombreux en Angleterre, alors que la philosophie positiviste n'a plus guère d'existence propre. Nul ne peut assurer que dans celles-là précisément de ses parties qui choquent notre bon sens, la création dernière de Comte n'offrira pas à plusieurs un aliment que la raison leur refuse dans l'état présent des doctrines. (*Philosophie analytique de l'histoire*, tome IV, p. 245). Nul ne peut assurer, non plus, qu'Auguste Comte n'eût pas développé de façon décisive ses enseignements philosophiques et religieux dans le sens pro-Islam.

Combattons les superstitions, mais étudions les cultes orientaux d'où proviennent tous ceux de l'Occident.

(1) Voy. Auguste Comte, *Système de politique positive condensé*, Giard et Brière, 1911.

(2) Voy. notre *Esthétique positiviste*, pp. 163 et s.

(3) Comte explique sa pensée de la manière la plus catégorique. « Le véritable esprit positif consiste surtout à substituer toujours l'étude des *lois* invariables des

Non seulement Comte repousse l'athéisme pour s'en tenir systématiquement à l'agnosticisme, il est amené, *de plus en plus*, à évaluer le côté *dynamisme* sur lequel Gœthe ne cessait d'appeler notre attention.

Comte va loin dans cette voie ; si loin qu'il préconise dans un opuscule marquant, pour ainsi dire, le terme de sa pensée sociologique, une *alliance religieuse* où il fait entrer les musulmans. « Pour que la ligne religieuse soit dignement instituée, écrit-il en propres termes, il importe que, dès le début, elle se trouve *autant accessible aux musulmans qu'aux chrétiens*, afin de caractériser l'obligation de concilier les deux modes suivant lesquels l'universalité fut provisoirement ébauchée » (1). Il est vrai qu'Auguste Comte donne la première place aux catholiques, mais il précise d'un mot : *les dignes catholiques* (2), et de quelques explications aussi : « En même temps, dit-il, les véritables organes du catholicisme moderne, *renonçant à la domination officielle qui dénaturait leurs tendances sociales*, reprendront, *sur de meilleures bases*, l'admirable tentative de leur éminent fondateur pour instituer l'indépendance spirituelle d'un digne sacerdoce. C'est ainsi que le culte spécial de la Vierge peut être bientôt transformé de manière à préparer les populations catholiques à l'adoration universelle de

phénomènes à celle des *causes* proprement dites, premières ou finales, en un mot la détermination du *comment* à celle du *pourquoi*. Il est donc incompatible avec les orgueilleuses rêveries d'un ténébreux athéisme sur la formation de l'univers, l'origine des animaux, etc.. L'orgueil métaphysique ou scientifique a pu seul persuader aux athées, anciens ou modernes. que leurs vagues hypothèses sur un tel sujet sont vraiment supérieures à cette assimilation directe, qui devait exclusivement satisfaire notre intelligence jusqu'à ce qu'on ait reconnu l'inanité radicale et l'entière inutilité de toute recherche absolue. Quoique l'ordre naturel soit, à tous égards, très imparfait, *sa production se concilierait beaucoup mieux avec la supposition d'une volonté intelligente qu'avec celle d'un aveugle mécanisme. Les athées persistants peuvent donc être regardés comme les plus inconséquents des théologiens*, puisqu'ils poursuivent les mêmes questions en rejetant l'unique méthode qui s'y adapte. » Voy. Syst. de Pol. Pos., Tome I, pp. 47-48). Nous voici loin de la Trinité catholique, mais tout près du Dieu inconnaissable des Musulmans ; tout près de la thèse de El Gazzali : « L'homme ne saurait parvenir à la connaissance de Dieu par la connaissance de soi-même et de son âme. Les attributs de Dieu ne peuvent être déterminés par les attributs de l'homme. » Voy. Ch. Mismer, Principes sociologiques, 2e édit., p. 15 (passage déjà cité).

(1) Appel aux conservateurs (août 1855), p. 76.

(2) *Ibid.*, *ib.*

l'Humanité, *sous l'impulsion graduelle des positivistes assistés par les femmes et les jésuites régénérés* » (1).

Il est à peine besoin d'observer que, si de tels espoirs étaient, dès l'origine, hasardeux, ils ont été irrévocablement écartés par les faits.

Si donc, comme le pense Auguste Comte (à juste titre d'ailleurs), *l'homme devient de plus en plus religieux* (2), et si des considérations de dynamique sociale ordonnent de ne pas tenir pour vaine la culture catholique, ces mêmes considérations commandent désormais de donner à l'islamisme non plus la seconde place, mais la première. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit — pour le sociologue comme pour le patriote averti, — de l'aide progressive que peut apporter l'esprit religieux à l'esprit positif.

Le catholicisme en général, et la Société de Jésus en particulier, n'ont point suivi l'évolution que prévoyait Comte (3), mais une évolution opposée.

Ce n'est donc pas être infidèle à la pensée du philosophe qu'avoir égard à des faits aussi incontestables que décisifs ; c'est au contraire lui rester fidèle au sens vrai, c'est-à-dire fidèle à l'esprit plus encore qu'à la lettre de sa doctrine ; docile à ses propres recommandations et à la définition que lui-même a donnée de la positivité (4).

Q'eût enseigné Comte, dans ce *cours spécial de 1862* que la mort n'autorisa pas ? Nous pouvons nous en former quelque idée, grâce à l'évolution manifeste que suivait sa doctrine, et vu, d'autre part, des précisions déjà caractéristiques (5).

---

(1) *Ibid.*, p. 77.

(2) *Ibid.*, p. 80. Comte donne un sens très précis au mot religieux qui, pour lui, n'implique point d'élément métaphysique. Ni le vocable ni l'idée n'impliquent essentiellement un tel sens (exemple le Buddhisme ancien et le Confusianisme pur) ; mais là n'est pas, en ce moment, la question. La question actuelle est, au contraire, la persistance de l'esprit métaphysique en religion.

(3) Voy. *ibid.*, p 76, cfr *infra*.

(4) « Le positivisme, toujours essentiellement relatif », ne cesse de répéter Auguste Comte.

(5) L'on ne saurait trop peser ces paroles d'Auguste Comte : « Si les aventuriers sceptiques qui se trouveront ainsi livrés à la générosité musulmane avaient eu sérieusement l'intention de s'incorporer aux Arabes, *ils auraient adopté l'islamisme*, au lieu d'entretenir l'espoir, aussi stupide que coupable, de faire prévaoir le catholicisme. » *Pol. Pos.*, tome IV, p. 420. Cfr *infra*.

§ II. — Contrastes apparents entre l'Islamisme et la positivité.

Evolution de la pensée d'Auguste Comte. — Sens de cette évolution. Objections préjudicielles.

Il y a eu, dans la pensée d'Auguste Comte, si véritablement une quant à la direction sociologique d'ensemble, changement dans l'interprétation particulière de l'islamisme, — et progrès ininterrompus vers l'Islam (1).

Cette évolution se justifie-t-elle ?

Il ne suffit pas que la croyance en un Dieu unique soit supérieure à la croyance catholique en un Dieu un et triple (2) ; au point de vue social, des objections se dressent non seulement contre l'islamisme, religion *de fait*, mais contre l'islamisme *en tant que doctrine*.

Ces objections préjudicielles, dont l'examen s'impose, se peuvent ranger sous cinq chefs principaux :

1° Métaphysique ;

2° Confusion des deux pouvoirs ;

3° Polygamie ;

4° Esclavage ;

5° Prêt à intérêt.

Voilà bien, ce semble, d'éclatants contrastes entre le positivisme et l'islamisme.

A. — MÉTAPHYSIQUE.

Caractère spécial de la métaphysique musulmane. — Ne point viser à la *connaissance* de Dieu. — Théorie de l'abrogation. — Théorie de l'idjtihad. — Virtualités de l'Islam. — De la prédestination.

Il importe de ne jamais perdre de vue l'ensemble de la doctrine d'Auguste Comte : cette doctrine part, si l'on veut, de la *Philoso-*

(1) Voy. l'opuscule publié par nous : Auguste Comte, *L'islamisme au point de vue social*, Messein, 1911.

(2) L'on a accusé Mahomet d'avoir mal compris le dogme catholique de la Trinité ; s'est-il trompé en affirmant que les chrétiens trinitaires ont fait de Jésus non un prophète, mais un Dieu ?

phie, mais elle va, qu'on le veuille ou non, jusqu'à la *Synthèse Subjective*.

Dans ces conditions, il y a toujours divergence entre l'islamisme et le positivisme, mais il n'y a plus contraste essentiel.

Le positivisme et l'islamisme constituent, chacun à sa manière, des doctrines agnostiques : agnostiques *stricto sensu* quant au positivisme, *lato sensu*, quant à l'islamisme.

Aux yeux du positiviste, en effet, tout est relatif : c'est le seul principe absolu. Il s'agit désormais d'abandonner la recherche des *causes* pour se consacrer utilement à celle des *lois*. Et cependant, la *Synthèse Subjective* (1) admet l'emploi même de la *fiction*... *Relativité et critérium sociologique*, telle reste la formule abrégée du positivisme scientifique. Quant à la formule religieuse en sa rédaction finale, elle est moins simple (2).

Aux yeux des Musulmans, en dehors de Dieu, toute science est relative : Il sait et vous ne savez pas.

Vous ne savez pas ! Où trouver une formule agnostique indirecte plus décisive ?

Or, de ce que le positivisme et l'islamisme sont, chacun à sa manière, des doctrines agnostiques, il résulte *virtuellement* une commune docilité à l'égard de la raison, de la raison pure et simple dans le positivisme, de la raison, reflet lointain de la lumière divine, selon l'islamisme.

Mais, de toute façon, il y a ralliement social, et, puisque nul dogme, nulle définition (inévitablement contradictoire) des mystères ne s'y oppose, *virtualité de progrès*.

Donc, ni la science ne peut nuire à la vraie piété musulmane, ni l'Islam ne peut faire obstacle à la science.

Mais il y a plus : les deux doctrines s'affirment, sous cet aspect même, *complémentaires*.

Au point de vue musulman, la science tout court est infiniment précieuse ; il la faudrait aller chercher jusqu'en Chine. (Hadith).

Maintiendra-t-on que la science, telle que l'entend généralement

(1) Dernier ouvrage d'Auguste Comte.

(2) Voy. A. Comte, *Système de Pol. Pos. condensé*. (Giard et Brière), pp. 1 et 2.

le Koran, est d'ordre religieux ? Cela resterait vrai, en ce sens que la science de Dieu embrasse tout ; celle de l'homme embrasse ce qu'elle peut. La sourate *l'Unité* ne permet point au musulman orthodoxe de scinder les manifestations d'Allah. Puisqu'il y a une science humaine, elle est relative, mais elle rentre (jusqu'à son minimum d'extension, toujours insuffisant), dans le domaine sacré. « *La connaissance exacte de la plupart des choses n'appartient qu'à Dieu,* dit Sid-Ali-Quessara-el-Fasi, dans son livre *l' Eûlm-el-Menthaq* (1) *; lui seul embrasse tout. Ce que l'homme peut rechercher dans la science des droits juridiques et autres, n'est que ce qui lui paraît conforme à l'accord universel.* »

On poursuivrait vainement formule plus moderne.

Mais les *dogmes,* les *prières*, les *rites* ?

Le musulman croit à Dieu, à ses Livres (révélations successives), à ses anges, à ses prophètes, à la résurrection ; mais *Dieu n'est pas défini*, les livres sont interprétables, la notion d'ange n'est pas non plus définie de façon exclusive, et celle de prophète n'est obscurcie par aucune limitation à l'égard du passé religieux de l'Humanité.

Celui qui a dit : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu », est plus qu'à demi musulman. La notion même de résurrection peut être comprise de deux manières (ipséité ou non ipséité corporelle).

Quant aux prières, elles ont lieu en principe, et en fait si possible, cinq fois par jour, à des moments déterminés par les marques les plus appréciables de la vie au désert, c'est-à-dire par le mouvement solaire (2).

---

(1) Voy. Cadoz, initiation à la science du droit musulman. Oran, 1868, pp. 46-51.

(2) 1° A l'aube, au moment où le soleil est sur le point de se lever, *va se lever* (avant, pour que la prière ne s'adresse pas au soleil même) : entre l'aube menteuse et l'aube réelle.

2° A midi un quart ou midi vingt, au moment où l'on commence à discerner l'ombre d'un objet vertical.

3° Trois heures ou trois heures et demie avant le coucher du soleil, dès que l'ombre, après s'être allongée du double, commence à se prolonger au-delà du double de l'objet représenté.

4° L'espace le plus court possible *après* le coucher du soleil.

5° Quand la nuit est tout à fait noire, 1 h. et demie ou 2 heures après le coucher du soleil. Les plus dévots font la prière très tard, afin de s'arracher au sommeil,

Ainsi, quant au dogme, extrême largeur doctrinale. L'homme, dit Gazzali, ne saurait atteindre à la connaissance de Dieu par la connaissance de soi-même et de son âme. Ceux-là, déclare Al-Mamoun, sont les élus de Dieu qui consacrent leur vie au développement de leurs facultés naturelles ; qui enseignent la science et la sagesse ; ils sont les luminaires et les législateurs du monde, lequel retomberait sans leur secours dans l'ignorance et la barbarie. (1).

Un Dieu, mais un Dieu unique et universel.

Ni incarnation, ni péché originel.

Prières *d'ordre général* fondées tout à la fois sur une résignation à la volonté d'Allah (n'impliquant point l'abdication de l'effort personnel) et sur la reconnaissance de la fixité des lois naturelles, en tant qu'expression de la volonté divine (2).

Telles apparaissent les caractéristiques de l'islamisme.

Au surplus, il n'est pas jusqu'au domaine sacré qui ne nous offre une remarquable application de l'esprit scientifique dans la

---

Les prières comportent au moins trois versets de sourate (plus le verset initial de la première sourate). Le premier verset est obligatoire et doit être récité par cœur. Quant aux trois autres, ils sont relativement facultatifs.

Les prières sont tirées du Koran, parce qu'il sied d'adresser à Dieu les prières les plus excellentes et que l'on n'en connaît point de plus parfaites.

Les prières privées sont valables, de par la *parole* même de Mahomet. Les prières publiques ont pour elles *l'exemple* du Prophète.

Il y a deux manières de prier : 1° l'exécution intégrale (*eda*, paiement) qui a lieu juste au temps marqué ; 2° la prière faite en retard (*caza*) ; cette prière même est valable. La prière du soir est toujours *eda*.

Les prières sont identiques, puisqu'elles ne doivent avoir aucun caractère individuel, c'est-à-dire restrictif.

Les *rites*, en ce qui regarde la prière, ne se différencient que par de légères modifications. Comme la pureté corporelle (si admirablement assurée par les prescriptions hygiéniques du prophète), le mouvement y a sa part ; le *mouvement est une bénédiction*.

Au point de vue tant des *applications* que des modifications licites, voy. El Bokâri, trad. Houdas, tome I, pp. 493 et s. (*Du pélerinage*), et notamment p. 541. *Adde*, au point de vue philosophique (anti idolâtre), pag. 543, chap. c.

Rapprocher ces divers textes des sourates *La Famille d'Imran* (IV, 187 et s.), *La Table* (V, 5), et *Les Troupeaux* (VI, 119).

(1) Voy. Ch. Mismer. *Principes sociologiques*, 2° édit , p. 15-16.

(2) Voy. Ch. Mismer, *op. cit.* p 15-19 et cfr *infra*.

théorie de l'*abrogation,* théorie qui remonte à l'origine de l'islamisme, et se prête à toutes les exigences du progrès rationnel.

Voici cette théorie, telle que nous la fournit l'*Al Bayan* (1).

Le vocable *naskh* (abrogation) signifie soit effacer une chose et la remplacer par une autre, soit l'effacer simplement. Les musulmans reconnaissent que des changements ont été opérés, dans le Koran même, touchant les commandements. Mais les mots *naskh* (abrogation) et *bada* (commencer) ne sauraient être logiquement confondus. *Commencer* impliquerait l'idée de *savoir ensuite,* hypothèse incompatible avec la prescience divine. Tout autre apparaît l'abrogation. Qu'est-ce donc ? — La loi religieuse applique à l'homme une sorte de *traitement moral.* Le médecin qui prescrit un traitement sait à la fois que telle médication est actuellement opportune et qu'elle cessera de l'être. Ainsi les lois données à telle époque, à tel peuple cesseront d'être applicables à des peuples ou dès époques différents. Dieu est le médecin très savant. Cependant, il faut distinguer entre les vérités relatives à la nature et aux attributs divins, ou les dogmes d'ordre général (tels que la résurrection personnelle) (2), et les prescriptions accessoires. L'*essence* des commandements n'est point susceptible d'abrogation : l'adoration, l'aumône, le jeûne, la pureté de conduite, sont inabrogeables. Au contraire, les *modalités*, c'est-à-dire les pratiques et cérémonies d'importance secondaire, en rapport avec les circonstances, non seulement comportent, mais peuvent exiger des changements (3).

---

(1) Voy. An introduction to the commentary on the Holy Qoran, being an english translation of Al Bayan, by Maulvi Aboo Mohammad Abdul Haqq Haqqani, Calcutta, Thacker, 1910.

(2) Encore l'explication de la résurrection personnelle est-elle libre, chez les musulmans : les uns tiennent qu'elle est corporelle, les autres, incorporelle. Voy. Islam, by Ameer Ali Syed, London, Constable and C° 1909, p. 20.

(3) Voy. l'Al Bayan, pp. 530-539. Cfr El-Bokhari, trad. Houdas, tome III, p. 271, et aussi Marcel Morand, Etudes de droit musulman algérien, Alger 1910, et les textes cités.

Le principe de l'abrogation serait applicable, (en cas d'opportunité démontrée), à l'usage du vin. Le problème social de l'ivresse se pose à Mahomet comme il s'était posé à tous les grands législateurs ou fondateurs de religion. Le prophète examine donc les avantages et les inconvénients du vin ; avec sa parfaite notion du climat et des peuples à gouverner, il conclut à l'interdiction rigoureuse. *Jamais assez*

De la théorie de l'abrogation, il sied de rapprocher celle de *l'idjtihad* (1). Si les Sonnites ont vu dans *l'idjtihad* des chiites une cause de l'anarchie persane, ils se sont privés d'un inappréciable élément de régénération. Au reste, eux-mêmes ne laissent pas d'admettre que :

1° le principe de l'idjtihad représente une virtualité de progrès ;

2° là où il a été abandonné, il peut être repris en vertu de la liberté islamique.

Il est, par conséquent, licite de rouvrir *l'idjtihad* afin de rendre l'Islam scientifique. Et il appartient à tout jurisconsulte musulman de créer une théorie dans ce sens.

En quoi consiste exactement l'idjtihad ? — En ceci :

Lorsque surgit une question non prévue par le Koran, il faut d'abord, si possible, la résoudre par analogie.

S'il est impossible de décider par voie d'analogie, le savant

---

rigoureuse pour l'avenir des Arabes, peut-on dire en toute vérité. Cependant le rite hanéfite autorise le vin comme *médicament*. D'autre part, il est loisible à un musulman du rite malékite par exemple d'adopter, sur tel ou tel point, une interprétation selon le rite hanéfite. L'on voit combien il semblerait normal d'étendre ou de restreindre l'application de ces principes religieux d'ordre sociologique aux diverses circonstances données. (Cfr dans les Hadits, l'interdiction des voyages aux pestiférés, etc., etc....)

(1) Au regard de tous les musulmans instruits, quel que soit leur rite, l'idjtihad peut au moins être rouvert ; mais c'est chez les Persans que la liberté d'interprétation joue le rôle le plus important. Ils appellent *à lam* le plus savant des mudjtahid (le mudjtahid est celui qui pratique l'idjtihad même).

Quant à l'idjtihad, c'est *l'esprit d'initiative*. Tel apparaît le sens le plus rapproché. Exactement, c'est la faculté de tirer les principes religieux du Koran et de la Sounna en usant de la raison. Les bases de l'idjtihad sont :

1°) Le Koran ;

2°) La Sounna (paroles ou hadits) et actes du prophète ;

3°) L'idjma (unanimité des mudjtahid) ;

4°) àql, la raison.

Le mudjtahid est celui qui peut tirer des décisions entièrement personnelles de ces quatre sources. (Il doit tirer chaque décision d'au moins une de ces sources). A l'opposé du *mudjtahid* est le *moqallid* (imitateur), lequel doit écouter le mudjtahid et lui obéir.

Le mudjtahid à lam est considéré par les chiites comme le véritable chef de la religion, et il l'est de droit. Mais qui est-il ?

C'est sur ce point que porte la discussion.

emploiera tout son effort (*djeht*), effort, à trouver une solution vraie à son propre point de vue.

Que si la même question a été posée à un savant différent, une réponse n'annule point l'autre ; chacune, en effet, correspond à ce que chaque savant a pensé être la volonté divine (1).

D'où les rites différents, n'altèrant nullement, *en principe*, la fraternité des musulmans. « La divergence de vue de mes fidèles, déclare au contraire Mahomet, est un bienfait de Dieu. » (2).

Nous disons *en principe*, parce qu'en fait, ç'a été le malheur de l'Islam de faire, de ces divisions *accessoires*, un élément de haines réciproques.

Non seulement cela est modifiable, cela est anticoranique.

L'attaque dont l'islamisme est l'objet sur le terrain politique ne peut que resserrer les liens logiques qui unissent tous les musulmans et en faire, selon la recommandation du Prophète, de véritables frères.

L'on voit comment, de par la théorie universellement admise de l'*abrogation*, et de par la théorie toujours renouvelable de *l'idjtihad*, l'islamisme est ouvert à toutes les virtualités de progrès (3).

---

(1) Cfr O. Houdas, l'Islamisme, Leroux 1908, pp. 177 et suiv.

(2) Hadits. Mais la *divergence de vues* ne doit point aller jusqu'au *schisme*. Cfr La Sourate, *le Butin*, VIII, 74.

(3) L'église catholique a bien la doctrine du *minimisme*. Mais le *minimisme* des différents critères catholiques garde pour complément la *piété de la foi*.

Qu'est-ce que le minimisme ? C'est l'attention de l'Eglise à restreindre autant que possible ses affirmations, soit magistrales soit dogmatiques, et l'application du théologien à limiter, autant que possible également, l'extension des affirmatives ecclésiastiques.

Le minimisme théologique correspond au minimisme philosophique, lequel montre la Providence arrivant à ses fins, dans le gouvernement du monde, par les moyens les plus simples.

Mais cette doctrine du minimisme a, pour contrepoids, la pietas fidei, c'est-à-dire la disposition d'esprit du théologien à laisser de côté toute idée, tout système adopté, aussitôt qu'on lui démontre que cette idée ou ce système sont contraires à la Révélation. Voy. Salvatore di Bartholo. *Les critères théologiques*, Berche et Tralin, 1889, pp. 290-293. Noter, là même, les observations rapportées de Suarez, aussi ingénieuses au point de vue psychologique que néfastes au point de vue scientifique.

Seule, la science peut réunir, en une même foi, *d'ordre pratiquement social*, le savant et l'ignorant. C'est ainsi que le catholicisme du moyen âge dut, en grande partie, sa résistance mystique à sa robuste structure philosophique. Saint Thomas d'Aquin écrit deux *Sommes*, qu'il superpose. Il est plein d'Aristote, et il n'ignore point Averroès (1).

En vertu de l'éternité de la logique, il se trouve que les vieux philosophes arabes, nourris de dialectique aristotélienne, rendent à leur tour non seulement possible, mais facile, l'évolution moderne de l'Islam (2).

Cette évolution est-elle réalisable ? Le dogme de la prédestination ne l'entrave-t-il pas nécessairement ?

Dans un article du *Courrier de l'Egypte* (3), (article d'autant plus digne de fixer l'attention que son inspiration semble venir de plus haut), l'on note cette conclusion : « Nous terminons en observant que la perfection qui peut se trouver parmi les musulmans tient à des *principes* (4) *de morale universelle, indépendants des religions, et qui finiront par les rassembler toutes ;* que la cause la plus destructive de la grandeur et de la puissance des musulmans est dans le *dogme de la prédestination*, qui leur a fait négliger l'acquisition des connaissances qui nous donnent sur eux, dans tous les genres, une si grande supériorité ».

Que penser de cette accusation ?

Il importe ici, plus que partout ailleurs, de distinguer entre la théorie et l'application.

---

(1) Voy. Miguel Asin, El Averroismo teologico de Santo Tomas (in Homenaje à D. Francesco Codera, Zaragoza, 1904, pp. 271-331 ; étude importante. Noter spécialement les pages 293-295.

(2) Les faits en apparence les plus déconcertants, (tels que l'intervention de Gabriel), s'expliquent au contraire au double point de vue *historique* et *logique*. Au point de vue historique, c'est la reprise de la tradition judéo-chrétienne (visite et message de l'ange à Marie). Au point de vue logique, Gabriel est, entre autres noms, désigné par les Musulmans sous le vocable de *suprême esprit*. Voy. Hughes, V° Gabriel.

(3) N° 76 du *Courrier de l'Egypte*, 19 thermidor.

(4) Voilà bien l'idée de Bonaparte. Cfr *supra*.

A ne regarder que l'application, l'on ne peut nier que le grief ne soit fondé. La défaite musulmane, si regrettable pour la civilisation européenne, qu'elle retarda de plusieurs siècles, amena le désespoir parmi les musulmans, et, celui-ci, l'abandon des sciences. A son tour, l'ignorance engendra l'erreur doctrinale, et, par suite, la confusion entre le *destin particulier* et le *destin général*. Cette confusion est proprement hérétique. Elle va à l'encontre d'innombrables textes du Koran, et du plus touchant des hadits, que voici.

Un arabe rendait visite au Prophète ; il oublia d'attacher sa chamelle. Un compagnon en fit l'observation au voyageur ; ce dernier répondit qu'il comptait sur Dieu comme gardien ; le Prophète, alors, se tourna vers l'arabe et lui dit : « Mon fils, attache-la d'abord et compte sur Dieu ensuite ».

Retenons, dès maintenant, les points de doctrine incontestables, mais sur lesquels on ne saurait assez insister, parce qu'ils ont été ou négligés ou même oubliés, à savoir que :

1° Il n'est pas exact que la doctrine de la prédestination soit purement musulmane ; elle est d'origine hébraïque (élection de Jacob et réprobation d'Esaü, *antérieurement à leur naissance*) ; et la doctrine en question se trouve authentiquement consacrée par le christianisme (1).

2° Bien plus, l'Islam, fondé sur le principe de la justice, rejette le péché originel et proclame le caractère rigoureusement personnel de toute faute commise.

3° Enfin, l'islamisme distingue nettement deux sortes de destin : le *destin particulier* et le *destin général*. Le premier seul est accessible à l'homme. Tout, au contraire, rentre dans le destin général, le mal comme le bien. Mais de ceci l'homme n'a pas à s'occuper : Dieu sait et nous ne savons pas.

4° Loin que l'Islam proscrive la recherche de la science, il l'admet au point que Mahomet l'a même ordonnée. Selon la doc-

(1) Entre les deux explications, (*don gratuit* et prévision des *mérites*), saint Augustin et saint Thomas inclinent vers l'interprétation la plus rigoureuse.

trine, cette *recherche obligatoire de la science constitue un devoir catégorique* de satisfaction (1).

B. — CONFUSION DES DEUX POUVOIRS.

Théorie d'Auguste Comte. — L'Ancien et le Nouveau Testaments. — Les docteurs catholiques. — L'Islam et la guerre sainte.

La séparation des deux pouvoirs, apparaît, en principe (2), aussi aisée qu'elle est, en fait, malaisément réalisable.

Nous verrons tout à l'heure, à propos de la polygamie, combien il est difficile d'éviter l'empiètement d'une puissance sur l'autre. En théorie même, cela reste ardu.

L'on pourrait fort bien soutenir que *l'excommunication sociale* édictée par Auguste Comte, et nettement définie par lui, déroge au principe de la séparation des pouvoirs. Si les effets de cette excommunication ne sont pas directement matériels, peut-on dire qu'ils ne le deviendraient pas indirectement, mais de toute nécessité (3)?

D autre part, la théorie de Comte marque un progrès et indique le but.

Voici cette théorie :

La législation doit fournir à la religion un *complément* général envers les plus graves perturbations. Vu l'essor continu de la discipline morale, l'intervention matérielle ira en décroissant; toutefois « l'intervention matérielle ne cessera jamais d'être indispensable, même quant aux personnes ». Seulement, l'attitude du régime positif consistera plutôt à développer le contraste que la répression, en récompensant les uns au lieu de punir les autres (4).

Ainsi, 1° la législation civile devra tout au plus fournir à la religion un appui complémentaire ; 2° ce surcroît d'influence ira diminuant sans cesse ; 3° il ne devra jamais être aboli.

Si l'on veut apprécier sainement le caractère théocratique de

---

(1) Cfr ci-dessus.

(2) Voy. Ad. Franck, Philosophie du droit ecclésiastique, Germer-Baillière, 1864.

(3) Voy. Pol. Pos, tome IV, pp. 335-336.

(4) *Ibid.*

l'islamisme, il faut d'une part se reporter au but certain que se propose le Koran, et qu'il précise (1) d'autre part, voir de quelle manière, en vertu du système de l'abrogation (2), les musulmans comprennent l'application des principes généraux, d'ordre essentiellement sociologique.

Le caractère théocratique du Koran n'est pas contestable ; mais, étant donné qne le but à atteindre est établi de la sorte, et que les temps ont radicalement changé (3), toutes les modifications opportunes sont justifiées non seulement en principe, mais en fait (4).

Au reste, ce même caractère théocratique n'est nullement particulier au Koran. Il est hébraïque. C'est ce que, dans sa *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, Bossuet a fort bien mis en lumière (5). La règle est la suivante : *Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses religions.* « Ainsi Asa, ainsi Ezéchias, ainsi Josias mirent en poudre les idoles que leurs peuples adoraient. Il ne leur servit de rien d'avoir été érigées par les rois ; ils en abattirent les temples et les autels. »

Observons jusqu'où va l'application du principe : l'autorité de la religion l'emporte sur l'autorité des rois idolâtres.

Les exemples invoqués sont des plus caractéristiques : Asa, Ezéchias, Josias ! « Leur zèle n'épargne pas les personnes les plus augustes, ou qui leur étaient les plus proches, ni les choses les plus vénérables, *dont le peuple abusait par un faux culte.* Asa ôta à sa mère, Maacha, fille d'Absalon, la dignité qu'elle prétendait se donner en présidant au culte d'un *dieu infâme* ; et pour la punir de son impiété, *il fut contraint de la dépouiller de la marque de la royauté.* » On gardait avec religion le serpent d'airain que

---

(1) Voy. la sourate *Joseph*.

(2) Cfr *supra*.

(3) « Pour organiser un régime conquérant, l'islamisme dut concentrer le plus possible les deux puissances, quoique son admirable fondateur ne méconnût point l'importance de leur division ». Auguste Comte, Politique Positive, Tome II, p. 109.

(4) Voy. ci-dessous.

(5) Voy. notamment liv. VII, prop. IX.

Moïse avait érigé dans le désert par ordre de Dieu. Ce serpent était la figure du Christ à venir, en même temps qu'un *monument des miracles passés ;* néanmoins, Ezéchias le met en pièces, parce que le peuple en avait fait une *idole,* devant laquelle il faisait brûler de l'encens. « Jéhu est loué de Dieu pour avoir fait mourir les faux prophètes de Baal, qui séduisaient le peuple, sans en laisser échapper un seul ; et en cela, il ne faisait qu'imiter le zèle d'Elie. » (1).

La modération du philosophe chrétien l'inclinerait à la pitié : ce n'est qu'à l'extrémité, déclare-t-il, qu'il en faut venir aux rigueurs, *surtout aux dernières;* « il n'en consacre pas moins expressément les préceptes de l'Ancien Testament, lesquels tiennent en ces quelques mots : le prince est le ministre de Dieu ; ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée (2) ; il est *l'exécuteur de la loi de Dieu.* » (3). C'est pourquoi l'une des principales cérémonies du sacre des rois de Juda était de leur mettre en main la loi de Dieu... C'est ce que David prescrit par ces paroles : « Maintenant, ô rois, entendez : instruisez-vous, arbitres de la terre : servez le Seigneur en crainte. *Servez-le comme tous les autres :* car vous êtes avec tous les autres ses sujets : mais servez-le *comme rois,* dit Saint Augustin, *en faisant servir à son culte votre puissance royale, et que vos lois soutiennent les siennes.* » (4).

Le Nouveau Testament (5) est beaucoup moins libéral qu'il ne le semble tout d'abord.

Le même saint Paul qui, accusé, en appelait à César (6), pose, sans restriction d'aucune sorte, un terrible principe de gouvernement : « Le prince est le ministre de Dieu, pour vous favoriser dans le bien. Si vous faites mal, vous avez raison de craindre, parce que

(1) Voy. Bossuet (loc. cit., et les passages de la Bible auxquels il renvoie).

(2) Ibid., livre VII, Prop. X.

(3) Ibid., Livre VII, Prop. XIII.

(4) Ibid. (prop. XIII).

(5) Nous ne disons pas l'*Evangile.* Quant à la rédaction même des Evangiles, on sait à quel point elle est systématique.

(6) Actes XXV, 11.

ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. *Car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance*, en punissant celui qui fait de mauvaises actions. » (1).

L'histoire politique de l'Eglise n'est, depuis les premiers empereurs chrétiens, que le long commentaire pratique de ces paroles (2).

Comment, dans ces conditions, en vouloir spécialement à Mahomet d'avoir méconnu la séparation des deux puissances, alors que leur confusion représentait pour lui un double héritage, hébraïque et chrétien ? Et comment oublier qu'il s'agissait, pour le Prophète, d'abolir le culte avilisant des idoles ? (3).

Au surplus, si les papes modernes ne craignent pas de maintenir doctrinalement le recours à la force comme *ultima ratio*, les plus authentiques interprètes de l'Islamisme prescrivent et ordonnent, actuellement, la tolérance religieuse (1).

---

(1) Rom. XIII. 4. (Cfr *ibid.*, § 1).

(2) *Haereticos comburi est contra volontatem spiritus*, avait soutenu Luther : (mot à mot : que les hérétiques *soient brûlés* (comburés) *cela est contre la volonté de l'Esprit.* Or la proposition est, en ces termes mêmes, condamnée par Léon X (Bulle Exurge Domine, du 16 mai 1520. (Voy. Gury, Compendium theologiae moralis, Romae, typ. de Propag. Fide, 1882. Vol. I, p. XLII.

Ces textes semblaient désuets ; Pie IX et Pie X en ont démontré l'intangibilité doctrinale, et les ont, théoriquement, rendus plus actuels que jamais.

(3) « Dans l'histoire du judaïsme, certes (écrit le Baron Carra de Vaux), on trouve la guerre *et bien un peu la guerre sainte :* les guerres entreprises pour la conquête de la Terre Promise étaient bien saintes, voulues par Jéhovah, et certains chefs tels que Gédéon, Josué, incarnaient la force militaire du peuple hébreu en même temps que ses sentiments religieux ». Il est vrai qu'à la suite de ces aveux, arrachés à sa loyauté par l'évidence, l'auteur se hâte d'ajouter : « Pourtant, à côté de ces personnages, il existait dans ce peuple une caste sacerdotale, vouée au culte et pacifique. Moïse lui-même, *quoique dirigeant l'émigration*, se contentait de prier sur la montagne, les bras levés au ciel, tandis que son peuple combattait les Amalécites ». *La doctrine de l'Islam*, Beauchesne, 1909, p. 138.

Et Charlemagne ?

« Il partagea le pays en diocèses (*ibid*, p. 141), et les vaincus durent payer la dîme aux évêchés. *Cependant ce fait est bien lointain* ». Evidemment. Mais il est nombre de faits beaucoup plus proches. « Les Espagnols qu'on ne brûle pas — insinuait plaisamment Montesquieu — paraissent si attachés à l'Inquisition, qu'il y aurait de la mauvaise humeur de la leur ôter » (Lettres persanes, LXXV). Napoléon I[er] eut cette mauvaise humeur. Il supprima l'Inquisition espagnole, misérable contrefaçon de la guerre sainte.

(4) Voy. *infra*.

Est-ce à dire que la guerre sainte doive jamais disparaître ? Non. Sous une forme ou sous une autre, elle a un caractère indélébile et d'ordre nettement sociologique (1).

Tout d'abord, la guerre sainte, nous venons de le constater, représente un principe religieux traditionnel. L'on écrirait, et le plus docte des religieux a écrit un long ouvrage pour affirmer non seulement le droit, mais le devoir, pour le pouvoir civil, de fortifier sans cesse, par des édits, le pouvoir religieux (2). *Jamais* l'Eglise n'a protesté contre le droit, et pour ainsi dire jamais contre l'usage le plus violent qui pût en être fait.

Ensuite, une distinction très précise est établie par les Musulmans entre la guerre purement *offensive* et la guerre *défensive*. Cette dernière seule, lorsqu'elle se présente, revêt le caractère d'obligation rigoureuse.

L'origine de la guerre sainte, on ne saurait assez le répéter, se rattache à la destruction des idoles (3). Elle est, par cela même, vu le caractère de mentalité ainsi attaqué, d'origine franchement *progressiste*.

De longue date, les règles de la guerre sainte ont été tracées par les jurisconsultes musulmans. Elles sont de tout point conformes aux règles de l'équité : sommation préalable renouvelée à trois jours d'intervalle ; interdiction des cruautés inutiles ; garantie de la vie des non-combattants ; préservation des prêtres, moines et rabbins (jamais, la réciproque n'exista) ; interdiction des armes empoisonnées.

Le pillage est autorisé ; mais, au point de vue rationnel, eu égard surtout aux circonstances de temps et de lieu, n'était-il pas inéluctable ? Le plus grand des tacticiens français ne l'a-t-il pas, tour à tour, repoussé et admis (4) ? Sur le butin est d'ailleurs prélevé un cinquième, le *quint*, lequel fait partie du trésor public, et

---

(1) Voy. le *Lévitique*, chapitre XXVI tout entier.

(2) Voir Thomassin, Traité des édits. Cfr H. Pissard. *La Guerre sainte en pays chrétien*, Alphonse Picard, 1912.

(3) Voy. Le Lévitique, Chap. XXVI tout entier.

(4) Voy. lieut. col. E. Picard, *Préceptes et jugements de Napoléon*, pp. 97, 192-193.

contribue à une répartition entre indigents, orphelins et voyageurs, ainsi qu'à l'exécution des travaux d'utilité publique.

Enfin, les tributaires une fois admis à résider sur le territoire musulman, quel que soit leur culte, restent libres de pratiquer leur religion, à la condition d'en célébrer les rites soit dans leurs maisons, soit dans leurs temples. Ils gardent leur statut personnel, et sont jugés par un des leurs, qui les représente officiellement près des autorités.

Ceci est la théorie, dira-t-on ; autres sont les faits. Il est évident que les abus, les plus détestables abus, se produisent à toutes les époques et dans tous les milieux donnés. Mais n'est-ce pas beaucoup que la loi religieuse les combatte ? Sur quel point de la catholicité une théorie aussi libérale fut-elle jamais admise, ou même enseignée (1) ?

Cependant le Koran est plein de recommandations énergiques sur la guerre sainte. On ne le nie point. Mais qu'était Mahomet ? Un réformateur religieux doublé d'un chef d'armée, fondateur d'empire. Il avait à donner les instructions que peut et doit donner, en de telles circonstances, l'arbitre suprême.

Il se trouve néanmoins que le Koran nous offre une des premières ébauches de la *théorie sociologique de la guerre* (2).

---

(1) En fait, notre thèse, à nous Français, est de reprendre avec méthode, au nom de la civilisation scientifique et sur le terrain défensif de cette civilisation même, l'irréfutable théorie de la *guerre sainte*.

(2) Distinction radicale entre la guerre *défensive* et la guerre *offensive*. Celle-ci peut, en fait, n'avoir pas été obligatoire pour le Musulman. Au contraire, la guerre sainte proprement dite (défensive) crée une obligation qui ne comporte point d'exception. N'est-ce pas un premier élément d'appréciation morale, de caractère tout sociologique ? (Voy. *infra*).

La sourate *Le Butin* (VIII) est particulièrement digne d'attention en ce qui touche la guerre sainte. Le butin appartient à Dieu et à son envoyé (verset 1) : l'amitié doit régler les partages (même verset), et l'indigent a droit à une portion des biens dispensés par Dieu (3). Ceux-là sont les fidèles. qui n'oublient point le pauvre (3) : cfr 28-29. Si la guerre a lieu, c'est parce que les adversaires eux-mêmes combattaient « la vérité, dont l'évidence frappait leurs yeux (6), c'est afin *que la vérité brille et que le mensonge soit anéanti* (8) ; c'est pour *lier vos cœurs par la foi* » (11 ; c'est un châtiment du schisme qu'ils ont créé (13). « Ce n'est pas toi, Mahomet, qui

En un mot, si la guerre sainte est préconisée par le Koran, elle l'est en même temps que l'abolition des idoles (c'est-à-dire *l'affran-*

---

les a assaillis, c'est Dieu, afin de donner aux fidèles des marques de sa protection). Il sait et entend tout » (17).

L'infidèle doit être combattu, parce qu'un « état plus vil que celui de la brute » est le sien, cet état consistant à être sourd, muet et à ne point comprendre (22).

Les croyants écarteront la fraude de leurs traités, puisque *eux-mêmes sont éclairés* (27). *La prière des infidèles n'était qu'un sifflement des lèvres et un battement des mains* (35) ; ils employaient leurs richesses à *combattre la religion* (36).

Les pervers sont admis au repentir et au pardon ; s'ils refusent, ils ont sous les yeux l'exemple des anciens peuples (39).

Le devoir est de combattre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de schisme et que la religion sainte triomphe universellement (40) ; mais ce qu'il s'agit de châtier, c'est la rébellion intellectuelle et morale (41).

La cinquième part du butin est due à Dieu, au Prophète, à ses parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs (42 ; cfr 73).

Le *but* poursuivi est *que les hommes soient heureux* (47). Le moyen à employer, c'est de *combattre la discorde* (48). La justification de la guerre sainte réside (le Koran y insiste), dans le *châtiment des crimes* (53) et des forfaits (54-56).

Les *supplices* mêmes n'ont d'autre but que d'effrayer l'adversaire et de prévenir les nouvelles prévarications (59). « Rejette la crainte de ceux dont tu crains la fraude. Traite-les comme ils agissent, parce que Dieu hait les trompeurs » (60).

Unissez vos efforts dans la guerre (62), *mais donnez votre consentement à la paix, si vos ennemis la recherchent* (63).

Le but — une fois de plus affirmé — est *l'union des cœurs* (64). « Tous les trésors de la terre n'auraient pu produire cette union (64). Vingt croyants vraiment braves terrasseront deux cents infidèles » (66 cfr 67).

On ne fera, il est vrai, de prisonniers qu'après avoir versé le sang d'un grand nombre d'ennemis, telle est la tradition militaire (68) et il n'est pas dit qu'elle soit erronée. Appel sera fait ensuite à la bonne foi des prisonniers, et le pardon leur sera proposé.

Point de société avec les fidèles qui seront restés dans leurs maisons, jusqu'à ce qu'ils aient enfin marché au combat. Mais s'ils implorent votre appui pour la défense de la religion, vous le leur accorderez, à moins que ce ne soit contre vos alliés (73).

Les infidèles sont unis entre eux : ne faut-il pas que les fidèles le soient également ? Sinon le *schisme* et la *corruption* couvriront la terre (74). Il est à observer que ces deux termes sont indissociables. Les *schismatiques* doivent être combattus parce que corrompus, étant intellectuellement et moralement dégradés.

Ceux qui ont quitté leur patrie pour combattre sous l'étendart de la foi sont les vrais fidèles ; toutes les récompenses leur sont promises (75). Ceux qui embrasseront la foi et combattront pour la défense de l'islamisme deviendront vos compagnons : ceux qui vous sont unis sont écrits dans le livre « parce que la science du Tout Puissant embrasse l'Univers » (76).

chissement intellectuel et moral), en même temps que la fraternité théorique et l'aumône effective, sur le produit même de la guerre. Celle-ci est donc faite *sur des principes d'équité nettement définis* (1).

Si la fraternité musulmane n'eût pas été posée, ou l'eût été sur d'autres bases, il y a longtemps que l'édifice social du Prophète se serait écroulé.

Mahomet a voulu établir, et a établi en effet, une nouvelle fraternité ; il a promulgué un nouveau code d'équité. Ce code intégral a pour défenseur le glaive, mais dans des conditions exactement limitées. Aussi bien, quel code a renoncé ou renoncera jamais à un tel secours ? Si les bons étaient désarmés, les scélérats ne gouverneraient-ils pas le monde, tout aussitôt ? La guerre, sous une forme ou sous une autre, est éternelle : que du moins elle soit sainte !

Les catholiques espagnols ont massacré les noirs, ce que n'ont jamais fait les Musulmans. De quel côté était, et demeure la guerre sainte ?

Les armes doivent être assimilées à des instruments de chirur-

---

De la sourate *Le Butin*, que nous venons d'analyser, nous rapprocherons un passage décisif, tiré d'une autre sourate, le *Pélerinage* : Dieu détruira les pièges tendus au croyant. Il *hait le fourbe et l'infidèle.* — Mais *il a permis à ceux qui ont reçu des outrages de combattre, et il est puissant pour les défendre.* — Ils ont été chassés de leurs maisons parce qu'ils ont professé la foi. Si Dieu n'eût opposé une partie des hommes à l'autre, les monastères, les églises des chrétiens, les synagogues et le temple de la Mecque auraient été détruits. C'est dans ces lieux saints qu'on célèbre les louanges du Très-Haut. Il aidera ceux qui combattront pour la foi, parce qu'il est fort et puissant. *Affermis* par nos mains sur la terre, ils feront *la prière, l'aumône ;* ils *exerceront la justice* et aboliront *l'iniquité; Dieu est le terme de toutes choses.* » (XXII, 39-42).

L'aumône serait-elle donnée, sans la vertu de la prière ? La justice pourrait-elle être exercée, si l'iniquité n'était abolie par la force ? Questions déjà et toujours redoutables... Quoi qu'il en soit, exercer la justice et abolir l'iniquité, telle est l'explication koranique de la guerre sainte. En est-il qui réponde mieux aux desiderata de la sociologie la plus avancée ?

(1) L'on a beaucoup parlé de Mahomet propageant sa religion par le sabre, observe Carlyle. Il y a, sans doute, beaucoup plus d'honnêteté à se vanter d'avoir propagé la religion chrétienne pacifiquement, par la prédication et la seule conviction ? (On heroes).

gie (1), lorsqu'une opération est absolument nécessaire pour sauver le malade, qu'elle soit faite, vite et bien. Tel est le principe indiscutable. Quant à l'application, — quant à savoir ce qui, en un temps et à une époque donnés, constitue une *maladie sociale,* — là est le domaine de la contingence, sujet à l'abrogation successive.

Il faut, avec Auguste Comte, souhaiter que la séparation des deux puissances soit de plus en plus nette, mais on peut, avec lui-même, tenir qu'éternellement la répression matérielle s'imposera aux hommes comme *ultima ratio* de toute discipline sociale.

Les adversaires de l'Islam insisteront : quelle différence existe entre la guerre sainte préconisée par Mahomet, et l'appel à la force contre les hérétiques selon Saint Augustin ?

Les différences sont multiples ; nous avons indiqué les principales ; mais il en est une qui domine tout : s'agit-il d'attaquer ou de défendre les privilèges de la raison, donc de l'ordre social et du progrès ? Là est le critère.

Saint Augustin, qui avait le double mérite du génie et de la franchise, nous fait sa propre confession de foi : je crois, dit-il, parce que c'est absurde (*Credo quia absurdum*). Il n'y a, en effet, selon lui, motif à acte de foi que là où, seul, l'acte de foi peut et doit prévaloir contre les obstacles opposés par la raison. Il y a mérite à passer outre aux objections de la raison. Au contraire, le Koran fait directement appel à la raison : apportez vos livres, dit-il. Il dit plus encore. S'il faut combattre les idolâtres, c'est parce que la superstition leur a enlevé l'usage de la raison. Qui nous marque cette intention précise ? Les docteurs ? Non pas. C'est le Koran (2).

Donc, d'un côté, guerre contre la raison, au nom de la foi, de l'autre, guerre contre la déraison.

Cette différence radicale n'échappait point à Bonaparte ; mais il l'a notée avec une surprenante précision. Avec les principes du

---

(1) Al Bayan, pp. 262-264.
(2) Cfr *supra*.

Koran, l'on peut — ce que les Musulmans, depuis leurs défaites successives, ont trop oublié de faire — construire socialement. Les principes en question se confondent avec les postulats de la civilisation scientifique intégrale (celle qui ne néglige point la culture des sentiments).

Avec les principes de saint Augustin, l'on ne peut, l'on n'a pu, en effet, qu'organiser l'absurde, d'autant plus merveilleusement — cela est vrai, — qu'il faut à l'absurde, pour subsister, un plus grand nombre d'artifices plus ingénieux et plus résistants, et une direction plus systématique.

Les applications sont affaire de temps, mais les principes sont éternels. Désormais la guerre sainte — nous ne saurions trop le redire — tend irrésistiblement à devenir celle des idées.

Si cette tendance l'emporte dans le monde, les principes du Koran n'ont rien à craindre : leur propre supériorité rationnelle les assure du triomphe. Mais il est une chose que l'Europe doit à l'Orient : c'est de secouer, chez elle-même, le fanatisme *doctrinal* le plus révoltant : celui qui fait ce qu'il peut, et veut toujours le pire.

L'idée de Mahomet était d'opposer, à l'aide d'une religion toute sociale, la civilisation à la barbarie. Au système de la *conquête pour la conquête,* (de la conquête pour l'expansion exclusivement commerciale) (1), il opposait l'idée de la conquête pour *l'amélioration humaine,* de par la culture supérieure et la réalisation progressive de la notion de *justice,* seule susceptible d'organisation.

Là est l'avenir indéfectible de la guerre sainte. Et, sur ce point, il coïncide rigoureusement avec celui de la positivité.

---

(1) Noter pourtant le hadith formel : « D'après Aïcha, le Prophète a dit : Celui qui met en exploitation une terre qui n'appartient à personne a plus de droit que qui que ce soit sur cette terre. » *El sokhâri,* tome II, p. 97. Sur ce principe (et les développements qu'il comporte) peut déjà s'établir toute une théorie sociologique de la colonisation.

C. — POLYGAMIE.

De la polygamie dans l'Ancien Testament. — Opinion de Luther et de Milton. — De la polygamie effective en Europe. — Elévation de la femme en dignité. — Protection de la femme dans l'Islam.

La question de la polygamie nous offre un exemple remarquable de cette incursion réciproque du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. L'on peut discuter l'opportunité actuelle de la polygamie, mais (le problème économique mis à part, lequel poserait des questions de fait, et non de principe) en quoi la polygamie même est-elle immorale ? Uniquement en ce que telle loi, réputée divine, la proscrit. Le pouvoir civil n'a d'autre motif pour l'interdire à des citoyens majeurs. Il empiéte, de ce chef, sur la conscience *religieuse* des acatholiques et des non orthodoxes en général.

Il ne suffit donc pas de constater que la polygamie devient de plus en plus rare dans le monde musulman ; il faut discuter le principe.

Nulle institution n'est plus démocratique que la polygamie. La constatation ne date pas d'hier, elle s'appuie sur l'égalité de traitement, ainsi affirmée et mise en pratique à l'égard des diverses races.

Il est imprudent aux chrétiens de railler la polygamie. Si Jésus a parlé avec respect de l'Ancien Testament, de cette loi qu'il fallait non pas abolir mais accomplir, et dont pas un iota ne devait être changé, les patriarches n'en pratiquaient pas moins légalement la polygamie.

Les grands érudits, les théologiens sagaces du XVIe siècle, tant catholiques que protestants, s'appliquèrent à résoudre le difficile problème qui résulte de cette opposition entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Ni les textes de la Bible, ni les commentaires des Pères de l'Eglise, — de Saint Augustin en particulier, — ne laissent prise au moindre doute sur le caractère licite de la polygamie patriarcale. Qu'en déduire ? Les catholiques, le cardinal Bellarmin en tête (1), firent des prodiges de subtilité pour tout concilier.

---

(1) Voy. le détail des textes et de la discussion dans les Controverses de Bellarmin (De controversiis, ed. de Naples, 1858, t. III, p. 798 et suiv.).

Luther écrivit qu'il n'entendait point favoriser l'introduction d'une telle coutume parmi les chrétiens ; que, néanmoins, il ne pouvait déclarer la polygamie ni permise ni défendue, vu que, de par les Ecritures, elle était *libre.*

En Angleterre, le grand poète et pamphlétaire puritain Milton proclamait déjà polygamie et divorce théologiquement inattaquables...

Le Koran recommande au musulman de n'épouser, parmi les femmes qui lui plaisent, que deux, trois ou quatre d'entre elles (1) ; ce nombre est emprunté à la jurisprudence rabbinique, laquelle se fondait sur le nombre des épouses de Jacob (2). Le texte (IV, 3) précise avec la dernière netteté : « *Si vous ne pouvez les maintenir avec équité, n'en prenez qu'une* ou bornez-vous à vos esclaves. Cette conduite sage vous facilitera les moyens *d'être juste,* et de *doter* vos femmes. » (3)

Notre civilisation ignore la polygamie *légale simultanée :* c'est, à la vérité, la seule qu'elle ne pratique point. Qu'est-ce que le divorce, sinon la polygamie successive et légale ? Quant à la polygamie simultanée *de fait,* qui oserait l'évaluer ?

En apparence, l'écart est aussi grand que possible entre la polygamie et le divorce d'une part, le mariage tel que le préconisait Auguste Comte et la loi sévère du veuvage éternel, d'autre part. Cependant, l'observation impartiale adoucit, chez Comte même, la rigueur des conclusions premières (4).

Le temps n'eût pas manqué d'accentuer ces réserves : — le temps et l'observation des circonstances historiques. Il est impossible de méconnaître la gravité des motifs qui ont inspiré le législateur : conditions de climat ; ravages causés par la guerre et les épidémies ; opportunité de fondre les races ; par dessus tout, nécessité d'abolir la coutume atroce qui consistait à détruire les enfants du sexe

---

(1) Les Femmes : IV, 3.
(2) Genèse, XXXII, 22.
(3) *Les Femmes, ibid.*
(4) Cfr *infra.*

féminin (1). Dans de telles circonstances sociales, il fallait autoriser la polygamie. A l'égard des noirs, aujourd'hui même, la polygamie est indispensable, soit en vertu de nécessités physiques particulières, soit à cause de l'influence du climat, soit comme correctif de certaines coutumes (2).

Nous avons montré ailleurs que la pensée d'Auguste Comte n'a cessé de se rapprocher de l'Islam. Une analogie remarquable, même dans cette question du mariage qui semble opposer l'une à l'autre les deux doctrines, est celle de la *dot*. Dans l'islamisme comme dans le *Système de Politique Positive,* c'est l'homme qui dote. Auguste Comte regarde, en effet, la dot apportée par la femme, comme un reste de barbarie. Il pose en principe, tout comme Mahomet, que *l'homme doit nourrir la femme*. C'est sur une telle base que, dans l'islamisme, comme dans le positivisme, se fonde l'économie domestique. Est-il rien de plus noble ? (3)

---

(1) Cfr *infra*.

(2) Voy. Capitaine Binger, *Esclavage, Islamisme et Christianisme*, pp. 28 et suiv. « Dès qu'une femme est enceinte, son mari n'a plus aucun rapport avec elle, il en est de même pendant tout le temps que l'enfant n'est pas sevré ; comme dans ces pays, on ne les sèvre pas avant l'âge de trois ans, on peut estimer à quatre ans avec la gestation le temps où le mari n'a pas de rapports avec elle. Dans ces conditions, le noir prend une autre femme, quand il en a les moyens ». Cfr Alain Quellien (La Politique musulmane de l'Afrique occidentale française). La polygamie réglementée de l'islamisme constitue, en tout cas, un progrès sur la promiscuité désordonnée du fétichisme .. Et n'est-ce pas un ecclésiastique qui a écrit cette phrase typique que dans les pays musulmans à cause de la polygamie, on ne connaissait pas la prostitution professionnelle, qui, pour la chrétienté, est une souillure plus forte que la polygamie ne l'est pour l'Islam ? (*Op. cit*, pp. 149-150).

Au lieu que dans la chrétienté, les courtisanes sont, comme l'observait déjà saint Augustin, la cohorte qui protège les honnêtes femmes, l'interdiction légale de la prostitution est, en pays d'Islam, la contre-partie de la polygamie.

(3) Le Koran dit expressément que : « les hommes doivent subvenir aux femmes », et s'ils n'y subviennent en effet, ils sont emprisonnés. Ce devoir s'étend à la mère et à toute la parenté.

Au surplus, le véritable empire de la femme orientale, c'est l'intérieur de sa maison. La race, le climat, les circonstances l'exigent ainsi. Par là s'explique, lorsque la femme sort de chez elle, le mystère prudent dont elle s'enveloppe. Ce mystère même la protège (*Voy. les Conjurés, XXXIII, 59*).

Le *voile facial* des femmes n'est en rien particulier à l'Islam. Les femmes grecques de l'antiquité se voilaient pour sortir. Les femmes coptes portent encore le voile et se défigurent ridiculement. L'apôtre Paul était sévère sur ce point : « L'homme,

Il faut, pour être vrai, convenir qu'au regard du monde extérieur, la femme est à la fois tout et rien dans la plus grande partie du monde oriental : tout en principe, rien en fait. Si elle n'est rien en fait, c'est le résultat des coutumes et des abus superposés. Mais qu'était la femme avant Mahomet ? On ne saurait trop le redire : un objet de dédain, de mépris même, volontiers rejeté de la famille et de la vie. Si elle est tout en principe, (si elle peut devenir *tout* excepté chef d'Etat ou d'armée), c'est à son *élévation* en *dignité* par Mahomet, qu'elle le doit. La femme sera, déclare le Koran, traitée avec justice et bonté ; compagne de l'homme dans cette vie, elle le suivra dans les jardins du Paradis. C'est l'égalité *morale*. Sans doute, au point de vue *social*, la femme est jugée inférieure à l'homme, inférieure parce que moins intelligente. Mais en quoi ce jugement est-il particulier à l'islamisme ? « *Que les femmes parmi vous se taisent dans les églises,* ordonne saint Paul, parce qu'il ne leur est pas *permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises*, selon que la loi l'ordonne. — *Si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris lorsqu'elles seront dans leurs maisons, car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise ?* » (I, Cor. XIV, 34-35). Et, plus brutalement encore : « *L'homme n'a point été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.* (I, Cor. XI, 9).

Infiniment plus « raisonnables » sont les *principes* du Koran.

---

dit-il, ne doit pas se voiler la tête, parce qu'il est l'image de la gloire de Dieu ; mais la femme est la gloire de l'homme. L'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme, et *l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme.* Voici pourquoi la femme doit porter sur la tête *la marque de la dépendance : à cause des anges.* I Cor, XI 7-10. Et encore : « Jugez en vous-mêmes : *est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ?* « Cor. XI, 13. Selon l'apôtre, la chevelure a été donnée à la femme *en guisede voile.* (I Cor. XI, 15, traduction Edmond Stapfer).

Quant à l'interdiction de sculpter ou de peindre les hommes et les animaux, 1° elle rentre, à l'égard des nations civilisées, dans la catégorie des abrogations ; 2° en fait, les Persans l'avaient abrogée ; 3° elle est d'origine hébraïque et pratiquement observée, de nos jours encore, dans la plupart des temples protestants du monde entier. Elle n'a d'autre cause que la crainte de l'idolâtrie.

D. — Esclavage.

Progrès représenté par l'esclavage sur l'état de guerre. — Première tentative d'organisation du travail. — Différence entre l'esclavage oriental et l'esclavage tel qu'il exista en Europe. — Théorie d'Aristote. — L'Ancien Testament. — Les apôtres Pierre et Paul.

L'esclavage constituerait la seule imputation grave contre l'islamisme, s'il lui était particulier. Tandis, qu'Auguste Comte allait jusqu'à une sorte de socialisation du domicile et des instruments de l'ouvrier, l'islamisme tolère et consacre l'esclavage. Quel contraste irréductible entre les deux doctrines ! Voilà l'objection, et il faut avouer qu'elle est, à tout le moins, spécieuse.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue les quatre ordres de considération que voici :

1° L'esclavage représente dans l'antiquité le plus précieux des progrès sur l'état de guerre perpétuel. On ne tue plus les prisonniers ; on les asservit.

2° L'esclavage constituait une tentative défectueuse, mais une première tentative d'organisation du travail, et par suite une assurance contre la famine (1).

3° L'esclavage n'a jamais été en Orient ce qu'il fut en Europe (2).

4°. — L'esclavage est, au regard de l'islamisme, un double héritage des mœurs hébraïques et chrétiennes.

Du temps d'Aristote même, la question de l'esclavage était discutée. Droit de propriété ; nécessité de pourvoir à la subsistance de la famille au moyen d'instruments vivants ; inégalité naturelle des hommes (n'y a-t-il pas, de par la nature, des hommes faits pour commander, d'autres pour servir ?) Ces arguments bien pesés, Aristote inclinait en faveur de l'esclavage (3).

Nous ne saurions nous attarder aux philosophes de l'antiquité ;

---

(1) Sous ce rapport, il sied de rappeler le principe sociologique posé par saint Paul : *celui qui ne veut point travailler ne doit pas manger.* II Thessal III ; 10.

(2) Voy. *infra* (appendice).

(3) Voy. Politique d'Aristote, trad. Barthélemy-Saint-Hilaire, 1837, tome I, pp. 21 et s.

il suffit d'avoir rappelé que la question n'était nullement, au point de vue rationnel, ce qu'elle semble devenue aujourd'hui ; elle nous apparaît aussi simple qu'elle était alors complexe.

Ce qui rentre directement dans notre sujet, c'est le double héritage doctrinal laissé à l'islamisme par le judaïsme et le christianisme.

Or l'Ancien Testament est rude pour l'esclave, ce n'est point avec des paroles, disent les *Proverbes* (XXIX,19) que l'on corrige l'esclave. La torture et les fers à l'esclave malicieux, prononce *l'Ecclésiastique* (1).

Si un homme frappe de verges son esclave ou sa servante, et qu'ils meurent entre ses mains, il en sera puni. Mais s'ils survivent un ou deux jours, il ne sera passible d'aucune peine, *parce qu'il les a achetés de son argent* (2).

Qu'a fait, à son tour, le christianisme ?

1°. — En principe, il n'a point condamné l'esclavage ;

2°. — En fait, il ne l'a point aboli.

Non seulement il n'y a pas dans l'Evangile un seul mot en faveur de l'abolition de l'esclavage, mais il y est dit : *l'esclave qui a connu la volonté de son maître et qui ne s'y est pas conformé recevra force coups* (3). Constatation, dira-t-on ; soit ; où est le blâme ?

L'apôtre Paul déclare que les esclaves doivent *obéir à leurs maîtres avec crainte* et *tremblement,* comme au Christ (4).

En un sens, la doctrine de Paul est humanitaire, elle prêche la bonté ; en un autre sens, elle est nettement rétrograde. Voici en effet les propres paroles de l'apôtre :

« Ceux qui portent le joug de la servitude doivent considérer

---

(1) Ecclésiastique, XXXIII, 25-30.

(2) Exode XXI, 21.

(3) L'esclave : ὁ δοῦλος. Voy. Luc, XII, 47-48.

Au contraire, l'esclave qui n'a point connu la volonté de son maître ne recevra qu'un petit nombre de coups. Cette constatation même n'est-elle pas d'une mortelle tristesse ?

(4) Voy. Ephes. VI, 5 ; Cfr Cor. VII, 21.

leurs maîtres comme dignes de tout respect, afin qu'on ne calomnie ni le nom de Dieu ni notre enseignement.

« *Ceux qui ont des maîtres croyants ne doivent pas les mépriser sous prétexte qu'ils sont leurs frères, mais les servir* d'autant mieux que ceux qui reçoivent leurs bons soins sont des croyants, sont des bien aimés. *Tels seront tes enseignements et tes exhortations. Si quelqu'un enseigne d'autre manière et s'écarte des saines doctrines de Notre Seigneur Jésus-Christ et de l'enseignement qui favorise la piété, c'est un orgueilleux ; c'est un ignorant, il a la maladie des discussions obscures et des disputes de mots, d'où naissent les jalousies,* les querelles, les calomnies, les soupçons injustes, les interminables discussions de gens à l'esprit faux qui sont toujours à côté de la vérité, et considèrent la piété comme une affaire d'argent. Oui, sans doute, la piété est une affaire et une excellente affaire pour celui qui est content de son sort. Car nous n'avons rien apporté dans le monde, et nous n'en pouvons rien emporter. Sachons donc nous contenter d'avoir de quoi nous nourrir et nous couvrir (1). »

De son côté, l'apôtre Pierre va jusqu'au bout de sa pensée, laquelle est implacable. « *Domestiques* (2), dit-il, *soyez en toutes choses soumis à vos maîtres avec crainte, non seulement à ceux qui sont bons et humains, mais aussi à ceux qui sont méchants. C'est une grâce d'endurer des peines et de souffrir injustement par motif de conscience et pour Dieu.* Quelle est votre gloire si, après avoir commis une faute, vous supportez patiemment les soufflets ? Mais si, après avoir fait le bien, vous supportez patiemment la souffrance, voilà qui est une grâce aux yeux de Dieu, *et c'est à cela que vous avez été appelés.* Car le Christ aussi a souffert pour vous ; il vous a laissé un exemple pour que vous suiviez ses traces. » (3).

---

(1) I Tim. VI, 1-8, Trad. Edmond Stapfer.

(2) Οἰκέται, porte le grec. Cfr d'ailleurs même chap. (Verset 16).

(3) Pierre I, II, 18-21, trad. Edmond Stapfer. Cfr Pierre II, II, 17-19... « Ils leur promettent la liberté quand ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption ! car on est esclave de ce qui nous domine ». *Ibid.* (Pierre II, II, 19).

Il semble inutile de multiplier de telles citations (1).

L'on ne voit pas de quelle manière les apôtres Pierre et Paul s'y seraient pris pour retarder plus efficacement l'abolition de l'esclavage.

Et, en fait, l'Eglise n'a point aboli l'esclavage. Le premier progrès réalisé consiste dans la substitution du *servage* à *l'esclavage* ; or, ce progrès n'est pas dû au christianisme, mais à l'invasion des peuples germains (2).

Premier empereur chrétien, Constantin autorise les maîtres à frapper les esclaves avec des verges ou des courroies et à les charger de chaînes, dût la mort s'ensuivre. Le rescrit est de 319 (3).

L'histoire a prononcé son verdict : le grand Constantin aurait été inscrit au nombre des plus détestables tyrans, s'il n'avait protégé une religion qui, tout en réprouvant les crimes, ne savait pas, ou ne voulait point, se montrer ingrate envers les faveurs.

Un acte qu'avaient interdit les empereurs païens Dioclétien et Maximien, la vente de l'enfant au moment de sa naissance avec faculté de rachat ou d'échange, — cet acte révoltant, Constantin l'autorise par un rescrit, de 329 (4).

Deux personnes revendiquent-elles la propriété d'un esclave fugitif ? Constantin prescrit la *torture* comme moyen d'investigation rationnelle (5).

Les preuves n'abonderaient que trop (6). Non seulement le catholicisme n'a rien tenté — en tant que doctrine — pour l'aboli-

---

(1) Voy. Patrice Laroque, De l'esclavage, 2ᵉ édition.

(2) Ce sont eux qui ont établi le système des redevances : « Cæteris servis, non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis, utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus aut pecoris aut vestis, ut colono injungit, et servus hactenus paret. Cætera domûs officia uxor ac liberi exsequuntur. » De moribus Germanorum, XXV. Voy. Patrice Laroque, *op. cit.*, pp. 45 et s.

(3) Voyez le texte dans Laroque, *op. cit*, 51. 650.

(4) Voy. *Ibid*, pp. 53 et s.

(5) Voy. le texte même, *ibid*, pp. 59-60.

(6) Voy. *op. cit.* Les documents sur lesquels ne cessait de s'appuyer le savant recteur de l'Académie de Lyon défient toute critique.

tion de l'esclavage, mais encore ses premiers représentants ont été des absolutistes déclarés, systématiques.

Si, depuis le XVIII[e] siècle (1), l'Eglise romaine a paru s'émouvoir en faveur des esclaves, elle n'a fait, en réalité, que suivre le double mouvement déterminé par les protestants et les philosophes.

Aussi bien, pouvons-nous oublier la date de l'abolition de l'esclavage dans nos propres colonies ? N'est-ce pas la Convention, maîtresse éternelle de civisme, qui signe l'affranchissement de l'homme ? Encore l'abolition de l'esclavage fut-elle rapportée par Bonaparte devenu le défenseur du culte catholique ! Elle ne devint définitive qu'en 1848 (2).

L'on estimera que, dans de pareilles conditions, les griefs des islamophobes sont déplacés ; ils sont même équivoques.

Nous avons vu que la correspondance de Napoléon est, ici, particulièrement piquante. Le même document, daté du quartier général de Malte, interdit de porter les uniformes de l'ancien Ordre, et abolit l'esclavage dans l'île de Malte.

Si nous interrogeons, sur ce point, un hislorien digne de foi, Miège, ancien consul de France à Malte, nous apprenons une foule de choses édifiantes.

A Malte, nul ne pouvait (3), directement ou indirectement, vendre des esclaves infidèles ou juifs, même libérés, sous peine de confiscation, de cinq ans de galères pour l'acheteur, et de 125 écus (250 francs) d'amende pour le vendeur.

Quiconque cachait, aidait ou conseillait un esclave échappé du domicile de son maître était puni savoir : si c'était nn homme de bas étage, de cinq ans de galères ; s'il était de qualité, de 150 écus d'amende (300 francs) ; si c'était une femme légère, de la fustigation et de l'exil ; et de 100 écus d'amende (200 francs), si elle était honnête.

Quiconque conseillait la fuite des esclaves infidèles, *juifs ou*

(1) Voy. R. P. Jameson, *Montesquieu et l'esclavage*, Hachette, 1911.

(2) Voy. M. L. Boutteville, La morale de l'Eglise et la morale naturelle, Michel-Lévy, 1866, pp. 304 et s.

(3) Miège, Histoire de Malte, Paris, Paulin 184. Voir Tome II, p. 399 et s.

chrétiens, et la favorisait ou l'aidait effectivement, était puni de cinq à dix ans de galères, selon que la fuite avait ou n'avait pas eu lieu.

Les galères à vie étaient réservées à l'esclave chrétien qui tentait de fuir pour se rendre en pays turc.

Cent coups de bâton étaient appliqués à l'esclave qui sortait des portes des quatre cités sans être accompagné de son maître ou d'une personne préposée à sa garde.

Une gratification de cinq écus était accordée à celui qui arrêtait un esclave dans la campagne, et, en cas de résistance, il lui était fait remise de toute peine au sujet des blessures faites par lui.

Tout esclave infidèle était tenu de porter le toupet très court, d'avoir aux pieds un fer du poids de six onces et de se vêtir autrement que les chrétiens, sous peine de cinquante coups de bâton et d'une amende variable.

Les juifs des deux sexes devaient porter sur la tête une *barrette* ou morceau de drap jaune de quatre doigts de large, sous peine d'être flagellés publiquement ou confisqués, eux et leurs biens, selon qu'ils étaient esclaves ou libres.

D'autre part, les argousins ne pouvaient, sous peine de privation d'emploi et de dommages-intérêts, ni bâtonner ni mettre au cep les esclaves, même à l'instigation de personnes de qualité, sans en avoir reçu l'ordre du capitaine de la prison.

Telles sont (fort en raccourci) les lois relatives à l'esclavage que l'Ordre avait substituées à celles de la Sicile. L'analyse à laquelle nous empruntons ces détails a été faite d'après le Code municipal promulgué en 1782 sous le grand maître Rohan ; mais si l'on remontait aux statuts législatifs que le grand maître Manoel Vilhena mit en vigueur en 1723, on trouverait là un bien autre sujet d'observation.

Si à cet état de choses, conclut Miège, on ajoute qu'en matière civile les Grands-Maîtres s'étaient arrogé le droit *de suspendre indéfiniment l'exécution des sentences ;* qu'en matière correctionnelle et criminelle, il leur était permis *d'aggraver les peines à volonté,* et que le secret de ces actes de despotisme était exigé *sous peine de privation d'emploi,* l'on peut se figurer ce qu'était la

condition des Maltais sous la domination de l'Ordre de Saint-Jean, tant vanté par les historiens d'Occident (1).

Voilà l'Ordre dont Bonaparte défend de porter désormais l'uniforme, sous quelque prétexte que ce soit ; mais que dire de ceux qui le maintenaient et le protégeaient comme une des plus authentiques gloires de la chrétienté ?... (2).

L'esclavage chrétien est chose contemporaine : la *Polémique coloniale* de Schoelcher date d'hier, et à quel point la lecture en est douloureuse (3)...

Il est une légende universellement répandue dans le monde musulman. Un homme appelé Hassan possédait un esclave, et cet esclave était maladroit. Un jour, durant le repas, le serviteur laisse tomber sur son maître un mets bouillant. Il se voit perdu, se jette aux pieds d'Hassan, implore sa pitié. Une idée lui vient : le paradis, s'écrie-t-il, est destiné à ceux qui savent dominer leur colère. — Je ne suis point en colère, répond Hassan. — Et qui pardonnent, précise l'esclave. — Je t'ai pardonné, répond Hassan. — Dieu aime ceux qui pratiquent le bien, insinue l'esclave. — Lève-toi donc, réplique Hassan, je te donne la liberté et quatre cents pièces d'argent (4).

Ce n'est qu'une légende, mais elle réconforte après les rudes textes bibliques.

Quant à la doctrine du Koran, nous y voyons catégoriquemen prescrit, la bienfaisance universelle. « *Servez le Seigneur. Ne lui donnez point d'égal. Exercez la bienfaisance envers vos pères, les orphelins, les pauvres, et ceux qui vous sont liés par le sang :*

---

(1) *Op. cit.*, Tome II, p. 406.

(2) L'ordre souverain, religieux et militaire des *Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem* est plus généralement appelé l'ordre de Malte depuis sa réinstallation dans l'île, par suite de la cession que lui en fit Charles-Quint, le 13 mars 1530. Il fut fondé « dans l'humble but de soigner *les malades et de protéger les pélerins* qui visitaient les Saints Lieux ». Voy. *L'ordre de Malte depuis la Révolution Française*, par le Baron Olivier de Lavigerie, Paris, 1889.

(3) 2 vol. Dentu, 1882-1886.

(4) Cfr Patrice Laroque, *Examen critique des doctrines de la rel. chrétienne*, 1860. Tome II, pp. 450-451.

exercez-la envers les étrangers, vos compagnons d'armes, les voyageurs et les esclaves. Le Tout-Puissant hait l'homme dur et orgueilleux » (1).

Si de tels versets apparaissent pleins d'humanité, n'en peut-on pas dire autant de maint texte de Saint Paul ? L'apôtre ne recommande-t-il pas aux maîtres la douceur envers leurs esclaves ?

Cela est vrai ; mais le Prophète va plus loin : « *Accordez à vos esclaves fidèles l'écrit qui assure leur liberté lorsqu'ils vous le demanderont. Donnez-leur une partie de vos biens* (2). »

Voilà cette fois la doctrine libératrice (3).

Il n'en faut point conclure que Mahomet abolit l'esclavage. Ni Saint Paul ni Mahomet ne pouvaient cela (4). Ce qu'ils pouvaient, c'était poser ou ne pas poser des principes d'émancipation graduelle, formuler ou non des cas d'émancipation déjà effective. Or, au lieu que Paul établit en principe la résignation, d'une part, et la simple mansuétude, de l'autre, le Prophète édicte des *principes d'émancipation progressive ;* et non-seulement il admet, il multiplie les *applications légales* de ces mêmes principes.

Si l'esprit du Koran avait été suivi, aucun musulman n'aurait jamais été esclave (La Lumière, XXIV, 33). L'esclave mécréant n'est-il pas, lui aussi, regardé comme *désiré de Dieu* (5) ?

---

(1) Les Femmes (IV, 40).

(2) La Lumière, XXIV, 33, cfr. notamment La Table V, 91 (rançon d'un captif), et *La Plainte*, LVIII 4 (affranchissement d'un captif).

(3) Non seulement le Koran et les Hadits recommandent au maître de traiter ses esclaves *comme ses propres enfants*, mais tout bon Musulman, dès que tel de ses esclaves, se trouvant maltraité, demande à être vendu, est dans l'obligation de le vendre en effet. S'il refuse, l'esclave peut le citer devant le Cadi, et ce dernier doit assurer la cession. Nous voilà loin de la réalité peut-être, — mais des légendes doctrinales plus encore.

(4) Suivant les monuments historiques que nous pouvons consulter, l'honneur du premier *exemple* d'affranchissement résultant des principes immédiats de la charité chrétienne appartient à Grégoire le Grand (VIe siècle de notre ère). Voy. E. Biot, *De l'abolition de l'esclavage ancien*, p. 200. Cfr *ibid.*, p. 440.

(5) Les causes, si longtemps persistantes, de l'esclavage dans l'Ouest africain seraient les suivantes :

1° Le défaut de budget et le prestige que donne au nègre la possession d'un ou de plusieurs esclaves ;

En ce qui touche l'abolition effective de l'esclavage, il n'y a qu'à relire la lettre d'Auguste Comte à Reschid Pacha pour être édifié sur la marche simultanée de l'histoire contemporaine, chrétienne et musulmane (1). — L'abolition plus ou moins définitive et *intégrale* ne date, dans notre législation, que de la fin de la première moitié du XIXe siècle ; or l'abolition suit de près à Constantinople. « On n'oubliera jamais, écrit Auguste Comte à Reschid Pacha, que vous avez pleinement indiqué le double progrès qui maintenant importe le plus à la civilisation musulmane, en donnant un exemple éclatant de la monogamie comme en supprimant le marché d'esclaves qui souillait encore la capitale des Osmanlis. » Cettre lettre est du 4 février 1853 ; cinq ans à peine séparent donc la réforme turque de la réforme française.

Dira-t-on que la réforme ottomane fut moins radicale et moins étendue ? Cela est juste ; mais la tendance est manifeste ; elle est identique, et déjà consacrée par une série de réformes dont rien n'entravera le cours, pas même les imprudences de l'Europe.

Défendu par les apôtres Paul et Pierre, attaqué par telle et telle dispositions non seulement théoriques, mais pratiques du Koran et de la jurisprudence musulmane, l'esclavage a vécu. Ce fut une plaie héréditaire du judaïsme, du christianisme et de l'islamisme. La plaie semble fermée, en Europe du moins. Puissions-nous ne pas être dupes des apparences et des vocables ! Chez les musulmans, a-t-on pu dire, l'esclave est nourri, *et jamais il ne mourra de faim* (2). En Europe, où sont les patrons inquiets du pain qui manque à l'ouvrier congédié ? Et comment se traduisent les inquiétudes de l'Etat-Patron (3) ?

2° La main-d'œuvre ;

3° Les femmes ;

4° Le manque de moyens de transport ;

5° La pénurie du sel. Capitaine Binger, *Islamisme* et *christianisme*, pp. 14 et s.

(1) Auguste Comte. Pol. pos., tome III. pp. XLVII-L. Cfr *supra*.

(2) Cfr la circulaire adressée par le Bey de Tunis aux consuls étrangers, relativement à l'abolition de l'esclavage ; moharrem, janvier 1846, Martens et Cussy, Recueil, manuel et pratique de traités, Conventions et autres actes diplomatiques, Leipzig, 1849, tome V, pp, 530-531.

(3) Voy. cap. Binger, *Esclavage*, *islamisme* et *christianisme*, p. 44, et cfr le rop récent rapport de M. Dubief sur l'esclavage aux colonies.

E. — Prêt a intérêt.

Le Koran. — L'esprit et la lettre. — L'Eglise. — Elargissement de la théorie des obligations — Rôle essentiel des banquiers au point de vue sociologique ; prohibition du prêt à intérêt dans le Koran : nouveau contraste. — Solution progressive d'après les *principes*.

La preuve que le problème du prêt à intérêt n'est point insoluble, c'est qu'il fut résolu dogmatiquement et pratiquement.

Dogmatiquement, le pieux Gazzali (Ve siècle de l'Hégire) admettait déjà certaines formes de prêt à intérêt. Il se bornait à fixer les conditions qui les rendent licites (1). D'autre part, avant l'arrivée des Français en Algérie, nous apprend un opuscule oranais (2), on pratiquait *de temps immémorial,* à Oudja (Maroc), des transactions déguisant le prêt à intérêt. Or, le prêt à intérêt (riba), semble incompatible avec le Koran ; et la ville ne devait sa prospérité qu'à ces sortes de contrats. Un nouveau cadi fut nommé ; il crut devoir supprimer les transactions délictueuses, et ruina la ville. Informé du fait, l'empereur du Maroc réunit en conseil les principaux jurisconsultes de son empire, lesquels décidèrent *unanimement* qu'entre deux maux, il fallait choisir le moindre, que l'intérêt général, certainement voulu par le Prophète, était lié au commerce de la ville et devait l'emporter aux yeux du souverain sur des abus particuliers et incertains...

Cette application du principe de contradiction à la théologie ne constitue-t-elle pas (entre une foule d'autres) le plus heureux des précédents ?

Le Koran, néanmoins, paraît catégorique : « O croyants ! ne multipliez point vos richesses par l'usure. » (La famille d'Imram) (3).

---

(1) Voy. Carra de Vaux, *La doctrine de l'Islam*, pp. 88-89. Quant au commerce exercé par les femmes, il semble implicitement autorisé par le Koran. Voy. *ibid.*, p. 180 Koran, IV, 36).

(2) Voy. Cadoz, *Initiation à la science du droit musulman,* Oran, 1868, pp. 56-57.

(3) Exceptionnellement, la traduction de Kasimirski semble ici préférable, comme

La doctrine essentielle consiste à :

1° Ne point pratiquer la méthode du double double (1);

2° Ne pas consumer ainsi l'héritage d'autrui;

3° Fuir l'usure et pratiquer l'aumône.

Mais ces principes, tout sociologiques, sont admirables, et, pouvons-nous ajouter, d'une application éternelle. En réalité, le Koran visait le *prêt de consommation* et non *le prêt à intérêt.* Il posait les règles équitables en droit, et merveilleusement opportunes, vu l'époque. La seule chose condamnable est l'application étroite qui fut faite de ces justes préceptes. Or, sur quoi se base une telle application ?

Pour le bien comprendre, il faut, ici encore, remonter aux origines.

L'interdiction de l'usure est surtout chrétienne. Nous lisons dans l'Evangile : « Et si vous ne prêtez qu'à ceux de qui vous espérez recevoir la même grâce, quel gré vous en saura-t-on, puisque les gens de mauvaise vie s'entreprêtent de la sorte, pour recevoir le même avantage ?

« Mais, pour vous, aimez vos ennemis, faites du bien à tous et *prêtez sans rien espérer ;* et vous serez des enfants du Très Haut, par ce qu'il est bon aux ingrats mêmes et aux méchants . » (Luc, VI, 34-35).

De là toutes les interdictions subséquentes. notamment, celles

---

serrant le sens de plus près : « O croyants, ne vous livrez pas à l'usure en portant la somme au double et toujours au double. » Traduction Palmer : « O ye who believe! devour not usury doubly doubled. » Tome I, p. 62. Cfr les Sourates, II, 276 ; XXX. 38.

(1) « Lorsque le Koran a prohibé le prêt à intérêt, ç'a été plutôt sur les *denrées* que sur l'*argent*, car la monnaie était peu employée dans les transactions. Or, à cette époque, le riz n'entrait pas dans les transactions, parce que la culture n'en était pas encore répandue chez les Arabes. Mais lorsque, par suite de leurs conquêtes, il fut cultivé par eux en grand et devint chez eux l'objet d'un commerce étendu, les jurisconsultes craignirent qu'on ne le prêtât à intérêt, sous le prétexte que le Koran n'avait pu faire allusion au riz. C'est alors qu'ils ont décidé, par voie de qias (kias) ou d'analogie, que le riz, par rapport au prêt à intérêt, devait être assimilé au blé, *parce que l'un et l'autre sont destinés à l'alimentation.* » F. Cadoz, *Initiation à la science du droit musulman.*

de Louis XI, de Louis XII, de Henri III dans l'ordonnance de Blois. « *Faisons défense,* porte l'art. 202 de celle-ci, à toute personne, de quelque sexe ou condition qu'elle soit, d'exercer *aucune usure, prêt de denier à profit ou intérêts... encore que ce soit sous prétexte de commerce public.* »

C'est l'Assemblée Constituante qui autorise l'intérêt du prêt, et détermine un taux ; c'est la Convention qui assimile l'argent à une marchandise (décret du 6 floréal an III). L'on était allé trop loin en autorisant les particuliers à fixer au mieux la quotité des intérêts ; les inconvénients de l'usure ne tardèrent pas à reparaître, et la Convention dût rapporter son décret par un autre, du 2 prairial suivant.

L'Eglise catholique se mit en quête, bien qu'un peu tard, d'une solution à la fois raisonnable et pratique. Au début du XIXe siècle, les évêques français avaient sans cesse recours au Pape pour trancher doctrinalement les cas de conscience que suscitait. à ce sujet, l'incertitude de la théologie. Le Saint-Office donnait une réponse fameuse, en date du 17 janvier 1838.

Au point de vue théorique pur, la théologie catholique range sous cinq chefs principaux les *titres excusant de l'usure* (éventualité de dommage, cessation de gain, péril du sort, peine conventionnelle, loi civile). En fait, elle a mis de la clarté dans la matière en même temps qu'elle s'est rapprochée de la pratique rationnelle, et l'on peut dire qu'ici elle a marché avec le progrès.

Mais tout cela est d'hier dans l'histoire de l'Eglise. Il est étrange que l'on reproche à l'Islam d'avoir gardé une prohibition d'origine chrétienne. De cette défense, le sociologue ne fera que *maintenir la portée pratique* en mettant en ligne de compte les circonstances nouvelles, qui distinguent aujourd'hui le commerce proprement dit de l'usure.

Le reproche paraît d'autant moins fondé que ces conditions nouvelles sont d'origine européenne.

Regarder ce débat théologique — (à peine clos, et de façon provisoire dans l'Eglise catholique), — comme insoluble au point de vue musulman serait donc entièrement illégitime.

Les observateurs attentifs notent au contraire, parmi les jeunes

générations musulmanes, des changements aussi profonds que rapides ; et nulle part, peut-être, ces changements ne se manifestent avec plus d'ensemble que dans cette même question du prêt à intérêt, question vitale pour l'avenir national et économique des peuples musulmans. Aussi, déclare un juge éclairé en la matière (1), ne faudrait-il pas s'étonner beaucoup si, dans un avenir assez proche, les idées musulmanes se transformaient universellement sur ce point, comme sur tant d'autres. « La renaissance intellectuelle à laquelle nous assistons dans l'Islam, la diffusion croissante des opinions les plus libérales dans les milieux cultivés, semblent promettre un élargissement de la théorie des obligations. Pour éviter l'usure, on entrave la liberté des conventions, et cela sans atteindre le but qu'on se propose, car nulle part plus que dans les pays musulmans, le fléau ne cause de ravages. Il en est de même dans toutes les législations qui, au lieu de chercher à l'endiguer, veulent le supprimer complètement ; l'usure a été la plaie du moyen âge, alors que le droit canonique, comme aujourd'hui le droit musulman, proscrivait rigoureusement le prêt à intérêt (2). » L'auteur conclut que, puisque le christianisme a fini par modifier ses vues sur le problème, on peut supposer que l'Islam se libérera de même, par une interprétation plus large des divers textes koraniques.

« Il ne restait à la dévotion, écrivait Usbek à Mirza (3), qu'un second coup à faire, c'était de ruiner l'industrie, moyennant quoi l'empire tomboit de lui-même, et avec lui, par une suite nécessaire, cette même religion qu'on vouloit rendre florissante. »

Il n'est, de nos jours, pas un musulman éclairé qui ne s'en rende compte et n'agisse énergiquement dans le sens des réformes pratiques.

---

(1) Voy. Félix Arin, Recherches historiques sur les opérations usuraires et aléatoires en droit musulman. Pedone, 1909, pp. 149-150.

(2) *Ibid.* (cfr E. Montet, *De l'état présent et de l'avenir de l'Islam*, Paris, 1911, *passim*).

(3) Voy. Montesquieu, Lettres persanes, lettre LXXXIII.

Actuellement, le prêt défendu est le prêt de musulman à musulman non de musulman à chrétien. Le musulman peut mettre de l'argent dans une banque française. Il faut généraliser : l'exercice des opérations de banque doit être rendu de plus en plus accessible aux musulmans, *et entre musulmans ;* mais il conviendra, parallèlement, de favoriser les associations de *secours mutuel*, non moins que les institutions de *prêt agricole* (1).

---

(1) Cfr E. Montet, *op cit.*, p. 134.

CHAPITRE II

AFFINITÉS ESSENTIELLES ENTRE L'ISLAMISME ET LA POSITIVITÉ.

C'est ainsi que, malgré les apparentes contradictions entre l'islamisme et la positivité, les affinités sociologiques s'accusent de plus en plus clairement. Elles finissent par l'emporter de haut sur les divergences.

Ces affinités essentielles sont, en résumé, les suivantes.

---

§ 1. — Caractère obligatoire de la science

La recherche de la science est, nous l'avons vu, un devoir catégorique de satisfaction ; cette recherche est expressément ordonnée par le Prophète.

Il n'est pas jusqu'à la foi imposée qui ne doive être démontrable et effectivement démontrée : tel est le précepte essentiel de la positivité ; pour le musulman, le *miracle* du Koran n'est autre chose qu'une *démonstration*. En matière religieuse, Mahomet admet et appelle, non la vaine discussion, mais la preuve : *Apportez vos livres*.

« Lis au nom de Dieu adorable.
« Il apprit à l'homme à se servir de la plume ;
« Il mit dans son âme le rayon de la compréhension (1).
(L'Union des sexes, XCVI, 3-5.)

(1) *Compréhension*, et non *science*, porte le texte : d'où virtualité de progrès indéfini dans la science même.

L'obligation de la guerre sainte n'est point placée par El-Mâverdî sur un autre plan que la recherche de la science.

« Le caractère obligatoire du Califat, conclut-il, étant ainsi établi, le devoir catégorique d'en exercer l'autorité est un *devoir catégorique de satisfaction, comme la guerre sainte et la recherche de la science* » (1).

Dans son traité *De la Revivification des sciences sacrées*, Ghazzali lui-même rappelle de façon expresse les hadits qualifiant d'obligatoire la recherche de la science. (Boulâq, 1296, Tome I, p. 13). « Le messager de Dieu (sur qui Dieu étende sa bénédiction et son salut) a dit : *La recherche de la science est un devoir pour tout musulman.* Il a dit également : *Recherchez la science quand même ce serait en Chine.* »

« *Toutes les fois que dans un groupe déterminé de la communauté musulmane vivant d'une existence propre, il ne se trouve point de personnes possédant ces connaissances, ces habitants sont en état de péché* ». (2) Il n'est pas satisfait au devoir qualifié *recherche de la science,* et nécessaire à la bonne marche des affaires de ce monde : il y a, par conséquent, *péché collectif* (3).

La distinction qu'établit la positivité entre les lois *modifiables* et les lois *immodifiables* (4) de la nature, se trouve donc (d'autre sorte, mais à un degré dynamiquement égal, sinon supérieur) reconnue par l'islamisme. Les lois modifiables commandent à l'homme l'activité voulue par Dieu, les lois immodifiables tracent les limites posées par Lui.

Pratiquement *il peut* et *il doit* y avoir, *de ce chef*, convergence entre les deux doctrines.

---

(1) Voy. El-Akhâm es-soulthânîya, trad. du C[te] Ostrorog, T. I. p. 98.

(2) Voy. *ibid*, p. 99. La science comporte, selon Ghazzâli, tout ce dont la connaissance est indispensable à la bonne marche des affaires de ce monde. *Ibid.*

(3) La recherche de la science étant obligatoire pour les musulmans, le précepte s'arrête en vain, comme devoir individuel, à ce qui est objet de croyance, d'action ou d'abstention ; en vain le devoir individuel reste distinct du devoir categorique collectif de satisfaction : c'est à la condition que celui-ci soit rempli. Sinon, il y a faute collective. Telle est la doctrine de Ghazzâli. Voy. El Mâverdî, *op. cit.*, pp. 98-99. (Notes).

(4) Voy. notre *Politique Positive d'Auguste Comte condensée.*

§ 11. — Agnosticisme théologique et Relativisme

Islamisme et positivité.

Tout est relatif, dit Auguste Comte ; Dieu est le savant, enseigne le Koran : *il sait et vous ne savez pas.*

Les musulmans ont coutume de répéter l'adage théologique : *le miracle du Koran, c'est que chacun le comprend suivant sa capacité.*

Une telle largeur d'appréciation est indiscutablement légitime, car elle s'autorise du hadith bien connu : « Pour le Koran, il y a sept sens cachés » (1).

Surtout, entre la *fiction* de la *Synthèse subjective* et les *paraboles* de Mahomet, les analogies sont extrêmes. Nous disons *analogies*, parce qu'il n'y a point parité. Jamais, en effet, Auguste Comte ne va jusqu'à l'admission d'une volonté supérieure, laquelle pourrait, selon lui, devenir perturbatrice de par les aberrations interprétatives. D'un autre coté, le Koran fixe de telle sorte le but et la por-

---

(1) Mahomet aurait dit encore : « Quand je prononce un mot, je pense aux soixante-dix sens de ce mot. « Cfr la *Politique positive :* « Toutes nos langues occidentales s'accordent, en effet, à indiquer, par le mot *positif* et ses dérivés, les deux attributs de réalité et d'utilité, dont la combinaison suffirait seule pour définir désormais le véritable esprit philosophique, qui ne peut être, au fond, que le bons sens généralisé et systématisé. Ce même terme rappelle aussi, dans tout l'occident, les qualités de certitude et de précision, par lesquelles la raison moderne se distingue profondément de l'ancienne. Une dernière acception universelle caractérise surtout la tendance directement organique de l'esprit positif, de manière à le séparer, malgré l'alliance préliminaire, du simple esprit métaphysique, qui jamais ne put être que critique : ainsi s'annonce la destination sociale du positivisme, pour remplacer le théologisme dans le gouvernement spirituel de l'humanité.

« Cette cinquième signification du titre essentiel de la saine philosophie conduit naturellement au caractère toujours relatif du nouveau régime intellectuel, puisque la raison moderne ne peut cesser d'être critique envers le passé qu'en renonçant à tout principe absolu. Quand le public occidental aura senti cette dernière connexité, non moins réelle que les précédentes quoique plus cachée, *positif* deviendra partout inséparable de *relatif*, comme il l'est aujourd'hui d'*organique*, de *précis*, de *certain*, d'*utile* et de *réel*, ». *Système de politique positive*, tome I, pp. 57-58. Cfr *ibid.* Tome IV, p. 547.

tée des paraboles mêmes, que les inconvénients de cet ordre sont tous, soit prévenus, soit plus ou moins facilement rectifiables. (1) Certes, climats, races, coutumes font leur œuvre ; mais ces éléments de différenciation n'œuvreraient-ils pas à l'encontre de n'importe quelle doctrine ?

§ III. — Continuité.

Continuité prophétique, régressive *in infinitum* dans l'Islam. — Continuité d'ordre différent quant à l'avenir. — Développement sociologique des principes établis.

Si l'on examine les doctrines islamique et positive dans leurs *antécédents* variés, l'on constatera, d'une part, qu'elles s'incorporent les grands systèmes et les grands types religieux antérieurs ; d'autre part, qu'elles déterminent non pas l'étendue, mais le caractère des commentaires à venir.

C'est en opposition avec l'esprit et la lettre d'Auguste Comte que certains voudraient voir dans la positivité une doctrine figée : « *le positivisme, toujours essentiellement relatif* », ne cesse de répéter Comte.

En un sens, Mahomet représente bien le dernier Prophète ; en un autre sens, lui-même annonce que le règne de la justice sera finalement étendu (Hadits).

Ce côté positif *in futurum* de l'islamisme est tout à fait remarquable. Il affirme la continuité dans le passé ; il ne la nie pas, mais la *transforme* quant à l'avenir. La loi révélée, explique Mohi-ed-Dine (2), est complète ; tout ce qui est d'obligation rigoureuse,

---

(1) Voy. The Hibbert journal, vol. VII, n° 3 avril 1909 : Ibn Ishak, Islam and Common sense. Cfr *supra*. Cfr encore Hughes, Dictionary of Islam, V° Sufi.

(2) « Les juifs et les chrétiens disent : Embrassez notre croyance, si vous voulez être dans le chemin du salut. Répondez-leur : nous suivons la foi d'Abraham, qui refusa de l'encens aux idoles, et n'adora qu'un Dieu. Dites : nous croyons en Dieu, au livre qui nous a été envoyé, à ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, et aux douze tribus ; nous croyons à la doctrine de Moïse, de Jésus et des prophètes ; *nous ne mettons aucune différence entre eux, et nous sommes musulmans.* Si les chrétiens et les juifs ont la même croyance, ils sont dans la même voie ; s'ils s'en écartent, ils feront un schisme avec toi ; mais Dieu te donnera la force pour

nécessaire ou facultative, a été déterminé; *la révélation divine a cessé en même temps que le prophétisme et l'apostolat.* Si Dieu imposait à nouveau des obligations, on les trouverait édictées par la législation antérieure. Si la nouvelle loi concernait les actes facultatifs, de deux choses l'une : ou les actes actuellement facultatifs deviendraient obligatoires, et ce serait l'annulation même de la loi présente, ou les actes facultatifs seraient maintenus comme tels, et quelle utilité présenterait alors le don d'inspiration? Que si le prétendu prophète soutenait que Dieu lui a parlé comme il parla jadis à Moïse, nul n'en croirait rien. La vérité de l'inspiration ne s'expliquerait que pour des faits intéressant la *science* ou l'*histoire*, et non les règles ou lois canoniques. Une mission de transformation sociale ne sera plus confiée à personne (1). »

Qu'est-ce à dire?

Que : 1° les lois sociologiques reconnues par le Koran (les bases altruistes) sont définitives et qu'il ne sera donné, sous prétexte d'inspiration surnaturelle, à aucun homme, de les abolir jamais; 2° le champ est dorénavant libre à la science; c'est à elle et à l'histoire d'inspirer les chefs.

On demandait un jour à Mahomet, nous apprennent les Hadits, s'il avait gardé les moutons. Il n'y a pas un prophète, répondit-il, qui ne les ait gardés.

Prophète!... Que sont les prophètes? En thèse, les musulmans tiennent que les prophètes sont des enfants d'un même père et de mères différentes. (Hadits). Le père, c'est Dieu; la mère, n'est-ce pas en réalité la race, représentée par le sang, la terre, le climat, l'époque, le milieu en un mot?

Les Prophètes sont des hommes qui, après l'accomplissement de

---

les combattre, parce qu'il entend et comprend tout. » II *(La Vache)*, 129-131. Et encore : « Plusieurs prophètes t'ont précédé. Nous t'avons récité l'histoire de *quelques-uns d'eux; nous te laissons ignorer celle des autres.* Tous les prodiges qu'ils opérèrent furent l'effet de nos ordres. *Lorsque Dieu commandera, l'équité terminera tous les débats des mortels.* Ceux qui auront voulu abolir son culte périront ». XL, 78 (Le croyant).

(1) Etude sur le soufisme par le cheik Abd-el-Hadi Ben Ridouane, trad. A. Arnaud, Jourdan, 1889, pp. 9-10.

leurs devoirs, retournent au monde éternel, mais, derrière eux, subsiste l'entière responsabilité des vérités qu'ils ont enseignées en accord avec la mission qui leur avait été confiée. C'est ainsi que le Koran déclare : Nous avons donné le Pentateuque à Moïse ; ailleurs : Nous avons donné les psaumes à David ; — ailleurs encore, en parlant de Jésus : Nous lui avons donné l'Evangile ; ailleurs enfin : En vérité, cet enseignement est contenu dans les témoignages antérieurs, ceux d'Abraham et de Moïse (1).

La continuité est donc partout affirmée. A la vérité, elle ne l'est pas avec moins de précision dans le proto-christianisme, mais quant à la loi juive seulement. La doctrine islamique, beaucoup plus large, est dans son esprit *intégralement compréhensive ;* sa lettre même conseille et, peut-on soutenir, implique une telle interprétation.

Si, d'autre part, le rôle *prophétique* s'arrête à Mahomet, tandis que celui des apôtres doit continuer jusqu'à la fin, il y faut voir une affirmation particulièrement heureuse de la *continuité* et du *progrès* tout ensemble. De la continuité, puisque la religion sociale subsiste, inaltérable en ses principes ; du progrès, puisque le rôle du surnaturel est, par cela même de moins en moins extensible. Toute délégation surnaturelle est refusée aux prêtres musulmans, à tel point que le mot de *prêtres,* en son acception ancienne, est inexact (2). Coïncidence étrange, et trop peu signalée entre l'islamisme et la positivité : plus d'arbitres célestes !... Dès lors, jonction possible et logique, sur un terrain nettement déterminé : le terrain social.

Soucieux d'établir la continuité historique entre sa propre doctrine et toutes celles qui l'ont précédée, Auguste Comte institua deux sortes de commémorations (abstraites et concrètes). Celles-ci ont pour but de n'omettre aucun grand chef religieux du passé,

---

(1) Voy. Maulvi Aboo Muhammad Abdul Haqq Haqqani, al Bayan, trad. anglaise (Calcutta 1910) p. 375 et s ; 689 et suiv.

(2) *No priesthood in Islam.* (*Islam,* by Ameer Aly, Syed, Londres, Constable et C°, 1909, p. 11). La rahbani ieta fi el islam (point de vie monacale dans l'Islam). Voy. Depont et Coppolani, page X. Cfr Koran, La Conversion (IX, 31-34) : texte décisif.

mais une part toute spéciale y est faite à la commémoration de l'islamisme ; et la *bibliothèque positiviste* n'admet que deux livres religieux : la *Bible complète* et le *Koran complet*...

§ IV. — Réalité et utilité.

Analogies profondes, de ce chef, entre l'Islam et la positivité.

Ainsi se trouvent affirmés, tout à la fois, la continuité intégrale quant au passé (commémoration) et le progrès indéfini quant à l'avenir (développement, au moins par convergence,) des plus sociales entre les religions antérieures.

L'insistance d'Auguste Comte à relever, dans le catholicisme, le rôle organisateur de saint Paul ne laisse subsister aucune équivoque.

Les véritables constructeurs du catholicisme sont saint Paul et saint Thomas d'Aquin, comme les jésuites semblent appelés à en être les derniers défenseurs.

Peut-on, cependant, isoler saint Thomas d'Aquin des penseurs auxquels il doit la moitié de son œuvre ? Or, ces penseurs sont Aristote et les philosophes arabes, notamment Averroès.

La pénétration réciproque du christianisme et de l'islamisme n'est plus sérieusement contestée par personne ; les savants catholiques eux-mêmes sont forcés de l'admettre. *L'islam a donné au christianisme un mode de philosopher* (1).

Que si, maintenant, l'on vient à considérer la *Politique*

---

(1) « D'une part donc (conclut en propres termes l'un d'entre eux, et non des moindres), l'*Islam a donné au christianisme un mode de philosopher, fruit du génie naturel de ses enfants ;* de l'autre, il lui a emprunté un idéal moral qui ne pouvait être connu que par des voies surnaturelles. Il y eut donc, entre les deux religions, une *double relation ;* et cette double relation est un double hommage que l'islamisme rend à la croix ». Baron Carra de Vaux, *Gazali*, Alcan, 1902, p. 308. Cfr Léon Gauthier : *La théorie d'Ibn Rochd sur les rapports de la religion et de la philosophie*, Leroux 1909. (Notamment pp. 14-15). L'on croyait, naguère encore, à une contradiction fondamentale entre Averroès et Thomas d'Aquin. Les récents travaux de M. Asin ont achevé de ruiner cette opinion. Quant à l'influence musulmane exercée sur les jésuites mêmes, voy., outre les vies de saint Ignace, l'ouvrage de M. Herrmann Muller (*Les origines de la Compagnie de Jésus*, 1898, ouvrage déjà cité).

Positive et la doctrine musulmane dans leur *réalité* (adaptation ou du moins adaptabilité des interprétations aux lois scientifiques), et dans leur *utilité* (point de vue sociologique)(1), les deux doctrines s'affirment, respectivement, les légitimes héritières, tant du christianisme que de la science grecque. Et quelque distinctes que soient les tendances philosophiques d'Auguste Comte, les doctrines religieuses de l'islamisme résistent à l'épreuve de tout critérium d'ordre positif.

1° La *prépondérance du sentiment* est manifeste dans l'Islam, mais elle demeure assujettie, comme dans la doctrine positive, au contrôle de l'équité ; la faute commise envers l'homme est même plus grave, au regard de la doctrine musulmane, que la faute envers Dieu : Dieu pardonne l'une, et non l'autre.

2° Ici comme là, *relativité complète.* Du côté musulman, cette relativité se réfère à Dieu en dernière analyse ; toutefois, les *lois* de la nature peuvent et doivent être considérées comme les manifestations apparentes de la volonté divine (2), et, dès lors, rien n'empêche que la *relativité* ne soit *complète,* et ne se manifeste telle au point de vue sociologique.

3° *L'indivisibilité de la synthèse positive* est, de la sorte, acceptable à titre inconditionnel par le disciple de Comte, à titre conditionnel par le musulman : Dieu sait et nous ne savons pas.

Ainsi se manifestent, dans les deux doctrines :

1° La prépondérance de la *morale sociologique;*

2° Une *séparation au moins relative des puissances,* séparation déjà affirmée à un très haut degré par le refus de toute délégation surnaturelle au prêtre, ou plutôt à l'officiant musulman ;

3° *Virtuellement*, et, sur un point essentiel, pratiquement aussi,

---

(1) Il semble, au point de vue dynamique, absurde autant que coupable de négliger la déperdition soit psychique, soit financière représentée par l'absence de contrôle sur un pouvoir religieux étranger.

Cette vérité élémentaire n'échappait pas plus à la Monarchie qu'à la Convention ou à l'Empire.

L'Evangile ne dit-il pas : Tout royaume divisé contre lui-même périra ?

(2) L'on peut, sans désaccord avec la doctrine musulmane, considérer les *miracles* comme la mise en mouvement de lois supérieures, lois inconnues des hommes et progressivement révélées. Au demeurant, « *Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?* » (Ayet).

l'affirmation de la dignité de la femme. Cette dignité ne se trouve-t-elle pas réalisée dans l'islamisme en tant que la femme n'est point un objet de trafic à la mode européenne (puisque l'homme seul apporte la dot) ; en tant qu'elle préside à l'éducation de ses jeunes enfants, et se sait défendue non seulement contre la misère, mais contre les attaques ou les insultes de quiconque ? De plus, la dignité de la femme ne peut qu'être progressivement garantie par l'islamisme, attendu que les énormes abus qui persistent seront abolis *en conformité avec la doctrine.*

Enfin, qui oserait prétendre que la dignité de la femme consiste, comme dans tant de milieux européens, à éviter d'être mère, à pourchasser scientifiquement l'homme, ou à pratiquer la polyandrie ?...

Poussons les hypothèses doctrinales à l'extrême : supposons que le *monisme* soit universellement admis par les savants (1). Les derniers chrétiens selon la lettre auront vécu. L'Islam fera simplement retour à telle secte philosophique, ou plutôt mystique, déjà fort ancienne. Les musulmans de demain n'auront qu'à relire la sourate l'*Unité*: Dieu est un. Il n'a point été engendré et n'a point engendré (2). La théologie musulmane, répétons-le, est étonnamment large : Dieu est l'auteur du bien et du mal ; sa volonté est double, générale et particulière ; en tant qu'elle est particulière, les préceptes divins régissent souverainement nos actes, dont nous répondrons ; en tant que générale, elle nous est inaccessible. Toutes les objections ont été faites ; il a été répondu à toutes.

Le triomphe du monisme ne ferait qu'affirmer la continuité logique des anciens philosophes arabes.

Un tel triomphe ne porterait atteinte ni au *Grand-Etre* d'Auguste Comte, ni à la destination sociale de sa doctrine, devenue

(1) « *L'unité de la substance.* Cette substance est une. Car s'il y avait deux substances (esprit et matière), elles ne pourraient agir l'une sur l'autre ». René Worms, *Précis de philosophie,* Hachette, 4e édit. 1911, p. 401. C'est le soufisme, ou du moins une des formes du soufisme. Sur les *soufis purs*, les soufis musulmans orthodoxes et les soufis philosophes, voy. Dugat, Hist. des philosophes et des théologiens musulmans, Maisonneuve, 1878, pp. 330 et suiv.

(2) Cfr *La Famille d'Imran.* (III, 104).

plus urgente que jamais. *La Synthèse Subjective* assurerait, contre toute attaque, l'unité philosophique de cette même doctrine, — et du Koran !

§ V. — Religion de chefs sociaux.

Gradation marquée par le Prophète. — Religion sociologique.

« O fidèles ! obéissez *au Seigneur*, *à son envoyé et à ceux d'entre vous qui ont l'autorité.* Portez vos différends devant Dieu et son apôtre, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. C'est le moyen le plus sage et le plus propre pour *terminer vos contestations* ». (Les Femmes, IV, 62).

L'on observera la gradation d'obéissance marquée par le Koran : elle est la garantie de toutes les réformes opportunes, et de celles-là seulement (1).

La positivité ne cesse de faire appel à la science, qu'elle met au service de l'altruisme. Cependant ni la science ne peut blesser l'esprit musulman, ni l'islamisme n'a besoin de faire obstacle à la science. Loin de là, l'islamisme n'est autre chose que *l'altruisme organisé* (2). N'est-ce pas, plus de mille ans à l'avance, la *religion sociologique* d'Auguste Comte ? Avec cette différence, toutefois, que Mahomet ne cesse d'avoir présentes à l'esprit les irréductibles différences de mentalité. D'après Amra, Aïcha a dit : « J'ai entendu le Prophète prononcer ces mots : « Les âmes sont (comme) des troupes enrégimentées ; celles qui ont la même nature s'accordent entre elles ; celles qui diffèrent de nature sont en désaccord entre elles » (3)...

(1) Voy. *infra* (résumé et conclusion).

(2) Comme on interrogeait Mahomet sur un homme connu par son absence de religion et sa générosité sans bornes envers les malheureux, Mahomet répondit : *Cet homme a sa religion.* (Hadits). D'un bout à l'autre du Koran apparaît, pour qui sait lire, cette prépondérance, éminemment positive, de l'altruisme.

(3) El Bokhâri, tome II, p. 464.

CHAPITRE III

ROLE DE LA FRANCE ISLAMOPHILE

Autonomie, assujettissement ou assimilation. — Nouvel aspect de la Guerre Sainte. Précédent créé par l'expédition d'Egypte.

Au milieu du bouleversement universel, le rôle de la France apparaît unique. Elle est à la fois la patrie de la liberté intellectuelle et la protectrice d'une vaste population musulmane qui, dans l'ensemble, ne se vit jamais traitée avec autant de sympathie profonde. Cette population, la France ne cessera de l'appeler, dans le triple domaine scientifique, industriel et social, à plus de sécurité et de bien-être. Si des abus ont lieu (n'est-ce pas l'inévitable ?), toujours la métropole, avertie, écoute et fait droit.

Libératrice, très particulièrement à l'égard des musulmans, la pensée d'Auguste Comte allait jusqu'à envisager la restitution de l'Algérie aux Arabes. Les circonstances ont changé ; nul ne saurait admettre un abandon qui ne s'effectuerait qu'au profit de puissances moins civilisées, en tant qu'imbues à un moindre degré du sentiment de l'ordre et du progrès. Et d'ailleurs, plus solennellement que jamais, l'Algérie n'a-t-elle pas été proclamée terre d'Islam ? (1).

Aucun appel aux sentiments généreux ne laisse la France indifférente. « De quelque côté, de quelque manière que la civilisation pénètre chez les noirs, il faut nous en louer, ne pas l'entraver, user

(1) Voy. Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, 1897, p. 37.

de la plus large tolérance à son égard, *même si elle émane d'une source qni ne jaillit pas de notre propre religion* » (1). Voilà l'opinion française véritable.

Il n'est pas jusqu'aux catholiques éclairés, qui, en présence de la question de civilisation et d'humanité nettement posée à leur conscience de français, n'adoucissent la rigueur de leurs principes. *Abandonner l'islamisme à ses croyances, à son culte, à ses lois, à ses usages, à ses libertés, tout en le dominant au point de vue politique, avec fermeté mais justice,* tel est le programme que l'un d'eux préconisait à l'égard même de « l'Islam noir » (2).

Des trois systèmes de colonisation, — l'*autonomie, l'assujettissement, l'assimilation*, — c'est ce dernier que la France a choisi et, peu à peu, s'efforce de mettre en pratique (3).

---

(1) L. G. Binger, *Le péril de l'Islam*, Comité de l'Afrique Française, 21, rue Cassette, 1906, pp. 92-93.

(2) Mgr Le Roy, *in* L. G. Binger, *op. cit.*, p. 95.

(3) Assimilation rigoureusement définie : assimilation par le développement de l'esprit de justice et de la culture scientifique, et non assimilation intégrale. « *Comment civiliser les indigènes de nos colonies ?* Voilà le but fixé : apprendre aux peuples que nous prenons en tutelle à pratiquer une meilleure économie de forces et, par suite, à mieux mettre en valeur, avec notre concours, leur territoire.

« *Quel sera notre plan d'action ?* Une idée maîtresse, que tout colonial doit avoir sans cesse présente à l'esprit, est celle de la dissemblance nécessaire des divers peuples : dissemblance entre eux, dissemblance avec nous-mêmes.

« Pendant trop longtemps, par manque d'instruction sociologique, on a considéré les hommes et les peuples de tous pays comme des unités arithmétiques, sinon identiques entre elles, du moins destinées à le devenir, et devant être progressivement *assimilées*, c'est-à-dire acheminées vers une ressemblance de plus en plus complète avec l'homme et le peuple-type qui est notre idéal. Cet idéal, nous en empruntons naïvement les traits à notre propre image... Nous avons prétendu couler toutes nos colonies dans le même moule et les soumettre à des lois et à une réglementation minutieuses, uniformes et calquées sur celles de la métropole.

« L'expérience a montré que ces procédés centralistes, déjà nuisibles même en Europe, donnaient dans les pays exotiques des résultats détestables, et ne servaient qu'à arrêter l'essor, à étouffer la vie des colonies. Aussi s'efforce-t-on, aujourd'hui, de pratiquer à leur égard une méthode beaucoup plus souple, plus libérale...

« Des lois, des règles d'administration et de police, des procédés de gouvernement, des règles morales de détail même, ne peuvent avoir d'effets salutaires que s'ils répondent avec quelque approximation aux besoins qui émanent de la nature des choses, s'ils sont adaptés au milieu géographique, à la race et à son degré de civilisation. Or, chacun sait combien le milieu géographique et les conditions de

Cependant la question de *l'assimilation des colonies* reste distincte de *l'assimilation des indigènes.* Cette dernière question en

---

vie varient d'une de nos colonies à l'autre. Et chaque race indigène est le produit du terroir, elle est faite des habitudes ancestrales incarnées, habitudes de vie moulées nécessairement sur le sol natal, dictées par les ressources qu'il offre et par le climat. Elles sont donc foncièrement différentes les unes des autres, et tout traitement uniforme ne peut être que très mal adapté aux besoins économiques, intellectuels et moraux de la plupart d'entre elles.

« Mais comment faire progresser les peuples sans leur imposer notre moule ?

« Notre tâche logique est de nous borner à *perfectionner sur chaque territoire l'économie des forces pratiquée par les habitants.* En chaque pays cette économie — la civilisation — doit progresser... Chaque race doit avoir son évolution, sa civilisation particulière... Il faut, selon le mot de Waldeck-Rousseau, *faire évoluer les indigènes dans leur propre civilisation.*

« Laissons donc, autant que possible, aux indigènes leur religion, leurs coutumes, leurs lois, leur administration. Laissons même en place, le plus souvent, leurs fonctionnaires, tant que leur mauvaise volonté ou leur incapacité n'ont pas été démontrées.

« Bornons-nous à leur apprendre notre langue, afin de pouvoir, par la suite, plus facilement les instruire et les éduquer, et de rendre plus commode les relations commerciales entre eux et nous. Puis efforçons-nous de faire progresser chez eux les divers facteurs de la civilisation : *le travail, l'organisation du travail, le gouvernement, l'instruction et la moralité.*

« Nous encouragerons le travail en faisant régner *plus de justice*, en faisant en sorte *qu'il y ait une équation de plus en plus exacte entre le bien-être de chacun et ses efforts.*

« Nous faciliterons la bonne division du travail en créant des voies de communication, chemins de fer, routes, postes, télégraphes, téléphones ; en fondant des établissements de crédit enseignant l'usage des chèques, effets de commerce, etc. ; en montrant les bienfaits de l'association.

« Nous améliorerons le gouvernement en surveillant et instruisant les fonctionnaires et en exigeant qu'ils soient consciencieux, probes, justes, en leur signalant les gaspillages commis, les économies à faire, les travaux à entreprendre. Nous nous montrerons autoritaires dans la mesure strictement nécessaire pour obtenir l'ordre, imposer l'éducation publique, réaliser les réformes urgentes. Nous deviendrons de plus en plus libéraux au fur et à mesure que l'éducation aura porté ses fruits et que les populations deviendront plus capables de se gouverner elles-mêmes.

« L'instruction donnée aux indigènes devra comprendre les éléments de la langue française, de l'arithmétique, de la morale, de l'hygiène et des arts usuels : agriculture, construction, commerce. Cet enseignement ne devra pas être uniforme, mais adapté aux besoins les plus essentiels de chaque population. Les leçons de morale et d'hygiène s'attaqueront surtout aux vices dominants et aux imprudences les plus communes... Les leçons d'agriculture viseront l'amélioration des cultures locales. Pour une instruction ainsi adaptée aux besoins de chaque peuple, on ne saurait se servir des manuels scolaires usités en France. Chaque colonie doit avoir son matériel scolaire particulier, ses méthodes, ses programmes.

pose une autre, toute d'équité, liée aussi à de multiples questions de fait.

Quelle doit être la conduite d'un Etat européen à l'égard des indigènes coloniaux ? Et d'abord a-t-on le droit de coloniser ? Cela n'est-il pas surtout interdit à la France, de par la déclaration des droits de l'homme ? Nous est-il permis d'annexer des peuples non consentants ? Les Africains et les Asiatiques ne sont-ils pas les égaux des Européens ? Autant de questions délicates à l'extrême (1).

Si, en tant qu'individus, les hommes doivent être considérés comme égaux, extrêmement inégal est chez eux le sentiment de la nationalité. Or, à ce sentiment est, bon gré, mal gré, lié le sort des civilisations.

D'autre part, les états européens n'ont pas le droit de pratiquer indéfiniment le système de l'assujettissement ; la discipline n'a d'autre but que l'éducation, et toujours elle doit rester paternelle. Le but à atteindre, c'est de donner, quelque jour, aux peuples soumis des droits égaux à ceux des vainqueurs, et, finalement, d'en faire des citoyens. « Tout autre régime ne peut être *qu'exceptionnel* et *transitoire* » (2).

Si grand est le désir de la France de pratiquer une politique d'assimilation ainsi comprise, que plusieurs députés sont allés, voici longtemps déjà, jusqu'à préconiser la naturalisation des musulmans de l'Algérie (Proposition Michelin, 15 juin 1887 ; Proposition

---

« L'éducation morale consistera à inculquer à la jeunesse l'amour de la grande patrie : la France ; l'amour de la patrie locale : la colonie ; l'amour de la famille, l'amour du prochain, l'amour de la vérité et de la justice, le goût du travail, le goût de l'hygiène, ainsi que quelques croyances raisonnées concernant la nécessité de l'association nationale, de la famille, de la bonne éducation des enfants, de l'instruction, de l'honnêteté, de l'accomplissement des devoirs civiques et des devoirs professionnels.

« Nous ne réussirons dans cette tâche de gouvernement et d'éducation qu'à la condition d'inspirer *le respect, la confiance* et *l'affection.* »

Commandant Simon. (Cours d'éducation des Troupes : *rôle de l'armée dans la colonisation*).

(1) Voy. Charles Apchié. *De la condition juridique des indigènes en Algérie, dans les colonies et dans les pays de protectorat,* 1898, pp. 8 et suiv.

(2) *Ibid.* p. 9.

Martineau, 21 juillet 1890 ; cfr discours de M. Jaurès, à la séance du 19 février 1898) (1).

Dans une curieuse brochure publiée à Alger en 1904 (2), un français islamophile posait la question sur un terrain intéressant, mais singulièrement vaste : « Je suggère, disait-il, l'idée de grouper les musulmans autour de la France, tant pour la force et la grandeur de notre pays que pour le relèvement du monde islamique qui est bien une partie de nous-mêmes (3).

Les arguments sur lesquels s'appuie M. Dujardin sont loin d'être intégralement développés. Sa pensée, faite de générosité non moins que de prévision sagace, doit être retenue, mais, avant tout, reprise d'après les contingences nouvelles.

La thèse remonte (on l'a vu et M. Dujardin n'a garde de l'oublier) à Bonaparte en Egypte.

Ne soyons pas de ceux que la guerre sainte effraie. Qui la mène mieux que les Français, de par le monde ? Aussi bien, sous un aspect ou sous un autre, la guerre sainte (celle des idées) est la consolation de la vie.

Mais la vraie guerre sainte doit, désormais, revêtir un nouveau caractère : il lui faut *devenir scientifique*. Les nations qui méconnaîtraient cette vérité ne tarderaient pas à disparaître.

Si l'Islam écoute la sagesse, il renouera ses propres traditions ; non seulement il recevra nos savants, il en *créera* ; et c'est ainsi qu'un avenir rapproché verra sans doute, comme par un choc en retour, se produire l'éventualité curieuse annoncée par Bayle : l'Islam enverra à l'Europe ses guerriers pacifiques sous forme de missionnaires de la pensée.

L'aventure n'aura pas été médiocrement facilitée par la parole et l'exemple de Bonaparte, général en chef de l'armée française lors de l'inoubliable expédition d'Egypte.

---

(1) Voy. Jacques Cohen, *Les Israëlites de l'Algérie*, Rousseau 1900, (notamment pp. 381 et 275). La documentation de ce travail est pleine d'enseignements — parfois contraires aux idées de l'auteur.

(2) *Projet d'une grande alliance de la France avec le monde musulman*, par M. L. Dujardin.

(3) *Ibid*, p. 3.

CHAPITRE IV

DES DEUX MOUVEMENTS SIMULTANÉS, RÉGRESSIF ET PROGRESSISTE DU ROMANISME ET DE L'ISLAMISME MODERNES

Ces deux mouvements opposés, régressif et progressiste, existent-ils véritablement ? Pour couper court à toute discussion, nous opposerons ici, sans commentaires, doctrine à doctrine, textes à textes.

I — Le Romanisme de Pie IX à Pie X

L'on trouvera dans l'édition Ballerini du *Compendium* de Gury, la liste chronologique des propositions condamnées par les Papes, de 1418 à 1864. La lecture comparative de ces propositions éclairera le jugement qu'il sied de porter sur l'époque actuelle. Mais pour nous en tenir à des limites acceptables, ne remontons pas au delà de Pie IX.

Avant Pie IX n'étaient pas expressément condamnées, par lui le devinrent, les propositions suivantes (1) :

« La révélation divine est imparfaite et par conséquent soumise à un progrès continuel et indéfini qui répond au développement de la raison humaine » (2)

« La méthode et les principes d'après lesquels les anciens doc-

(1) Voy. *op. cit.*, Tome I, pp. CVII et s.

(2) « Divina revelatio est imperfecta, et idcirco subjecta continuo et indefinito progressui qui humanae rationis progressioni respondet » (§ I, 5.)

teurs scolastiques cultivèrent la théologie, ne sont plus en harmonie avec les besoins de notre époque, ni avec le progrès des sciences (1).

« On doit, pour le moins, avoir bon espoir pour le salut éternel de tous ceux qui ne se trouvent pas dans le sein de la véritable Eglise du Christ (2).

« L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect » (3).

Les encycliques de Léon XIII offriraient matière à des citations étendues ; un double courant s'y manifeste, recommandations d'ordre social, rappel de la philosopie scolastique (4).

1° *Recommandations d'ordre social.* Sous ce rapport, l'Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers, en date du 16 mai 1891, serait à citer en entier. Elle déclare que *si les individus, si les familles, entrant dans la société, y trouvaient, au lieu d'un soutien, un obstacle, au lieu d'une protection, une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.*

2° Au point de vue théologique, le Bref *Cum hoc sit (in perpetuam)* en date du 4 août 1880, avait proclamé saint Thomas d'Aquin patron des écoles catholiques ; et il rappellait l'Encyclique *De philosophia christiana,* touchant la restauration, dans les écoles catholiques, de la philosophie chrétienne selon l'esprit du Docteur angélique. Or, ce bref affirme, en propres termes, que « saint

---

(1) « Methodus et principia, quibus antiqui doctores scolastici theologiam excoluerunt, temporum nostrorum necessitatibus scientiarumque progressui minime congruunt » (§ II, 13.)

(2) « Saltem bene sperandum est de æterna illorum omnium salute, qui in vera Christi Ecclesia naquaquam versantur » (§ III, 17.)

(3) « Ecclesia vis inferendæ potestatem non habet » (§ V, 24.)

(4) Bien que nous nous abstenions de tout commentaire personnel dans ce chapitre, nous ne pouvons résister, (au moins en note) à l'aveu que nous dicte l'impartialité. Une remarquable tendance au progrès sociologique se manifeste dans diverses encycliques de Léon XIII. — Ce progrès est-il compatible avec le maintien du *Syllabus* d'une part, avec le retour, nettement préconisé, à la philosophie scolastique, d'autre part ? C'est une autre question.

Thomas est le plus parfait modèle que, *dans les diverses branches des sciences,* les catholiques puissent se proposer (1).

Avec Pie X, c'est la condamnation non seulement de tel ou tel aspect des doctrines d'évolution scientifique, mais de l'ensemble du problème moderniste, et des modernistes eux-mêmes.

Le Pape s'en réfère à son avant-dernier prédécesseur.

« La doctrine des modernistes, comme l'objet de leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Eglise. Ils ont eu des précurseurs, ceux dont Pie IX notre prédécesseur écrivait : Ces ennemis de la révélation divine exaltent le progrès humain, et prétendent, avec une témérité et une audace vraiment sacrilège, *l'introduire dans la religion catholique* comme si cette religion n'était pas l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre des hommes, une invention philosophique quelconque, *susceptible de perfectionnement humain.* Sur la révélation et le dogme, en particulier, la doctrine des modernistes n'offre rien de nouveau. Nous la trouvons condamnée dans le *Syllabus* de Pie IX où elle est énoncée en ces termes : *La révélation divine est imparfaite, sujette par conséquent à un progrès continu et indéfini, en rapport avec le progrès de la raison humaine;* plus solennellement encore, dans le concile du Vatican... C'est pourquoi le concile du Vatican poursuit : Que l'intelligence, que la science, que la sagesse croisse et progresse d'un mouvement vigoureux et intense, en chacun comme en tous, dans le fidèle comme dans toute l'Eglise, d'âge en âge, de siècle en siècle, *mais seulement dans son genre, c'est-à-dire dans le même dogme, le même sens, la même acception* » (2).

---

(1) « Hoc est autem causarum, quibus promovemur, caput et summa : *eminere inter omnes sanctum Thomam, quem in variis scientiarum studiis tanquam exemplar, catholici homines intueantur* ». *Bref Cum hoc sit.* Lettres apost. de S. S. Léon XIII, Tulle. I. Mazeyrie, 1886, p. 136-137.

(2) « *In eodem scilicet dogmate* ». Vers la fin de sa vie, Auguste Comte avait chargé son fidèle disciple Alfred Sabatier d'aller s'entendre à Rome avec le général des jésuites, afin d'organiser la ligue religieuse qu'il projetait (1856-1857). Cet appel aux Ignaciens échoua. Le jésuite désigné pour parler au nom de ses chefs répondit : « Nous sommes de pauvres religieux étrangers à la politique. En morale, nous prêchons la loi et le nom de Jésus et la foi catholique ; il nous est impossible d'entrer dans une ligue qui n'a pas pour but direct le triomphe du nom de Jésus. Nous

Que conclure ? Que la cause du progrès humain est singulièrement compromise dans le catholicisme. Lui-même, de propos délibérés, n'a pas craint de la désavouer.

---

savons que l'ordre européen peut être troublé, mais nous ne pouvons rien y faire, si ce n'est de confesser le nom de Jésus et de nous faire massacrer pour lui. Nous sommes très touchés des sentiments que vous avez à notre égard, mais *nous ne pouvons accepter aucun ralliement avec vous.* Soyons amis et agissons chacun de notre côté ». Voy. *Revue occidentale* du 1er Juillet 1886. Cfr L. Laberthonnière, *Positivisme et catholicisme*, Bloud, 1911, pp. 400-422.

Plus résolument que jamais, les dominicains secouent aujourd'hui l'étendard de la guerre aux hérétiques ; le lecteur en jugera. Voici ce qui a été dit, durant le Carême de 1912, à Notre-Dame de Paris.

« L'Eglise n'a pas seulement permis en fait aux Etats chrétiens d'appliquer aux hérétiques des peines temporelles, elle a affirmé son droit de le faire. Ici nous sommes liés par des enseignements qui me paraissent ne laisser place à aucun doute. Qu'il me suffise d'en citer quelques-uns dont personne ne saurait contester l'autorité. Boniface VIII dit dans la Bulle *Unam sanctam :* « Le glaive matériel des rois et des soldats doit être mis au service de l'Eglise et obéir au signal du prêtre », ce qui signifie que la puissance séculière doit accorder le concours de la force dont elle dispose à la puissance spirituelle qui l'exige ou le requiert.

« Avant lui, le troisième concile de Latran disait : « Comme l'enseigne le bienheureux Léon, la discipline de l'Eglise, contente du jugement rendu par le prêtre, ne connaît pas les pénalités sanglantes. Elle est cependant aidée par les lois des princes catholiques, de sorte que souvent les hommes vont chercher des remèdes salutaires dans la crainte des supplices dont leur corps est menacé ». Après lui les Pères de Constance condamnent l'opinion de Jean Huss qui refuse à l'Eglise le droit de livrer à la juridiction séculière l'hérétique révolté contre l'autorité religieuse. Plus tard Léon X, dans un acte qui passe pour l'un des plus solennellement infaillibles du Magistère Apostolique, frappe cette proposition de Luther : « Faire brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit ». *Le moins* que l'on puisse induire de ces textes, c'est que l'Eglise en certains cas peut légitimement invoquer la puissance civile pour défendre la foi contre l'action des hérétiques et que l'application de la peine de mort à ceux-ci n'est pas toujours injustifiable.

« Les Pontifes de notre temps ont maintenu ces affirmations. Pie IX, dans son encyclique *Quanta cura*, s'élève contre les hommes au dire de qui « le meilleur gouvernement est celui où l'on refuse au pouvoir le droit de réprimer par des pénalités les violateurs de la foi catholique. » Léon XIII enseigne dans l'Encyclique *Immortale Dei* le grave devoir qu'ont et qu'auront toujours les chefs de la cité temporelle de reconnaître à l'unique et véritable Eglise un privilège social et de lui assurer l'assistance et la protection des lois humaines.

« Il ne peut y avoir de doute, les Etats chrétiens peuvent prêter main-forte à l'Eglise pour maintenir l'unité parmi les fidèles et défendre efficacement la cause de l'orthodoxie, *l'Eglise a le droit de les y obliger lorsque le bien des âmes l'exige.*

L'on voudrait faire exception en faveur des protestants, si, trop souvent, fils dégénérés des grands ancêtres, ils n'opposaient qu'inertie et division aux attaques de leurs adversaires. Il n'est pas jusqu'au glorieux patrimoine de Luther qui, dans sa propre patrie, et dans les plus hautes sphères, ne soit comme frappé d'abandon.

Cependant où nous ramènerait le catholicisme? Il a pris soin de nous en avertir...

« Le temps où l'Europe voyait sans indignation célébrer par des illuminations dans les grandes villes, le massacre des protestants ne peut renaître », affirmait Napoléon. « Les bienfaits de la tolérance, ajoutait-il, sont les premiers des droits de l'homme; *elle est la première maxime de l'Evangile, puisqu'elle est le premier attribut de l'humanité.* S'il fut une époque où quelques faux docteurs de la religion chrétienne prêchaient l'intolérance, alors ils n'avaient pas en vue les intérêts du ciel, mais ceux de leur influence temporelle; *ils voulaient s'emparer de l'autorité chez les peuples ignorants. Lorsqu'un moine, un théologien, un évêque, un pontife prêchent l'intolérance, ils prêchent leur condamnation, ils se livrent à la risée des nations* » (1).

Certes; mais sans l'ironie discrète des croyants, et leur nombre réduit, combien s'avèrerait précaire la civilisation scientifique de l'Europe!

Ne prenons les encycliques de Léon XIII et de Pie X que comme des exemples d'un moment. Les encycliques n'empruntent leur importance qu'à la double fiction de l'infaillibilité doctrinale et de la

---

Affirmer le contraire serait, de l'avis des docteurs compétents, tomber dans une erreur inconciliable avec la saine doctrine catholique. *Tel est le droit.* » (Conférences de Notre-Dame de Paris par le R. P. Janvier, Carême 1912, cinquième conf., attitude de l'Eglise, vis-à-vis (*sic*) des hérétiques, Paris, Lethielleux, pp. 17-18).

Le prédicateur avait, à l'avance, tiré la conclusion. « Pour exercer un droit, il faut le pouvoir et pour l'exercer légitimement, *il faut que l'usage de ce pouvoir n'entraîne pas plus d'inconvénients que d'avantages* ». Ibid, p. 16.

Le très intelligent archevêque de Paris, qui assistait à la conférence, ne pouvait protester contre cette affirmation catholique du droit à la guerre sainte; mais rien ne fait présumer qu'il en ait loué la formule, ou l'opportunité.

(1) 26e Bulletin du 7 janvier 1809.

vie dans l'immutabilité. Nous n'ignorons pas qu'aux Pie X succéderont les Léon XIII et à ceux-ci des Pontifes de tendances opposées. L'oscillation est presque mécaniqne. Nous n'ignorons pas davantage que la politique musulmane ne cessera d'avoir ses vicissitudes douloureuses. Elle, du moins, ne se dit pas infaillible. Elle peut réparer ses erreurs.

§ II. — Islamisme.

Il semblerait que l'introduction du libéralisme représente dans l'Islam un fait rigoureusement contemporain. Il n'en est rien. A partir du sultan Mahmoud II, observe M. Carra de Vaux, on voit s'introduire l'idée proprement dite du « libéralisme ». Le souverain, faisant abstraction des différences de religion et de race, déclare qu'il se considère comme le père et l'arbitre de tous ses sujets, et qu'il entend voir régner entre eux la plus parfaite harmonie. Ainsi parlait Mahmoud en 1837 (1). Le Sultan, note le même savant, apporta dans son œuvre réformatrice une *énergie excessive* et n'attendit pas que l'esprit de son peuple fût capable de le comprendre.

Ab-ul-Medjid, son successeur, promulgua aussitôt (1839) le célèbre hathi-chérif, ou édit de Gulhané, dans lequel sont posés presque tous les grands principes du libéralisme, et qui forme, pour l'empire, une véritable charte constitutionnelle (2).

Le grand vizir Riza Pacha en avait été le principal rédacteur, et c'est dans le sens le plus libéral qu'il expliquait les volontés du sultan.

Le firman du 18 février 1856 (du même sultan) confirmait ces intentions libérales. Il portait expressément : « *Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon Empire inférieure à une autre classe en raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacé du protocole administratif* » (3).

---

(1) B[on] Carra de Vaux, *La doctrine de l'Islam*, Beauchesne 1909, p. 311.

(2) *Ibid* p. 311.

(3) *Ibid* p. 312.

Un conseil d'Etat fut organisé, en 1868, sur le modèle du Conseil d'Etat français. Le sultan Abdul-Azir faisait appel à toutes les capacités comme à toutes les nationalités.

Lorsque Abd ul Hamid II monta sur le trône, le parti libéral occupait le pouvoir et le grand vizir, qui n'était autre que Midhat Pacha, obtint un édit promulgant une constitution et affirmant l'égalité de tous les sujets de l'Empire, appelés, sans distinction aucune, Ottomans.

A l'ouverture du premier parlement ottoman (mars 1877), Abd-ul Hamid affirma comme une tradition de ses ancêtres *la liberté de conscience et des cultes.*

Cependant la constitution de Midhat Pacha échoua, et tout fut remis en question par la guerre turco-russe (1).

Ce sont ces mêmes principes, un instant abandonnés, qui devaient être affirmés avec plus de netteté que jamais par le nouveau gouvernement turc, dont les intentions furent si cruellement déçues.

Il nous suffira de reproduire les principales déclarations du cheikh ul-Islam, puis de les comparer à la fetva du recteur de l'Université d'Al Ahzar.

Ce n'est point parce que la Turquie a été malheureuse que la France oubliera jamais l'histoire des idées.

A. — *Manifeste officiel du Cheikh-ul-Islam* (publié à la suite des évènements d'Adana. Extraits).

...... « De même que le bonheur du monde a été créé par la volonté éternelle et glorieuse de Dieu, majesté Créatrice de l'Univers, de même, par elle aussi, *l'homme a été fait capable par son intelligence et sa sagesse de se gouverner et de régler ses affaires personnelles et les affaires de la société humaine,* ainsi que Dieu l'a annoncé dans le Koran.

« C'est lui qui nous constitue ses lieutenants sur la terre. Verset 37, Ch. XXXV.

...... « L'homme a la charge de régler les affaires du monde

(1) Voy. ibid., p. 313.

en vue de son propre intérêt, puisqu'il a le pouvoir de subjuguer toutes les forces de la nature et qu'il possède le libre arbitre.

« L'ordre et la paix parmi les hommes dépendent de leurs intérêts et de leurs aspirations ; or l'homme étant le jouet de ses passions et de ses caprices, a besoin d'un *aide divin*. Ainsi Dieu, dans sa haute clémence, a envoyé des *messagers* vers lui, et pour lui a fait descendre les Livres dans lesquels il lui montre la voie et la conduite à prendre, pour atteindre le bonheur que la sagesse innée qu'il porte en lui était impuissante à lui montrer. Ainsi l'homme a appris que le bonheur reposait dans la sincérité du cœur et dans la soumission à la voix de la sagesse.

« C'est ainsi que Dieu détient la preuve de l'obligation qui incombe à l'homme et de la responsabilité qu'a l'homme de son sort. Ceux qui s'égarent de la bonne voie qu'éclairent la lumière et la vraie sagesse sont rejetés hors de la loi du droit commun, comme Dieu le dit...

« C'est pour cette raison que *la majorité des docteurs de la loi divine a établi que ce n'est pas l'affaire de Dieu de mettre de l'ordre dans les affaires du monde, et que le devoir d'organiser la société et de pourvoir à la nomination du chef d'Etat rentre dans les obligations de l'homme.*

« *Il n'existe pas un être humain qui ait été choisi à l'effet de rendre les affaires sociales conformes aux lois divines...*

« La parole de Mahomet : « *Chacun de vous est berger et chaque berger est responsable du troupeau qu'il guide* » *indique que, dans le peuple, chaque individu est associé à la souveraineté et a une part dont il est responsable.* Il en résulte nécessairement que, lorsque celui qui a la direction du gouvernement commet un abus préjudiciable à l'intérêt public, le peuple devra s'opposer à cet abus et en arrêter l'exécution...

« Attendu que le Koran porte le témoignage de l'affection des chrétiens pour les musulmans :

« Ceux qui sont le plus disposés à aimer les fidèles (musulmans) sont les hommes qui se disent chrétiens (Verset 85, chap. V) ;

« *Attendu que le Koran ouvre le salut éternel aux chrétiens pieux ;*

« *Attendu que le Code musulman reconnaît par des articles précis l'inviolabilité de la religion des chrétiens, de leur vie et de leurs biens.*

« *Celui qui enfreindra ces principes, commettra un crime et sera reconnu coupable et puni, et il sera châtié encore, dans l'autre vie* ».. (1)

B. — *Fetva du recteur de l'Université d'Al-Ahzar* (donné par le cheikh Selim El Bichri après les événements d'Adana. (Extraits) (2).

« O Musulmans, méditez bien la parole divine : Dieu ne vous défend pas de *faire le bien et d'être cléments et justes envers ceux qui ne vous combattent pas à cause de votre religion et qui ne vous chassent pas de votre patrie* ; car Dieu aime les justes »...

« Sachez bien ceci, toute personne qui empiète sur les droits de ses compatriotes *chrétiens et israëlites,* les persécute et emploie son sabre contre eux, *viole son serment de croyant* et contrevient à l'ordre que Dieu a donné dans son Livre Saint.

« O Musulmans ! ne vous laissez pas entraîner par des *préventions de race,* ne tolérez pas que ces préventions se propagent parmi vous, car celles-là ne sont que *les vertus des ignorants reniées par l'Islam* (3). »

Le fanatisme serait-il donc à son déclin ? Etrange question de la part d'Européens !

Les Musulmans, eux aussi, aiment à évoquer le souvenir des Croisades. Ils s'en réfèrent malicieusement au témoignage de nos propres historiens. Est-ce que le *triomphe de la Croix* ne fut pas célébré, en 1099, par l'égorgement de soixante dix mille victimes, sans distinction de sexe ? » (4)

C'est une opinion surannée de considérer les musulmans comme s'étant montrés particulièrement féroces dans la victoire. En réalité,

---

(1) Voy. le document intégral dans *La vie politique orientale en 1909* (Dr Georges Samné et Y. M. Goblet, pp. 283 et suiv.).

(2) Ibid, pp. 294 et suiv.

(3) Ibid, pp. 294-296.

(4) Voy. Ibn Istak, Hibbert Journal, n° cit., pag. 539.

ils n'ont péché, au point de vue du succès momentané de leur cause, que par excès de tolérance à l'égart des vaincus.

Qu'il y ait eu d'innombrables actes de fanatisme, on ne le nie point ; il y en eut des deux côtés. La question religieuse reste plus haute. La guerre sainte est, il est vrai, prêchée par le Koran (1), mais des textes koraniques se dégage *une méthode*, et cette méthode, d'ordre politique, n'est autre que le respect de *l'autonomie des hérétiques*. Si jamais un tel principe fut reconnu et appliqué, ce n'est pas en pays catholiqne, mais en terre d'Islam.

Non seulement cette thèse est soutenable, elle a été démontrée pièces en mains (2), tout comme, pièces en mains, amis et adversaires de l'Inquisition ont pu, sinon s'entendre sur le principe de l'Inquisition même, du moins reconstituer l'histoire authentique (3)..

Puisse l'Europe ne point entraver les dispositions libérales de l'Islam ! Puisse-t-elle réfuter généreusement la thèse de saint Augustin : La contrainte est légitime, parce qu'elle réussit !

---

(1) Voy. d'autre part, dans le Koran même, la sourate, La Vache : « *Ne faites point de violence aux hommes à cause de leur foi*. La voie du salut est assez distincte du chemin de l'erreur. *Celui qui abjurera le culte des idoles*, pour embrasser la religion sainte, aura saisi une colonne inébranlable. Le Seigneur sait et entend tout. » (Koran II, 257). Cfr Amer Ali, *Islam*, Constable et C° 1909, pp. 44-45. L'Evangile porte en son texte actuel : (Math. X, 33) ; « Ne pensez pas que je suis venu apporter la paix sur la terre, mais l'épée. Car je suis venu séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère ; et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. » L'on sait trop comment devait s'affirmer pratiquement l'empire du glaive spirituel.

(2) « Chacun sait que les conquérants musulmans, quelle que fût d'ailleurs leur tyrannie, ont toujours laissé une autonomie assez étendue aux populations chrétiennes dans les pays qu'ils occupaient. La Hongrie ne faisait pas exception, elle fournit même une occasion précieuse d'étudier, sous ce rapport, les coutumes ottomanes ». Edouard Sayous, *Histoire générale de la Hongrie*, Didier, 1876, Tome II, p. 104.

(3) Dira-t-on que les anciennes immunités de l'Eglise romaine ne sont plus, même doctrinalement, que fiction ? Par un *motu proprio* en date du 9 octobre 1911, le Pape Pie X rappelle et consacre les dites immunités en frappant d'excommunication *latae sententiae* quiconque cite un prêtre soit au civil, soit au criminel, sans autorisation préalable du pouvoir ecclésiastique. Négation manifeste, au point de vue juridique, de toute souveraineté nationale.

CHAPITRE V

RÉSUMÉ DES THÈSES PRÉCÉDENTES

Résumons, avant de conclure, les divers points acquis.

Nous croyons avoir fait justice, dans notre premier chapitre, des objections préjudicielles dirigées contre l'islamisme. Ces objections, offrant autant de contrastes entre les doctrines islamique et positive, avaient pour objet les chefs suivants : *métaphysique, confusion des pouvoirs, polygamie, esclavage, prêt à intérêt.*

Or, de ces cinq chefs, les quatre derniers représentent un héritage du judaïsme. Ces mêmes antécédents judaïques, la polygamie exceptée, s'avèrent antécédents chrétiens par rapport à l'islamisme.

Quant à la polygamie, elle semble bien avoir contre elle l'Evangile. Cependant, vu la connexité de l'Ancien et du Nouveau Testaments, et les déclarations du Christ par rapport à la Loi, il s'est trouvé, au sein du christianisme réformé, des hommes qui ne crurent pas pouvoir condamner la polygamie comme contraire soit à la loi naturelle, puisqu'elle avait été autorisée sous l'ancienne loi, soit à la loi chrétienne, puisque l'Ancien Testament est *accompli,* et non *abrogé* par le Nouveau. Au premier rang de ces théologiens ou philosophes étaient des hommes tels que Luther et Milton.

Désormais les considérations d'ordre économique ne suffisent-elles pas à écarter tout danger de cet ordre ?

Pour ce qui est de la métaphysique, nous avons vu qu'islamisme et positivité peuvent être considérés comme des formes variées d'agnosticisme, puisque au regard de la positivité, la recherche des causes doit être abolie par celle des lois, et que, pour le musulman, Dieu seul est le Savant (d'où agnosticisme au moins relatif). Nous

avons noté, de plus, qu'il est impossible de scinder l'œuvre d'Auguste Comte. De quel droit oublier qu'il a mené sa pensée jusqu'à la *Synthèse Subjective,* c'est-à-dire jusqu'à l'emploi sociologique de la *parabole* ou *fiction* ?

Comme, d'autre part, l'islamisme comprend non seulement divers rites, mais une doctrine exotérique embrassant ces mêmes rites, et une doctrine ésotérique représentée par le soufisme, le rapprochement peut aller, sur le terrain de la *Synthèse subjective* et de telle forme donnée du soufisme, jusqu'à une sorte d'assimilation *pratique* (1).

L'on dira que, par cela même, on sort de l'orthodoxie. Il n'en est rien. L'orthodoxie musulmane (ne nous lassons pas de le répéter) s'accommode d'un ésotérisme raisonnable, analogue à celui de l'Eglise du Moyen âge, et même de la Renaissance : *sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?* (Ayet).

Si, chaque fois qu'il parlait, Mahomet songeait aux diverses acceptions de chaque mot qu'il prononçait (2), Ibn Mas'ud alla jusqu'à dire sans être inquiété : « L'Eglise ne consiste pas dans la quantité des personnes ; celui qui possède la vérité de son côté *est l'Eglise*, fût-il seul (3). »

Nous avons, dans un deuxième chapitre, signalé les *affinités* essentielles qui rattachent l'islamisme à la positivité, tout en insistant sur la *continuité* que présente, au plus haut degré, l'islamisme. Intégrale est, en effet, cette continuité quant au passé. En ce qui touche l'avenir, Mahomet clôt l'empire prophétique, mais, par là-même, il ouvre au monde moral un nouvel empire, sur les bases définitivement jetées dans le Koran, — l'empire de la religion sociologique.

La supériorité de l'islamisme consiste à être, non pas la religion d'un chef spirituel proprement dit, réputé infaillible, mais

(1) La plupart des écrivains religieux musulmans appartiennent précisément à la secte philosophique des soufis. Cfr *supra*.

(2) Hadits. Cfr *supra*.

(3) Voy. Garcin de Tassy, La Poésie philosophique et religieuse chez les Persans, 3e édition, Benjamin Duprat, 1860, pp. 4 et ss.

une religion de *chefs sociaux*, chefs dépourvus eux-mêmes du droit d'imposer un dogme ou de contraindre une volonté, théoriquement du moins. Quant à la pratique, elle n'apparaît faite, en tous pays, que pour être transformée et rectifiée, infatigablement (1).

Dans notre troisième chapitre, nous avons montré, par les textes, le double mouvement du catholicisme et de l'islamisme modernes : mouvement rétrograde dans le catholicisme ; mouvement progressiste dans l'islamisme.

Il nous reste à indiquer discrètement la réforme qui s'impose à l'Islam, sous peine de ruine ; et, d'autre part, à envisager deux sortes d'alliances qu'un avenir prochain devrait réaliser.

La réforme peut être résumée d'un mot : *Teouhid.*

Certes, les textes du Koran et les hadits indiquent à la fois que les musulmans sont frères et que leurs divergences sont une bénédiction ; mais, en fait, de par la diversité des races, des milieux, et de par l'évolution complexe qui en est résultée, l'éparpillement et la haine ont succédé à l'union et à la fraternité des premiers temps.

La réforme est-elle possible ? Incontestablement, puisque la base doctrinale essentielle est la même. La sourate *Le Butin* marque le but à atteindre (2).

Une telle réforme est relativement aisée. Il suffirait qu'un homme se levât pour prêcher l'union religieuse sur le terrain de la recherche de la science. Il aurait pour lui les plus hautes autorités doctrinales, et, au point de vue de la campagne qu'il entreprendrait, le plus puissant de tous les motifs à invoquer : la *guerre sainte des idées*, qui ne saurait être menée par des soldats divisés. Il n'est pas du goût des musulmans, jadis conquérants, d'aller de

---

(1) Une erreur tout occidentale, nettement signalée et condamnée par Auguste Comte, est celle de l'égalité sociale. En fait « la véritable adaptation sociale à *la loi de l'inégalité* serait dans l'utilisation de chaque citoyen, selon sa capacité et ses aptitudes ; des difficultés pratiques rendent actuellement impossible la réalisation de ce progrès »... Voy. J. Maxwell, *Psychologie sociale contemporaine*, Alcan, 1911. (Les erreurs sociales de l'Occident, pp. 272-273, et aussi 240 et s).

(2) VIII, 74.

défaite en défaite. Il leur appartient de redevenir *conquérants d'âmes,* à la condition de s'unir. Ils s'uniront (1).

Jamais Auguste Comte n'a préconisé une alliance exclusive entre le catholicisme et sa propre doctrine ; il dit expressément le contraire. Mais le catholicisme s'est, depuis Comte, retranché de plus en plus systématiquement du courant intellectuel. Nous savons, d'autre part, que la pensée de Comte ne cessait d'évoluer dans le sens islamique. Enfin nous voyons partout le mouvement progressiste de l'Islam s'affirmer avec une netteté décisive (2).

Que conclure ? Ceci, nous semble-t-il.

Le fondateur du Positivisme en était venu à évaluer dans l'esprit métaphysique (et *particulièrement* dans le *catholicisme* de son temps), une force complémentaire et convergente : or, cette force est, de jour en jour, virtuellement remplacée par l'islamisme.

L'Islam a besoin de la Positivité pour résister ; s'il ne se hâte pas de redevenir scientifique, l'avenir est grave pour lui. La positivité doit faire état des aspirations persistantes, d'ordre métaphysique, et chercher à rattacher ces aspirations mêmes à la sphère sociale.

Que devient la science dans ces conditions ? C'est ce qu'il faut élucider. Mais, tout d'abord, *qu'est-ce que la science au point de vue positif ?* Auguste Comte va nous l'indiquer :

« C'est dans les *lois des phénomènes,* écrit-il, que consiste réellement la *science*, à laquelle les faits proprement dits, quelque exacts et nombreux qu'ils puissent être, ne fournissent jamais que d'indispensables matériaux. Or, en considérant la *destination* constante de ces lois, on peut dire, sans aucune exagération, que la véritable science, bien loin d'être formée de simples observations, tend toujours à dispenser autant que possible de l'exploration directe en y substituant cette *prévision rationnelle* qui constitue, à tous égards, le principal caractère de l'esprit positif, comme l'ensemble des études astronomiques nous le fera claire-

(1) Cfr Islamic Review and Muslim India, London, J. S. Phillips, vol. II, n° 2, pp. 54-56. L'effort de cette Revue est de tout point remarquable.

(2) Cfr E. Montet, op. cit., passim.

ment sentir. Une telle prévision, seule nécessaire, des relations constantes découvertes entre les phénomènes ne permettra jamais de confondre la science avec cette vaine *érudition* qui accumule machinalement des faits, sans aspirer à les déduire les uns des autres. Ce grand attribut de toutes nos saines spéculations n'importe pas moins à leur *utilité effective* qu'à leur propre dignité, car l'exploration directe des phénomènes accomplis ne pourrait suffire à nous permettre d'en modifier l'accomplissement, si elle ne nous conduisait à la prévision. Aussi, le véritable esprit positif consiste surtout à *voir pour prévoir,* à *étudier ce qui est afin d'en conclure ce qui sera,* d'après le dogme général de l'*invariabilité des lois naturelles* (1). »

Cela étant, il existe un islamisme qu'une telle conception de la science écarte aussitôt : c'est celui des ignorants, et, en tout pays, (même en Orient) *stultorum numerus infinitus.* Mais il existe un autre islamisme — nous l'avons vu — qui estime et déclare que le miracle du Koran réside en ce que chacun le comprend suivant sa capacité ; qui voit dans le miracle des *signes,* et dans ces signes, l'application mystérieuse des mêmes lois invariables (2).

Donc, puisqu'il s'agit de *lois* et non de *causes,* point de conflit possible. Aussi bien, le musulman ne reconnaît-il qu'une seule cause, la Cause des causes, et se garde-t-il comme d'un blasphème d'en tenter la définition : Dieu sait et vous ne savez pas.

Il y a ainsi, insistons-y une dernière fois, dans l'islamisme tout comme dans la positivité, *agnosticisme,* mais de diverse manière : agnosticisme *radical,* si l'on veut, du côté positif ; agnosticisme purement humain du côté islamique.

Le résultat s'affirme, au regard de la science comme de la morale sociale, virtuellement identique.

S'il reste, en fait, des superstitions dans l'Islam, elles sont, à tout le moins, ruinées dans leur principe. Il n'y a point d'homme

(1) *Disc. sur l'Esprit positif,* soc. pos, internat, 1908, pp. 24-25.

(2) Encore serait-ce trop dire. Entre le culte de l'Humanité, de la Terre sacrée et de l'Espace infini (synthèse subjective) et telles sourates (celles des *Hommes,* de la *Lumière,* de l'*Unité*), l'analogie est impressionnante.

qu'il ne soit impie de diviniser. Il n'y a point de prêtre qui ait le droit de parler au nom de la divinité (1). D'un bout à l'autre du Koran, le principe sociologique ne cesse d'être affirmé. Il n'est pas jusqu'à la faute originelle de l'homme qui ne soit rejetée comme contraire à la justice : *Personne ne portera l'iniquité d'autrui* (2).

Il n'est pas, enfin, jusqu'aux prescriptions de pure hygiène qui ne soient religieusement formulées et imposées.

Le retour de l'islamisme à la science équivaudrait à la reprise de ses propres traditions. L'Europe, en apportant ses découvertes au monde musulman, ne ferait qu'acquitter une dette.

Cependant, aux yeux d'Auguste Comte, la science n'implique pas seulement la substitution de la recherche des *lois* à celle des *causes* : elle implique, en outre, un but parfaitement défini : *l'altruisme.*

C'est ainsi qu'islamisme et sociologie aboutissent, par des chemins différents, à des conclusions pratiquement identiques : l'affirmation de l'Evangile de l'Humanité (3).

Pouvons-nous oublier que, seul jusqu'ici, l''islamisme a rendu légalement obligatoire l'assistance aux faibles ?

Islamisme et positivité se complètent réciproquement, de par la différence irréductible qui existe entre les intelligences et les aspirations des hommes (4). La positivité représente la science, et la maintient énergiquement dans la voie de l'altruisme. Que l'islamisme se trouve tenté de poursuivre son idéal par des procédés de pure dialectique, l'esprit positif sera là pour l'empêcher de perdre contact avec la réalité.

Islamisme et positivité apparaissent donc comme rigoureusement complémentaires.

Le catholicisme fait preuve d'imprudence en attaquant l'Islam ; ce dernier est, à n'en pas douter, doctrinalement supérieur. Il l'est

(1) Cfr *supra.*
(2) Koran, XXXV, 19 (*Les Anges ou le Créateur*).
(3) Voy. *rursus*, la sourate finale : les *Hommes.*
(4) D'où l'incorporation du fétichisme même à la doctrine d'Auguste Comte.

à deux points de vue, et dans sa formule générale, et parce que cette formule n'a pas revêtu dogmatiquement le caractère d'autorité (1).

Tout n'est pourtant pas à rejeter dans le catholicisme : les ordres religieux ont, dès le début, beaucoup emprunté à l'islamisme (2) ; c'est au tour de l'islamisme de les imiter.

Aux confréries ignorantes ou superstitieuses s'opposera quelque jour, au cœur de l'Islam, une société analogue à ce que fut et demeure en partie certain institut fameux. Cette Compagnie ne sera point faite de prêtres-magiciens, mais de modestes savants doublés de psychologues et même de politiques amis de la France, prêts à poursuivre, chacun dans la mesure de ses forces, l'œuvre réformatrice qu'indiquait Bonaparte (3).

Serait-ce là chimères ?

Nullement, car :

1° — dans le passé comme dans le présent, toute une catégorie de soufis, représentant les philosophes de l'Islam, considère l'Islamisme comme *la meilleure des religions existantes*. En ce sens, et jusque là, nulle différence irréductible entre tel soufi et tel sociologue purement agnostique.

2° — dans le domaine de l'actualité presque immédiate, les mêmes espoirs sont confirmés. Il s'est trouvé naguère un professeur de théologie, Cheuketi Effendi, pour recommander *l'application des sciences physiques et naturelles à l'interprétation du Koran*.

---

(1) L'établissement de la formule d'autorité est l'arrêt de mort du dogme. Voy. Guignebert : *L'Evolution des dogmes*, p. 304.

(2) Voy. Hermann Müller. *Les origines de la Compagnie de Jésus*, Fischbacher, 1898. Le seul passage des Constitutions qui décrète que les Jésuites n'auront point d'habit particulier, en rompant avec la tradition monastique pour lui substituer la coutume islamique, supprimait un des principaux obstacles à l'enrôlement secret. *Op. cit.*, p. 127. Au fond, l'Institut n'a fait que poursuivre un plan d'adaptation musulmane. Voy. *Ibid.*, p. 145.

(3) *Alabirina Essabil : Ceux qui se sont engagés dans la voie*. Bonaparte peut et doit être regardé comme le premier, entre les grands occidentaux des temps modernes, qui se soit effectivement engagé dans la Voie. — Quant au problème du Caire, centre scientifique, il sera résolu non dans un sens restrictif, mais dans le sens progressivement extensif voulu par Bonaparte.

Ce qui est devenu irréalisable dans le catholicisme est donc possible en Islam !

Positivité, jésuitisme, jacobinisme, islamisme : autant de formes de ce *gouvernement des chefs* rêvé par Bonaparte, préconisé par Comte, et en dehors duquel rien de durable n'existe et n'existera jamais.

N'est-ce pas la qualité de cette idée, et la part qui lui est faite, qui jugent les doctrines en dernier ressort ?

Il est inexact de prétendre que l'idéal *charité* dépasse l'idéal *justice*. C'est le contraire qui est vrai.

Le jour est proche, nous l'espérons, où le groupement des Musulmans autour de la France islamophile deviendra effectif, parce que souhaité de tous.

Rassembler les musulmans autour de la France, tant pour la force et la grandeur de notre pays que pour le relèvement du monde islamique, ce programme, hier prématuré, formera demain la base d'un ordre de choses nouveau (1).

Alors que le catholicisme n'a représenté que l'extension à toute la société de *l'idée monastique* (sinon l'exploitation matérielle au nom de cette fiction même), l'islamisme collaborera indirectement, avec la positivité, à la réalisation de la religion intégrale : *la religion de l'Humanité* (2).

---

(1) « Il ne faut pas demander aux Musulmans de se fondre en nous, d'abandonner leur statut personnel, politique ou familial, de renoncer à leurs croyances, de se plier à toutes nos lois et à nos mœurs, il faut leur demander simplement d'entrer dans la grande famille française, avec leurs traditions et leur génie, de s'associer à notre œuvre de civilisation et à notre œuvre de grande nationale et d'être des collaborateurs loyaux et fidèles. » La *Politique française dans l'Afrique du Nord* (Extrait du Journal officiel de la République française du 24 décembre 1913, discours prononcé par M. Georges Leygues, page 23).

(2) Voy. la sourate finale : les *Hommes* (CXIV).

CONCLUSION

VERS UNE THÉORIE SOCIOLOGIQUE DE L'ISLAMISME

I. — Attaqué scientifiquement par l'Europe chrétienne, l'Orient répondra par une contre-attaque religieuse. Et cette réponse sera celle de l'islamisme.

Si, comme il faut l'espérer, l'avenir est aux religions compatibles avec le développement de la science, à ce titre l'infiltration de l'islamisme en Europe et en Amérique ne représente qu'une question de temps (1).

Le monde musulman n'a point perdu la notion de cette supériorité doctrinale qui, chez nous-mêmes, ne lui est plus sérieusement contestée.

Cette supériorité, Bonaparte l'admit et la consacra politiquement au Caire ; il l'exprima en termes que l'Europe se rappelle et que l'Orient n'oubliera jamais. Les circonstances modifièrent les vues pratiques de l'homme d'Etat, mais, jusqu'à sa mort, Napoléon garda un ardent amour pour l'Islam, et, à Sainte-Hélène, s'adressant aux générations à venir, il en donna les raisons.

Cette supériorité, Gœthe la ressent profondément. Il l'exprime avec des accents d'une émotion inaccoutumée. Il nous donne la formule nouvelle du problème religieux qui, *d'occidental, devient occidental-oriental.*

Cette supériorité, Auguste Comte la met en pleine lumière sociologique. Dans son projet d'*Alliance religieuse* (2), il fait expres-

(1) Voy. Charles Mismer, *Principes sociologiques*, p. 18.

(2) *Appel aux conservateurs.*

sément sa part à l'islamisme. De plus en plus, sa pensée va vers l'Islam.

Enfin, cette supériorité de l'Islamisme sur l'esprit byzantin, Carlyle la consacre historiquement (1).

II. — Y a-t-il divergence réelle entre l'islamisme et la positivité ?

Les principaux contrastes *apparents* sont :

1° La métaphysique ; — 2° La confusion des deux pouvoirs ; — 3° La polygamie ; — 4° L'esclavage ; — 5° Le prêt à intérêt.

Or, nous l'avons vu, l'islamisme réalise un *maximum d'altruisme* avec un *minimum de métaphysique.*

La confusion des deux pouvoirs était inéluctable, vu les circonstances et le résultat à obtenir. Elle est d'origine hébraïque et paulinienne. Elle comporte, au surplus, dans la théorie musulmane, une éminente vertu de transformation, et les événements les plus récents, de quelque manière qu'on les juge, en sont la preuve manifeste.

La polygamie est également d'origine hébraïque. Mahomet eut les plus graves raisons de l'admettre. Au lieu d'en accroître les abus, il les restreignait (2).

Tandis que le christianisme ne fit *rien* pour abolir l'esclavage,

---

(1) « Nous avons nommé la foi de Mahomet une *espèce de christianisme ;* et, en vérité, si nous observons la sauvage et emportée gravité avec laquelle elle fut crue et prise à cœur, je dirai que c'était une meilleure espèce de croyance que celle de ces misérables écoles syriennes avec leurs vaines querelles d'*Homoiousion* et d'*Homoousion*, avec leurs têtes pleines de rumeurs dénuées de sens, leurs cœurs vides et morts... L'Islam a dévoré toutes ces vaines sectes querelleuses ; et je crois qu'il avait le droit de le faire. C'était une réalité sortant directement du grand cœur de la Nature. Idolâtries arabes, formules syriennes de toutes sortes étaient moins réelles et devaient s'évanouir en flammes ; simple combustible absolument mort, à l'usage de ceci, qui était feu ». Carlyle, *On heroes.*

(2) La coutume d'enterrer les filles vivantes est attestée notamment par un hadits : « Le Prophète a *prononcé* les paroles suivantes : Dieu a interdit de manquer d'égards envers vos mères, *d'enterrer vos filles vivantes*, etc ». El-Bokhâri, Tome II, p. 121. Là s'avère la raison principale, mais non la seule, qui amène Mahomet à tolérer la polygamie, tout en la restreignant.

Mahomet ne le toléra qu'en ayant soin de poser des principes tout nouveaux, et des cas d'affranchissement immédiat.

La pratique de prêt à intérêt évolue en parfait accord avec les principes du Koran.

La théorie sociologique de l'Islam apparaît ainsi d'essence impérissable, et se confond avec le plus authentique altruisme.

III. — Si des contrastes apparents nous passons aux *affinités essentielles* qui existent entre l'islamisme et la positivité, nous trouvons :

1° *La recherche obligatoire de la science,* et non point de la science théologique, mais de la science en tant que synonyme de connaissance exacte. Dieu a donné à l'âme de l'homme *le rayon de la compréhension,* dit le Koran. Le hadith n'est pas moins formel : *Allez chercher la science jusqu'en Chine.* Peut-il être ici question de la science religieuse d'une nation hérétique ? Cette parole du Prophète est donc de tout point décisive.

Un autre hadith, objectera-t-on, ne déclare-t-il pas la science obligatoire pour tout musulman ? Gazzali distingue avec raison : *Tout musulman doit croire, agir ou s'abstenir en connaissance de cause ;* cela est une *science,* déjà, et la première de toutes. Mais chaque fidèle ne peut, dans aucune religion, être un savant de profession. Comment concilier les deux textes ? De la façon la plus simple, la plus logique. Tout fidèle devra posséder la science, en tant qu'il s'agit de la foi, de l'action et de l'abstention (science religieuse) ; d'autre part, la bonne marche des affaires de ce monde exige que, dans toute communauté musulmane vivant de sa vie propre, les savants requis (détenteurs des connaissances exactes) se trouvent à leur poste d'influence et de commandement. Sinon, il y a *manquement,* et, pour cette faute à l'encontre d'un devoir catégorique de satisfaction, la communauté entière se trouve en état de péché. Telle est la théorie de Gazzali, le plus qualifié des théologiens musulmans.

L'application de ces mêmes principes n'irait-elle pas beaucoup plus loin qu'il ne semble ?

Le despotisme oriental n'est ni contestable ni défendable ; il a

entravé le développement normal de l'Islam. Mais il l'a entravé au mépris de la doctrine. De par la contrainte logique de l'idée de devoir, — devoir catégorique de satisfaction que représente la *recherche de la science,* — et de par le péché collectif qui y correspond, l'on peut soutenir que le pouvoir de contrôle des savants sur les gouvernants doit être assuré collectivement. Il ne peut y avoir faute là où il y a impossibilité ; c'est un point si précis de l'islamisme, que le péché originel est rejeté. Donc, la collectivité de la faute implique surveillance, contrôle direct ou indirect (1). Le pouvoir doit appartenir et être maintenu à ceux-là seuls qui *savent* commander, qui *savent* faire prospérer les affaires de ce monde, inséparables des intérêts mêmes de l'Islam. D'où la parfaite orthodoxie (en application des principes du Koran, des hadith, ainsi que des règles déduites par Gazzali), de toute réforme prudente opérée dans ce sens.

2° *Agnosticisme théologique et relativisme. Dieu sait et vous ne savez pas.* Ne point chercher à sonder les décrets de la Divinité. De même que le sociologue distingue entre les circonstances modifiables et les lois immodifiables, le musulman instruit sait établir une distinction profonde entre l'activité humaine permise par Dieu et les limites tracées à cette activité. D'où un relativisme *pratique,* foncièrement analogue à celui de la positivité.

3° Au lieu que les autres révélations sont, presque toutes, séparées de leurs devancières, ou ne se rattachent qu'à tel ou tel rameau défini des croyances, Mahomet se rattache formellement à *tous les prophètes antérieurs, sans faire de différence entre eux.* Jamais le principe de la *continuité* n'avait été affirmé de la sorte (2).

---

(1) Si l'on pèse les termes du verset 62 de la sourate IV (Les Femmes) : « O fidèles ! obéissez au Seigneur, à son envoyé et à ceux d'entre vous qui ont l'autorité. Portez vos différends devant Dieu et son apôtre, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. C'est le moyen le plus sage et le plus propre pour terminer vos contestations », l'on observera : 1° la gradation dans l'obéissance (Dieu, le Prophète, le pouvoir), 2° le but visé par le Koran : *terminer les différends qui existent entre musulmans.* L'intérêt moral de ceux-ci demeure donc la règle suprême. Or cet intérêt exige, tout à la fois, l'abolition systématique du despotisme et la concentration des pouvoirs directeurs de l'Islam. Cfr *supra.*

(2) Voy. *Islamic Review,* vol. II, n° 2, pp. 66-68 : *Islam and the Occident.*

Si ce principe paraît et est effectivement brisé à l'égard de l'avenir, il y faut voir l'avènement du règne sociologique, désormais possible, puisque les bases altruistes ont été, une fois pour toutes, posées et définies de la manière à la fois la plus large et la plus précise.

4° L'islamisme se trouve ainsi répondre au *critérium* positif par excellence : *réalité* et *utilité* (1).

5° De plus en plus, l'islamisme réalisera dans le monde la religion des véritables *chefs sociaux. Sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?* Ce principe inéluctable *d'inégalité* se confond avec les lois mêmes de la nature, mais il se double, dans l'islamisme orthodoxe, du sentiment de cette responsabilité intégrale dont Omar se sentait tenu envers la pauvre vieille femme gardant son troupeau aux extrémités de l'empire. La responsabilité d'Omar s'étendait au dernier mouton de cette malheureuse...

La *justice* est l'âme de l'islamisme, comme la *charité* est, *théoriquement,* l'âme du christianisme. Mais la justice est organisable ; la charité ne l'est point. Pratiquement, la justice crée de l'ordre ; la charité la mieux intentionnée ne crée, trop souvent, que du désordre. D'autre part, poussée jusqu'à ses dernières applications logiques, la justice aboutit à la fraternité. *Vous êtes tous frères :* n'est-ce pas la parole même du Prophète ?

IV. — Il appartient à la France révolutionnaire et organisatrice (positive à ce double titre) d'unir ses efforts à ceux de l'islamisme régénéré, de lui faire crédit et de le traiter en allié indéfectible. Telle est la politique française qui s'affirma en Egypte à la fin du XVIIIe siècle ; telle, à tous égards, notre politique ne peut et ne doit cesser de s'affirmer désormais. Notre rôle est de ne demeurer indifférents à aucun grief et de répondre à toute saine aspiration de nos sujets musulmans. Qui peut dire, aujourd'hui, que nous avons abdiqué ce rôle (2) ?

---

(1) Voir, très particulièrement la Sourate : *La Famille d'Imran* (III, 5.).

(2) Voy. dans le *Temps* du 15 février 1914 le télégramme de remerciement adressé par l'émir Khaled et ses amis à MM. Albin Rozet et Leygues.

V. — L'Islamisme présente quatre éléments essentiels de *virtualité* indéfinie. Ce sont : 1° la liberté d'interprétation ; — 2° le principe d'abrogation ; — 3° la recherche de la science (devoir catégorique de satisfaction) ; — 4° l'islamisation de toutes les vérités (corollaire de la recherche de la science).

Islamisation, disons-nous, en nous plaçant au point de vue européen. Au point de vue musulman, il faudrait dire, plus énergiquement encore : *exposé de la vérité à l'Islam* (1). Dès qu'une vérité est démontrée, ells est, par ce fait même, incorporée à l'Islam, puisque c'est Dieu qui a donné à l'âme *le rayon de la compréhension*. Non seulement l'islamisme est, de la sorte, une religion appelée à se développer indéfiniment, mais il demeure en parfait accord avec la positivité la plus scrupuleuse (2).

---

(1) Cfr *Supra*.

(2) Que les catholiques instruits et de bonne foi méditent successivement le Syllabus, par exemple, les paragraphes *Indifferentimus*, *latitudarimus*, et le Koran (*La Table* V, §§ 72-73), ils verront de quel côté est le fanatisme, au moins théorique. C'est au point que l'on peut dire : le catholique fanatique est logique ; le musulman fanatique ne l'est pas.

Quant à l'islamisation de toutes les vérités, voy. Savvas Pacha, *Etude sur la théorie du droit musulman*, 2e édit., 1re partie, page XXX : « Si les hommes éclairés qui dirigent aujourd'hui les destinées de la France pouvaient distraire de leurs occupations les heures nécessaires à la lecture de ce volume, ils prendraient connaissance de deux vérités qui forment à elles seules le secret du gouvernement des peuples mahométans. Ces vérités fournissent la solution du problème qui ne cesse de préoccuper, à en juger par la presse, les esprits en France, à propos des musulmans de l'Algérie.

« Elles se résument comme il suit :

« 1° Le musulman, tout mauvais musulman qu'il puisse être, ne peut accepter *sans abjurer* une vérité de n'importe quelle nature — toutes les vérités sont religieuses pour le musulman — si elle n'est pas islamisée, c'est-à-dire s'il ne lui est pas démontré qu'elle s'appuie sur l'une des assises sacrées jetées par Dieu et son Prophète.

« 2° Rien n'est plus facile — l'abondance des sources de la loi musulmane étant donnée — que d'islamiser toutes les vérités, de les asseoir sur des bases absolument orthodoxes et de les rendre, par conséquent, non seulement acceptables, mais obligatoires pour la conscience mahométane. »

Savvas Pacha, op. cit. Tome I., pp. XXXI-XXXII.

Une telle tentative serait d'autant plus rationnelle, humaine, politique aussi, que *le dogme de la contrainte* est, en revanche, plein de menaces. Voy. ibid, p. XXXII.

Islamisme et positivité ne sauraient, en leurs sphères d'action immédiate, que rester distincts ; mais de plus en plus leurs efforts s'uniront par *convergence pratique*.

Rien de grand ne fut jamais fait, ou du moins ne fut maintenu, sans ordre, discipline et unité de direction ; c'est pourquoi, en présence du danger de dispersion qui menace les musulmans, l'exemple de la primauté centralisatrice de Rome aura sa répercussion dans l'Islam. De cette réforme, Bonaparte a pressenti et tracé les conditions très précises. Il a désigné la Mecque.

Comment imaginer qu'un chiite admette jamais la primauté du chérif de la Mecque ? Cela semble inconcevable — et ne l'est point. Jusqu'à présent les chérifs de la Mecque furent surtout regardés par les chiites comme des chefs arabes, des princes de l'Arabie autonomes en fait, et des administrateurs financiers. Or, les chérifs de la Mecque peuvent rester tout cela, et devenir des savants et, pratiquement, s'entourer de savants qu'ils s'adjoindraient à titre d'auxiliaires. Ils peuvent devenir ceux qui réservent un accueil particulièrement éclairé à tous les mudjtahid. Ils peuvent ne plus se borner à recevoir les pélerins, mais faire de la Mecque un lieu de pélerinage éducatif pour tous les musulmans.

Le chérif de la Mecque peut, de la sorte — et peut seul — faire l'union parmi les fidèles, donner au monde musulman tout entier des conseils d'union et de direction pour le bien de l'Islam ; s'affirmer, à l'égard des chiites mêmes, comme le *chef visible* de l'islamisme universel.

Sous cet angle, il serait accepté des chiites (1).

Pouvons-nous admettre, comme l'exemple de l'Angleterre semble

---

(1) L'on se borne ici à enregistrer, mot pour mot, les réponses faites par des chiites d'un savoir éminent, à cette double question :

1° Les chiites pourraient-ils être amenés à accepter la primauté du chérif de la Mecque ?

La réponse fut d'abord négative.

2° L'intérêt de l'Islam exigeant à tout prix l'*unité de direction*, sous quelle forme les chiites pourraient-ils s'y soumettre ?

Alors suivit la réponse affirmative que nous venons de reproduire.

Cfr les sourates, *La Famille d'Imran* (III, 89) et *Le Butin* (VIII, 74, *uti supra*) : textes, au point de vue de la logique implicite, remarquablement impéra-

le faire présumer déjà, que la philosophie de l'Islam exerce à nouveau une influence sur la pensée européenne ?

Cette éventualité représente non pas un péril, mais une promesse sociologique.

En effet ou les trois grandes religions chrétiennes (catholicisme, islamisme et protestantisme) se neutraliseront de plus en plus, et la Positivité l'emportera seule ; ou l'Islamisme réformera, par voie d'influence, le catholicisme dégénéré (1) ; ou celui-ci reculera devant les manifestations imprévues d'une islamisation occidentale.

De toute manière, plus de *justice* s'établira, et l'empire de la science cessera, désormais, d'être à la merci de doctrines religieuses rétrogrades (2).

Systématiquement, nous n'avons parlé que des *principes de l'islamisme* (3). S'il fallait aborder le domaine des applications

---

tifs. Si la France ne favorisait pas une telle politique libérale, une autre puissance européenne ne le tenterait-elle pas aussitôt ? Mais la France ne saurait abdiquer la politique tracée par Bonaparte, en termes intentionnellement exagérés, car il écrivait : *Au chérif de la Mecque, le chef de la religion* (Pièces diverses et correspondances relatives aux opérations de l'armée d'Egypte en Orient), Messidor an IX, pag. 266.

L'action commune de notre diplomatie et du chérif de la Mecque, en conformité avec la tradition de Bonaparte, telle est, d'ailleurs, la politique préconisée par le commandant Ferry dans son ouvrage : *La France en Afrique.* (Voy. notamment pp. 66-68). Mais il faut chercher mieux *qu'une apparence et des formes.* La politique de Bonaparte allait plus loin que ne le pense M. Ferry, dont il faut cependant retenir la conclusion. « La France a campé autrefois sur les bords du Nil, de grandioses projets de groupement musulman devaient lui assurer l'empire de l'Afrique. Elle a aujourd'hui à sa disposition des territoires assez vastes, une influence assez assise, une expérience assez profonde, un ensemble de moyens assez puissants pour reprendre ces projets et en assurer le fécond développement ». (*Op. cit.*, p. 71. Cfr S. Baring-Gould, *The life of Napoléon Bonaparte*, (p. 184).

(1) « L'équilibre ne devint possible que quand les croisades eurent fait sentir au catholicisme l'*impossibilité de surmonter une croyance plus parfaite* et détourné l'islamisme de la conquête occidentale ». Voy. Auguste Comte, Pol. Pos. tome IV, pp. 507 et s. Derechef, l'équilibre est rompu, mais il ne peut se rétablir que dans des conditions entièrement nouvelles.

(2) Cfr *Revue du Monde Musulman*, n° de janvier 1907, pp. 100-107 : *Le Congrès musulman universel*, par Ismaël Hamet.

(3) En dépit des principes, de véritables ordres religieux semblent exister dans

actuelles, où faudrait-il chercher l'islamisme? N'est-ce pas dans l'Inde anglaise qu'il conviendrait d'aller, tout d'abord, étudier les virtualités civilisatrices de l'Islam ?

Puis viendrait l'Egypte, puis la Chine. De voyage en voyage la vie s'épuiserait, et l'on connaîtrait aussi mal l'islamisme réel que le plus alerte des pélerins européens pourrait arriver à connaître jamais le catholicisme réel.

Nous n'avons donc parlé que des *principes* de l'Islam, mais des principes orthodoxes, et à ce titre, indiscutables.

« Si tel est l'Islam, dit Gœthe, ne vivons-nous pas tous dans l'Islam ? Oui, tous ceux d'entre nous qui vivent quelque vie morale que ce soit ; tous nous vivons ainsi ».

Ce qui n'empêche, qu'en rappelant les paroles de Gœthe, Carlyle tombe dans l'interprétation hérétique de la prédestination (1).

La pensée de Gœthe, lui-même nous la donnera. Hâtivement, nous allons indiquer les principaux textes. N'est-il pas curieux de voir à quel degré les conclusions de Gœthe coïncident, au point de vue philosophique, avec celles de Bonaparte lors de l'expédition d'Egypte ?

Gœthe raisonne en philosophe, Bonaparte en politique, mais leur logique reste foncièrement identique. Selon Gœthe :

1° D'une part (philosophie) l'homme ne comprend jamais à quel point il est anthropomorphiste (2) ; nous vivons au milieu de phénomènes dérivés et nous ignorons tout à fait comment parvenir à la question primordiale (3) ; la question du but, la question du *pourquoi* n'est absolument pas une question scientifique, mais la question du *comment* mène un peu plus loin (4) ;

2° D'autre part, (dynamique sociale), qui ne croit à rien déses-

---

l'Islam ; mais 1° sont-ce des ordres religieux proprement dits ? 2° si oui, il y a matière à réforme radicale ; 3° sinon, il n'y a éventuellement matière qu'à réformes d'ordre politique ou administratif. Nous n'avons aucune qualité pour aborder la question de fait, et elle n'est point en cause ici.

(1) Carlyle, *On heroes*.

(2) Maximes et réflexions. Maxime 203.

(3) Maximes en prose, maxime 1208.

(4) Entretiens de Gœthe avec Eckermann (dimanche 20 février 1831).

père de lui même (1) ; la superstition est la poésie de la vie (2) ; la superstition est un héritage qui nous a été légué par les natures énergiques capables de grandes actions et d'un élan vers l'avenir ; le manque de foi est la caractéristique de gens faibles, à l'esprit mesquin, rétrogrades, limités à eux-mêmes (3) ; la superstition appartient à la nature de l'homme, et quand on pense l'avoir bannie entièrement, elle se réfugie dans les coins et les recoins d'où elle reparaît tout-à-coup, dès qu'elle se croit sûre d'elle-même (4).

3° Solution (critère sociologique) *il reste une marque essentielle pour distinguer avec la plus grande certitude* la vérité de l'illusion (5). *La vérité est toujours féconde et favorise celui qui la cultive ; au contraire, l'erreur est en soi morte et stérile ; on peut même la considérer comme une nécrose, où la partie mourante empêche la partie vivante d'accomplir sa guérison* (6).

Le critère gœthéen reste donc la Vie. Et c'est ainsi que Napoléon dira : *L'imagination gouverne le monde* ; elle le gouverne, parce qu'elle seule engendre dans la force et la joie d'une certitude.

Le plus durable, donc la plus vraie sera la philosophie (mieux encore la religion,) qui comportera en même temps le plus d'élan et le plus de virtualité évolutive.

D'où cette conclusion toute positive de Gœthe, conclusion qui résume celle de Bonaparte et qui la formule, sous l'angle philosophique, avec une incomparable précision :

« Il faudrait que vous eussiez étudié comme moi depuis cinquante ans l'histoire ecclésiastique pour concevoir comment tout cela s'enchaîne. Il est très étrange de voir avec quelles doctrines les mahométans commencent leur éducation. Comme base de la *religion*, ils affermissent la jeunesse dans cette conviction que rien ne peut arriver à l'homme qui n'ait été arrêté depuis longtemps par une

(1) Lettre à Betty Jacobi, fev. 1774. Edition de Weimar, division IV, vol. II, p. 145.

(2) Maximes en prose, maxime 171.

(3) Farben Lehre, Ed. de Weimar, division II, vol. III., p. 164.

(4) Pensées en prose, maxime 500. Cfr Hume, Histoire naturelle de la religion, trad. franc. pp. 64-66.

(5) Blend-Werk : mot à mot, œuvre qui doit éblouir.

(6) Réflexions morales (Ethisches).

divinité qui dirige tout ; ils se trouvent ainsi, pour toute leur vie, parfaitement armés et tranquilles, et ils n'ont guère plus besoin d'autre chose.

« Je ne veux pas chercher ce qu'il peut y avoir dans cette doctrine de vrai ou de faux (1), d'utile ou de nuisible, mais au fond il y a en chacun de nous quelque chose de cette foi, même sans qu'elle nous ait été inculquée : « La balle sur laquelle mon nom n'est pas écrit ne m'atteindra pas », dit le soldat dans la bataille ; et sans une telle confiance, comment pourrait-il garder son courage et sa sérénité dans les plus pressants dangers ?

« *La doctrine de la foi chrétienne : « il ne tombe pas un moineau du toit sans la volonté de Notre Père » est issue de la même source et indique une Providence qui ne perd pas de vue le moindre objet et sans la volonté et le consentement de laquelle rien ne peut arriver.*

« Ensuite les Mahométans commencent leur enseignement philosophique par la doctrine que rien n'existe dont on ne puisse prétendre le contraire. C'est ainsi qu'ils exercent l'esprit de la jeunesse en faisant consister la tâche qui lui incombe dans le fait de trouver et de formuler le contraire de chaque proposition qu'on peut émettre, ce qui a pour résultat de produire une grande souplesse dans la pensée et dans le discours.

« Après que le contraire de chaque proposition émise a été trouvé de cette manière, le *doute* surgit. Il s'agit de savoir laquelle des deux propositions est la vraie. Mais on ne peut s'attarder dans le doute ; il pousse l'esprit à un examen plus approfondi, à une recherche probante qui, si elle est poursuivie d'une manière parfaite, engendre la certitude, but où l'homme trouve son apaisement absolu.

« *Vous voyez qu'il ne manque rien à cette doctrine et que nous ne sommes pas arrivés plus loin avec tous nos systèmes, et que d'ailleurs personne ne peut aller plus loin* » (2).

Les notes posthumes de Gœthe sur le Divan contiennent cette mystérieuse ou plutôt cette très significative dédicace :

(1) Gœthe le savait fort bien, mais, ici, il n'écrit ni ne dicte ; il cause.

(2) Entretiens de Gœthe avec Eckermann, mercredi 11 avril 1827 : Trad. délerot.

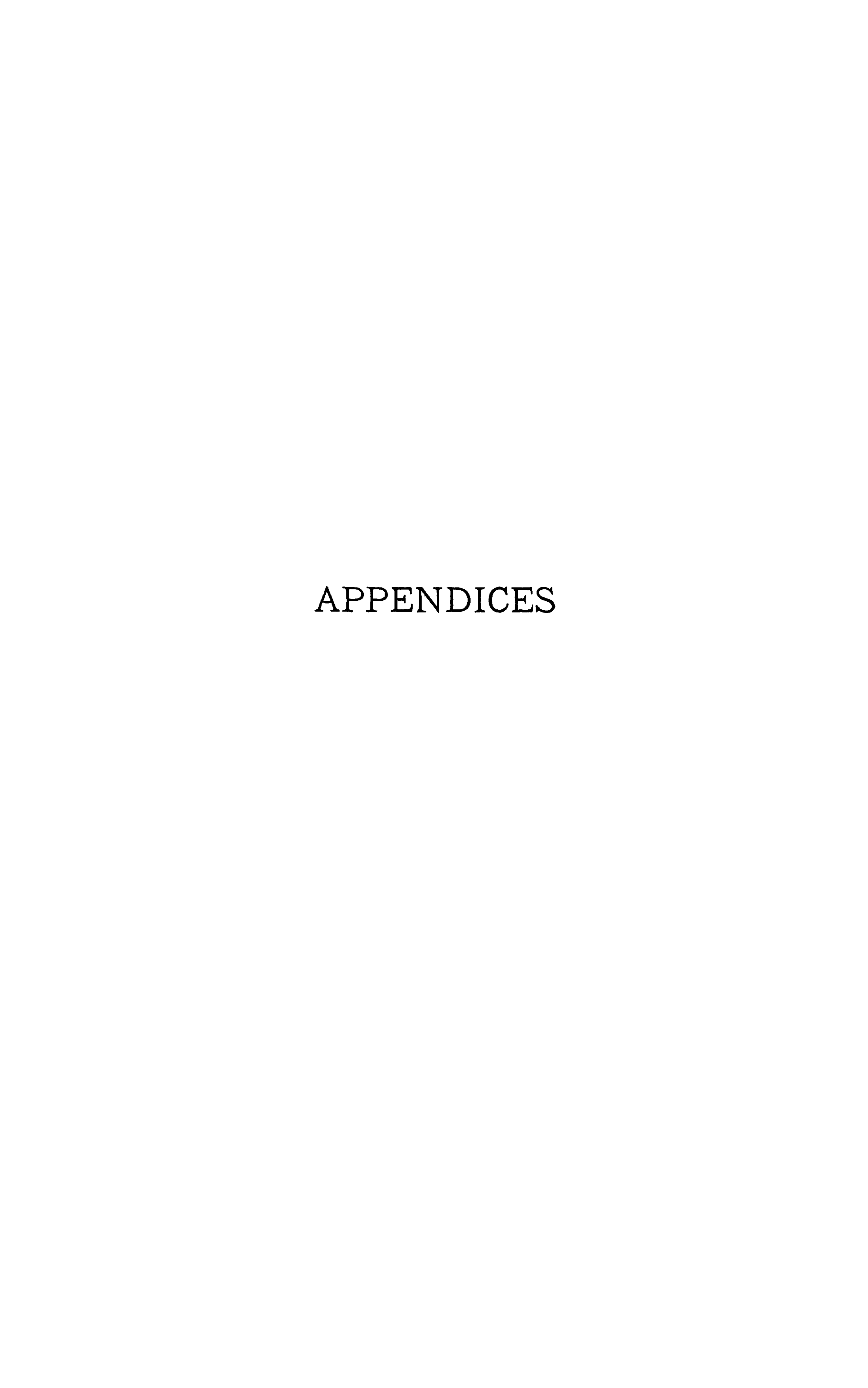
« Silvestre de Sacy. A notre maître ! Va, donne-toi en gage, ô petit livre, avec une joyeuse confiance ! ici, au commandement, ici, à la fin, oriental = occidental. A et Ω !

« Maintenant, nous avons énoncé le bon conseil et nous y avons consacré un grand nombre de nos jours. Si peut-être il sonne mal aux oreilles des hommes... soit ! Le devoir du messager est de parler ; il suffit » (1).

---

tome I, p. 339-330 ; Gespräche, pages 194 et 195. Cfr dans les mêmes entretiens (mercredi 12 mars 1828) le réquisitoire de Goethe contre les tares de la civilisation européenne.

(1) Notes posthumes, édition de Weimar, division I, vol. VII, pp. 258 et 259.



APPENDICES

APPENDICE I

RELIGION ET POLITIQUE

---

§ I. — Religion

EXTRAIT DU *Courrier de l'Egypte* (n° 76, du 18 thermidor) (1).

Les considérations développées dans les lignes qui suivent sont des plus remarquables, et en elles-mêmes, et de par l'origine indirecte (sinon directe) dont elles proviennent sûrement.

Toute une politique s'y trouve indiquée. Les termes modérés de l'article n'en sont que mieux calculés pour forcer la conviction.

« Les musulmans ont célébré, le 14 du courant, la naissance de Mahomet. Les principes tolérants de notre gouvernement l'ont toujours engagé à prendre part à cette fête, qui a été annoncée au Caire par de nombreuses salves d'artillerie.

« Le cheyck el-Sekry, descendant du Prophète, a donné le même jour un somptueux dîner au général en chef, à tout l'état-major général et à celui de la place, aux officiers généraux et supérieurs de tous les corps qui se sont trouvés au Caire, à plusieurs fonctionnaires publics et aux principaux du pays. Il y a eu le soir dans toute la ville une illumination très brillante.

« *Quelles que soient du reste nos opinions religieuses, Mahomet doit être considéré comme une homme supérieur à son siècle, et à ses compatriotes, et digne, par son génie, ses lumières, son audace, de fixer l'admiration de la postérité.*

---

(1) Voy. Pièces officielles de l'armée d'Egypte, seconde partie, P. Didot l'aîné, an IX, pp. 380-383.

« Né au milieu d'un peuple ignorant et superstitieux. il sut apprécier l'empire si puissant de la religion, et, se plaçant entre le créateur et l'homme, il parvint à substituer le dogme de *l'unité de Dieu* à une foule d'idées et de pratiques ridicules qui déshonoraient les peuples abrutis de l'Orient.

« Les points fondamentaux de la religion de Mahomet se réduisent à sept, dont les trois premiers concernent la foi et le dogme, et les quatre autres appartiennent à la pratique.

« Le premier point fondamental est *qu'il n'y a de dieu que le vrai Dieu, et que Mahomet est son prophète.*

« Le second point consiste à croire que les actions des hommes seront récompensées ou punies après leur mort.

« La prédestination ou le décret absolu de Dieu est le troisième point fondamental.

« Les quatre points de la pratique sont la prière, l'aumône, le jeûne, et le pélerinage de la Mekke.

« Outre ces points principaux, le qorân prescrit encore plusieurs préceptes de morale qui doivent être religieusemnt observés, comme la défense de faire usage des boissons qui enivrent, exaltent les passions, et troublent l'ordre de la société.

« L'usure et le jeu, qui doivent leur origine commune à la cupidité, sont également défendus par la loi de Mahomet.

« Le qorân renferme encore les lois civiles ; il règle la portion des femmes et des enfants dans la succession des pères et des époux, et réduit à quatre les femmes que chaque musulman peut épouser ; enfin il permet le divorce qui répare la violation que le mariage fait souvent aux lois de la nature.

« *Nous connaissons, par la fréquentation des Turcs, beaucoup plus de choses que nous n'avons le dessein et le loisir d'en placer ici ;* mais il est quelquefois utile de rapprocher, dans un tableau concis, la série des principes fondamentaux d'une doctrine souvent agitée, et que l'on veut juger sainement.

« Nous terminons en observant *que la perfection qui peut se trouver parmi les musulmans tient à des principes* (1) *de morale universelle, indépendants des religions, et qui finiront par les rassembler toutes ; que la cause la plus destructive de la grandeur et de la puissance des musulmans est dans le dogme de la prédestination, qui leur a fait négliger l'acquisition des connaissances* qui nous donnent sur eux, dans tous les genres, une si grande supériorité.

« Depuis huit à dix jours le Capitan-pâchâ est de retour devant

(1) Cfr *supra.*

Alexandrie ; M. Smith est venu l'y rejoindre avec un vaisseau de ligne et deux autres bâtiments moins considérables.

« Mourad bey se montre toujours dans les meilleures intentions, il écrit souvent des lettres très affectueuses au général en chef.

« Les travaux qu'on fait tous les ans au canal qui porte l'eau du Nil à Alexandrie sont dans la plus grande activité. Le citoyen Le Père, directeur des ponts et chaussées, met beaucoup de soin pour se procurer des renseignements sur l'irrigation générale de l'Egypte ; il a envoyé des ingénieurs pour examiner les différents canaux et la manière dont ils répandent dans les campagnes les eaux du Nil. La crue de ce fleuve était aujourd'hui, 18 au matin, de quarante-quatre pouces plus considérable qu'elle ne l'étoit l'année passée à pareil jour.

« Les ordres ont été donnés pour réparer le méquyan ou nilomètre ; on s'étoit permis de dégrader presque de fond en comble ce monument, qui, sans être beau, a une grande célébrité dans le monde. Sa construction remonte jusqu'à près de neuf cents ans d'antiquité. »

§ II. — Politique religieuse.

EXTRAIT SCIENTIFIQUE ET MILITAIRE DE L'EXPÉDITION FRANÇAISE EN EGYPTE. (1).

Sévère, mais juste avec le peuple, religieux et mesuré avec les muphtis, Bonaparte savait au besoin, dans son style oriental, employer les formules qui leur étaient familières, citer un verset du Koran pour obtenir une concession, et les dominant toujours avec une imposante dignité, laisser tomber sur eux quelques faveurs insignifiantes. Cependant. ce n'était point assez qu'ils cessassent de regarder les Français comme leurs ennemis, Bonaparte exigeait un dévouement plus absolu. Il voulait, que dans une déclaration solennelle revêtu de toutes les formules religieuses, le Divan engageât les Egyptiens à le reconnaître comme l'envoyé de Dieu, comme un ami des enfants du Prophète dont la mission n'avait eu d'autre but que de les soustraire à la tyrannie des Mamlouks. Toutefois, il n'était point facile de les forcer à tant de condescendance. Les chefs de la grande mosquée objectaient au général que, comme fils d'Issa, il devait être l'ennemi des vrais croyans, et qu'ils ne pouvaient se prêter à ce qu'on exigeait d'eux tant que lui et ses soldats ne se convertiraient pas à l'isla-

(1) Paris, 1830, tome III, pp. 219-225.

misme. Bonaparte leur répondait qu'il était convaincu de l'excellence de la religion de Mahomet, mais qu'il fallait donner à ses troupes le temps d'en connaître les dogmes et les pratiques ; que dans deux ans, lorsque la possession de l'Egypte serait assurée, une abjuration deviendrait peut-être possible, et qu'alors il ferait bâtir une mosquée merveilleuse d'une demi-lieue de tour. Quoiqu'une pareille concession fût loin d'être complète, les cheiks de Gama El-Azhar, vaincus par des flatteries, ou gagnés par quelques présens, parurent s'en contenter. La déclaration en faveur des Français fut proclamée du haut des minarets de la grande mosquée et bientôt les mouezzins des mosquées subalternes le redirent au peuple à l'heure de la prière. Dès ce moment, une entière confiance s'établi. Réconciliés avec les dévôts, passant aux yeux des Turcs pour les alliés du Sultan, les Français conservèrent pendant quelque temps des relations amicales avec la population arabe. Bonaparte fut appelé le Sultan-Kébir ou grand sultan et l'on chanta bientôt en son honneur les strophes suivantes :

(*Traduction littérale*).

A composé cette ode : Nikoulâ êl-Tourk fils de Youssof êl-Tourk, Constantinopolitain d'origine, dans la ville du Caire la bien gardée ; y offrant ses éloges à la France, et à son héros incomparable, le prince de l'armée, le prince Bonaparte, au commencement de l'an 1213.

1. — Enfin les temps prédestinés par Allah ont fait briller leur aurore ; une atmosphère de félicité les environne ; l'astre de la victoire qui éclaire les guerriers français a fait resplendir ses feux ; la renommée de la gloire les précède ; avec eux sont la fortune et l'honneur.

2. — Le chef qui marche à leur tête est impétueux ; la terreur fait fléchir les fronts des rois devant lui, devant l'invincible Bonaparte, le lion des combats, le puissant irrésistible qui domine la destinée, et s'élève au-dessus du zénith de la suprématie et des cieux de la gloire.

3. — Il est maître de la force insurmontable ; celui qui se déclare son ennemi la destruction se précipite sur lui ; son règne est inébranlable, devant lui est forcé de s'humilier le troupeau des puissans, maître de la victoire, sa générosité est un océan qui ne connaît pas de rivages.

4. — Conquérant infatigable, il est l'unique parmi les hommes, sa rapidité audacieuse surpasse l'admiration, il a vaincu les royaumes ligués ensemble ; il décide en sa volonté souveraine, il ordonne, et accourent en foule les bataillons, et sous les vaisseaux frémissent les mers.

5. — Il se rend maître d'Alexandrie et la soumet en un instant malgré ses obstacles, en Moharrem, mois auquel appartient l'honneur d'ouvrir l'année et la conquête : il inonde de son armée les plaines autour des remparts de la capitale qu'il menace de ses évolutions.

6. — Chaque soldat, chaque guerrier appelle impatiemment le jour du combat ; il range ses bataillons avec habileté, suivant sa science de la guerre et sa longue expérience ; à son ordre précis ils s'élancent avec impétuosité, ils se précipitent sur les escadrons furieux des Mamlouks.

7. — Et le feu de la guerre s'embrase avec fureur, dans ce jour où les cheveux des petits enfans ont blanchi d'effroi ; le Héros tourne vers les ennemis la bride de son coursier, et il les abreuve à la coupe de l'amertume ; il leur fait voir un jour terrible de bataille qui change la raison humaine en folie.

8. — Jour, dont on dira la vérité : « que Dieu te préserve d'une journée pareille ! » Soudain se disperse cette réunion de princes nombreux dans les déserts : et ils y voient la mort au-dessus de leurs têtes, déjà pleuvoir en grêle de feu.

9. — Les valeureux chefs parmi eux, la jeunesse guerrière, ne veulent plus que la retraite et la fuite : le sombre désespoir est désormais leur seul hôte : le malheur s'est appesanti sur ces maisons puissantes : Bonaparte triomphe : et le Mamlouk est détrôné par sa défaite.

10. — Ses princes sont chassés au loin, désormais pestiférés, dans l'abjection et le déshonneur : et la conquête du Caire a été dans le deuxième mois, Safar, l'ordre d'Allah est accompli ; et le jour du sabbat est celui auquel se fixe l'époque où le triomphe est complet (1).

(1) Pas n'est besoin de faire ressortir le caractère officiel de semblables poésies arabes.

§ III. — Politique civilisatrice de Bonaparte en Egypte.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE DE L'EXPÉDITION DE BONAPARTE EN EGYPTE, par P. MARTIN.

Détails sur l'Institut. — « L'Institut tenait régulièrement ses séances les premier et sixième jours de chaque décade. Cette assemblée vraiment libérale, sentait toute la dignité des fonctions qu'elle était appelée à remplir. Ses membres brûlaient du désir de parcourir tous les points de l'Egypte, pour étudier les monuments répandus sur cette terre classique des sciences. En attendant, ils s'éclairaient mutuellement par des discussions sages et approfondies, et les Français venaient se délasser du bruit des armes, dans ces conférences amicales, auxquelles présidait le génie de la liberté. Une de ces séances en donna la mesure. Bonaparte voulait dominer les opinions, et s'étonnait de la résistance qu'on apportait quelquefois à adopter les siennes. Son adversaire le plus opiniâtre était le médecin en chef Desgenettes, et il s'agissait d'une discussion chimique. Bonaparte impatienté la termina en disant : « Je vois bien que vous vous tenez tous par la main. La chimie est la cuisine de la médecine, et celle-ci, la science des assassins. » Desgenettes, le regardant alors fixement, lui répondit : « Et comment nous définirez-vous celle des conquérants ? »

Déjà quelques-uns des membres de la commission avaient fait des excursions dans le Delta ; Malus et Fèvre avaient reconnu l'ancienne branche tanitique. Sulkowsky avait donné la description de la route encore peu connue du Caire à Salehieh ; Berthollet et Fourrier avaient visité la vallée des lacs de Natron ; Andréossy avait levé la carte du lac Menzaleh ; l'infatigable Desgenettes et ses courageux collaborateurs étudiaient la topographie physique et médicale de l'Egypte, et essayaient déjà à Alexandrie et à Rosette, leurs premières armes contre cette terrible maladie qu'ils ont combattue depuis avec tant de succès. On rédigeait deux journaux, l'un sous le nom de *Décade Egyptienne*, donnait les travaux de l'Institut, et les mémoires des membres de la Commission des Sciences et Arts ; l'autre, intitulé *Courrier de l'Egypte*, faisait connaître la situation politique de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Enfin, les premières fondations étaient posées, et on commençait à rassembler les matériaux du grand monument littéraire qui a été élevé depuis à la gloire du peuple égyptien.

Le 25 nivôse (15 janvier 1799), on célébrait au Caire l'anniver-

saire de la bataille de Rivoli, par l'ascension d'un ballon de toile de quarante-quatre pieds de diamètre, entièrement sphérique, et à bandes aux trois couleurs. Dessus était écrit en grosses lettres : « Bataille de Rivoli ». Il fut chargé sur la place Ezbekieh, à côté de la maison du grand divan ; mais il fut conduit sur le milieu de la place, d'où il s'éleva majestueusement sur les trois heures de l'après-midi. Il resta en l'air environ une heure, et descendit ensuite très doucement sur le fort Sulkowsky. On crut que cette ascension ferait quelque impression sur les Egyptiens, mais on remarqua avec étonnement que ceux qui traversaient la place au moment où le ballon était sur le point de s'enlever, ne daignèrent pas même s'arrêter pour satisfaire la curiosité que devait exciter en eux un spectacle aussi étonnant.

Cet état de jouissances et de peines qui affectaient les Français en raison des positions dans lesquelles ils se trouvaient avait formé parmi eux plusieurs opinions sur l'Egypte, et chacun croyait la peindre sous les couleurs vraies, en dessinant son tableau du seul point de vue où il était placé. Jusqu'à l'insurrection du Caire, le malaise qu'on avait éprouvé et la difficulté de s'abandonner à ses goûts, avaient tellement rembruni l'horizon, que l'Egypte ne paraissait qu'une affreuse prison. Alors, on s'était prononcé peut-être avec un engouement peu réfléchi, pour les sombres peintures que Volney a faites de ce pays. Cet auteur, si entraînant par la majesté de son style et par la force de sa logique, s'était trouvé dans une position pénible au Caire : il avait peint, comme il avait senti, mais n'avait pu rien voir. Enfermé dans le quartier des Francs, pendant tout son séjour, à cause de la Révolution de Hassan-bey, il a écrit l'histoire d'Aly-bey et des mœurs des Mamlouks, sur les notes que lui avaient données M. Rozetti. Ne pouvant voir l'Egypte que du haut de la terrasse de sa maison, l'auteur des Ruines a répandu sa mélancolie sur le peu de pages qu'il a consacrées à ce pays dans son voyage en Orient ; et cette mélancolie domina, dans les premiers temps, tous les inconstants qui regrettaient les délices de Paris.

Savary, au contraire, avait été fêté en Egypte. Il avait goûté les jouissances qu'elle présente, et tout enivré de plaisir, il avait donné une libre carrière à son imagination. Son tableau, peint des plus vives couleurs, était loin de la vérité : il péchait par la pureté du dessin, et les partisans de Volney s'appuyaient de cette inexactitude pour proscrire l'ouvrage.

Cependant l'opinion générale, ramenée peu à peu à la vérité, tout en condamnant le style de Savary, a su apprécier ses descriptions, et un membre de la Commission des Arts n'a pas craint de leur donner hautement son approbation, d'y ajouter même tous les

charmes de son esprit, dans le Journal de son voyage qu'il a publié, après le retour de Bonaparte en France. Savary a trouvé un imitateur dans Denon, mais Volney a aussi trouvé le sien dans le général Reynier, qui, sans préventions, a présenté l'Egypte sous son véritable point de vue.

Parmi les travaux dont l'Institut avait à s'occuper, l'examen de la question du canal de jonction de la mer Rouge à la Méditerranée tenait le premier rang. Pour commencer les opérations, il fallait être entièrement maître de l'isthme. Déjà le général Reynier avait soumis toute la province de la Charkié, mais on n'avait pas encore vu la mer Rouge. Séparé du Caire par un désert de trente-huit lieues habité par des tribus arabes assez nombreuses, qui y exercent une souveraineté absolue, puisque la caravane de la Mecque est obligée de leur payer un droit de passage, il fallait, pour occuper Suez, une expédition particulière. Le 14 frimaire an VII (5 septembre 1798), on y envoya la 32e demi-brigade avec le général Bon et Eugène Beauharnais, aide de camp du général en chef.

Bonaparte lui-même voulut aller visiter ce point important de la géographie. Il se fit acompagner de MM. Monge, Berthollet, Costaz et Lepère. Parti du Kaire le 4 nivôse an VII (25 septembre 1798), on n'arriva à Suez que le soir du surlendemain 6. Après avoir vu et ordonné pendant la journée du 7 tout ce que pouvaient exiger les besoins de la place, sous le rapport de la défense, du commerce et de la marine, Bonaparte alla, le 8, visiter les sources de Moïse, situées de l'autre côté de la mer Rouge, à trois lieues de Suez. A son retour dans cette ville, il courut un très grand danger et se vit sur le point de renouveler le miracle du passage de cette mer par le pharaon qui, poursuivant les Israélites, fut englouti avec toute son armée. La caravane l'avait passé à sec, comme les Israélites, mais au retour, le flot remontait, et comme la côte est extrêmement basse dans le fond du golfe, le flot allait gagner le général en chef, lorsqu'un guide, le voyant en danger, le prit sur ses épaules et l'emporta avec vitesse.

Le 10 nivôse (31 décembre), on repartit de Suez, et le général en chef, laissant la caravane se diriger sur Aggeroud, courut au nord pour découvrir les vestiges de l'ancien canal, qu'il reconnut en effet, et suivit sur environ cinq lieues, jusqu'à l'entrée du bassin des lacs Amers, où il se termine. Il rejoignit la caravane à Aggeroud et se porta le 14 nivôse (4 janvier 1799) à Belbéis, d'où il pénétra dix lieues dans l'Ouadi-Toumilat pour reconnaître la partie du canal qui avait été dérivée du Nil.

Aussitôt après son retour au Kaire, il fit fournir aux ingénieurs tous les moyens nécessaires pour un long séjour dans le désert, afin

de pouvoir y faire avec facilité les opérations de levée de plan et de nivellement ; ceux-ci repartirent pour Suez le 26 nivôse (16 janvier) avec le général de brigade Junot commandant la place.

La paix dont on jouissait en Egypte depuis trois mois n'était cependant que l'avant-coureur des grands événements dont cette contrée allait être le théâtre.

Bonaparte, qui méditait des projets hors de ce pays, avait besoin de s'assurer de l'esprit des habitants pendant son absence, et il était déterminé à tout sacrifier pour se les concilier. Un événement malheureux arrivé au Kaire, au commencement de nivôse (fin de décembre), en donna la preuve. Une femme fut assassinée pendant la nuit, dans sa maison située sur la place Ezbekieh, vis-à-vis le quartier général. Des attroupements se formèrent dès le matin, et le peuple accusait des soldats français : on désignait même deux guides du général en chef, que des Turcs disaient avoir vus autour de la maison, vers les dix à onze heures de la nuit. Ils furent arrêtés, leurs sabres se trouvèrent pleins de sang : ils assurèrent qu'ils étaient innocents de ce meurtre, qu'à l'heure où ils avaient été vus, ils revenaient d'un café et rentraient au corps de garde, que chemin faisant, harcelés par des chiens vagants, qui pullulent dans les rues du Kaire, ils en avaient tué plusieurs avec leurs sabres. La commission militaire ne put, d'après cet exposé, les condamner ; Bonaparte arriva dans ce moment, de retour de son voyage à Suez ; il reprit lui-même la procédure, et quoique bien convaincu de l'innocence de ces malheureux soldats, il les sacrifia à la haine des Turcs et de son plein pouvoir, il les fit fusiller. Quelques jours après, le véritable assassin, qui était un domestique de la maison, fut arrêté par l'aga de la police et avoua son crime.

La proclamation du Grand-Vizir, répandue avec profusion dans tous les états musulmans, y avait produit l'effet qu'on s'en était promis. Dans l'Arabie, les habitants de la Mecque et de Yambo avaient marché à la défense de leur religion et s'étaient portés dans la Haute-Egypte par Cosseir, pour se ranger sous les drapeaux de Mourad.

Les Anglais, après de vaines tentatives sur Aboukir et Alexandrie, avaient soulevé les Arabes de Derne et du désert de Barca, qui menaçaient de fondre sur la Basse-Egypte, dont les habitants, bien disposés à les seconder, étaient à peine maintenus par le général Marmont, commandant à Alexandrie, et par le général Lanusse, commandant à Menouf. Cette situation était pénible, et il fallait un grand effort pour la faire cesser.

Chapitre V. — *Expédition en Syrie.*

Bonaparte n'entendant plus parler des négociations avec le Grand-Seigneur, dont le Directoire l'avait leurré, voulut tenter d'en entamer lui-même directement. En conséquence, il écrivit, le 5 fructidor an VI (23 août 1798), à Achmet Djezzar, pacha d'Acre, pour lui faire connaître son arrivée, l'assurer de son amitié et lui demander de favoriser le commerce entre les deux pays, espérant par là trouver une occasion favorable pour Constantinople.

D'un autre côté, il avait renvoyé la caravelle turque qu'il avait trouvée à Alexandrie, et il avait chargé M. Beauchamp, astronome français, de se rendre garant auprès du grand vizir, de l'intention qu'il disait avoir de reconnaître et conserver la souveraineté de la Sublime Porte sur l'Egypte. M. Beauchamp fut arrêté par les Anglais et traité par eux à peu près comme espion.

Cependant Ibrahim, expulsé d'Egpte, avait trouvé asile et protection auprès de Djezzar, et ne cessait d'entretenir sur les frontières des intelligences inquiétantes pour l'armée.

Bonaparte n'ayant pas, au mois de nivôse, des nouvelles de M. Beauchamp, et ne comptant plus alors beaucoup sur sa mission, pensa qu'il était temps de prendre une attitude imposante. Il avait déjà écrit à Djezzar pacha une seconde lettre ainsi conçue :

« *Bonaparte, général en chef, à Achmet Djezzar, pacha d'Acre.*

« Au Kaire, le 29 brumaire an VII (20 novembre 1798).

« Je ne veux pas te faire la guerre, si tu n'es pas mon ennemi, « mais il est temps que tu t'expliques si tu continues à donner refuge « sur les frontières de l'Egypte à Ibrahim bey, je regarderai cela « comme une marque d'hostilité et j'irai à Acre.

« Si tu veux vivre en paix avec moi, tu éloigneras Ibrahim bey « à quarante lieues des frontières de l'Egypte et tu laisseras libre « le commerce entre Damiette et la Syrie.

« Alors, je te promets de respecter tes Etats, de laisser la liberté « entière au commerce entre l'Egypte et la Syrie, soit par terre, soit « par mer. »

Cette lettre mit Djezzar en fureur ; lui dont le nom faisait trembler toute la Syrie, on osait le menacer d'aller à Acre qui était sa résidence. Il ne fit d'autre réponse que de faire trancher la tête au malheureux porteur du message. Dès ce moment, il renforça les garnisons des

places, et soit dans l'intention d'attaquer, soit dans l'intention de se défendre, il fit occuper le fort d'El-Arisch, situé sur le bord de la mer, dans le désert, à quarante lieues de Saleheih. A sa voix, les pachas de Damas et d'Alep levèrent des troupes pour se rallier à lui. Ces préparatifs donnaient de la confiance, même de l'audace aux Egyptiens. Le général Bonaparte, voyant qu'il allait être attaqué à la fois de tous les côtés, prit la résolution d'aller porter lui-même la guerre dans la Syrie, pour détruire les ressources que les armées ottomanes pouvaient trouver dans ce pays, et de revenir ensuite affermir sa puissance en Egypte (1).

§ IV. — Résumé de la politique internationale lors de l'expédition d'Egypte.

EXTRAIT D'UN OPUSCULE DE L'AN IX.

L'expédition d'Egypte, si belle dans son principe, si grande dans son but, si féconde en résultats de gloire et de prospérité pour la France, avait été dénaturée, au profit de l'Angleterre, par la fausse politique et par l'ineptie du Directoire. Il pouvait ménager avec la Turquie des négociations, où il eût été facile de lui montrer ses véritables intérêts et d'immenses avantages dans l'occupation de l'Egypte par les Français (2).

Une transplantation d'hommes industrieux et actifs, destinés à défricher ces contrées, qui furent autrefois des greniers d'abondance pour Rome et l'Italie, à porter les bienfaits de la civilisation sur une terre sauvage, à réveiller une population énervée par la mollesse, aveuglée par l'ignorance, abrutie par la servitude ; l'agriculture ranimée ; d'affreux déserts changés en plaines fertiles ; des canaux de navigation et d'irrigation creusés en tous lieux pour utiliser les débordements du grand fleuve ; des comptoirs européens multipliés sur les confins de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, sur les rives du Nil et dans les ports de la mer Rouge ; des communications plus

(1) Extrait de l'histoire de l'expédition française en Egypte par P. Martin, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, membre de la Commission des sciences et arts d'Egypte et l'un des coopérateurs de la description de ce pays, publiée par les ordres du gouvernement français. Paris, J.-M. Eberhart, imp. du Collège Royal de France, 1815, 2 vol.

(2) Voy. M. Herbette : Une ambassade turque sous le Directoire, pièces justificatives, pp. 295 et suiv., notamment pp. 309-324.

fréquentes et plus promptes établies pour le commerce des Indes ; l'Anglais attaqué dans ses possessions lointaines et dans la source de ses richesses ; une route nouvelle tracée ; un nouveau système commercial et maritime changeant, pour ainsi dire, la Méditerranée en lac français, et faisant refluer les trésors du Levant dans nos contrées méridionales : tel était l'avenir que nous promettait cette grande entreprise bien dirigée. Il ne s'agissait, pour y faire accéder la Turquie, que de lui garantir des produits annuels, fixes et certains, sur une terre où sa domination était devenue illusoire, et dont les revenus, incertains et mal acquittés, ne lui permettaient plus de la compter au nombre de ses provinces.

Alors,[e] en conservant l'antique amitié du cabinet ottoman, on prévenait la croisade nouvelle des potentats contre la République, et on affermissait la paix continentale, si nécessaire à la France, pour suivre l'exécution de ses vastes desseins dans l'Orient.

Cette première et indispensable condition de l'assentiment de la Porte ayant été négligée, tout ce qui était d'abord en notre faveur se tournait contre nous. L'expédition dirigée contre le commerce anglais ne servait plus qu'à ruiner notre commerce du midi, à détacher de nous les Etats Barbaresques, à nous fermer les Echelles du Levant, à introduire les Anglais dans la Méditerranée, à nous ôter l'élite de nos guerriers, à nous priver d'un allié jusqu'alors fidèle et plus que jamais précieux : la défection de la Turquie entraînait la coalition de l'Europe entière contre la France.

Nous avons vu l'Angleterre, après le traité de Campo-Formio, disséminer ses agents dans toutes les cours : elle avait donné pour instructions de rallumer le feu des combats sur le continent. Mais l'Autriche, effrayée par ses pertes récentes, épuisée d'hommes et d'argent, ne voulait hasarder une lutte trop inégale qu'avec le concours d'une puissance du Nord, assez prodigue de soldats pour faire espérer des succès. La Russie s'obstinait à ne point entrer imprudemment dans les affaires générales, tant que ses frontières pouvaient être menacées par le Turc, voisin et rival dangereux, et ami de la République française. L'Anglais s'engagea d'abord à brouiller la France avec la Turquie. Cette rupture devait décider la Russie, et la Russie entraîner la cour de Vienne : la guerre continentale était rallumée, l'Angleterre était garantie.

Sidney Smith était au Temple. Quatre mille prisonniers français avaient été offerts pour sa rançon. Le cabinet anglais avait trahi le secret de l'importance qu'il attachait à ce personnage.

Le Directoire exécutif, malgré les avis et les pressantes sollicitations de Bonaparte, négligea d'envoyer un ambassadeur à Constanti-

nople, pour faire envisager l'arrivée des Français en Egypte sous un point de vue favorable. Il ne fit point garder avec soin Sidney Smith, dont l'évasion était l'objet des sollicitudes et des intrigues vénales de l'Angleterre. Cette double faute perdit tout.

Aucun ministre français n'avait paru dans le divan. Le seul commodore anglais, échappé des prisons de Paris, se présente au nom de sa cour, annonce l'irruption des Français dans le territoire ottoman, rédige et fait signer la déclaration contre la France et l'union avec la Russie, active lui-même les préparatifs de guerre et donne ses ordres dans la vile et dans le port.

Ainsi, Bonaparte, qui devait traverser sans obstacle un pays ami et allié, recevoir des renforts de sa patrie, s'occuper de travaux politiques plutôt que d'opérations militaires, créer une colonie, relever les arts et les sciences dans une contrée qui fut leur berceau, s'avancer en pacificateur plutôt qu'en exterminateur et en conquérant, ne trouve que des dangers et des ennemis, des combats à livrer, des populations entières conjurées contre lui, toutes ses espérances trompées, tous ses desseins entravés par l'active et astucieuse politique de l'Angleterre et par l'imprévoyante et stupide négligence du Directoire.

Il proclamait en vain ses intentions bienveillantes et pacifiques pour la cour ottomane ; il envoyait lettres sur lettres et courriers sur courriers à Constantinople, pour instruire de ses démarches et de ses besoins l'ambassadeur français, qui n'avait point quitté Paris. Enfin, il apprend que la légation britannique règne seule au divan ; il reçoit le manifeste de la Porte contre la France, Il pressent les nouveaux orages qui vont fondre sur sa patrie ; il voit entre elle et lui l'espace des mers, des escadres nombreuses, tous les pavillons réunis au pavillon anglais. Les vaisseaux qui l'ont amené sur ces lointains rivages sont attaqués et détruits, pendant qu'il s'avance en triomphateur au-delà des déserts, sur les traces des Alexandre et des Sésostris. Sa dernière espérance lui est ôtée ; les soldats murmurent ; sans les ressources qu'il trouve dans son génie, le mécontentement et le désespoir désorganiseraient son armée.

Malgré tant de difficultés et d'obstacles, il oppose à la fortune un courage plus grand encore que les revers. Il inspire à ses compagnons la noble audace qui le soutient lui-même. Il combat les préjugés et les superstitions des indigènes par la douceur, la persuasion et la tolérance. Il détruit peu à peu l'hydre aux cent têtes des rébellions toujours renaissantes. Il triomphe des maladies et du climat. Il foudroie à la fois les beys, les mameluks, les tribus innombrables d'arabes qui se multiplient sur tous les points et dans tous les lieux.

Il résiste aux armées turque et anglaise combinées, aux troupes de terre et de mer, aux ennemis de l'intérieur coalisés avec ceux du dehors. Il s'assure la possession tranquille de l'Egypte.

Au milieu des soins de la guerre, il ne néglige pas les soins de l'administration et du gouvernement, les finances, la répartition des impôts, leur perception, l'agriculture à diriger, le commerce à relever, les communications à rétablir, les canaux, les fortifications, les sciences, la marine, la législation, les fêtes civiles, religieuses et militaires, l'art difficile de rapprocher et d'unir les habitants du pays et le soldat français, deux classes d'hommes également différentes de nations, de mœurs et de langage, et dans leurs situations respectives nécessairement ennemies.

Les savans associés à ses drapeaux, les généraux habiles et les braves guerriers qui ont déjà signalé leur valeur et leur patience héroïque dans les plaines de la Belgique et dans les champs de l'Italie, sont animés par l'exemple du chef intrépide et généreux qui préside à leurs destinées. Une colonie se fonde et s'affermit au milieu des armes et parmi les conspirations toujours actives et toujours déjouées.

Mais Bonaparte n'a point oublié l'Europe et les théâtres de ses premières victoires, ni la mère-patrie, d'où ses concitoyens le suivent d'un œil inquiet dans ses périls et dans ses conquêtes. Il est instruit des succès de la coalition nouvelle et de l'invasion de l'Italie. Il n'ignore pas que les braves Français, relégués sur les sables africains, et dont la République implore vainement les bras toujours vainqueurs, sont aussi dévoués aux vengeances royales, si la liberté doit s'anéantir. Et qui d'entre eux voudrait, ou pourrait survivre à la liberté de la patrie ?... Lui aussi a pris une part active et glorieuse à cette Révolution, qui a été lancée dans l'univers et dont la destruction plongerait la terre dans l'esclavage et dans les ténèbres. Il se doit à la fois à sa gloire et à son pays ; à l'Italie, dont il avait promis de venir partager et conjurer les périls, si elle était menacée ; à ses frères d'armes qui n'ont plus rien à attendre d'un gouvernement, qui ne sait pas garantir ses propres frontières, et qui est perdu dans l'opinion des citoyens.

« Il dépose le sort de l'Egypte et de l'armée dans les mains du héros le plus digne de lui succéder, de Kléber, dont l'âme grande et généreuse, le caractère franc, la noble loyauté, le courage intrépide lui ont acquis l'estime des peuples et des soldats. Il dérobe son départ à tous les yeux, pour qu'une indiscrétion fatale n'en révèle point le secret aux espions vigilants de l'Angleterre. Il livre sa fortune aux flots. Il arrive, conduit comme par une main invisible, sur les rivages

français, où la victoire avait déjà précédé son retour. Il obéit au vœu national, qui lui confie les destins chancelants de l'Etat. »

(Extrait de l'*Appel aux véritables amis de la Patrie, de la Liberté et de la Paix,* ou Tableau des principaux résultats de l'Administration des Consuls et des ressources actuelles de la République Française. A Paris, chez Roger, libraire, germinal an IX (1801) (1).

§ V. — Point de départ de la théorie politico-religieuse de Bonaparte : Réfutation de la défense du christianisme considéré du côté politique, par Roustan.

(Napoléon, *manuscrits inédits*, 1786-1791, publiés d'après les originaux autographes par FRÉDÉRIC MASSON et GUIDO BIAGI) (2).

La religion chrétienne est-elle bonne pour la constitution politique d'un Etat ? Rousseau en doute si peu qu'il dit : « La troisième (3) est si évidemment mauvaise que c'est perdre le temps que de s'amuser à le démontrer ». Tout ce qui rompt *l'unité sociale* ne vaut rien. Toutes les institutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien. Comme ces principes sont incontestables, M. Roustan ne peut les rétracter, mais il nie que les religions catholiques réformées soient dans ce cas.

Pour la religion romaine, il est de la dernière évidence que l'unité de l'Etat est rompue.

Approfondissons donc les raisons qu'il donne contre Rousseau. Il est vrai que le christianisme et les gouvernements ont pour but commun le bonheur des hommes mais suit-il de là que l'unité de l'Etat n'est pas contrariée ? Non sans doute. Ils parviennent au même but mais par des routes opposées. Le christianisme rend heureux par le mépris qu'il inspire aux maux qui nous affligent dans ce

---

(1) Cfr Emile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, tome II, pp. 187-209.

(2) Voy. pp. 7-19. — Fonds Libri. Le fragment se réfère au volume intitulé : Offrande aux autels et à la Patrie, par Ant-Jaq. Roustan, ministre du Saint Evangile à Genève, Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1764, in-8°, volume renfermant la *Défense du christianisme considéré du côté politique où l'on répond en particulier au chapitre VIII du quatrième livre du Contrat social.*

(3) « La troisième, c'est-à-dire la religion catholique romaine. C'est la deuxième que nous tous comptons, mais il ne veut pas. » (Note de Bonaparte).

monde. « Qu'est-ce que la vie en comparaison de l'éternité ? Je suis malheureux et vous, méchants, vous prospérez ; mais je vous attends au tribunal de l'Etre suprême. C'est alors que l'échéance tournera et tournera une fois pour toujours ». Le gouvernement veille à la sûreté des citoyens : « Tu m'as lésé, tu as violé les lois à mon égard, viens me rendre compte devant les ministres de la justice, les vengeurs du crime et les soutiens des lois ». Vous voyez donc bien que l'*esprit qui inspire le Christianisme et le gouvernement sont contraires* quoique atteignant au même but, mais si, dans quelqu'un de ces moments de crise qu'éprouve chaque Etat, l'on se trouve obligé de rendre pour un instant le peuple malheureux pour sauver la patrie, le Christianisme vous résisterait et contrarierait les vues du gouvernement. La question est donc résolue.

Le *Christianisme défend aux hommes d'obéir à tout ordre opposé à ses lois*, à tout ordre injuste émané de la part même du peuple. *Il va donc contre le premier article du pacte social*, base des gouvernements, car il substitue la confiance particulière à la volonté générale constituant la souveraineté. *Comme nous parlons politique, les inconvénients doivent être comptés*. L'inconvénient de cette défense que fait l'Evangile est si dangereux dans l'Etat chrétien qu'*il rompt totalement l'unité de l'Etat, puisque les ministres de la loi et les ministres de la religion ne sont pas les mêmes*. L'esprit particulier à ce dernier corps se conduisant selon la plus stricte règle sera de s'ingénier à contredire indirectement les ordres du souverain. En effet, quel est le tribunal qui décidera si tel ou tel ordre est injuste ? La conscience, me dites-vous. Qu'est-ce qui dirige la conscience ? Vous voyez donc bien que l'Etat n'est plus un. Suivez ce raisonnement et vous verrez que la réponse du vicomte d'Orthe est bien différente dans un Etat chrétien. Vous concevez donc vous-même l'influence que peuvent avoir les ministres de la religion contre les lois, puisque, pour prévenir les abus des élections, vous conseillez des ecclésiastiques éclairés et vertueux. Vous sentez donc qu'ils ont dans l'Etat plus d'influence que les ministres des lois même ; or, comme les corps des ministres de religion ne sont jamais ou presque jamais citoyens, mais toujours ministres, *conflit d'influences*.

Je ne relèverai pas un grand nombre de contradictions réelles ou d'inconséquences où tombe M. Roustan. J'en ai suffisamment relevé. Il est donc constant que le christianisme, même réformé, détruit l'unité de l'Etat : 1° parce qu'il inspire ou diminue la confiance que

---

(1) En marge : 10 mai, matin (Bon.).

l'on doit avoir aux ministres de la loi (1) ; 2° parce que, par sa constitution, il a un corps particulier qui, non seulement partage le cœur du citoyen, mais encore peut souvent contrarier les vues du gouvernement. Et d'ailleurs ce corps n'est-il pas indépendant de l'Etat ? Il l'est, puisqu'il n'est pas soumis aux mêmes maximes. Le voit-on défendre la patrie, les lois, la liberté ? Non. Son empire n'est pas de ce monde. Il n'est donc jamais citoyen...

D'un air triomphant, vous demandez pourquoi la Suisse protestante, les calvinistes français et piémontais n'ont pas été agités par les dissensions civiles. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient un ennemi commun, le papiste. Tant que les chrétiens ont été persécutés, bridés par les païens c'étaient les humbles, les bons. L'esprit de la constitution, qui s'est montré depuis, était enseveli par l'impuissance. Les guerres politiques, la vigilance dont la nation avait besoin pour que le prince n'envahît pas le reste de ses libertés, les anciens papistes qui étaient encore nombreux, le besoin qu'avaient les protestants d'Allemagne de secours contre les ligues romaines, furent autant de motifs qui garantirent les Suédois des guerres de religion. Mais n'ouvrons pas les annales de l'Europe, nous y verrions bien d'autres maux qu'ont enfantés les différentes sectes réformées...

Si un empereur n'est pas plus tôt chrétien, si la prospérité n'a pas plus tôt joué sur le christianisme que tous les ressorts [de l'Etat] n'en soient rompus ; il est clair que cette religion ne pourra en rien aider le gouvernement et que, au contraire par sa prompte corruption, [elle] ne pourra que nuire infiniment à la société.

Voyez-vous cela dans les religions anciennes ? Non, sans doute. Tout au moins la religion suit le degré de corruption du gouvernement. *Méditez la constitution chrétienne et vous y trouverez la source des guerres et, l'oserai-je dire, du peu de respect que nous avons pour la religion.*

Vous avouez donc que vous ne comprenez pas comment le clergé est maître et législateur dans sa patrie. Croyez-vous par là nous faire soupçonner que Rousseau n'avait aucune idée en disant cela ? Non ! non ! vous nous faites plutôt croire qu'il aurait bien mieux valu pour vous de ne pas écrire. *Le clergé, partout où il fait un corps attenant à plusieurs Etats, est maître, en ce que ses décisions sont indépendantes de tous les autres corps de l'Etat.* Il est législateur, en ce qu'il règne sur les consciences. Enfin, tout ce qu'il fait, il le fait despotiquement...

Non seulement l'*unité de l'Etat consiste en ce qu'il n'y ait ni corps, ni particuliers qui puissent croiser les moyens qu'il emploie* pour parvenir au but du gouvernement, mais encore il faut que *les*

sentiments qu'inspirent les différentes institutions tendent au même but. Or, le christianisme ne nous inspire-t-il pas une indifférence marquée pour des actions purement humaines ?

Le christianisme, il est vrai, tend à nous rendre heureux. Le but du gouvernement tend à nous rendre heureux. S'ensuit-il de là que le christianisme ne détruit pas l'unité de l'Etat, nous en doutons. Ils peuvent venir au même but, mais par des routes entièrement opposées et qui se contrarient. Le christianisme nous rend heureux en nous faisant regarder tout le mal que nous éprouvons comme une punition de Dieu et qui sera récompensée dans l'autre vie. Il dit : cette vie est donc heureuse par l'espoir d'une vie future. Le but du gouvernement, au contraire, est de prêter main forte au faible contre le fort et, par ce moyen, faire goûter à chacun une douce tranquillité, route du bonheur. Mais, d'ailleurs, *dès que les ministres de la loi ne sont pas en même temps ministres de la religion, il s'ensuit donc un esprit particulier à ce corps, et cet esprit est d'autant plus fort que son empire est purement métaphysique.* Le cœur du citoyen est donc partagé entre les ministres de la loi et ceux de la religion. Or, l'esprit naturel à l'homme est de vouloir dominer. Jugez si un corps, qui est tout puissant sans puissance, ne voudra pas en avoir une réelle...

Vous nous dites que les Empereurs firent une grande faute en enrichissant [les prêtres], vous ne voyez donc pas que c'était une suite naturelle, d'abord du pouvoir qu'ils avaient sur la conscience du prince, et ensuite du bien ou du mal qu'ils pouvaient faire dans l'Etat. Quoi ! vous voulez qu'un homme, qu'un corps qui est plus puissant que personne ne soit pas riche. Entrez donc un peu dans le cœur humain ! Ainsi donc la richesse du clergé était une suite naturelle de son esprit de ne pas dépendre du gouvernement et, conséquemment, doit être mise sur le compte du christianisme ainsi que les abus et les guerres qu'il a enfantés. Je dis : indépendance du gouvernement. Cela est clair. D'abord parce que, étant indépendant pour le spirituel, nécessairement [il] devait avoir de l'influence sur le temporel...

Malgré le titre d'ami que vous donnez à Rousseau, vous n'êtes pas fait pour lire ses ouvrages. Pour prouver que les païens peuvent avoir l'idée d'un royaume de l'autre monde, vous nous dites que plusieurs [......] par là je crois bien que vous n'entendez pas ce que veut dire Rousseau. Les politiques et les Césars du paganisme ne purent jamais croire que les chrétiens parlassent sincèrement et puissent jamais se contenter d'un empire métaphysique. Et en cela se voit qu'une profonde politique cèle son œuvre. Les païens auraient dû

attendre que les chrétiens eussent manifesté ? Supposez qu'une armée vienne pour entrer dans votre ville, cependant elle n'a pas manifesté aucun mauvais dessein (1).

§ VI. — Développement de la doctrine. Apparence de divergences ultérieures. — Unité secrète.

L'unité de pensée de Bonaparte, sous la multiplicité des apparences, n'a point échappé aux historiens ; la plupart l'ont indiquée ; seuls les écrivains catholiques n'ont pas craint de la mettre en pleine lumière.

(1) Ce n'est là qu'un brouillon ; Bonaparte a dix-sept ans et possède encore mal le français ; mais, comme l'observe M. Frédéric Masson, dans ce brouillon même « où des lectures peut-être mauvaises peuvent multiplier les obscurités ; dans ce brouillon écrit d'un jet, sans rature et que Bonaparte n'a ni relu ni revu, *il est impossible de ne point découvrir tout entière la théorie que Napoléon a tenté plus tard de faire prévaloir* et de ne point reconnaître l'origine de ses idées sur la religion catholique. Consul et empereur, il a prétendu empêcher qu'elle rompît l'unité de l'Etat en en donnant à l'Etat la direction. « Avec mon influence et mes forces en Italie, je ne désespérais pas, a-t-il dit dans le *Mémorial*, de finir par avoir à moi la direction du Pape et dès lors quelle influence ! Quel levier d'opinion sur le reste du monde ! » Lorsqu'il veut établir le Pape à Paris, l'établir à la fois évêque de Paris et de Rome, le tenir ainsi sous sa main avec toute la cour pontificale dont il fera comme une annexe ecclésiastique de sa cour impériale ; lorsqu'il imagine ainsi de renforcer son pouvoir civil de ce pouvoir religieux ; lorsqu'il institue le budget des cultes et que, en mettant ainsi à la charge de l'Etat une modique redevance à payer aux prêtres, il peut leur interdire de posséder une fortune propre et qui les rende indépendants du gouvernement ; que, du même coup, il garantit la fortune des particuliers contre l'impôt que prélèveraient, à chaque génération, ceux qui se disent les maîtres et les ouvriers de « l'au-delà » ; lorsqu'il bannit de son empire les réguliers sur qui il n'aurait nul moyen d'action, — car il ne les tiendrait ni par l'argent, ni par l'ambition — et qu'il n'y admet que des séculiers ; lorsque, par ces séculiers, il obtient que la religion enseigne l'obéissance à son gouvernement et qu'il s'applaudit de les avoir rendus les agents les plus utiles de ses volontés, *n'est-ce pas de ce raisonnement tenu par lui en 1786 qu'il part nécessairement*, et les idées qu'il exprime ici ne sont-elles pas celles qui ont forcément dû le conduire ? » (Frédéric Masson, *loc. cit.*) Ajoutons que les mêmes raisons ne pouvaient, lors de l'expédition d'Egypte, qu'attirer avec force Bonaparte vers l'Islam. N'observait-il pas, pour la première fois, cette parfaite cohérence logique, et par conséquent dynamique, dont son esprit était avide ? Les abus de l'organisation égyptienne étaient manifestes, mais les virtualités ne l'étaient pas moins.

Cette unité s'explique tant par les principes que professait déjà Bonaparte adolescent (1), que par la lutte, directe ou indirecte, mais perpétuelle, menée contre le catholicisme en conformité avec l'idéal des sociétés secrètes, d'une part, et avec les données des circonstances, d'autre part.

Que Bonaparte fût franc-maçon (2), que son règne marque l'époque du plus grand épanouissement de la Maçonnerie, c'est ce qui est amplement démontré (3).

A première vue, il semble qu'une contradiction profonde existe entre les actes successifs de Bonaparte. Quoi de commun entre sa conduite en Italie, au Caire, à Paris, à Fontainebleau ?... En réalité, l'unité s'avère indéniable.

C'est ce que le P. Deschamps et Claudio Jannet ont particulièrement bien établi.

A. — Antécédents révolutionnaires de Bonaparte.

« Napoléon Bonaparte, au moment du 18 brumaire, offrait par tous ses antécédents aux révolutionnaires et aux francs-maçons des garanties qui expliquent le concours actif qu'ils lui donnèrent.

« Homme de confiance de Robespierre, il lui avait dû le commencement de sa fortune en recevant, avec le commandement en chef de l'artillerie, la direction effective de l'armée qui faisait le siège de Toulon...

« Placé ensuite à la tête de l'armée d'Italie avec Robespierre le jeune, il avait avec lui des liaisons si étroites, que ce conventionnel lui avait offert le commandement de l'armée de Paris, à la place d'Henriot, et qu'après le 9 thermidor il fut emprisonné pendant dix jours (4). C'est lui qu'au 13 vendémiaire les régicides de la Conven-

(1) Cfr § précédent.

(2) Voy. N. Deschamps, *Les Sociétés secrètes et la société*, tome II, pp. 191 et s.

(3) Ib. voy. pp. 177-207.

(4) Lanfrey, *Histoire de Napoléon*, t. I, pp. 46 à 54.

tion appelèrent à leur secours pour se perpétuer au pouvoir par la force et noyer dans le sang les sections parisiennes.

« On a vu comment dans la guerre contre le Pape il s'était fait l'exécuteur de la Révolution et exprimait dans ses correspondances la pensée intime des sectes (Liv. II, chap. VI, § 14).

« Sa conduite pendant l'expédition d'Egypte était essentiellement conforme au plan de la Maçonnerie, qui tend à mettre au même niveau toutes les religions.

« Il avait préparé de longue main par des trames secrètes, dit M. Thiers, la tradition de l'île de Malte. Des francs-maçons comme le chevalier Dolomieu et Bosredon, disent d'autres historiens, y étaient renfermés et le lâche grand-maître Hompesch lui en fit les honneurs, ainsi que des îles adjacentes, moyennant une principauté en Allemagne ou, à son défaut, 300,000 francs de pension viagère, 600,000 francs d'indemnité, 700 francs de pension pour les chevaliers de la langue de France ; et Cafarelli Dufalga, un des officiers supérieurs à la suite de Bonaparte, en parcourant la place dont il admirait les fortifications, dit ce mot : *Nous sommes bien heureux qu'il y ait eu quelqu'un dans la place pour nous en ouvrir les portes.*

« L'ordre de Malte fut détruit, et deux ans après, *grâce à ces trahisons maçonniques,* le boulevard de la Méditerranée, l'île imprenable sous les chevaliers, appartenait aux Anglais, qui l'occupent encore (1).

« Arrivé en Egypte après ce facile exploit, Bonaparte reniait odieusement le Christianisme dans sa première proclamation adressée aux habitants du pays (2).

Mais écoutons-le lui-même, jugeant plus tard à Sainte-Hélène, ces proclamations...

« *Mes Français ne faisaient qu'en rire, et leurs dispositions à cet égard étaient telles en Italie et en Egypte que, pour pouvoir*

(1) Thiers, Histoire de la Révolution, 8e édition, t. IV, pp. 151-152. — Barruel, Mémoires, t. IV, p. 368. — Histoire universelle, Duruy. — Histoire de France, t. II, p. 681.

(2) Cfr *supra.*

les ramener à entendre citer la religion, j'étais obligé d'en parler fort légèrement moi-même (1), *de placer les juifs à côté des chrétiens, les rabbins à côté des évêques.*

« *Après tout, ce n'est pas dit qu'il eût été impossible que les circonstances m'eussent amené à embrasser l'islamisme. Croit-on que l'empire d'Orient et peut-être la sujétion de toute l'Asie n'eussent pas valu un turban et des pantalons ? car c'est au vrai uniquement à quoi cela se fut réduit. Nous ne perdions que nos culottes et un chapeau* (2). *Je dis nous, car l'armée, disposée comme elle l'était, s'y fut prêté indubitablement et n'y eut vu que du rire et des plaisanteries. Cependant, voyez les conséquences, je prends l'Europe à revers ; la vieille civilisation demeurait cernée, et qui eut songé alors à inquiéter le cours des destinées de notre France et de la régénération du siècle ? Qui eut osé l'entreprendre ? Qui eut pu y parvenir ?* (3).

« C'était bien la façon dont la Franc-maçonnerie entend réunir sous sa suprématie toutes les religions (V. liv. I, chap. II, § 10), Cela suppose, nous l'avons vu, le plus complet scepticisme en matière religieuse. Or, Napoléon était essentiellement sceptique (4), quoi qu'en aient dit certains enthousiastes naïfs. Ses conversations de Sainte-Hèlène montrent que ses croyances ne dépassaient pas le vague déisme ou le panthéisme de la Maçonnerie.

« *Le soir, après le dîner, la conversation tomba sur la religion, dit M. Las-Cazes. L'empereur s'y est arrêté longtemps. Je vais en transcrire ici, avec soin, le résumé, comme tout à fait*

---

(1) D'où l'explication de ces sarcasmes superficiels, que Napoléon croyait indispensables en tant que ruse de guerre.

(2) La circoncision était déclarée non obligatoire et l'usage du vin pouvait être, à l'égard des nouveaux musulmans, racheté par les bonnes œuvres. Voy. *Campagne d'Egypte et de Syrie*, tome II, pp. 219-222 (chap. V, *affaires religieuses*). Cfr *supra*.

(3) Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de Napoléon III, t. V, pp. 185, 191, 241. La formule, Dieu est Dieu, n'est pas citée dans la correspondance, mais dans plusieurs autres histoires, entre autres : Mémorial sur la Révolution française, par Tous. Fel. Joly, ancien professeur, p. 593. — Mémorial de Sainte-Hélène, pp. 143-144.

(4) Déisme des plus autoritaires. Voy. Aulard, *Etudes et leçons sur la Révolution française*, 1908 (2e édit., 4e série pp. 303 et s. : *Napoléon et l'athée Lalande*).

caractéristique sur un point qui a dû, sans doute, souvent exercer la curiosité de plusieurs.

« *L'empereur, après un mouvement très vif et très chaud, a dit : Tout proclame l'existence d'un Dieu. C'est indubitable ! Mais toutes nos religions sont évidemment les enfants des hommes.*

« *Pourquoi ces religions se décriaient-elles, se combattaient-elles ? Pourquoi cela avait-il été de tous les temps, de tous les lieux ? C'est que les hommes sont toujours les hommes. C'est que les prêtres ont toujours glissé partout la fraude et le mensonge.*

« *Toutefois, disait l'empereur, dès que j'ai eu le pouvoir, je me suis empressé de rétablir la religion. Je m'en servais comme de base et de racine ; elle était à mes yeux l'appui de la bonne morale, des vrais principes, des bonnes mœurs.*

« *Je suis loin d'être athée, assurément ; mais je ne puis croire tout ce que l'on m'enseigne en dépit de ma raison, sous peine d'être faux et hypocrite.*

« *Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées. Et pourtant, tout cela est ; je suis la montre qui existe et ne se connaît pas.*

« *Nul doute, du reste, observait-il encore, que mon esprit d'incrédulité ne fût, en ma qualité d'empereur, un bienfait pour les peuples ; et autrement comment aurais-je pu favoriser également des sectes aussi contraires, si j'avais été dominé par une seule ? Comment aurais-je conservé l'indépendance de ma pensée et de mes mouvements, sous la suggestion d'un confesseur qui m'eût gouverné par les craintes de l'enfer ?*

« *Quel empire un méchant, le plus stupide des hommes, ne peut-il pas, à ce titre de confesseur, exercer sur ceux qui gouvernent les nations ?*

« *J'étais tellement pénétré de ces vérités que je me promettais bien de faire en sorte, autant qu'il eût été en moi, d'élever mon fils dans la même ligne religieuse où je me trouve* (1). »

(1) Mémorial de Sainte-Hélène, t. IV, pp. 204-209, par le comte de Las-Cases Réimpression de 1828. Lecointe, libraire, Paris.

Deux mois plus tard, l'ex-empereur tenait le même langage et assurait qu'*à part la croyance en Dieu, avec laquelle ses nerfs étaient en sympathie,* il avait perdu toute foi religieuse dès qu'il avait su et raisonné, et cela dès l'âge de treize ans (1).

« Ces opinions intimes aident à comprendre la politique suivie par l'empereur et où il y a plus d'unité que ne le croient ceux qui se bornent à suivre les faits extérieurs... »

B. — Destruction du pouvoir temporel du Pape.

« Ce que l'on ne saurait trop faire remarquer — ajoute le même auteur (2) — c'est que Napoléon cherchait moins à s'emparer de quelques provinces, sur lesquelles il étendait déjà en fait sa domination depuis plusieurs années, que de (3) *mettre le pape sous sa main et de se faire un instrument docile de ce pouvoir spirituel dont il comprenait la force sans reconnaître son caractère divin.*

« Lui-même a dévoilé sa pensée en racontant dans ses conversations de Sainte-Hélène le but qu'il poursuivait quand il extorquait le Concordat de Fontainebleau au pape prisonnier, séparé de tous ses conseillers et affaibli par la maladie :

« *J'avais bien d'autres vues. Ce déplacement ne fit qu'accroître les ressentiments et les intrigues. Jusque là, la querelle n'avait été que temporelle. Les meneurs du pape, dans l'espoir de relever leurs affaires, la compliquèrent de tout le mélange spirituel. Alors, il me fallut le combattre aussi sur ce point. J'eus mon conseil de conscience, mes conciles, et j'investis mes cours impériales de l'appel comme d'abus, car mes soldats ne pouvaient rien à tout cela. Il me fallait bien combattre le pape avec ses propres armes. A ses érudits, à ses ergoteurs, à ses légistes, à ses scribes, je devais opposer les miens. L'évêque de Nantes, de Voisins, était parmi nos évêques le plus ferme appui*

---

(1) *Ibid.*, t V., p. 384.
(2) N. Deschamps, *op. cit.*, tome II, pp. 206 et s.
(3) *Sic.*

des libertés gallicanes. C'était mon oracle, mon flambeau, il avait ma confiance aveugle sur les matières religieuses, car dans mes querelles avec le pape j'avais pour premier soin, bien qu'en aient dit les intrigants et les brouilleurs, de ne pas toucher au dogme ; si bien que, dès que ce bon et vénérable évêque de Nantes me disait : Prenez garde, vous voilà en face du dogme, sans m'amuser à disserter avec lui, sans chercher même à le comprendre, je déviais aussitôt de ma route pour y revenir par d'autres voies ; et comme il n'avait pas mon secret, combien il aura été étonné de mes circuits ! Que j'aurai dû lui paraître bizarre, obstiné, capricieux, inconséquent ! C'est que j'avais mon but, et qu'il ne le connaissait pas. Je fis transporter le pape à Fontainebleau, mais là devait être le terme de ses misères et la régénération de sa splendeur. Toutes mes grandes vues s'étaient accomplies sous le déguisement et le mystère ; j'avais amené les choses au point que le développement en était infaillible, sans nul effort et tout naturel. Aussi voit-on le pape le consacrer dans le fameux Concordat de Fontainebleau, en dépit même de mes revers de Moscou, et dès lors j'allais relever le pape outre mesure, l'entourer de pompes et d'hommages, j'en aurais fait une idole, il fût demeuré près de moi, Paris fût devenu la capitale du monde chrétien et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique !

« Voilà le mot qui met l'*unité* dans toute cette vie (1).

« Il disait encore une autre fois que « cet *affranchissement de la cour de Rome, cette réunion légale, la direction religieuse dans la main du souverain avaient été longtemps et toujours l'objet de ses méditations et de ses vœux* (2). »

---

(1) Ainsi donc déisme ; guerre à l'idolatrie ; conséquence des pouvoirs. Est-ce là ce que veut dire le P. Deschamps ? Là sont, en tout cas, les points essentiels et certains.

(2) Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, édit. de 1828, t. V, pp. 391 à 401 ; t. IV, p. 208.

C. — UNITÉ SECRÈTE.

Si l'autorité du *Mémorial de Sainte-Hélène* fléchit de plus en plus (1), les arguments qui précèdent n'en restent pas moins solides, parce que :

1° — Sur la question religieuse, actes et déclarations de Napoléon ne furent systématiquement altérés, par les rédacteurs du *Mémorial*, que dans le sens pro-catholique ;

2° — Actes et déclarations de Napoléon ne s'expliquent et ne se coordonnent qu'interprétés de la sorte ;

3° — Enfin et surtout, la *Réfutation de Roustan*, et la *Correspondance* ne laissent place à aucune incertitude.

Là est le point (2).

---

(1) Les esprits attentifs n'ont jamais admis le *Mémorial* qu'avec la plus extrême réserve. (Voy. *Correspondance*, tome XXIX, page III du *Rapport sur une publication des œuvres de Sainte-Hélène*).

(2) Dans la *Réfutation de Roustan*, Bonaparte nous apparaît déjà, en tant que déiste et partisan de la concentration des pouvoirs, comme une sorte de *musulman implicite*. Au Caire, il se montre explicite, et ses actes sont d'accord avec ses paroles. Il poursuivra sans trève, *selon les circonstances données*, et non sans recours à la ruse dès qu'il s'agit de l'ennemi, le maximum de réalisation que comporte son plan philosophico-social de 1786. Sa politique à l'égard du Pape ira au maintien du déisme parmi les populations *en même temps* qu'à l'encerclement progressif du pouvoir pontifical par le pouvoir civil, seul représentant impartial du déisme.

La solution des énigmes qui caractérisent la politique religieuse de Napoléon semble donc :

1° La nécessité de ne pas tuer, mais de faire *évoluer* les formes de déisme existantes, *quelles qu'elles soient* (Cfr *Correspondance*, tome XXXII, p. 327 : *Du sentiment religieux*) ;

2° La nécessité, au point de vue politique immédiat, de dissimuler l'action engagée (Cfr ci-dessous : Lettres de Munich) ;

3° La nécessité d'indiquer le but avec une suffisante clarté aux hommes politiques à venir. — Voy. *Correspondance*, tome XVI, p. 408, n° 13.637 (à Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie, 10 mars 1808) ; et, même tome, pp. 463-465, n° 13.709 : A M. de Champagny, ministre des relations extérieures, Saint-Cloud, 1er avril 1808, — ainsi que l'*Annexe* à cette pièce ; cfr enfin : *Six notes sur l'ouvrage intitulé les quatre concordats* (*Correspondance*, tome XXX, pp. 537-570, notamment pp. 547 et 557-8) : « Il y eut à Rome des personnes *avisées* qui le pressentirent et dirent en italien : « C'est sa manière de faire la guerre ; n'osant l'attaquer de front, il tourne l'Eglise comme il a tourné les Alpes en 1796 »... (Voy. *ibid.* pp. 557-559). Napoléon révélant

Les lettres de Munich (au Pape et au Cardinal Fesch), loin d'être une objection, sont un argument péremptoire à l'encontre de toute autre interprétation (1).

Ces deux lettres sont tellement décisives qu'il serait superflu d'en souligner les passages caractéristiques si la portée de chacune d'elles ne s'étendait, par voie d'analogie, à toutes les argumentations valables sur la politique religieuse de Napoléon. Toutes, en effet, doivent remplir les conditions suivantes :

A. Tenir compte, à chaque moment, de l'ensemble des diverses déclarations, et les rapprocher les unes des autres ;

B. Vérifier cet ensemble par rapport à l'action certaine engagée au point de vue politique ou militaire ;

C. Quant aux déclarations en apparence contradictoires, rapprocher ces divergences, d'une part, des circonstances nouvelles ; d'autre part, de l'identité supérieure du but (identité que démontrent tant les faits précédents que les faits qui suivent plus ou moins immédiatement) ;

D. Se rappeler que Napoléon vise toujours, le résultat à obtenir dans le moindre délai ;

E. Noter qu'en présence d'un adversaire, il regarde si bien la ruse verbale comme inévitable qu'il parle sans scrupule le langage destiné à obtenir le résultat visé en y faisant collaborer l'adversaire même (2).

De là résultent les contradictions apparentes ; ce qui ne varie point, c'est la *ligne générale de la politique religieuse*, laquelle se caractérise, entre autres, par ces deux traits : *affranchissement de tout pouvoir religieux étranger*, et, en conséquence, absorp-

---

son plan, le fait indiquer par d'autres; mais les mots : *personnes avisées*, et : *Pour réaliser ce vaste plan approprié au siècle*, etc., sont décisifs. C'est *tout cela* qu'il faut peser ; mais Napoléon prend soin de nous en avertir (*Ibid*, p. 559).

Toutes les énigmes apparentes se résoudront ainsi, par voie d'analogie, et à l'aide des indications mêmes de Napoléon. — Voy. *supra*, 3e partie, note 2 de l'avertissement. Cfr Gourgaud, *Journal inédit*, tome II, p. 275.

(1) Voy. la note précédente.

(2) Une édition des *Œuvres Musulmanes de Napoléon* ne comporterait, à la rigueur, comme explication des difficultés *exégétiques*, qu'un renvoi littéral à l'un de ces divers chefs (A.-E).

tion de Rome (dès que l'élimination immédiate est démontrée impossible) ; *entraînement des diverses forces dans ce sens...* (1).

Voici les deux lettres de Munich, lettres auxquelles ne s'appliquerait que trop bien le hadith : *Elharbau-Khidâ* (2).

N° 9655. — *A. S. S. le Pape.*

Munich, 7 janvier 1806.

Très Saint Père, je reçois une lettre de Votre Sainteté, sous la date du 13 novembre. Je n'ai pu qu'être vivement affecté de ce que, quand toutes les puissances à la solde de l'Angleterre s'étaient coalisées pour me faire une guerre injuste, Votre Sainteté ait prêté l'oreille aux mauvais conseils et se soit portée à m'écrire une lettre si peu ménagée. Elle est parfaitement maîtresse de garder mon ministre à Rome ou de le renvoyer. L'occupation d'Ancône est une suite immédiate et nécessaire de la mauvaise organisation de l'état militaire du Saint-Siège. *Votre Sainteté avait intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que dans celles des Anglais ou des Turcs.* Votre Sainteté se plaint de ce que, depuis son retour de Paris, elle n'a eu que des sujets de peine ; la raison en est que, depuis lors, tous ceux qui craignaient mon pouvoir et me témoignaient de l'amitié ont changé de sentiments, s'y croyant autorisés par *la force de la coalition,* et que, depuis le retour de Votre Sainteté à Rome, *je n'ai éprouvé que des refus de sa part sur tous les objets, même sur ceux qui étaient d'un intérêt de premier ordre pour la religion,* comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait d'empêcher le *protestantisme* de lever la tête en France. *Je me suis considéré comme le protecteur du Saint-Siège, et, à ce titre, j'ai occupé Ancône.* Je me suis considéré, ainsi que mes prédécesseurs de la deuxième et troisième race, comme le *fils aîné de l'Eglise,* comme *ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans* (3). Je protègerai constamment le Saint-Siège (4) malgré les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dispositions des hommes qui se

---

(1) Cfr *supra* (1re partie). *Adde,* Correspondance, Tome XIX, pp. 458-9. (Missions.)

(2) « *La ruse est* (la science de) *la guerre* ». Le hadith en question ne se réfère pas à la guerre sainte, mais simplement à l'idée de guerre. — Cfr sur les *Campagnes* comme sur le *Testament, rursus,* 3e partie, note 2 de l'Avertissement.

(3) Les Grecs et les Musulmans, dit Napoléon, en les plaçant ici au point de vue des races.

(4) Cfr les notes de la pièce suivante.

sont démasqués pendant ces trois mois. Ils me croyaient perdu : Dieu a fait éclater, par le succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause. *Je serai l'ami de Votre Sainteté toutes les fois qu'elle ne consultera que son cœur et les vrais amis de la religion.* Je le répète, si Votre Sainteté veut renvoyer mon ministre, elle est libre de le faire ; elle est *libre d'accueillir de préférence et les Anglais et le calife de Constantinople* ; mais, ne voulant pas exposer le cardinal Fesch à ces avanies, je le ferai remplacer par un séculier. Aussi bien la haine du cardinal Consalvi contre lui est telle, qu'il n'a constamment éprouvé que des refus, tandis que les préférences étaient pour mes ennemis. *Dieu est juge qui a le plus fait pour la religion, de tous les princes qui règnent.*

Sur ce, je prie Dieu, Très Saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

Votre dévot fils, l'Empereur des Français, Roi d'Italie,

NAPOLEON.

Archives des affaires étrangères (1).

9656. — *Au Cardinal Fesch.*

Munich, 7 janvier 1806.

Le Pape m'a écrit, en date du 13 novembre, la *lettre la plus ridicule, la plus insensée : ces gens me croyaient mort.* J'ai occupé la place d'Ancône parce que, malgré vos représentations, on n'avait rien fait pour la défendre, et que d'ailleurs on est si mal organisé, que, quoi qu'on eût fait, ou aurait été hors d'état de la défendre contre personne. Faites bien connaître que je ne souffrirai plus tant de railleries ; que je ne veux point à Rome de ministre de Russie ni de Sardaigne. Mon intention est de vous remplacer par un séculier. Puisque *ces imbéciles* ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur *protestant.* Dites à Consalvi que, s'il aime sa patrie, il faut qu'il quitte le ministère, ou qu'il fasse ce que je demande ; que *je suis religieux, mais ne suis point cagot ;* que *Constantin a séparé le civil du militaire,* et que *je puis aussi nommer un sénateur pour commander en mon nom dans Rome.* Il leur convient bien de parler de religion, eux qui ont admis les Russes et qui ont rejeté Malte, et qui veulent renvoyer mon ministre ! *Ce sont eux qui prostituent la reli-*

(1) Correspondance de Napoléon, tome XI, pp. 527-528.

gion. Y a-t-il un exemple d'un nonce apostolique en Russie ? Dites à Consalvi, *dites même au Pape que, puisqu'il veut chasser mon ministre de Rome, je pourrai bien aller l'y rétablir. On ne pourra donc rien faire de ces hommes-là que par la force* (1) ? *Ils laissent périr la religion* en Allemagne en ne voulant rien terminer pour le concordat ; ils la laissent périr en Bavière, en Italie ; *ils deviennent la risée des cours et des peuples.* Je leur ai donné des conseils qu'ils n'ont jamais voulu écouter. Ils croyaient donc que les Russes, les Anglais, les Napolitains auraient respecté la neutralité du Pape ! *Pour le Pape, je suis Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards, et que mon empire confine avec l'Orient. J'entends donc que l'on règle avec moi sa conduite sur ce point de vue. Je ne changerai rien aux apparences si l'on se conduit bien ; autrement je réduirai le Pape à être évêque de Rome* (2). Ils se plaignent que j'ai fait les affaires de l'Italie sans eux. Fallait-il donc qu'il en fût comme de l'Allemagne, où il n'y a plus de solennités, de sacrements, de religion ? Dites-leur que, s'ils ne finissent pas, je les montrerai à l'Europe comme des égoïstes, et que j'établirai les affaires de l'Eglise en Allemagne avec l'archi-chancelier et *sans eux. Il n'y a rien, en vérité, d'aussi déraisonnable que la cour de Rome.*

NAPOLEON.

Archives de l'Empire (3).

(1) Cfr le passage visé par la note précédente.

(2) Ici se trouve (insistons-y une dernière fois), résumé le plan de toute la politique religieuse de Napoléon. Ne fait-elle pas logiquement suite à celle de Bonaparte en Egypte, — ou plutôt, en dépit des apparences, n'est-ce pas la même ?

(3) Correspondance de Napoléon I[er], tome XI, pp. 528-529.

APPENDICE II

PERSISTANCE, CHEZ NAPOLÉON, DES IDÉES DE BONAPARTE SUR LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME (suite).

Nous n'avons omis que pour l'insérer à part, le document ci-joint, antérieur de deux années aux lettres de Munich.

8298. — *A l'Empereur de Turquie* (1).

Paris, 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805).

Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et invincible prince, le grand empereur des Musulmans, sultan Selim, en qui tout honneur et vertu abonde, notre très cher et parfait ami, Dieu veuille augmenter ta grandeur et hautesse, avec fin très heureuse. Toi, descendant des grands Ottomans, empereur d'un des plus grands empires du monde, as-tu cessé de régner ? Comment souffres-tu que la Russie te donne des lois ? Tu refuses de me rendre ce que je te rends : es-tu aveuglé à ce point sur tes intérêts ? Si la Russie a 15.000 hommes à Corfou, crois-tu que c'est contre moi ? Ses bâtiments armés prennent l'habitude de se présenter devant Constantinople : es-tu assez aveugle pour ne pas voir qu'un jour, soit sous le prétexte de ramener en Russie les troupes qui sont à Corfou, soit sous celui d'accroître ces forces, une escadre et une armée russes, favorisées par les Grecs, envahiront ta capitale, et ton empire aura cessé avec toi ? Ta dynastie descendra dans la nuit de l'oubli. Le reis-effendi te trahit ; la moitié du divan est vendue à la Russie. La mort du capitan-pacha t'a privé de ton meilleur ami. Je t'ai prévenu deux fois, je te préviens une

(1) Sélim III.

troisième. Chasse ton divan, punis le reis-effendi et règne dans Constantinople, ou tu te perds. Quant à moi, *j'ai voulu être ton ami.* Si tu persistes à me refuser ce que la France a eu de tout temps, le premier pas à Constantinople, si tu veux rester servilement soumis à tes ennemis, je me mettrai aussi contre toi ; je n'ai jamais été un ennemi faible. Ton divan ne prend aucune mesure pour rétablir l'ordre en Egypte et en Syrie ; *il laisse perdre la Mecque et Médine* ; il insulte à tes amis et se prosterne et caresse tes ennemis de tous les temps. La Perse a la guerre ; elle est menacée par la Russie, et, loin de la secourir, le faible divan, ou plutôt les traîtres qui le mènent, ne savent pas même intervenir pour elle ; ce n'est que contre moi qu'ils ont du courage. Je t'écris donc à toi ; tu es le seul ami que la France conserve dans le sérail, si toutefois les hommes qui se sont emparés de toutes les issues de ton trône permettent à ma lettre de t'arriver. Réveille-toi, Selim. Appelle au ministère tes amis ; chasse les traitres ; confie-toi à tes vrais amis, la France et la Prusse, ou tu perdras ton pays, ta religion et ta famille. Tes vrais ennemis sont les Russes, parce qu'ils veulent régner sur la mer Noire, et qu'ils ne le peuvent sans avoir Constantinople ; parce qu'ils sont de la religion des Grecs, qui est celle de la moitié de tes sujets. J'attends ta réponse pour savoir ce que je dois penser et faire. Si tu ne gouvernes plus, si tu es tout à fait à la disposition des ennemis de la France, je gémirai sur l'aveuglement et la mauvaise politique du plus ancien allié de la France ; mais je comprendrai que le destin, qui t'a fait si grand, veut détruire l'empire des Soliman, des Mustapha, des Selim ; car tout change sur la terre, tout périt ; Dieu seul ne périra jamais. Sur ce, je prie Dieu qu'il augmente les jours de Ta Hautesse et les remplisse de toutes prospérités, avec fin très heureuse.

Ton très cher et parfait ami.

NAPOLEON.

En mon château impérial des Tuileries, ce 10 pluviôse an XIII.

Archives de l'Empire (1).

---

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome X, pp. 130-131.

APPENDICE III

PERSISTANCE, CHEZ NAPOLÉON, DES IDÉES DE BONAPARTE SUR LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME ENTRETIEN DE GŒTHE ET DE NAPOLÉON

Nous ne prétendons pas démontrer, à l'aide des quelques documents qui suivent, la persistance pure et simple des idées de Bonaparte chez Napoléon. Tout homme qui réfléchit évolue et l'on n'écrit point aujourd'hui l'histoire de la pensée d'un philosophe, mais celle de ses pensées successives, en un mot, l'évolution de sa doctrine. A combien plus forte raison, la pensée de l'homme d'Etat est-elle sujette à évolution, elle aussi...

Ce que nous voulons établir, sans plus, c'est :

1° *La persistance de l'action profonde exercée sur Bonaparte par la religion du Prophète,* qu'il aimait *;*

2° *Par voie implicite, l'absolue sincérité des proclamations du Caire, et des instructions qui y furent données ;*

3° *Et, par conséquent, la double faute commise à l'encontre de Bonaparte islamophile : manquement des chefs français qui ne le comprirent point, et s'en moquèrent ; manquement de la population et du plus grand nombre des chefs indigènes, qui ne surent pas mesurer l'importance de l'heure.*

L'on sait l'intérêt passionné de Gœthe à l'égard de tout ce qui touchait l'islamisme, il avait traduit le *Mahomet* de Voltaire et en avait éliminé tout ce qui était hostile à la mémoire du prophète (1).

---

(1) Voy. sur ce très curieux sujet Friedrich Warnecke : Gœthe's Mahomet — Problèm, Halle.

Lors de l'entrevue de Gœthe avec Napoléon, le 2 octobre 1808, tous deux se mettent, presque immédiatement, à parler de Mahomet.

Voici le récit de Gœthe :

*
* *

L'Empereur déjeune, assis à une très grande table ronde ; à sa droite et à quelques pas de la table, Talleyrand se tient debout ; à sa gauche et tout près de lui, Daru, avec lequel il s'entretient sur les contributions à lever.

L'Empereur me fait signe d'approcher.

Je reste debout devant lui à une distance convenable.

Après m'avoir regardé avec attention, il me dit :

— Vous êtes un homme.

Je m'incline. Il m'interroge.

— Quel âge avez-vous ?

— Soixante ans.

— Vous êtes bien conservé. Vous avez écrit des tragédies ?

Je réponds ce qui est indispensable.

Ici Daru prend la parole. Pour flatter les Allemands et adoucir jusqu'à un certain point le mal qu'il était forcé de leur faire, il avait un peu étudié leur littérature ; Daru connaissait très bien la littérature latine, il avait même donné une édition d'Horace.

Il parle de moi comme les critiques les plus favorables de Berlin auraient pu le faire, du moins je reconnaissais dans ses paroles leurs idées et leur manière de faire.

Il ajouta que j'avais traduit des ouvrages français, et notamment le *Mahomet* de Voltaire.

L'Empereur répliqua : « Ce n'est pas une bonne pièce ». Et il exposa d'une manière très circonstanciée *combien peu il convenait au vainqueur du monde de faire de lui un portrait si peu favorable.*

Il tourna alors la conversation sur *Werther*, qu'il devait avoir étudié d'un bout à l'autre...

L'Empereur parut satisfait et revint au drame ; il fit des observations d'une haute portée comme un homme qui avait étudié la scène tragique avec l'attention d'un juge criminel, et qui avait vivement senti que le défaut du théâtre français est de s'éloigner de la nature et de la vérité.

En développant ce thème, il désapprouva les drames où la fatalité joue un grand rôle : « Ces pièces appartiennent à une époque obscure. Au reste, que veulent-ils dirent avec leur fatalité ? La politique est la fatalité (1).

A Sainte-Hélène, après une lecture du *Mahomet* de Voltaire faite par Marchand, Napoléon exprima ses idées sur la pièce, et Marchand les recueillit. Ces notes sont, comme l'indique le rédacteur, « le jet d'une première dictée ». Là est leur mérite.

(1) Voy. S. Sklower, entrevue de Napoléon Ier et de Gœthe, par S. Sklower Lille, Ernest Vanackere, 1853.

APPENDICE IV

PERSISTANCE, CHEZ NAPOLÉON, DES IDÉES DE BONAPARTE SUR LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME (suite. OBSERVATIONS SUR LE « MAHOMET » DE VOLTAIRE

Malgré les taches qui obscurcissent la tragédie de *Mahomet* de M. de Voltaire, les beautés dont ce chef-d'œuvre est plein l'ont placé au premier rang et font encore les délices de notre scène ; mais serait-il donc bien difficile de faire disparaître des taches qui ne tiennent point à la nature de l'ouvrage ?

1° L'amour de Mahomet pour Palmire, placé à côté de celui de Séide, est un objet de dégoût et du plus mauvais effet, d'autant que cet amour est inutile et comme hors-d'œuvre ; il ne produit rien, car on ne saurait admettre que la mort de Palmire, privant Mahomet de sa maîtresse, est une punition de ses crimes ; sans doute que la mort de Palmire eût été un châtiment pour l'amoureux Séide ; mais à qui fera-t-on croire que c'en pût être un pour Mahomet.

2° La seconde tache que l'on remarque dans cette pièce est le poison, employé deux fois par Mahomet pour arriver aux moyens de succès et pour préparer ses triomphes. *Quoi ! Mahomet qui a détruit les faux dieux, renversé le temple des idoles dans la moitié du monde, propagé plus que qui que ce soit la connaissance d'un seul Dieu dans l'univers, Mahomet, considéré comme prophète à Constantinople, à Delhi, au Grand-Caire, à Maroc, Mahomet ne serait arrivé à ces grands résultats que par les moyens qu'ont employé les Damiens et les Bastide pour s'emparer de la succession de leurs voisins ?* Les plus petites sociétés ont peu de durée et se détruisent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne sont point *cimentées par les liens de la moralité* si nécessaire à la société.

Hercide est faible, dit Mahomet à Omar, eh bien empoisonne-le. Mais comment Omar ne conçoit-il pas lui-même qu'il peut aussi être empoisonné ? Par le même principe, Séide, couvert du sang de Zopire, est désavoué par Mahomet et arrêté par Omar. Avec de pareils procédés, Mahomet, un second Séide, et Omar lui-même n'eût servi qu'en tremblant un scélérat sacrifiant et désavouant ses principaux instruments.

Séide, instruit qu'il vient d'assassiner son père, se met à la tête du peuple contre Mahomet, qui semble perdu, et ne se sauve d'un pas si dangereux qu'en ordonnant au poison d'agir sur Séide, afin d'arrêter le bras de ce jeune assassin, et de forcer ainsi le peuple à se déclarer...

Quoi, toutes les destinées de Mahomet, qui ont tant influé sur l'univers, n'étaient fondées que sur l'art de... et de... (1).

Pour que l'ouvrage de Mahomet *soit vraiment digne de la scène française, il faut qu'il puisse être lu sans indignation aux yeux des hommes éclairés de Constantinople comme de Paris. Mahomet fut un grand homme, intrépide soldat : avec une poignée de monde, il triompha au combat de Bender ; grand capitaine, éloquent, grand homme d'Etat, il régénéra sa patrie et créa au milieu des déserts de l'Arabie un nouveau peuple et une nouvelle puissance.*

3° La situation des esprits et la force des factions dans la Mecque n'est pas suffisamment développée ; la politique de Mahomet est à peine et très faiblement tracée ; c'est la troisième tache que nous désirerions voir disparaître de notre scène.

Pour faire disparaître l'amour de Mahomet pour Palmire, il n'y aurait rien à changer au premier acte. A la scène troisième du second acte, Mahomet dit à Séide : « Vous, Séide, en ces lieux ». C'est dans l'intention de l'auteur, un mouvement de jalousie ; mais ce vers peut être laissé parce qu'il peut être attribué à l'étonnement de voir Séide chez son père. A la quatrième scène, il paraîtrait que le dernier vers que prononce Mahomet :

De quel œil revois-tu Palmire avec Séide ?

devrait être retranché ; mais on pourrait l'y laisser, car c'est un vers de jalousie ; il peut aussi être l'effet de la surprise de voir les deux enfants de Zopire dans sa maison ; mais il faudrait supprimer la réplique de Mahomet et celle d'Omar jusqu'à ce vers :

---

(1) Ces deux mots sont en blanc dans le manuscrit original (Note de l'éditeur).

Tous deux sont nés ici du tyran que je hais.

plus bas :

Déjà sans se connaître, ils m'outragent tous deux,
J'attisai de mes mains leurs feux illégitimes,
Le Ciel voulut ici rassembler tous les crimes,

et dire, au lieu de ces trois vers, que ces enfants lui serviraient à détourner Zopire, à s'en faire un partisan ou à s'en venger s'il ne pouvait y réussir.

A la scène sixième, il faudrait effacer :
De son maître offensé rival incestueux,

et toute la tirade de Mahomet, de douze vers, et qui finit le second acte.

A l'acte troisième, il faut supprimer la scène quatrième ; à la scène cinquième, l'hémistiche d'Omar : *Et de ravir Palmire.*

Au quatrième acte, il faudra effacer :

Son cœur même en secret, ambitieux peut-être,
Sentira quelque orgueil à captiver son maître.

Au cinquième acte, il faudra effacer, à la scène seconde :

Sachez qu'un sort plus noble, un titre encor plus grand,
Si vous le méritez, peut-être vous attend.

et, enfin, les vingt-quatre vers de Mahomet qui terminent la pièce.

Ainsi, avec ces trois légères suppressions, sans même ajouter un seul vers, on ferait disparaître de ce chef-d'œuvre sa plus grande tache.

Pour effacer la seconde tache, l'empoisonnement d'Hercide, il faudrait peu de changements.

Au quatrième acte, il suffit de supprimer : *Hercide est faible*, etc.; ainsi que la réponse d'Omar : *J'ai fait ce que tu veux.*

A la scène cinquième du quatrième acte, il faudrait effacer :

Je suis puni, je meurs des mains de Mahomet.

Et à la scène première du cinquième acte, supprimer les vers d'Omar :

Qui pourrait l'en instruire ? Un éternel oubli
Tient avec ce secret Hercide enseveli.

Pour supprimer l'empoisonnement de Séide, il faudrait un changement dans tout le dénouement ; d'abord, au quatrième acte, il faudrait effacer :

Réponds-tu qu'au trépas, Séide soit livré ?
Réponds-tu du poison qui lui fut préparé ?

Dans ce système, toute la scène sixième du quatrième acte serait à retrancher ; il faudrait, à la place, y substituer une scène où Séide serait tué par les partisans de Zopire, le surprenant couvert du sang de leur maître, ou dans laquelle il se tuerait lui-même de désespoir d'avoir tué son père. Omar arriverait alors et enlèverait Palmire.

Dans ce système, le cinquième acte serait tout à changer ; Séide serait avoué par Mahomet ; il aurait commis le combat sacré, ordonné par Dieu dans le Coran ; le parti de Zopire dans la Mecque, abattu par la mort de son chef, ne saurait faire aucune résistance contre le parti de Mahomet, soutenu par l'armée, déjà aux portes de la ville, et qui apparaîtrait sur les remparts : cela, avec la mort de Palmire, terminerait le cinquième acte (1).

---

(1) *Observations sur la tragédie de Mahomet par Voltaire*, écrites par Marchand sous la dictée de Napoléon. Voir : *Précis des guerres de Jules César par l'empereur Napoléon*, écrit à l'île Sainte-Hélène sous la dictée de l'empereur. Paris, Charles Gosselin, 1836, pp. 235 et s. — Voy. *Commentaires de Napoléon Ier*, tome V, pp. 363-367, et *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XXXII, p. 263 (Extrait du *Mémorial de Sainte-Hélène* : 22-25 avril 1816, « *Mahomet* a été l'objet de sa plus vive critique, dans le caractère et dans les moyens.

« Voltaire, disait l'Empereur, avait ici manqué à l'histoire et au cœur humain. Il prostituait le grand caractère de Mahomet par les intrigues les plus basses ; il faisait agir un grand homme, qui avait changé la face du monde, comme le plus vil scélérat digne au plus du gibet. Il ne travestissait pas moins inconvenablement le grand caractère d'Omar, dont il ne faisait qu'un coupe-jarret de mélodrame et un vrai masque.

« Voltaire péchait ici surtout par la base en attribuant à l'intrigue ce qui n'appartient qu'à l'opinion. Les hommes qui ont changé l'univers, faisait observer l'Empereur, n'y sont jamais parvenus en gagnant des chefs, mais toujours en remuant des masses. Le premier moyen est du ressort de l'intrigue et n'amène que des résultats secondaires ; le second est la marche du génie et change la face du monde. » Cfr *supra*.

APPENDICE V

PERSISTANCE, CHEZ NAPOLÉON, DES IDÉES DE BONAPARTE SUR LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME (suite).

Du « Mémorial de Sainte-Hélène »

« Certes, écrit le plus autorisé des arbitres (1), on trouve dans le *Mémorial*, dans Montholon, dans les dictées, des passages de pensée haute : le grand homme, entré dans l'histoire et considérant les choses de ce monde en grand historien. Mais le Napoléon à l'état de repos, de contemplation sereine, jugeant avec impartialité les hommes et les choses, « non critique, non ironique, nullement pessimiste », que Sainte-Beuve se représente à Sainte-Hélène, Napoléon philanthrope et moraliste, pendant recueilli du Napoléon Petit Caporal et du Napoléon bonhomme, si populaire sous Louis-Philippe, ne se reconnaît guère dans les notes de Gourgaud. On y trouve beaucoup de Frédéric et infiniment peu de Marc Aurèle.

(1) M. Albert Sorel (*Journal des Savants*, n° d'octobre 1899). Ce n'est pas sans surprise que l'on trouve dans l'édition française d'ouvrages didactiques tels que l'Idh-Har-Haqq, ou *Manifestation de la Vérité*, de El-Hage Rahmet-Ullah Efendi de Delhi (E. Leroux 1880, tome II, p. 358 et notes des pp. 458 et s.) une discussion presque uniquement fondée sur le *Mémorial de Sainte-Hélène*. N'est-ce pas un peu comme si l'on s'attardait à l'entretien de Bonaparte avec les muphtis dans l'intérieur de la pyramide de Chéops ? Voy. Armand Bourgeois, *Le général Bonaparte et la presse de son époque*, 2° série, pp. 23 et s. Lieut. col. E. Picard : *Préceptes et jugements de Napoléon*, préface, et cfr *supra* (appendice II). Nous ne donnons qu'à titre supplémentaire l'extrait suivant, universellement connu, mais que pour cette raison même, on s'étonnerait de ne pas retrouver ici. — Lieut.-col. E. Picard, *Préceptes et jugements de Napoléon*, préface, p. 15, et cfr *suprà*, 3° partie.

« Je défie, dit une fois l'empereur, à propos de quelques-uns de ceux qui l'avaient abandonné, je défie aucun individu de m'attraper. Il faudrait que les hommes fussent bien scélérats pour l'être autant que je suppose. »

C'est parce qu'il semble malaisé de ne point citer le *Mémorial* que nous en donnons ici un extrait.

Mémorial de Sainte Hélène. — *Extrait* (1).

Dans la conversation du soir (2), l'Empereur parlant des nations, disait qu'il ne connaissait que deux peuples ; les Orientaux et les Occidentaux (3).

. . . .

« Les Anglais, les Français, les Italiens, ne composaient qu'une même famille, les Occidentaux ; ils avaient mêmes lois, mêmes mœurs, mêmes usages ; ils différaient entièrement des Orientaux, surtout dans les deux grands rapports de leurs *femmes*, de leurs *domestiques ;* les Orientaux ont des esclaves ; nos domestiques sont de condition libre ; les Orientaux enferment leurs femmes ; les nôtres partagent tous nos droits ; ils ont un sérail ; et jamais, dans aucun temps, la polygamie n'a été admise dans l'Occident. Il existe encore une foule d'autres oppositions, observait l'Empereur ; on dit en avoir compté jusqu'à quatre-vingts ; ce sont donc réellement, disait-il, des peuples différents.

Tout est calculé, continuait-il, chez les Orientaux, pour qu'ils puissent garder leurs femmes et s'assurer d'elles. Toute notre vie, au contraire, dans l'Occident, est calculée pour que nous ne puissions les garder et que nous soyons obligés de nous en rapporter à elles-mêmes. Tout homme, chez nous, sous peine d'idiotisme, doit avoir une occupation ; or, quand il vaquera à ses affaires ou remplira ses fonctions, qui surveillera pour lui ? Il faut donc chez nous tout à fait compter sur l'honneur des femmes, et y avoir aveugle confiance.....

(1) Edition Lequien fils, 1835, tome I, pp. 693 et s.

(2) 23 septembre 1816.

(3) Il s'agit ici des idées de Napoléon ; cfr ci-dessus ; *Bonaparte et l'Islam.*

Prononcer du reste quelle est la meilleure méthode, de la nôtre ou de celle des Orientaux, est une fort grande question...

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on se tromperait fort, si on supposait moins de jouissances aux Orientaux, si on les croyait moins heureux que nous dans notre Occident. Chez eux, les maris y aiment beaucoup leurs femmes. Les femmes y aiment beaucoup leurs maris. Ils ont tout autant de chances de bonheur que nous, quelques différences d'ailleurs qui semblent se présenter ; car tout est convention parmi les hommes, jusqu'à des sentiments qui sembleraient ne devoir venir que de la nature ; et puis encore ces femmes ont leurs droits chez elles, comme les nôtres chez nous. On ne pourrait pas les empêcher d'aller au bain public, pas plus qu'on n'empêcherait chez nous les femmes d'aller à l'église ; et les unes en abusent comme les autres. Vous voyez que l'espèce humaine, son imagination, ses sentiments, ses vertus, ses fautes parcourent un cercle assez étroit. Tout cela se retrouve, à bien peu de chose près, de même partout. »

Et il prétendait expliquer ou justifier la polygamie chez les Orientaux d'une manière fort ingénieuse : « Elle n'avait jamais « existé, disait-il, dans l'Occident ; les Grecs, les Romains, les « Gaulois, les Germains, les Espagnols, les Bretons, n'avaient « jamais eu qu'une femme. En Orient, au contraire, la polygamie « avait toujours existé ; les Juifs, les Assyriens, les Tartares, les « Persans, les Turcomans, avaient tous eu plusieurs femmes. D'où « pouvait venir cette universelle et constante différence ? N'aurait- « elle donc tenu qu'au hasard et à la seule bizarrerie ? Dépendait- « elle des causes physiques dans les individus ? Non. Les femmes, « proportion gardée, étaient-elles moins nombreuses chez nous « qu'en Asie ? Non. Etaient-elles en Orient en plus grand nombre « que les hommes ? Non. Ceux-ci y étaient-ils plus gigantesques « que chez nous, autrement constitués ? Non. C'est que tout bonne- « ment le législateur ou la sagesse d'en haut qui en tient lieu, aura « été guidé par la force des choses dérivant des localités respec- « tives. Tous les Occidentaux ont même forme, même couleur ; ils « ne composent qu'un même peuple, une seule famille ; il a été pos- « sible, comme à l'instant de la création, de ne leur assigner qu'une

« compagne. Loi heureuse, admirable, bienfaisante, qui épure le « cœur de l'homme, relève la condition de la femme, et ménage à « tous deux un torrent de jouissances morales.

« Les Orientaux, au contraire, diffèrent entre eux autant que le « jour et la nuit, dans leurs formes et dans leurs couleurs ; ils sont « blancs, noirs, cuivrés, mélangés, etc. Il a fallu, avant tout, son- « ger à leur conservation, à établir entre eux une fraternité consan- « guine, sous peine de les voir s'exterminer ou se persécuter, « s'opprimer éternellement, ce qu'on n'a pu obtenir qu'en établis- « sant la polygamie, et en donnant la possibilité d'avoir à la fois « une femme blanche, une femme noire, une mulâtre, une cuivrée. « Dès lors, les différentes couleurs faisant partie d'une même « famille, se sont trouvées confondues dans les affections de leurs « chefs et dans les opinions de chacune entre elles.

« Mahomet, ajoutait-il, *semble avoir connu le secret, et s'être « déterminé d'après lui ; autrement, comment celui qni marche « de si près sur les traces du christianisme, et s'en éloigne si « peu, n'aurait-il pas supprimé la polygamie ?*

« Dira-t-on qu'il ne l'a conservée que parce que sa religion était « toute sensuelle ; mais alors il eût permis aux musulmans un nom- « bre indéfini de femmes, tandis qu'il l'a *restreint* à quatre seule- « ment, ce qui pourrait impliquer une blanche, une noire, une cui- « vrée, une mélangée.

« Et qu'on n'imagine pas, du reste, que cette faveur de la loi soit « mise en pratique par toute la nation ; il ne se trouverait pas de « femmes pour tous. Au vrai, les onze douzièmes de la population « n'en ont qu'une parce qu'ils ne sauraient en nourrir davantage ; « mais *la polygamie dans les chefs suffit pour atteindre le grand « but ;* car la confusion des races et des couleurs existant, par la « polygamie dans la haute classe, c'est assez pour établir l'union « et la parfaite égalité entre tous.

« Convenons donc, concluait-il, que *si la polygamie n'était pas « le fait d'une combinaison politique, si elle ne dérivait que du « hasard, celui-ci aurait, en cette occasion, produit autant que « la sagesse la plus consommée.*

« L'Empereur disait avoir eu sérieusement la pensée d'appliquer

« ce principe à nos colonies, pour assortir le bien-être des nègres à « la nécessité de les employer. Il avait même, disait-il, consulté à « cet égard des théologiens, pour savoir s'il n'y aurait pas moyen, « vu les circonstances locales, de ployer nos croyances à cet usage, « etc., etc.....

« L'Empereur a causé de la sorte jusqu'au delà de minuit (1).

« A dîner (2) l'Empereur a dit des choses fort curieuses sur « l'Egypte, touchant un des chapitres qu'il avait dictés sur la reli- « gion, les usages, etc... Il faisait observer, comme bien digne de « remarque, que du même coin de terre étaient sortis les trois « cultes qui avaient déraciné le polythéisme, et couvert tout le « globe de la connaissance d'un seul Dieu (3).

« Alors, analysant de la manière la plus ingénieuse les deux reli- « gions de l'Orient et de l'Occident, il disait que la nôtre était toute « *spirituelle*, et celle de Mahomet toute *sensuelle ;* que les châti- « ments dominaient chez nous ; c'était l'enfer et ses supplices éter- « nels, tandis que ce n'était que récompenses chez les musulmans ; « les houris aux yeux bleus, les bocages riants, les fleuves de lait ; « et de là il concluait en opposant les deux religions, que l'on pou- « vait dire que l'une était une religion de *menace*, elle se présen- « tait comme la religion de la *crainte ;* que l'autre, au contraire, « était une promesse, et devenait la religion des *attraits*, etc... (4).

---

(1) Loc. cit. tome I, pp. 695-697.
(2) 3 octobre 1816.
(3) Cfr appendice I.
(4) *Mémorial*, éd. citée, tome I, p. 714. — Cfr *supra*, appendice I, § V.

APPENDICE VI

PERSISTANCE, CHEZ NAPOLÉON, DES IDÉES DE BONAPARTE SUR LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME (Suite) : MÉMOIRES DE NAPOLÉON (1)

Egypte. — Religion

Du christianisme. — De l'islamisme. — Différences essentielles entre les deux religions. — Mahomet n'était point ennemi des sciences, ni des arts. — De la durée des empires d'Asie. — Polygamie. — Esclavage. — Fête du prophète chez le scheik El Bekir ; Bonaparte y assiste.

I

La religion chrétienne est la religion d'un peuple civilisé, elle est toute spirituelle ; la récompense que Jésus-Chris promet aux élus est de contempler Dieu face à face. Dans cette religion, tout est pour amortir les sens, rien pour les exciter. La religion chrétienne a été trois ou quatre siècles à s'établir, ses progrès ont été lents. Il faut du temps pour détruire, par la seule influence de la parole, une religion consacrée par le temps. Il en faut davantage quand la nouvelle ne sert et n'allume aucune passion.

Les progrès du christianisme furent le triomphe des Grecs sur les Romains. Ces derniers avaient soumis, par la force des armes, toutes les républiques grecques ; celles-ci dominèrent leurs vain-

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité et publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de la main de Napoléon. Paris, Firmin-Didot, 1823, tome II (général Gourgaud), pp. 251-267.

queurs par les sciences et les arts. Toutes les écoles de philosophie, d'éloquence, tous les ateliers de Rome étaient tenus par des Grecs. La jeunesse romaine ne croyait pas avoir terminé ses études, si elle n'était allée se perfectionner à Athènes. Différentes circonstances favorisèrent encore la propagation de la religion chrétienne.

L'apothéose de César et d'Auguste fut suivie de celle des plus abominables tyrans ; cet abus de polythéisme rallia à l'idée d'un seul Dieu créateur et maître de l'univers. Socrate avait déjà proclamé cette grande vérité : le triomphe du christianisme, qui la lui emprunta, fut, comme nous l'avons dit plus haut, une réaction des philosophes de la Grèce sur leurs conquérants. Les saints pères étaient presque tous Grecs. La morale qu'ils prêchèrent fut celle de Platon. Toute la subtilité que l'on remarque dans la théologie chrétienne, est due à l'esprit des sophistes de son école.

Les chrétiens, à l'exemple du paganisme, crurent les récompenses d'une vie future insuffisantes pour réprimer les désordres, les vices et les crimes qui naissent des passions ; ils firent un enfer tout physique avec des peines toutes corporelles. Ils enchérirent de beaucoup sur leurs modèles, et donnèrent même à ce dogme tant de prépondérance, que l'on peut dire avec raison que la religion du Christ est une menace.

II

L'islamisme est la religion d'un peuple dans l'enfance (1) ; il naquit dans un pays pauvre et manquant des choses les plus nécessaires à la vie. Mahomet a parlé aux sens, il n'eut point été entendu par sa nation s'il n'eut parlé qu'à l'esprit. Il promit à ses sectateurs des bains odoriférants, des fleuves de lait, des houris blanches aux yeux noirs et l'ombre perpétuelle des bosquets. L'arabe qui manquait d'eau et était brûlé par un soleil ardent soupirait pour l'ombrage et la fraîcheur et fit tout pour obtenir une pareille récompense. Ainsi l'on peut dire, par opposition au christianisme, que la religion de Mahomet est une promesse.

L'islamisme attaque spécialement les idolâtres ; *il n'y a point*

(1) Voy. Carlyle, *supra*.

d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ; voilà le fondement de la religion musulmane ; c'était, dans le point le plus essentiel, consacrer la grande vérité annoncée par Moïse et confirmée par Jésus-Christ. On sait que Mahomet avait été instruit par des juifs et des chrétiens, les derniers étaient une espèce d'idolâtres à ses yeux. Il entendait mal le mystère de la Trinité (1) et l'expliquait comme la reconnaissance de trois Dieux. Quoi qu'il en soit, il persécuta les chrétiens avec beaucoup moins d'acharnement que les païens. Les premiers pouvaient se racheter en payant un tribut. Le dogme de l'unité de Dieu que Jésus-Christ et Moïse avaient si répandu, le Koran le porta dans l'Arabie, l'Afrique et jusqu'aux extrémités des Indes.

Considérée sous ce point de vue, la religion mahométane a été la succession des deux autres ; toutes les trois ont déraciné le paganisme.

III

Né chez un peuple corrompu, assujetti, comprimé, le christianisme prêcha la soumission et l'obéissance afin de désintéresser les souverains. Il chercha à s'établir par l'insinuation, la persuasion et la patience. Jésus-Christ, simple prédicateur, n'exerça aucun pouvoir sur la terre, *mon règne n'est pas de ce monde,* disait-il. Il le prêchait dans le temple, il le prêchait en particulier à ses disciples. Il leur accorda le don de la parole, fit des miracles, ne se révolta jamais contre la puissance établie et mourut sur une croix, entre deux larrons, en exécution du jugement d'un simple prêteur idolâtre.

La religion mahométane, née chez une nation guerrière et libre, prêcha l'intolérance et la destruction des infidèles. A l'opposé de Jésus-Christ, Mahomet fut roi ! Il déclara que tout l'univers devait être soumis à son empire, et ordonna d'employer le sabre pour anéantir l'idolâtre et l'infidèle. Les tuer fut une œuvre méritoire. Les idolâtres qui étaient en Arabie furent bientôt convertis ou détruits. Les infidèles qui étaient en Asie, en Syrie, en Egypte

(1) Qui donc entend bien un *Mystère?* Cfr *infra :* Appendice VII, § 4.

furent attaqués et conquis. Aussitôt que l'islamisme eût triomphé à la Mecque et à Médine, il servit de point de ralliement aux diverses tribus d'Arabes. Toutes furent fanatisées, et une nation entière se précipita sur ses voisins.

Les successeurs de Mahomet régnèrent sous le titre de califes. Ils réunissaient à la fois le glaive et l'encensoir. Les premiers Califes prêchaient tous les jours dans la mosquée de Médine ou dans celle de la Mecque et, de là, envoyaient des ordres à leurs armées qui, déjà, couvraient une partie de l'Afrique et de l'Asie. Un ambassadeur de Perse, qui arriva à Médine, fut fort étonné de trouver le Calife Omar dormant au milieu d'une foule de mendiants sur le seuil de la mosquée. Dans la suite, lorsque Omar se rendit à Jérusalem, il voyageait sur un chameau qui portait ses provisions, n'avait qu'une tente de toile grossière et n'était distingué des autres musulmans que par son extrême simplicité. Durant les dix années de son règne il conquit quarante mille villes, détruisit cinquante mille églises, fit bâtir deux mille mosquées. Le Calife Aboubeker qui ne prenait, au trésor, pour sa maison, que trois pièces d'or par jour en donnait cinq cents à chaque Mossen qui s'était trouvé avec le Prophète au combat de Bender.

Les progrès des Arabes furent rapides ; leurs armées mues par le fanatisme attaquèrent à la fois l'Empire romain et celui de Perse. Ce dernier fut subjugué en peu de temps et les Musulmans pénétrèrent jusqu'aux frontières de l'Oxus, s'emparèrent de trésors innombrables, détruisirent l'empire de Cosroès et s'avancèrent jusqu'à la Chine. Les victoires qu'ils remportèrent en Syrie, à Aiquadie, à Dyrmonsk, leur livrèrent Damas, Alep, Emesse, Césarée, Jérusalem. La prise de Pelouse et d'Alexandrie les rendit maîtres de l'Egypte. Tout ce pays était cophte et fort séparé de Constantinople par les discussions d'hérésie. Kaleb, Derar, Amroug, surnommés les glaives ou les épées du Prophète, n'éprouvèrent aucune résistance. Tout obstacle eût été inutile. Au milieu des assauts, au milieu des batailles, ces guerriers voyaient des houris au teint blanc et aux yeux bleus ou noirs, couvertes de chapeaux de diamants, qui les appelaient et leur tendaient les bras ; leurs âmes s'enflammaient à cette vue, ils s'élançaient en aveugles et cherchaient la mort qui allait

mettre ces beautés en leur puissance. C'est ainsi qu'ils se sont rendus maîtres des belles plaines de la Syrie, de l'Egypte et de la Perse ; c'est ainsi qu'ils ont soumis le monde.

IV

Un préjugé bien répandu et cependant démenti par l'histoire, c'est que Mahomet était ennemi des sciences, des arts et de la littérature. On a beaucoup cité le mot du Calife Omar lorsqu'il fit brûler la bibliothèque d'Alexandrie : « Si cette bibliothèque renferme ce qui se trouve dans le Koran, elle est inutile ; si elle contient autre chose, elle est dangereuse ». Un pareil fait et beaucoup d'autres de cette nature ne doivent point faire oublier ce que l'on doit aux Califes arabes. Ils étendaient constamment la sphère des connaissances humaines et embellirent la société par les charmes de leur littérature. Il est possible néanmoins, que dans l'origine, les successeurs de Mahomet aient craint que les Arabes ne se laissassent amollir par les arts et les sciences qui étaient portés à un si haut point dans l'Egypte, la Syrie et le Bas-Empire. Ils avaient sous les yeux la décadence de l'empire de Constantin, due en partie à de perpétuelles discussions scholastiques et théologiques. Peut-être ce spectacle les avait-il indisposés contre la plupart des bibliothèques, qui dans le fait contenaient, en majorité, des livres de cette nature. Quoi qu'il en soit, les Arabes ont été pendant cinq cents ans la nation la plus éclairée du monde. C'est à eux que nous devons notre système de numération, les orgues, les cadrans solaires, les pendules et les montres. Rien de plus élégant, de plus ingénieux, de plus moral que la littérature persane, et, en général, tout ce qui est sorti de la plume des littérateurs de Bagdad et de Bassora.

Les empires ont moins de durée en Asie que dans l'Europe, ce qu'on peut attribuer aux circonstances géographiques. L'Asie est environnée d'immenses déserts, d'où s'élancent tous les trois ou quatre siècles des peuplades guerrières, qui culbutent les plus vastes empires. De là sont sortis les Ottomans, et dans la suite les Tamerlam et les Gengiskan.

Il paraît que les législateurs souverains de ces peuplades se sont toujours attachés à leur conserver des mœurs nationales et une physionomie originaire. C'est ainsi qu'ils empêchèrent que le janissaire d'Egypte ne devint arabe, que le janissaire d'Andrinople ne devint grec. Le principe adopté par eux de s'opposer à toute espèce d'innovation dans les habitudes et les mœurs, leur fit proscrire les sciences et les arts. Mais il ne faut attribuer cette mesure ni aux préceptes de Mahomet, ni à la religion du Koran, ni au naturel arabe (1).

V

Mahomet restreignit à quatre le nombre des femmes que chaque musulman pouvait épouser (2). Aucun législateur d'Orient n'en avait permis aussi peu. On se demande pourquoi il ne supprima point la polygamie, comme l'avait fait la religion chrétienne, car il est bien constant que le nombres des femmes, en Orient, n'est nulle part supérieur à celui des hommes. Il était donc naturel de n'en permettre qu'une, afin que tous pussent en avoir.

C'est encore un sujet de méditation que ce contraste entre l'Asie et l'Europe. Chez nous, les législateurs n'autorisent qu'une seule femme : Grecs ou Romains, Gaulois ou Germains, Espagnols ou Bretons, tous enfin ont adopté cet usage. En Asie, au contraire la polygamie fut constamment permise ; Juifs ou Assyriens, Tartares ou Persans, Egyptiens ou Turcomans, purent toujours avoir plusieurs femmes.

Peut-être faut-il chercher la raison de cette différence dans la nature des circonstances géographiques de l'Afrique et de l'Asie. Ces pays étant habités par des hommes de plusieurs couleurs, la polygamie est le seul moyen d'empêcher qu'ils ne se persécutent. Les législateurs ont pensé que pour que les blancs ne fussent pas ennemis des noirs, les noirs des blancs, les cuivrés des uns et des autres, il fallait les faire tous membres d'une même famille et lutter ainsi contre ce penchant de l'homme, de haïr tout ce qui n'est pas

(1) Cfr *supra*.

(2) Nous reproduisons ces thèses, déjà présentées plus haut, à cause du développement nouveau qu'elles offrent ici.

lui. Mahomet pensa que quatre femmes étaient suffisantes pour atteindre ce but, parce que chaque homme pouvait avoir une blanche, une noire, une cuivrée et une femme d'une autre couleur. Sans doute il était aussi dans la nature d'une religion sensuelle de favoriser les passions de ses sectateurs ; et en cela la politique et le prophète ont pu se trouver d'accord (1).

Lorsqu'on voudra dans nos colonies donner la liberté aux noirs et y établir une égalité parfaite, il faudra que le législateur autorise la polygamie et permette d'avoir à la fois une femme blanche, une noire et une mulâtre. Dès lors les différentes couleurs faisant partie d'une même famille seront confondues dans l'opinion de chacune ; sans cela on n'obtiendra jamais des résultats satisfaisants. Les noirs seront ou plus nombreux ou plus habiles et alors ils tiendront les blancs dans l'abaissement et vice versa.

Par suite de ce principe général de l'égalité des couleurs, qu'a établi la polygamie, il n'y avait aucune différence entre les individus composant la maison des Mamelucks. Un esclave noir qu'un bey avait acheté d'une caravane d'Afrique devenait catchef et était égal au beau mameluck blanc, originaire de Circassie ; et l'on ne soupçonnait même pas qu'il eût pu être autrement.

VI

L'esclavage n'est pas et n'a jamais été dans l'Orient ce qu'il fut en Europe. Les mœurs sous ce rapport sont restées celles de l'Ecriture. La servante se marie avec le maître.

La loi des juifs supposait si peu de distinction entre eux, qu'elle prescrit ce que la servante doit devenir, lorsqu'elle épouse le fils de la maison. De nos jours encore, un musulman achète un esclave, l'élève et s'il lui plaît, l'unit à sa fille et le fait héritier de sa fortune sans que cela choque en rien les coutumes du pays.

(1) « On comprend difficilement la possibilité d'avoir quatre femmes, dans un pays où il n'y a pas plus de femmes que d'hommes. C'est qu'en réalité, les onze douzièmes de la population n'en ont qu'une, parce qu'il ne peuvent en nourrir qu'une, parce qu'ils n'en trouvent qu'une. Mais cette confusion des races, des couleurs et des nations que produit la polygamie, existant dans la tête des nations, est suffisante pour établir l'union et la parfaite égalité entre elles. »

Mourah-Bey, Aly-Bey, avaient été vendus à des beys dans un âge encore tendre, par des marchands qui les avaient achetés eux-mêmes en Circassie. Ils remplirent d'abord les plus bas offices dans la maison de leurs maîtres. Mais leur jolie figure, leur aptitude aux exercices du corps, leur bravoure ou leur intelligence, les firent arriver progressivement aux premières places. Il en est de même chez les pachas, les vizirs et les sultans. Leurs esclaves parviennent comme parviendraient leurs fils.

En Europe, au contraire, quiconque était empreint du sceau de l'esclavage, demeurait pour toujours dans le dernier rang de la domesticité. Chez les Romains, l'esclave pouvait être affranchi, mais il conservait un caractère déshonnête et bas ; jamais il n'était considéré comme un citoyen né libre. L'esclavage des colonies, fondé sur la différence des couleurs, est bien plus rigide et plus avilissant encore.

Les résultats de la polygamie, la manière dont les Orientaux considère l'esclavage et traitent leurs esclaves, diffèrent tellement de nos mœurs et de nos idées sur la servitude, que nous concevons difficilement tout ce qui se passe chez eux.

Il fallut également beaucoup de temps aux Egyptiens pour comprendre que tous les Français n'étaient pas les esclaves de Napoléon, et encore n'y a-t-il eu que les plus éclairés d'entre eux qui y soient parvenus.

Tout père de famille, en Orient, possède sur sa femme, ses enfants et ses esclaves, un pouvoir absolu que l'autorité publique ne peut modifier. Esclave du Grand-Seigneur, il exerce au-dedans le despotisme auquel il est lui-même soumis au dehors ; et il est sans exemple qu'un pacha ou un officier quelconque ait pénétré dans l'intérieur d'une famille pour en troubler le chef dans l'exercice de son autorité, c'est une chose qui choquerait les coutumes, les mœurs et le caractère national. Les Orientaux se considèrent comme maîtres dans leurs maisons, et tout agent du pouvoir qui veut exercer sur eux son ministère, attend qu'ils en sortent ou les envoie chercher.

VII

Les Mahométans ont beaucoup de cérémonies religieuses et un grand nombre de mosquées où les fidèles vont prier plusieurs

fois par jour. Les fêtes sont célébrées par de grandes illuminations dans les temples et dans les rues, et quelquefois par des feux d'artifice.

Ils ont aussi des fêtes pour leur naissance, leur mariage et la circoncision de leurs enfants ; cette dernière est celle qu'ils célèbrent avec le plus d'affection (1). Toutes se font avec plus de pompe extérieure que les nôtres.

Leurs funérailles sont majestueuses et leurs tombeaux d'une architecture magnifique.

Aux heures indiquées les Musulmans font leurs prières, en quelque lieu qu'ils se trouvent ; les esclaves déploient des tapis devant eux, et ils s'agenouillent la face vers l'Orient.

La charité et l'aumône sont recommandées dans tous les chapitres du Koran, comme la manière d'être la plus agréable à Dieu et au prophète. Sacrifier une partie de sa fortune pour des établissements publics, surtout creuser un canal, un puits, élever une fontaine, sont des œuvres méritoires par excellence. L'établissement d'une fontaine, d'un réservoir, se lie fréquemment à celui d'une mosquée ; partout où il y a un temple, il y a de l'eau en abondance. Le prophète paraît l'avoir mise sous la protection de la religion. C'est le premier besoin du désert, il faut la recueillir et la conserver avec soin.

Ali a peu de sectateurs dans l'Arabie, l'Empire turc, l'Egypte et la Syrie. Nous n'y avons trouvé que les Mutualis. Mais toute la Perse jusqu'à l'Indus est de la secte de ce calife.

VIII

Le général en chef alla célébrer la fête du Prophète chez le scheick El-Békir. On commença par réciter une espèce de litanie qui comprenait la vie de Mahomet depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Une centaine de scheicks assis en cercle sur des tapis et les

---

(1) La circoncision n'est pas obligatoire selon le Koran ; elle n'est ni ordonnée, ni même désirée, mais *agréée* de par des considérations tant hygiéniques que sociales. (Note de l'éditeur).

jambes croisées, en récitaient tous les versets en balançant fortement le corps en avant et en arrière, et tous ensemble.

Après cela on servit un grand diner pendant lequel on fut assis sur des coussins, les jambes croisées. Il y avait une vingtaine de tables et cinq ou six personnes à chaque table. Celle du général en chef et du scheick El-Bekir était au milieu ; un petit plateau d'un bois précieux et de marqueterie fut placé à dix-huit pouces de terre et couvert successivement d'un grand nombre de plats. C'était des pilaux de riz, des rôtis d'une espèce particulière, des entrées, des pâtisseries, le tout fort épicé. Les scheicks dépeçaient tout avec leurs doigts. Aussi offrit-on, pendant le dîner, trois fois à laver les mains. On servit pour boisson de l'eau de groseille, de la limonade et plusieurs autres espèces de sorbets, et, au dessert, beaucoup de compotes et de confitures. Au total, le dîner n'était point désagréable ; il n'y avait que la manière de le prendre qui nous parut étrange.

Le soir, toute la ville fut illuminée. On alla, après le dîner, sur la place El-Bekir dont l'illumination en verres de couleurs était fort belle. Il s'y trouvait un peuple immense.

Tous étaient placés en ordre par rangs de vingt à cent personnes, lesquelles debout et les unes comme les autres récitaient les prières et les litanies du Prophète avec des mouvements qui allaient toujours en augmentant au point qu'à la fin ils paraissaient convulsifs et que quelques-uns tombaient en faiblesse.

Dans le courant de l'année, le général en chef accepta souvent des dîners chez le scheick Sadda, chez le scheick Fayonne et chez d'autres principaux scheicks. C'étaient des jours de fête dans tout le quartier. Partout on était servi avec la même magnificence et à peu près de la même manière.

APPENDICE VII

PERSISTANCE, CHEZ NAPOLÉON, DES IDÉES DE BONAPARTE SUR LA SUPÉRIORITÉ DES PRINCIPES DE L'ISLAMISME (suite et fin).

GOURGAUD (Général Baron) : *Journal inédit de 1815 à 1818* (1).

M. Albert Sorel a naguère rendu compte de cette importante publication. « Gourgaud, en résumé, révèle peu de choses quant au fond ; la nouveauté de son ouvrage est dans le détail, dans l'accent surtout. Cet accent rude surprend, déconcerte le lecteur qui n'a pas présente à l'esprit la littérature de Sainte-Hélène. Gourgaud dérange l'image consolante, mais toute de convention, toute de musée historique, de galerie des souverains que le public s'est faite d'après la légende et l'histoire officielle » (2).

Peut-être faut-il dire davantage. Telles paroles de *proclamations* de Bonaparte en Egypte, paroles tenues pour effrontément hypocrites par nombre d'historiens, se trouvent textuellement reproduites. Le Musulman du Caire reparaît ici d'étrange sorte (3).

---

(1) C. Flammarion, éditeur, 2 vol.

(2) *Journal des Savants*, n° d'octobre 1899, p. 621, cfr *supra* (p. 257).

(3) Nous désignons par des italiques les passages les plus caractéristiques lesquels ruinent l'hypothèse du mensonge politique, lors de l'expédition d'Egypte.

Napoléon se serait-il, par l'influence débilitante de l'exil, laissé gagner presque aussitôt par l'idée catholique ? Les Commentaires — *nous l'avons vu — prouvent que non, et c'est ce que confirme le* Journal inédit *de Gourgaud, en termes d'une saisissante véracité* (1).

S'ensuit-il, d'autre part, que Napoléon soit allé jusqu'à un panthéisme déterminé *analogue à* telle ou telle *forme du suffisme ? La conclusion serait hasardeuse* (2).

I

Sainte-Hélène,

GOURGAUD : *Journal inédit* (extrait).

« En Egypte, ce qui étonnait le plus les naturels était notre costume, nos chapeaux ; j'avais déjà changé plusieurs parties du costume français. Les scheicks me disaient toujours que si je voulais m'établir patriarche il faudrait que l'armée se fit musulmane et prit le turban. *C'était bien mon intention* (3) *mais je ne voulais faire cette démarche qu'étant sûr de réussir* (4), *sans quoi, je me serais, comme Menou, couvert de ridicule.* J'aurais fait de mon armée ce que j'aurais voulu, tant elle m'aimait. Tout autre général que moi, à la tête de troupes comme celles-là, accoutumées aux délices de l'Italie, aurait échoué dans l'expédition. Au bout de deux ou trois jours l'armée se serait rembarquée. J'ai eu beaucoup de peine, à ce sujet, dans la route d'Alexandrie au Caire. On manquait de pain et le mécontentement était extrême. Des régiments refusèrent de marcher. Je me montrai ferme, je m'en pris à un général nègre, Dumas, que je menaçai de faire fusiller. Lannes, Berthier, Davout étaient parmi les mécontents. Desaix, seul, pensait comme moi ; Kléber n'était pas là mais il l'aurait imité. L'armée en

(1) Tome I, pp. 347 et s. Cfr lieut. col. E. Picard, *Préceptes et jugements de Napoléon*, préface, pp. 17-20.

(2) Cfr ci-dessous, § IV, note 2.

(3) Dont acte.

(4) Dont acte encore.

voulait surtout aux savants et à Caffarelli ; elle disait que je m'étais laissé mettre dedans par le Directoire et que Caffarelli s'en moquait bien, car il avait une jambe en France. Par la suite, les soldats revinrent bien sur le compte des savants et de Caffarelli. » (Paroles de Napoléon).

II (1)

« Le soir, Sa Majesté se plaint d'avoir mal à la tête, se chauffe, parle de Mme de Maintenon ; la conduite et l'esprit de cette femme ne sont pas clairs. Les Papes ont hérité de la puissance des Césars. *Il est ridicule que le chef d'un Etat ne soit pas le chef de la religion* (2). L'Angleterre et le Nord ont eu l'esprit de se soustraire à ce joug et ils ont bien fait. En résumé, c'est un confesseur qui déclarait la guerre ou faisait la paix. L'empire sur les consciences est des plus grands. L'Empereur, souffrant et de mauvaise humeur, ne dîne pas avec nous et se retire auparavant. Je dîne avec les Montholon ; déjà, le matin, l'Empereur ne s'était pas trouvé bien ».

III (3)

« Rentré à Longwood à 4 heures et demie, je trouve, chez le grand maréchal, Bingham et Wygniard qui me font mille honnêtetés. A 7 heures, je trouve l'Empereur au billard, sombre et triste. Après dîner, on cause de l'Egypte, de la possibilité d'une expédition aux Indes. « *La France, maîtresse de l'Egypte, le serait des Indes* ». Une armée de trente mille Français d'élite, de soixante mille gens du pays, fellahs, noirs du Darfour ou du Sennaar, cent mille hommes marchant en trois colonnes sur l'Euphrate, chaque colonne assez longue pour laisser l'eau se renouveler aux puits, ayant des vivres pour cinquante jours, fera la conquête de l'Inde. En résumé, il n'y a pas plus loin de l'Egypte à l'Indus que de Paris à Moscou. Etabli en Egypte, j'aurais eu sous mon autorité, soit de force, soit par des présents, le Sennaar jusqu'aux montagnes Bleues.

---

(1) Tome II, pp. 68 et s.

(2) Cfr *supra*, 3e partie, note 2 de la note initiale.

(3) Tome II, pp. 161 et s.

J'aurais fait remonter le Nil par des bateaux armés, j'aurais soumis tous ces princes qui ne connaissent pas les armes à feu ».

« *L'Empereur lit Arrien, compare Alexandre à César.*

« Pour peser le mérite des généraux, il faut considérer la nature de leurs troupes et celles de leurs ennemis. Quand on voit les exploits d'Agésilas et l'armée de Xercès détruite par dix mille Grecs à Maraton, on conçoit combien peu d'obstacles Alexandre a eu à vaincre chez ses ennemis. Il n'a livré que quelques batailles et c'est plutôt son ordonnance en phalanges qui l'a fait triompher que ses dispositions : on ne voit chez lui aucune belle manœuvre digne d'un grand général. C'est un brave soldat, un grenadier comme Léon (1). Pourquoi est-il revenu en Egypte au lieu de pousser plus loin ses avantages sur les Perses ?

« César, au contraire, a des ennemis vaillants à combattre, il court de grandes chances dans les aventures où le jette son audace il s'en tire par son génie. Ses batailles dans la guerre civile, voilà de vraies batailles, et par les ennemis qu'il combat et par leurs généraux. C'est un homme à la fois d'un grand génie et d'une grande audace. Alexandre était un soldat et politique. Je lui donne raison dans toutes ses discussions avec les Macédoniens.

« Jusqu'à moi, la France se ressentait encore de César. *La suprématie du Pape* (2), *l'empire d'Allemagne, le Roi des Romains furent détruits par moi.* Charlemagne avait beaucoup donné au Pape. L'Allemagne, jusqu'à moi, se composait de grands fiefs. On a vu en (*sic*) un empereur Maximilien créer des comtes et barons en Parlement à Paris.

« Ou n'osa pas s'y opposer. Les hommes ne sont vraiment grands que par ce qu'ils laissent d'institutions après eux. Si un boulet de canon, lancé au Kremlin, m'avait tué, j'aurais été aussi grand qu'eux, parce que mes institutions, ma dynastie, se seraient maintenues en France, au lieu qu'à présent, je ne serai presque rien, à moins que mon fils ne vienne à remonter sur mon trône. »

---

(1) Grenadier de la garde des consuls, puis de la Garde impériale, que Napoléon aimait à citer fréquemment pour son courage. Il lui arriva même de dire que Léon était un des rares, sinon son seul ami.

(2) Cfr les *Proclamations*.

IV (1)

« Les hommes sont tous égoïstes, il faut les prendre comme ils sont ! mais vous, vous aimez, vous voulez être aimé ! Croyez-vous que cela me fasse plaisir de les voir dîner chez eux plutôt que de venir me tenir compagnie ? Si nous étions cinq à table et dans la soirée, nous nous ennuierions beaucoup moins, et cependant !.... Ne leur en dites rien, surtout. Bertrand traduit les lettres de Hobhouse, j'y mettrai des notes, ce qui fera davantage connaître cet ouvrage. Je voulais écrire des lettres en réponse, mais pour cela, il faudrait mentir, et des notes me paraissent plus nobles. Je signerai : *Par un conseiller d'Etat.* Ne suis-je pas conseiller d'Etat ? j'ai rédigé ou dicté une trentaine de pages sur les trois religions et j'ai lu la Bible.

« Quant à moi, mon opinion est faite, je ne crois pas que Jésus ait jamais existé, et *je croirais à la religion chrétienne si elle durait depuis toujours* (2). Alors Socrate serait damné, ainsi que Platon, les Mahométans, les Anglais, ce serait par trop absurde. Jésus aura été pendu comme beaucoup de fanatiques qui voulaient faire le prophète, le Messie. Tous les ans il y en avait. J'ai pris à Milan un original de l'histoire des Juifs, de Josèphe, où on voyait qu'on avait intercalé entre les lignes quatre ou cinq mots pour parler de Jésus, car Josèphe n'en faisait pas mention. Le Pape m'a bien tourmenté pour avoir ce manuscrit. Ce qu'il y a de certain, c'est que les opinions étaient alors pour le culte d'un Dieu unique et ceux qui en ont parlé les premiers ont été bien accueillis : les

(1) Tome II, p. 269 et s.

(2) Continuité (voy. *supra*). Pour juger en toute connaissance de cause la réalité de ces opinions de l'Empereur, il faut se rappeler à quel point il était animé de l'esprit de contradiction. Avec Gourgaud, qu'il regardait, à tort ou à raison, peu importe, comme dévôt, on voit comme il s'exprimait. Avec Antomarchi, qui faisait profession de matérialisme, il disait : « N'est pas athée qui veut » et à Montholon : « Je m'y connais en hommes : eh ! bien je vous dis moi, que Jésus-Christ n'était pas un homme ». — (Note des éditeurs). Reste, en outre, la valeur respective de ces deux témoignages. Quant au doute que Napoléon exprime ici relativement à l'existence de Jésus, ce doute ne porte (le texte même en est la preuve) que sur l'existence *historique*, au sens traditionnel qu'entendent les catholiques. C'est la thèse musulmane. Même observation pour la continuité indéfinie quant au passé.

circonstances étaient ainsi. C'est comme moi, si de la dernière classe de la société, je suis devenu empereur, c'est que les circonstances, les opinions étaient pour moi.

« Je lis la Bible : Moïse était un habile homme, les Juifs sont un vilain peuple, poltron et cruel. Y a-t-il quelque chose de plus affreux que l'histoire de Loth et de ses filles ?...

« La science qui nous prouve que la terre n'est pas le centre des mouvements célestes a porté un grand coup à la religion (1). Josué arrête le soleil ! On verra tomber dans la mer les étoiles... Que dis-je, tous les soleils, les planètes, etc.

« Un prince d'Italie donna un jour, dans une église, une pièce d'or à un capucin qui quêtait pour racheter les âmes du purgatoire. Le moine enchanté de l'aubaine s'écria : Ah ! Monseigneur, je vois trente âmes qui passent dans le Paradis ! — Les as-tu vues ? reprit le prince. — Oui, Monseigneur ! — En ce cas, je reprends ma pièce, car ces âmes ne retourneront certainement pas en purgatoire ! » Voilà comment on abuse les hommes. Les religions sont toujours fondées sur des miracles, sur des choses que l'on n'entend pas, *comme la Trinité* (2) : Jésus se dit le Fils de Dieu et il descend de David ! J'aime mieux la religion de Mahomet (3). Elle est moins ridicule que la nôtre, aussi les Turcs nous appellent-ils idolâtres ! (4)

« Sa Majesté lit la Bible, la carte à la main, et se promet d'écrire les campagnes de Moïse. Elle est bien fâchée de n'avoir pas dom Calmet ; le gouverneur l'a peut-être ainsi que l'histoire du peuple de Dieu : mais je ne veux pas que le docteur le demande. Hudson Lowe saurait bientôt que c'est pour moi, et il ne faut pas badiner là-dessus (5). »

---

(1) Toutes les objections de ce genre resteraient sans portée contre le soufisme. Cfr *supra*.

(2) Cfr les *Proclamations*.

(3) Dont acte.

(4) Cfr les *Campagnes, uti supra*.

(5) « L'Orient, au mirage enchanteur, aux vastes horizons de lumière et aux profondeurs mystérieuses, avec ses immenses flots d'hommes et ses énergies

sommeillantes, exerçait sur Napoléon une irrésistible séduction. En Orient s'accomplissent les grandes révolutions et se dressent les grands empires.

« Cette attraction le berce dans ses rêves d'épopée. Il s'y livre d'autant plus volontiers que « profond calculateur » autant que « grand imaginatif », il entrevoit le moyen d'attaquer dans ses opulentes colonies cette Angleterre qu'il n'a pu saisir corps à corps et qui, dès l'aube de ses destinées, a été l'ennemie des siens comme l'ennemie nationale.

« Alliés du corse Paoli révolté contre la France, les Anglais ont ravagé la maison paternelle et chassé sa famille. Sa mère, ses sœurs, deux de ses frères, traqués, poursuivis, se sont réfugiés à Marseille au prix de mille dangers et dans un dénuement presque complet.

« Et depuis les batteries de Toulon jusqu'au dernier carré de la Vieille Garde à Mont-Saint-Jean, pendant deux ans, ce fut le duel à mort de deux nations irréconciliables.

« Voguant vers l'Egypte, Bonaparte médite de s'établir sur le Nil, d'ouvrir l'isthme de Suez, de déboucher dans la vallée de l'Inde, et de frapper l'Angleterre au cœur de ses colonies. Cette pensée l'a hanté toute sa vie. « Maître de Saint-Jean-d'Acre, disait-il à Sainte-Hélène, j'aurais atteint Constantinople et les Indes et changé la face du Monde.

« Plus tard, Premier Consul, il combine avec le tsar Paul Ier un plan d'invasion dans les Indes.

« Quand Napoléon pousse ses colonnes profondes sur la Russie, ce sont encore les Indes qu'il aperçoit au-delà.

« Général, Consul, Empereur, Napoléon eut sans cesse un regard fixé vers l'Orient. Il regrette, a noté le général Gourgaud dans son journal, d'avoir quitté l'Egypte, d'avoir renoncé à la carrière qui s'ouvrait devant lui... C'est vers l'Orient que se tournent ses derniers comme ses premiers rêves.

« C'est pendant l'apogée de l'astre impérial, entre 1805 et 1809, que se placent les relations de Napoléon avec la Perse. »

R. QUARRÉ DE VERNEUIL,
Napoléon et la Perse (Chapelot 1904).

Cfr la lettre de Napoléon en date du 20 août 1809 à Champagny (aff. étrangères, Turquie, Mémoires et Documents, vol. 63 et 64), lettre citée par E. Driault, *La Politique étrangère de Napoléon*, pp. 341-342.

APPENDICE VIII

APERÇU HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

A. Message du Directoire exécutif. — B. Discours de Marie-Joseph Chénier. — C. Précis chronologique de l'Expédition d'Egypte et de Syrie. — D. Lettre de Bonaparte à Tipoo-Saïb.

Si l'on en croit la plupart des historiens, c'est au duc de Choiseul que revient l'idée de préparer la cession de l'Egypte à la France « pour se trouver prêt à remplacer par les mêmes productions et par un commerce plus étendu, les colonies américaines le jour où elles nous échapperaient (1). »

Le développement de cette idée remonterait à 1769 (2).

Dans le domaine pratique, les historiens n'en considèrent pas moins l'expédition d'Egypte comme l'œuvre personnelle du général Bonaparte (3).

Nous n'avons cru devoir examiner ni cette thèse, ni aucune autre de ce genre, d'une part, les archives du ministère des affaires étrangères n'ont pas dit leur dernier mot; d'autre part, le caractère de cette étude devait rester sociologique; enfin, dans ces limites mêmes, les documents s'offraient tellement abondants qu'il nous était interdit de leur dérober notre attention.

---

(1) Talleyrand, *Mémoires sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes,* lu à l'Institut de France, le 15 messidor an V (3 juillet 1797) par Talleyrand. Voy. Charles Roux. *Les Origines de l'expédition d'Egypte*, p. 40.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. comte Boulay de la Meurthe, Revue des questions historiques, 1er octobre 1880, p. 491, et cfr *infra* (*Appendice I*).

A. — MESSAGE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF (1)

Corps Législatif. — Conseil des Cinq-Cents.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ

Message. — (Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 28 fructidor, l'an VI de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire exécutif s'empresse de vous apprendre que les troupes françaises sont entrées en Egypte. La nation française, la Porte ottomane elle-même, et les peuples opprimés de ce pays superbe et malheureux, ont enfin des vengeurs.

Cet événement mémorable étoit dès longtemps entrevu par un petit nombre d'hommes à qui les idées glorieusement utiles sont familières : mais on s'étoit trop accoutumé à le ranger parmi les projets chimériques. Il étoit réservé à la France république de réaliser ce nouveau prodige.

Les causes qui l'ont préparé et qui en en consacreront le succès doivent être retracées en ce moment.

Depuis près de quarante ans, les beys avec leurs mamelucks, ces esclaves dominateurs de l'Egypte, accabloient des plus odieuses

(1) Voy. ci-dessous, *Appendice I*, et cfr Emile Bourgeois *Manuel historique de politique étrangère*, tome II, pp. 187 et suiv.

vexations les Français établis dans ces contrées, sur la foi de nos traités avec la Porte. C'est à l'époque de la domination d'Ali bey, vers 1760, que date surtout l'excès de ces outrages. Cet odieux usurpateur, après avoir secoué le joug du Grand Seigneur, en chassant ignominieusement son pacha, en refusant le tribut, et en s'arrogeant le droit de battre monnoie à son propre coin, prodigua les insultes à nos consuls, les menaces des châtimens les plus vils à nos drogmans, et des avanies sans nombre à nos négocians. Ses successeurs, Kralil-bey et Mohamed-bey, méritèrent quelques-uns de ces reproches ; toutefois leurs vexations furent plus modérées : mais Mourad-bey et Ibrahim-bey, qui régnèrent après eux, ont surpassé (le premier surtout) tous leurs prédécesseurs en brigandages. Indigné de la conduite de ces oppresseurs, la Porte ottomane parut en 1786 vouloir en tirer vengeance. A l'aide des forces que commandoit Hassan-pacha, elle les contraignit à prendre la fuite, et leur donna un successeur ; mais elle ne sut point alors reprendre son autorité, et ces deux beys, en 1791, à la mort d'Ismaël-bey, qui les avoit remplacés, recouvrèrent sans obstacles, et par conséquent affermirent leur ancienne domination.

Dès cet instant, mais surtout depuis l'époque où la France se constitua en République, les Français éprouvèrent en Egypte des vexations mille fois plus révoltantes ; il fut aisé de reconnoître là l'influence et les fureurs du cabinet britannique. Les avanies de tous les genres se multiplièrent, souvent même sans le prétexte du besoin, et toutes les réclamations furent étouffées.

L'an 2 de la République, le consul voulut porter de justes représentations à Mourad-bey, au sujet d'exactions extraordinaires ordonnées par cet usurpateur contre les négocians français. Le bey, loin de se montrer disposé à acquiescer à sa demande, fit à l'instant transporter chez le consul lui-même la force armée, avec l'ordre d'y rester jusqu'à ce que tout le fruit de cette odieuse concussion lui eût été entièrement livré.

Vers la fin de cette même année, les vexations s'accrurent à un tel point, que les Français établis au Caire, pressés de mettre leurs personnes et les restes de leur fortune hors de ces imminens dangers, se décidèrent à transporter leurs établissemens à Alexandrie : mais Mourad-bey s'indigna de cette résolution ; il ordonna qu'on les poursuivit dans leur fuite, les fit ramener comme de vils criminels, et redoubla de fureur contre eux tous, lorsqu'il crut savoir qu'un des fugitifs avait pour frère un membre de la Convention Nationale, contre laquelle il vomissoit d'effroyables injures.

Alors sa tyrannie ne connut plus de bornes : la nation française

se trouva prisonnière en Egypte. Le bey, tourmenté à chaque instant de la crainte que quelqu'un n'essayât de tromper sa surveillance, osa dire à notre consul que si un seul Français le tentoit, tous et le consul lui-même, paieront cette fuite de leur tête.

Tant d'audace et de fureur se conçoit à peine de la part même d'un tyran, alors surtout qu'il existoit entre celui-ci et les négocians français de si nombreux rapports d'intérêts : bientôt il sentit que cette excessive tyrannie ne lui seroit pas longtemps profitable. Il rendit donc, sur la demande du grand-vizir, non des sommes extorquées, mais la liberté aux Français ; et alors même, pour prix de ce qu'il réputoit une grâce, il leur imposa de nouveaux sacrifices pécuniaires.

Les Français purent donc dans l'an 3 s'établir à Alexandrie mais là, ainsi qu'à Rosette et autres places situées sur les bords de la Méditerranée, ils furent constamment livrés à la rapacité de tous les agents subalternes. Ces agents du bey, plus vils et plus brigands encore que lui, s'emparoient avec violence des marchandises françaises à mesure qu'elles arrivoient dans le port ; et se constituoient encore maîtres, du mode de paiement. Opposoit-on la moindre résistance, la résistance la plus légitime ? Les moyens de force étoient mis en usage pour la faire cesser. C'est ainsi qu'à Rosette, les portes de notre vice-consul furent enfoncées, ses fenêtres brisées, et qu'on osa tourner sur lui une arme à feu, parce qu'il n'avoit pas voulu se soumettre à une contribution à laquelle Mourad-bey lui-même avoit ordonné de soustraire les Français : nonobstant cet ordre du bey, il fallut que le consul cédât à la violence. Enfin, le 21 nivôse de l'an 6, Corain, douanier de Mourad-bey à Alexandrie, a fait assembler sous ses yeux tous les drogmans, et leur a déclaré que la plus légère violation de ce qu'il nomme les droits de son maître, seroit punie de cinq cents coups de bâton, sans égard pour le caractère consulaire. Peu de jours auparavant, il avoit menacé un drogman de lui faire couper la tête et de l'envoyer à son consul.

Ainsi tous les droits de la nation étoient violés dans la personne des Français avec la plus audacieuse impudeur ; tous nos traités avec la Porte, toutes nos capitulations, méprisés par les beys et par les derniers de leurs agents, sous prétexte, disent-ils, qu'eux n'y ont pas concouru ; le caractère de notre consul méconnu, outragé, la liberté et la vie des Français à chaque instant compromises, et leurs fortunes livrées au pillage.

La République Française ne pouvoit laisser plus longtemps impunis ces nombreux attentats, visiblement inspirés par l'Angleterre. Sa patience avoit été extrême, l'audace des oppresseurs s'en étoit accrue.

Que restoit-il alors au gouvernement français pour obtenir justice de tant d'injures ? Plusieurs fois, par l'organe de son envoyé, il avoit adressé des plaintes à la Porte ; mais si l'on excepte l'expédition d'Hassan-pacha en 1786, qui toutefois ne frappa que les deux beys, sans réparer en rien le passé, et sans pourvoir à l'avenir, tout ce que la Porte crut pouvoir faire fut d'autoriser le Grand-Vizir à écrire, en notre faveur, quelques lettres au Pacha d'Egypte, qui ne pouvait rien, et aux deux beys, qui, pouvant tout, étoient bien résolus à n'accorder à cette recommandation qu'une déférence illusoire. C'est ainsi qu'en l'an 4, l'ambassadeur de France à la Porte, ayant envoyé en Egypte un agent muni de lettres du Grand-Vizir, cet agent obtint, non des réparations véritables, non la restitution des sommes immenses extorquées aux Français, mais quelques stipulations dérisoires portant réduction de droits sur certaines marchandises, conformément aux anciennes capitulations. Or, à peine fut-il parti, que Mourad-bey donna l'ordre, bien ponctuellement observé, de remettre la taxe des droits précisément au même taux où, avant l'arrivée de notre agent, ils avoient abusivement été élevés. L'appui de l'Empire Ottoman, pour protéger les Français, étoit donc évidemment sans force et sans énergie. Et comment en eut-il résulté quelque effet durable en notre faveur, lorsque la Porte étoit parvenue à ne pouvoir plus se protéger elle-même contre les beys ; lorsqu'elle se croyoit obligée de souffrir que trois millions d'Egyptiens, qu'elle appeloit ses sujets, fussent devenus les victimes les plus malheureuses d'une oppression étrangère, que son pacha fût traité en Egypte comme le dernier des esclaves, qu'insensiblement on eût dépouillé le Grand-Seigneur de l'universalité des droits dont il jouissoit sur les terres, qu'enfin on ne lui payât plus les contributions qu'il s'étoit réservées lors de la conquête d'Egypte par Selim II ? Tout cela démontroit sans doute que sa souveraineté sur ce pays n'étoit plus qu'un vain nom : et après surtout les essais infructueux de nos démarches il eût été peu conséquent d'attendre encore de sa part un intérêt plus effectif pour nous qu'il ne pouvoit ou n'osoit en manifester pour lui-même. Il ne restoit donc évidemment qu'à nous rendre justice nous-mêmes et par nos armes, en faisant expier à ces vils usurpateurs soudoyés par le cabinet de Saint-James, les crimes dont ils se sont rendus coupables envers nous. L'armée française s'est présentée le 13 messidor ; elle a été reçue à Alexandrie, à Rosette, et le 5 thermidor elle est entrée au Caire.

Ainsi d'odieux usurpateurs ne fouleront plus cette terre ancienne et féconde, que le temps n'épuise pas, qui se rajeunit tous les ans par une sorte de prodige, où la végétation est d'une activité incroyable et presque spontanée, et où croissent ensemble les plus riches productions des quatre parties du monde.

Qu'on ne dise pas qu'aucune déclaration de guerre n'a précédé cette expédition. Et à qui donc eût-elle été faite ? A la Porte Ottomane ? Nous étions loin de vouloir attaquer cette ancienne alliée de la France, et de lui imputer une oppression dont elle étoit la première victime. Au gouvernement isolé des beys ? Une telle autorité n'étoit et ne pouvoit pas être reconnue : on châtie des brigands, on ne leur déclare point la guerre. Et aussi, en attaquant les beys, n'étoit-ce donc pas l'Angleterre que nous allions réellement combattre ?

C'est donc avec surabondance de droit que la République s'est mise en position d'obtenir promptement les immenses réparations qui lui étoient dues par les usurpateurs de l'Egypte. Mais elle ne veut point n'avoir vaincu que pour elle-même : l'Egypte étoit opprimée par des brigands ; les Egyptiens seront vengés, et le cultivateur de ces fécondes contrées jouira enfin du produit de ses sueurs, qu'on lui ravissoit avec la plus stupide barbarie. L'autorité de la Porte étoit entièrement méconnue ; elle recueillera, par les mains triomphantes des Français, d'immenses avantages dont elle étoit privée depuis longtemps. Enfin, pour le bien-être du monde entier, l'Egypte deviendra le pays de l'univers le plus riche en productions, le centre d'un commerce immense, et surtout le poste le plus redoutable contre l'odieuse puissance des Anglais dans l'Inde et leur commerce usurpateur.

Le Président du Directoire exécutif,

Signé : TREILHARD.

Par le Directoire exécutif :

Le Secrétaire-général,

Signé : LAGARDE.

B. — DISCOURS DE Marie-Joseph CHÉNIER

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Les héros qui ont terrassé la maison d'Autriche en Italie et renversé la théocratie romaine, ne trouvant plus de lauriers à cueillir dans le continent de l'Europe, ont franchi la Méditerranée. Après avoir frappé la noblesse héréditaire dans son point central, en gravissant avec la victoire sur le roc où échoua Soliman ; aujourd'hui, dans la cité bâtie par Alexandre, ils moissonnent les palmes d'Afrique. Aux temps malheureux des croisades, des monarques imprudens n'ont apporté sur les rivages de l'Egypte qu'un fanatisme dominateur. Aujourd'hui, nos armées républicaines y ont transplanté les sciences et les arts, dont elle fut jadis la mère-patrie ; et déjà, dans ces belles contrées, des guerriers et des philosophes préparent ensemble la liberté du commerce universel. De hautes destinées les ont suivis au-delà des mers ; de plus hautes destinées les attendent. De si continuels, de si rapides succès peuvent épuiser les ressources oratoires, mais non la reconnoissance nationale : tous les cœurs, toutes les voix, viennent de la proclamer dans cette enceinte. Je ne me présente point à la tribune pour ralentir cet essor unanime : en cette occasion solennelle, tout développement de la pensée commune ne pourroit qu'affoiblir l'impression profonde que vient de produire sur vos âmes l'important message du Directoire exécutif.

En conséquence, je me hâte de vous proposer le projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que le Corps législatif doit de nouveaux témoignages de la reconnoissance nationale aux nouveaux succès des armées républicaines,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Article premier.

L'armée de la République française en Egypte a bien mérité de la patrie.

Article 2.

La présente résolution sera imprimée et portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

C. — PRÉCIS CHRONOLOGIQUE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE & DE SYRIE (1)

1798 (an VI)

5 mars (15 ventôse).— Arrêté du Directoire qui charge Bonaparte du soin de diriger l'armement formé sur les côtes de la Méditerranée.

2 avril (13 germinal). — Le Directoire décide que Bonaparte se rendra sur-le-champ à Brest, pour y prendre le commandement des forces navales qui y sont rassemblées.

12 avril (23 germinal). — Arrêté du Directoire nommant Bonaparte général en chef de l'armée d'Orient.

3 mai (14 floréal). — Bonaparte se rend de Paris à Toulon.

8 mai (19 floréal). — Arrivée de Bonaparte à Toulon, et proclamation adressée par lui à l'armée.

19 mai (30 floréal). — Départ de Bonaparte pour l'Egypte avec l'armée qui doit en assurer la conquête.

9 juin (21 prairial). — Apparition de la flotte française devant Malte.

10 juin (22 prairial). — Débarquement des français dans l'île.

12 juin (24 prairial. — Capitulation de l'île de Malte ; Bonaparte s'occupe avec activité d'établir une bonne administration dans l'île.

19 juin (1er messidor). — Bonaparte quitte Malte pour se rendre à sa destination ; il emmène avec lui les bâtiments de guerre trouvés dans le port.

1er juillet (13 messidor). — Arrivée de la flotte française en vue d'Alexandrie, et débarquement de l'armée.

(1) Pour le détail chronologique, Voy. Albert Schuermans, Itinéraire général de Napoléon Ier, 2e édit., Jouve et Cie, 1911, pp. 74-99.

2 juillet (14 messidor). — Attaque et prise d'Alexandrie.

11 juillet (23 messidor). — Combat de Damanhour.

12 juillet (24 messidor). — Combat de Rhamanieh.

14 juillet (26 messidor). — Combat de Chebreiss.

23 juillet (5 thermidor). — Bataille des Pyramides.

« Soldats, dit Bonaparte, vous allez combattre aujourd'hui les dominateurs de l'Egypte (les mameloucks) ; songez que du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent. » Le soir de cette même journée, Bonaparte fait son entrée solennelle au Caire, abandonné par Ibrahim-Bey.

1er août (14 thermidor). — Bataille navale d'Aboukir ; Bonaparte, en recevant la nouvelle de la destruction de la flotte, répond avec une apparente impassibilité : « Nous n'avons plus de flotte ! eh bien, il faut rester en ces contrées, ou en sortir grands comme les anciens. »

5 août (18 thermidor). — Combat d'El-Khanka.

10 août (23 thermidor). — Combat de Salahieh.

12 août (25 thermidor). — Combat de Remerieh.

18 août (1er fructidor).— Bonaparte préside en grande pompe à la cérémonie de la rupture de la digue qui retient les eaux du Nil au Caire.

20 août (3 fructidor). — Le général Bonaparte, voulant se rendre favorables les habitants du pays, fait célébrer avec tout le faste oriental la fête du législateur d'Orient, Mahomet.

21 août (4 fructidor). — Il arrête la formation d'un institut destiné à s'occuper des progrès et de la propagation des lumières en Egypte, de la recherche, de l'étude et de la publication des faits naturels, industriels, historiques de ce pays, etc., etc.

15 septembre (29 fructidor). — Combat de Caf'Schabbas-Amer.

1798 (an VII).

22 septembre (1er vendémiaire). — Bonaparte fait célébrer au Caire l'anniversaire de la fondation de la République française.

29 septembre (8 vendémiaire). — Combat de Mit-El-Haroun.

4 octobre (13 vendémiaire), — Combat de Matarieh.

8 octobre (17 vendémiaire). — Bataille de Sédiman.

21 et 22 octobre (30 vendémiaire et 1er frimaire). — Violente insurrection dans la ville du Caire ; les dispositions rapides et l'énergie du général en chef rétablissent promptement l'ordre et le calme. Cette insurrection avait pour prétexte la religion, et pour motif réel le refus de payer les contributions.

9 novembre (19 brumaire). — Combat de Faioum. Prise de Suez.

21 décembre (1er nivôse). — Bonaparte rétablit au Caire le divan qu'il avait destitué après l'insurrection.

25 décembre (5 nivôse). — Il quitte la capitale de l'Egypte pour faire une reconnaissance à Suez, où il arrive le 27.

1799 (an VII).

6 février (18 pluviôse). — Ouverture de la campagne de Syrie ; arrivée de l'armée expéditionnaire à Katieh.

9 février (21 pluviôse). — Prise d'El-Arich.

7 mars (17 ventôse). — Prise de Jaffa.

15 mars (25 ventôse). — Combat de Qâquoum.

18 mars (28 ventôse). — Commencement du siège de Saint-Jean-d'Acre.

28 mars (8 germinal). — Premier assaut livré à Saint-Jean-d'Acre.

3 avril (14 germinal). — Combat de Sour.

6 avril (17 germinal). — Combat de Nazareth.

8 avril (19 germinal). — Combat de Loubi.

9 avril (20 germinal). — Combat de Cana.

11 avril (22 germinal). — Combat de Seïd-Jarra

16 avril (27 germinal). — Bataille du Mont-Thabor, gagnée par les généraux Bonaparte et Kléber.

4 mai (15 floréal). — Second assaut livré à Saint-Jean-d'Acre.

8 mai (19 floréal). — Troisième assaut.

10 mai (21 floréal). — Quatrième assaut.

17 mai (28 floréal). — Levée du siège de Saint-Jean-d'Acre.

29 mai (10 prairial). — Prise de Kosseir.

14 juin (26 prairial). — Retour de Bonaparte au Caire.

14 juillet (26 messidor). — Il quitte le Caire pour se porter à la rencontre de l'armée turque, commandée par le Grand-Vizir, et débarquée à Aboukir.

19 juillet (1er thermidor). — Il arrive à Rhamanieh.

25 juillet (7 thermidor). — Bataille d'Aboukir ; l'armée ennemie est totalement détruite.

2 août (15 thermidor). — Le petit nombre de Turcs échappés à la bataille et qui s'étaient réfugiés dans le fort d'Aboukir, implorent la clémence de Bonaparte, qui les reçoit à quartier.

18 août (1er fructidor). — Bonaparte quitte le Caire pour se rendre à Alexandrie, où il arrive le 21.

22 août (5 fructidor). — Le général en chef de l'armée d'Orient s'embarque sur la frégate « La Muiron », qui doit le porter en France (1).

(1) Ce précis chronologique est, presque littéralement, tiré des *Œuvres de Napoléon Bonaparte*, Panckoucke, 1822, tome I, pp. 13 et s.

D. — LETTRE DE BONAPARTE A TIPPOO-SAHIB (1)

N° 3901. — A Tippoo-Sahib.

Vous avez déjà été instruit de mon arrivée sur les bords de la mer Rouge, avec une armée innombrable et invincible, remplie du désir de vous délivrer du joug de fer de l'Angleterre.

Je m'empresse de vous faire connaître le désir que j'ai que vous me donniez, par la voie de Mascate et de Moka, des nouvelles sur la situation politique dans laquelle vous vous trouvez. Je désirerais même que vous pussiez envoyer à Suez, ou au grand Caire quelque homme adroit, qui eût votre confiance, avec lequel je pusse conférer.

BONAPARTE.

Collection Napoléon (2).

Cette lettre se rattachait à tout un plan de gouvernement par l'Islam (3). Et le point d'aboutissement était l'Inde.

(1) *Addendum* à la Première Partie.

(2) *Op. cit.*, tome V, p. 278 (cfr le numéro précédent, même page). Et voyez J. Michaud, histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore, sous les règnes d'Hyder-Aly et de Tippoo-Saib, Paris, 1801, 2 vol.; notamment tome I, pp. 80-83 et 152-211.

(3) Les instructions d'Hyder-Aly à son fils Tippoo-Saib portaient que celui-ci devait, avant tout, faire triompher l'Islamisme, et que, s'il y parvenait, le jour ne serait pas éloigné, peut-être, où le glaive de Mahomet le placerait sur le trône de Tamerlan. Michaud, tome I, p. 82.

L'on voit la parfaite convergence, en même temps que l'étendue, de la politique poursuivie par Bonaparte dans la question Islam.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Ouvrages généraux d'histoire

A. Ouvrages français

PERROT (A.-M.). — Itinéraire général de Napoléon, Paris, Bistor, 1845, in-8°.

SCHUERMANS (Albert). — Itinéraire général de Napoléon Ier, Paris, Jouve & Cie, 1911, grand in-8°.

DESCRIPTION de l'Egypte, ou recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte pendant l'expédition de l'armée française (publiée sous la direction de M. Jomard). Paris, imprimerie impériale et imprimerie royale, 1809-1828, 10 tomes de texte grand in-fol. et 12 tomes de planches id.

HISTOIRE scientifique et militaire de l'expédition d'Egypte, etc. (d'après les mémoires, documents inédits, fournis par MM. le comte Belliard, maréchal Berthier, colonel Bory de Saint-Vincent, marquis de Fortia d'Urban, Geoffroy Saint-Hilaire, etc.). Paris, 1830-1836, 10 tomes in-8°, 2 atlas in-4°.

JONQUIÈRE (C. de la). — L'Expédition d'Egypte, Paris, Charles Lavauzelle, s. d., 5 vol. gr. in-8°.

GUYOT (Raymond). — Le Directoire et la Paix de l'Europe. Alcan, 1911, in-8° (1).

B. Publications arabes.

Chroniques arabes; Dogmatique arabe et Soufisme.

§ 1. — *Chroniques arabes.*

ABD-EL-RAHMAN EL DJABARTI. — Merveilles biographiques et historiques du Cheikh. Le Caire, 1888-1896, 9 vol. gr. in-8°.

NAKOULA-EL-TURK. — Histoire de l'Expédition des Français en Egypte, publiée et traduite par M. Desgranges aîné, secrétaire-interprète du

(1) L'introduction bibliographique est un modèle du genre.

Roi, Paris, imprimée par autorisation du Roi à l'imprimerie royale, 1839, in-8°.

Voir, dans la publication ci-après de M. Victor Chauvin, la bibliographie orientale des livres écrits ultérieurement sur Bonaparte (page 67). Ces ouvrages historiques n'offrent qu'un intérêt inférieur à celui de la légende même.

§ 2. — *Légende arabe.*

JACOBOWSKY (L.). — Napoléon I[er] in der arabischen Legende. Vossische Zeitung du 25 août 1895, Sonntagsbeilage, n° 34.

CHAUVIN (Victor). — La légende égyptienne de Bonaparte. *In* Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 6[e] série, tome IV, 54[e] volume, Mons, imprimerie Dequesne-Masquillier & fils, 1902 (Cfr Commentaires de Napoléon, tome II, p. 366).

II. — Dogmatique musulmane.

Même au point de vue européen, une telle bibliographie, systématiquement abrégée, resterait fort longue et sujette à discussion.

L'on trouvera les premiers éléments d'une documentation sur l'Islam dans les remarquables publications de MM. Ignaz GOLDZIHER : Vorlesungen über den Islam, Heidelberg, 1910, in-8°; AMEER ALI : The spirit of Islam or the life and teachings of Mohammed, Calcutta, 1902, in-8°; E. MONTET : De l'état présent et de l'avenir de l'Islam, Geuthner, 1911, in-8°.

Au point de vue arabe, nous signalerons les ouvrages suivants, qui nous ont été indiqués comme essentiels (1) :

1° CHEIKH ABDOU : Islam et réfutation de ses détracteurs, texte arabe, imprimé en Egypte, A. Heg. 1327 (1909), petit in-4°.

2° HOSSAIN AFFANDI EL-DJISR : Traité sur l'essence de la religion musulmane, texte arabe, imprimé en Egypte, A. Heg. 1322, in-8°.

3° IMAN GHAZZALI : La distinction nette entre l'islam et l'athéisme, texte arabe imprimé en Egypte, A. Heg. 1325, grand in-8°.

4° Du même : Refrénement des masses populaires, texte arabe, imprimé en Egypte, A. Heg. 1309, in-8°.

5° ALI EL BAHRANI : Critique de l'ouvrage intitulé ; Mizan el Hack (Balance de la vérité), texte arabe imprimé en Egypte, A. Heg. 1319, in-8°.

6° ABD UR-RAHMAN BEY AFFANDI : Des rapports entre le Créateur et la Créature, texte arabe imprimé en Egypte, A. Heg. 1322, grand in-4.

---

(1) Par M. Omar Bouderba.

7° CHEIKH ABDULLAH AFFANDI ASSOUWIDI : Arguments décisifs pour l'unification des différentes sectes musulmanes : texte arabe imprimé en Egypte, A. Heg. 1324, gr. in-8°.

Ajoutons :

8° CHEIKH ABDOU : Traité de l'unité de Dieu, texte arabe imprimé en Egypte, A. Heg. 1314, in-8° (1).

Soufisme.

Pour l'étude du soufisme, nous mentionnerons l'ouvrage suivant, capital, et qui peut tenir provisoirement lieu de tout autre : Lawa'ih, a treatise on sufism by Nur-ud-Din Abd-Ur-Rahman Jami (translation by E.-H. Whinfiels and Mirza Muhammad Kazvini, London, Royal asiatic society, 1906, in-8° (2).

III. — Documents et Ouvrages de documentation.

§ I. — Œuvres de Napoléon.

A. — *Œuvres imprimées.*

Pour la liste détaillée, voy. la *Bibliographie du temps de Napoléon*, par KIRCHEISEN, tome II, p. 1 et suiv. (Paris-Genève-Londres, 1908 et années suiv. 2 vol. in-8°).

Pour une bibliographie sommaire, voy. E. PICARD, *Préceptes et jugements de Napoléon*, Berger-Levrault, 1913, pp. 14-20.

Au sujet de l'Expédition d'Egypte et des œuvres de Napoléon qui l'expliquent, on retiendra :

Napoléon inconnu : Papiers inédits (1786-1793), publiés par Frédéric Masson et Guido Biagi, 2 vol. in-8°, Paris, 1895. (Publication importante pour l'intelligence de l'œuvre accomplie ultérieurement par Bonaparte).

Œuvres de Napoléon Bonaparte, Paris, Panckouke, 1822, 5 vol. in-8°.

---

(1) Indiqué par le Cheikh Ibrahim ben Aissa, de Constantine, aujourd'hui fixé à la Mecque.

(2) Cfr LE MATHNAWI. Sur le pèlerinage de la Mecque, on lira avec fruit : H. KAZEM ZADEH, *Relation d'un Pèlerinage à la Mecque en 1910-1911*, E. Leroux, 1912. Rappelons pour terminer (également dans la Revue du Monde Musulman) les articles épars, toujours si substantiels, de M. Ismaël Hamet.

Correspondance de Napoléon Ier, publiée par ordre de Napoléon III, Paris, Plon et Dumaine, 1858-1870, 32 vol. in-8°.

(Correspondance publiée sous la direction du maréchal Vaillant, du tome I au tome XV; et par le prince Napoléon (Joseph), du tome XVI au tome XXXII).

Commentaires de Napoléon Ier (imprimé, par ordre de l'empereur Napoléon III), Paris, 1867, imprimerie impériale, 6 vol. in-4°.

N. B. — *Les nombreuses publications d'œuvres inédites de Napoléon, parues récemment, n'offrent rien d'essentiel, et le plus souvent rien, sur la période d'Egypte.*

§ 2. — Journaux, Mémoires, etc.

A. — *Journaux.*

Courrier de l'Egypte. — Au Caire, de l'imprimerie nationale, 12 fructidor an VI — 20 prairial an IX, 116 numéros petit in-4°. (Créé par Bonaparte).

La Décade Egyptienne. — Au Caire, de l'imprimerie nationale, ans VII et VIII, 3 vol. in-4.

(Créée sous l'inspiration de Bonaparte. Journal littéraire et d'économie politique, organe de l'Institut d'Egypte).

B. — *Mémoires; pièces officielles.*

Berthier (Gal Louis-Alexandre). — Relation des campagnes du général Bonaparte en Egypte et en Syrie, in-8°, Paris, Didot aîné, an IX.

Adresse de la Convention Nationale au Peuple Français, décrétée en la séance du 18 vendémiaire an III de la République française, une et indivisible; traduite en arabe par P. Ruffin, secrétaire-interprète de la République; imprimée par ordre de la Convention Nationale, par les soins de L. Langlès. A Paris, de l'imprimerie de la République, an III (in-folio, français et arabe).

Pièces diverses relatives aux opérations militaires et politiques du général Bonaparte, 2 tomes, in-8°, Paris, P. Didot aîné, an VIII - an IX.

Pièces diverses et correspondance relatives aux opérations de l'armée d'Orient en Egypte, imprimées en exécution de l'arrêté du Tribunat, en date du 7 nivôse an IX de la République française, in-8°, Paris, Baudoin, messidor an IX.

Lettre des membres du divan du Kaire au général Bonaparte, premier consul de la République française, en arabe et en français. A Paris, de l'imprimerie de la République, an XI, in-folio.

§ 3. — Documents manuscrits.

L'on trouvera, dans la bibliographie précitée de M. Raymond Guyot, les plus précieuses indications d'archives sur le Directoire.

Pour l'objet qui nous occupe, les archives historiques de la Guerre étaient surtout indiquées. Les documents que nous reproduisons sont tirés du carton n° 22 (Ministère de la Guerre, Direction du dépôt de la Guerre, Correspondance de Napoléon, Armée d'Orient, 14 juin — 14 juillet 1799). (1).

---

(1) M. Richard Desaix, d'Issoudun, possède des documents relatifs à la période d'Egypte. Il nous a écrit que, son intention étant de les publier lui-même, il regrettait de ne pouvoir en donner communication.

TABLE

Pages.

Dédicace IV

Préface 4

Avertissement 7

PREMIÈRE PARTIE

Bonaparte et l'Islam.

La Correspondance et le Mémoire sur l'administration intérieure (1798-1799).

I. — Appréciation de l'Islamisme par Bonaparte.............. 12
II. — Utilisation patriotique et civilisatrice.................... 18
III. — Manifestations religieuses.............................. 32
IV. — Espérances données à l'Islam.. 35
V. — Conclusions.. 74
VI. — Formule explicite d'une régénération de l'Islam par la science.. 52

DEUXIÈME PARTIE

L'Islam et Bonaparte.

Chroniques et Correspondances arabes.

I. — Chroniques arabes relatives à Bonaparte. — El Djabarti et Nakoula.. 61
II. — Lettres du Divan, du Chérif de la Mecque, du Sultan de Darfour, etc.. 87

TROISIÈME PARTIE

Bonaparte au Caire expliqué par Napoléon.

Avertissement. — Document unique : Extrait des Campagnes. Affaires religieuses.. 105

QUATRIÈME PARTIE

Examen, au point de vue positif, de l'opinion de Bonaparte touchant la supériorité des principes de l'Islamisme 129

APPENDICES

APPENDICE I. — Religion et Politique... 217

§ I. — Religion........ 217

A. — Extrait du Courrier de l'Egypte.

B. — Lettre des Ulémas du Kaire au général Bonaparte.

§ II. — Politique religieuse : Extrait de l'Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte 219

§ III. — Politique civilisatrice de Bonaparte en Egypte : Extrait de l'Histoire de l'expédition française en Egypte, par P. Martin 222

§ IV. — Politique internationale lors de l'expédition d'Egypte: Extrait d'un opuscule de l'an IX........ 227

§ V. — Point de départ de la théorie politico-religieuse de Bonaparte : Réfutation de la *Défense du Christianisme considéré du côté politique*, par Roustan........ 231

§ VI. — Développement de la doctrine. — Apparences de divergences ultérieures. — Unité secrète........ 235

APPENDICE II. — Persistance, chéz Napoléon, des idées de Bonaparte sur la supériorité des principes de l'Islamisme (suite) : Lettre à Selim III........ 247

APPENDICE III. — Persistance, chez Napoléon, des idées de Bonaparte sur la supériorité des principes de l'Islamisme (suite) : Entretien de Gœthe et de Napoléon........ 249

APPENDICE IV. — Persistance, chez Napoléon, des idées de Bonaparte sur la supériorité des principes de l'Islamisme (suite) : Observations sur le *Mahomet* de Voltaire........ 253

APPENDICE V. — Persistance, chez Napoléon, des idées de Bonaparte sur la supériorité des principes de l'Islamisme (suite) : Extrait du Mémorial de Sainte-Hélène.............. 257

APPENDICE VI. — Persistance, chez Napoléon, des idées de Bonaparte sur la supériorité des principes de l'Islamisme (suite) : Mémoires de Napoléon........... 263

APPENDICE VII. — Persistance, chez Napoléon, des idées de Bonaparte sur la supériorité des principes de l'Islamisme (suite et fin) : Gourgaud, *Sainte-Hélène* (Journal inédit).... 273

APPENDICE VIII. — Aperçu historique et documentaire.......... 281

A. — Message du Directoire exécutif.............. ... 282

B. — Discours de Marie-Joseph Chénier.............. 287

C. — Précis chronologique de l'expédition d'Egypte et de Syrie 289

D. — Lettre de Bonaparte à Tippoo-Sahib............ 293

BIBLIOGRAPHIE... 295

CHAUMONT. — Typographie et Lithographie R. CAVANIOL.

